





L'ENCYCLIQUE

DU 8 DÉCEMBRE 1864

ET LES PRINCIPES DE 1789

Propriété de

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, RUE SAINT-BENOIT, 7.

L'ENCYCLIQUE

DU 8 DÉCEMBRE 1864

ET

LES PRINCIPES DE 1789

OU

L'ÉGLISE, L'ÉTAT ET LA LIBERTÉ

PAR ÉMILE KELLER

ANCIEN DÉPUTÉ.

« Veritas liberabit vos. »
La vérité vous donnera la liberté.

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS

LIBRAIRIE V^VE POUSSIELGUE ET FILS

27, RUE CASSETTE, 27

—

1866



BREF APOSTOLIQUE

PIE IX, SOUVERAIN PONTIFE

A SON CHER FILS ÉMILE KELLER

Pie IX, Pape,

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique. Nous Vous félicitons, cher fils, de poursuivre avec ardeur le combat que Vous avez vivement engagé contre les erreurs dominantes, et d'avoir entrepris de montrer que, pour les nations ébranlées, le seul espoir brille dans la religion et la justice, dont nous avons exposé et défendu les enseignements l'année dernière par Notre Lettre Encyclique et par le Syllabus ou résumé des erreurs condamnées. Nous aurions certes désiré

Pius P. P. IX,

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Gratulamur Tibi, dilecte fili, quòd pugnam adversùs gliscentes errores alacriter initam strenuè prosequaris; et ostendendum susceperis, unam salutis spem quassatis gentibus affulgere in religione et justitià, quarum documenta præterito anno labente per Encyclicam Epistolam Nostram tradidimus, et per adjectum ei Syllabum proscriptorum errorum ab inanibus impiisque commentis vendi cavimus. Cupiissemus utique lucubrationem Tuam perlegere; at quamquàm curis impediti Nostris vix hactenùs summa

lire entièrement Votre travail ; mais, quoique empêché par Nos occupations, Nous n'ayons pu, jusqu'à présent, que parcourir les commencements des chapitres et jeter rapidement les yeux çà et là, cependant, Nous avons remarqué que Vous avez surtout marché guidé par l'histoire, et appuyé sur l'expérience des siècles. Et certes c'est avec raison; car celui qui recueille le souvenir des événements passés, qui pèse attentivement leurs causes et examine comment ces causes et leurs effets sont liés, remarque sans peine que, constamment, la condition des peuples a été prospère ou malheureuse, selon qu'ils se sont montrés obéissants à l'autorité et aux enseignements de l'Église, ou que, les dédaignant, ils se sont éloignés de la voie de la justice. En effet, il ne saurait tromper cet oracle divin : « La justice élève les nations; mais le péché « rend les peuples malheureux. » Aussi l'autorité de l'Église, à laquelle la garde des lois éternelles de la

capitum lemmata obire et hùc illùc oculos cursim conjicere potuerimus, indè tamen accepimus, Te, historiâ potissimùm duce et sæculorum experientiâ fretum incessisse. Et scitè sanè : nam qui præteritorum eventuum memoriam recolat, eorumque causas attentiùs expendat, et nexum inter ipsas et effectus intercedentem consideret, facilè animadvertet, prosperam aut miseram constanter factam esse nationum conditionem, prout illæ se obsequentes exhibuerunt Ecclesiæ auctoritati et documentis, vel iis posthabitis à viâ justitiæ recesserunt : fallere enim nequit divinum oraculum : *Justitia elevat gentes; miseros autem facit populos peccatum.* Magisterium itaque Ecclesiæ, cui æternarum justitiæ legum custodia et veritatis doctrina credita est, non modò in religionis utilitatem cedere, sed et in civilis

justice et l'enseignement de la vérité sont confiés, n'agit pas seulement pour l'utilité de la religion, mais encore pour la défense et le progrès de la société civile; les périls et les maux qui la menacent ne peuvent être conjurés que si elle désapprouve ce que l'Église condamne, et accepte sincèrement ce que l'Église ordonne. Or, comme cette étude est très-propre à dissiper les ténèbres qui obscurcissent les esprits, et à ramener ceux qui sont dans l'erreur à une doctrine plus saine, Nous avons trouvé tout à fait recommandable le but de Votre travail, et Nous l'avons reçu avec une très-grande satisfaction. Pour Vous en donner l'assurance et, comme gage certain de Notre bienveillance particulière, Nous Vous accordons de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 7 octobre. De notre Pontificat, l'année XX.

PIE IX, *Pape*.

societatis tutelam et incrementum; nec aliter ingruentia pericula et mala ab ipsâ averti posse, quàm iis improbatis, aut ex animo exceptis quæ Ecclesia condemnat aut præcipit. Hæc verò cum accommodatissima sint discutiendæ caligini mentibus offusæ, reducendisque ad saniorem sententiam errantibus, operis Tui propositum planè commendandum duximus, ejusque exemplar gratissimo excepimus animo. Quod ut Tibi certiùs pateat, indubiumque habeas præcipuæ benevolentiæ Nostræ pignus, Apostolicam Tibi Benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S.-Petrum die 7 octobris 1865. Pontificatûs Nostri anno XX.

PIUS P. P. IX.

L'ENCYCLIQUE

DU 8 DÉCEMBRE 1864

ET LES PRINCIPES DE 1789

OU L'ÉGLISE, L'ÉTAT ET LA LIBERTÉ

PRÉFACE.

Il est des temps et des peuples qui se contentent d'une petite somme de vérités religieuses, politiques et sociales, et qui, trouvant dans ce cercle étroit la satisfaction de leur égoïsme ou de leur apathie, végètent dans une honteuse immobilité. C'est le privilége des peuples catholiques et, entre tous, de la France, c'est la gloire des temps modernes et, entre tous, du XIXe siècle, de poursuivre en toutes choses l'idéal et la perfection, et d'avoir de morale, de justice, de vérité, de progrès, de liberté, une soif que rien ne peut éteindre. Aujourd'hui, depuis les princes

et les ministres en disponibilité jusqu'à l'ouvrier aux prises avec un labeur incessant, chacun remue, avec la même ardeur, les problèmes de nos destinées, chacun scrute jusque dans leurs bases la religion, la politique et la société. Plus on creuse ces questions si diverses, plus on s'aperçoit qu'elles sont intimement unies, et, avec la solidarité croissante qui étreint également toutes les nations et toutes les âmes, avec l'ascendant légitime que la France exerce sur l'opinion du monde entier, on est autorisé à dire que du mouvement qui agite les esprits sortira, au moins pour la génération présente, une solution décisive et universelle.

A cette heure solennelle où l'indifférence n'est permise à personne, le vicaire de Jésus-Christ, héritier de deux cent cinquante papes et chef spirituel de deux cents millions de catholiques, ne pouvait rester silencieux. De là, au contraire, pour lui le devoir, plus impérieux que pour tout autre, et le droit, dont il ne peut seul être privé, de prendre la défense des intérêts sacrés qui sont en jeu, et de rappeler comment l'Église les comprend, comment elle a mission de les protéger, de les servir et de les sauver.

Pie IX a parlé. L'émotion indescriptible causée par son Encyclique prouve qu'il a été au cœur même de la difficulté. Tout d'abord, obstacles, mensonges, calomnies, se sont accumulés autour de ce document mémorable. Mais ces efforts désordonnés et contradictoires n'ont fait que rendre plus éclatante la vic-

toire de la Papauté. Se jouant des entraves matérielles, sa voix est parvenue jusqu'aux extrémités du monde, et, à ceux qui prétendaient que le Pape seul avait parlé, et qui conjuraient les évêques et les fidèles de ne pas être de son avis, l'Église entière a répondu, comme en 1862, par ce cri unanime des consciences, qu'aucune puissance humaine ne serait capable ni de produire ni d'étouffer :

« Nous adhérons[1] du fond de nos entrailles à ce « que le nouveau Pierre vient d'enseigner. Car, très-« saint Père, vous êtes pour nous le maître de la saine « doctrine, vous êtes le centre de l'unité, vous êtes « pour les peuples la lumière indéfectible, préparée « par la sagesse divine ; vous êtes le fondement de « l'Église elle-même, contre lequel les puissances de « l'enfer ne prévaudront jamais. Quand vous parlez, « c'est Pierre que nous entendons ; quand vous décré-« tez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons. »

Toutefois, il y a une seconde victoire à remporter, dont celle-ci n'est que le prélude, un édifice à élever, dont l'adhésion de l'épiscopat et des fidèles n'est que la première assise, et auquel chacun aujourd'hui doit apporter sa pierre. La doctrine de l'Église a été nettement affirmée et définie. Reste à en chercher, à en poursuivre, à en opérer l'application, chacun dans la sphère de son activité, politique, scientifique ou sociale.

1. Déclaration des évêques, du 9 juin 1862.

C'est la politique et l'économie sociale tout entière qu'il s'agit de mettre d'accord avec l'enseignement catholique. En le précisant, la théologie ne nous ferme pas, elle nous trace la voie du progrès. Loin d'être une entrave, la foi n'est qu'un flambeau, à la lumière duquel s'exercent la liberté et le devoir du citoyen.

Accomplissant la mission doctrinale qui leur est réservée, les évêques ont eu soin de nous avertir que, posant les principes, l'Église ne prétendait nullement nous contraindre à les appliquer d'une façon violente, absolue, chimérique, et encore moins nous ramener au joug odieux d'un absolutisme suranné. Mais, s'ils ont fait justice des extravagants qui faussaient et calomniaient l'Encyclique, ils ne condamnent pas moins sévèrement ceux qui n'y verraient qu'un exposé platonique de doctrines immuables, dont on pourrait librement et indéfiniment s'écarter dans la pratique, pourvu qu'on les respectât en principe. Nous sommes donc invités à voir comment nous pouvons, au temps où nous sommes et dans le pays que nous habitons, travailler chacun d'une façon pacifique et régulière, mais en même temps ferme et persévérante, à réaliser le type de vraie liberté que proclame l'Église.

Quelles sont d'un côté les lois invariables de toute société, de l'autre les nécessités particulières, les tendances, les passions, les préjugés, les erreurs, les dangers de celle où nous vivons? Les principes en qui celle-ci a placé sa confiance sont-ils réellement en

opposition avec ceux de l'Encyclique? Si elle se trompe sur un point aussi grave, n'est-ce pas compromettre son avenir et sa vie? Dans quelle mesure peut-elle encore échapper à ce péril et rentrer dans la voie du progrès véritable? Voilà pour qui aime sa patrie, pour qui aime la liberté (et le chrétien les aime plus que personne), un problème urgent à résoudre. Point de doute, point d'incertitude, point d'insouciance possible sur un pareil sujet, et quand, après y avoir mûrement réfléchi, on est arrivé à voir clairement ce qui importe au bien et au salut commun, rien au monde ne saurait dispenser ni empêcher de le dire à son pays.

Ce n'est donc pas ici une œuvre théologique, qui ne serait pas de ma compétence, et qui, après les enseignements de nos évêques, serait aussi superflue que déplacée; c'est un simple exposé politique et pratique, fait pour répondre à l'appel de l'Église, et en tous points, je l'espère, conforme à sa doctrine, que je soumets au bon sens public.

CHAPITRE I.

L'ENCYCLIQUE DU 8 DÉCEMBRE 1864 ET LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE, OU ULTIMATUM DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

L'Encyclique du 8 décembre 1864 ne s'adresse ni à un homme, ni à un parti, ni à un peuple isolé. Elle s'adresse au XIXe siècle tout entier.

Sans souci des intérêts humains qui pouvaient l'engager au silence, le Saint-Siége se met seul, avec un héroïsme que ses adversaires eux-mêmes admirent, en travers de l'impétueux et universel courant des illusions du temps. Chercher dans sa parole une réponse à la convention du 15 septembre, ce serait réduire aux mesquines proportions d'une discussion personnelle le calme et solennel enseignement destiné au genre humain.

Le seul rapprochement possible entre ces deux actes, c'est que la convention nous donne jusqu'à un certain point la mesure des erreurs et des dangers que signale l'Encyclique. Au fond, l'Encyclique est antérieure à la convention, car elle ne fait que repro-

duire et qu'affirmer plus nettement des vérités qui sont de tous les temps et de tous les papes. De même, dans la convention, rien de nouveau, rien de surprenant, rien d'inattendu. Ce n'est qu'une étape marquée d'avance sur la route que nous suivons depuis longtemps. La ligne du Saint-Siége ne dévie pas; celle de la société moderne paraît s'en écarter de plus en plus. La convention l'avait timidement constaté, l'Encyclique le déclare catégoriquement. De là la nécessité d'une explication franche, d'où sortira une réconciliation ou une rupture définitive.

Avant tout, n'éludons pas la question au lieu de la résoudre. Nous ne sommes plus au premier instant, où, au milieu des clameurs menteuses qui se croisaient, il fallait se hâter de montrer que l'Encyclique n'était ni une attaque aux gouvernements établis, ni une condamnation de la liberté. Avec la rapidité de l'éclair, un évêque illustre, descendu dans l'arène de la polémique, a rassuré les esprits alarmés, en leur montrant clairement ce que l'Encyclique n'était pas. Aujourd'hui, il reste à voir ce qu'elle est, et à trouver en elle ce qui doit, non-seulement ne pas blesser, mais attirer, satisfaire, captiver toutes les âmes droites et généreuses. Ce serait peu qu'elle fût inoffensive; elle doit être souverainement efficace, bienfaisante, opportune, et aux princes comme aux peuples, à l'autorité comme à la liberté, elle doit offrir la seule garantie véritable, la seule réconciliation possible.

Tel est le but.

Pour l'atteindre, il faut savoir n'être l'ennemi ni le flatteur de personne, et ne pas plus céder à la tentation stérile de rejeter tous les torts sur le gouvernement qu'à celle de comprimer et de dompter l'opinion au moyen de sa protection : double écueil difficile à éviter, en un pays où les esprits sont aussi excessifs que mobiles, où le prestige du pouvoir et celui de l'opposition sont alternativement tout-puissants.

Depuis 1848, la France a surtout vécu dans la peur de la liberté. Un catholique ne saurait partager ce sentiment. C'est en se séparant de l'Église que les aspirations modernes ont fait fausse route, et se sont condamnées à la stérilité. Car l'Église seule rend les hommes capables de concevoir et de réaliser, dans la mesure de leur vertu, les larges perspectives de l'émancipation universelle. Aussi les entraînements réactionnaires de 1852 n'ont-ils été ni longs, ni profitables pour les catholiques. Beaucoup d'entre eux le comprennent, et cherchent maintenant à seconder le réveil de l'opinion.

Cependant, bien que changée en apparence depuis la guerre d'Italie, la situation reste au fond la même. Toute superficielle, l'alliance des catholiques et des libéraux, essayée en ce moment, ne sera ni plus intime ni plus féconde que celle des catholiques et du pouvoir au lendemain du 10 décembre.

En effet, quand, au lieu de se joindre au gouvernement pour combattre ce qu'il croit être le despotisme

religieux, le grand parti de 1789 s'unirait provisoirement à l'Église pour revendiquer ce qu'il croit être la liberté politique; quand nous aurions prouvé que c'est le gouvernement qui méconnaît les idées modernes, et qu'au nom de vagues sentiments d'indépendance, de justice et d'honneur politique, nous aurions groupé pour un instant, dans une opposition commune, catholiques et libéraux de toutes nuances, cela pourrait être une tactique habile pour déjouer une autre tactique, mais ce ne serait pas autre chose.

Laissons là cette petite stratégie au jour le jour. Il n'est que trop facile de cacher sa propre faiblesse, de conquérir la popularité du courage et de l'indépendance en se bornant à faire de l'opposition. C'est ainsi que, sans rien apprendre nous-mêmes, nous avons successivement usé et renversé les meilleurs gouvernements. Il est temps de faire autrement. Il est temps de voir que la politique du gouvernement n'est ici qu'un détail. Aujourd'hui, comme sous tous les régimes, c'est le pays qui a, d'une façon plus ou moins visible, la part prépondérante dans les actes de ceux qui paraissent le conduire. Les princes absolus comme les libres assemblées sont l'écho des pensées qui les environnent, et, dans ces hautes régions, l'homme qui croirait n'obéir qu'à des passions ou à des intérêts personnels, serait encore, sans le savoir, le serviteur des intérêts et des passions de son siècle.

Ainsi, au pouvoir et à ses conseillers, leur respon-

sabilité. Sachons d'abord nous préoccuper de la nôtre, dans une politique qui reflète les doutes, les incertitudes, les griefs de chacun. Point d'illusion à ce sujet. De la lettre à Edgar Ney jusqu'à la convention du 15 septembre, les documents officiels n'ont fait que suivre l'ornière creusée par d'autres gouvernements. Ils se sont bornés à enregistrer des reproches circulant de bouche en bouche. Ils ont mis en évidence une des plaies les plus profondes du temps, c'est-à-dire l'apparente contradiction de la vérité religieuse et de la vérité politique et sociale, de la vérité religieuse définie et représentée par l'Église catholique, apostolique et romaine, et de la vérité politique qui se croit définie par les principes de 1789 et représentée par l'État moderne. Voilà en deux mots ce qui pèse sur les âmes. Que nous suivions le drapeau du pouvoir ou celui de la liberté, ou que nous passions de l'un à l'autre, nous n'aurons rien fait si nous n'avons pas mis fin à cet antagonisme. Car, pourquoi se le dissimuler? le régime et la politique actuels ne sont que le résultat naturel et nécessaire de l'état des esprits. En se séparant de l'Église, le libéralisme moderne est voué à l'impuissance, et, en achevant de séculariser la société, il nous conduit fatalement, malgré la bonne volonté des gouvernants et des gouvernés, au pire des despotismes.

Or, le mal grandit à vue d'œil. Même aveuglement et même passion chez les adversaires du pouvoir et chez ses conseillers les plus intimes. Dans la presse,

à la tribune, sur les lèvres du prince Napoléon, à Ajaccio comme au Sénat, sous la plume de M. de Persigny, ministre ou simple pèlerin, c'est toujours l'idée soi-disant démocratique et napoléonienne, au fond despotique et césarienne, attisant et exploitant nos divisions, faisant son chemin dans le monde aux dépens des peuples et des souverains, sur les ruines de la Foi et de la liberté.

La société actuelle, dont on flatte ainsi les préjugés les plus aveugles, a pourtant fait un grand pas vers le catholicisme. Elle ne veut plus le détruire; au contraire, elle se sent intéressée à le conserver, à le protéger et à vivre en paix avec lui. Elle le regarde comme un des éléments nécessaires pour combattre le doute et l'immoralité qui la minent. Mais, chose singulière, ce retour incomplet rend la situation plus délicate et peut-être plus périlleuse. Sous prétexte que ses avances sont repoussées, la société accuse l'Église d'ingratitude, et la menace d'une nouvelle rupture.

Quelle est-elle donc cette transaction, que l'on poursuitdepuis de longues années, et qui se formule aujourd'hui d'une façon de plus en plus pressante? Quelle place veut-on faire à l'Église dans un édifice dont elle devait d'abord être complétement exclue? Libéraux et gouvernants l'acceptent volontiers pour auxiliaire, mais en se réservant, en dehors d'elle et de son autorité, leur pleine indépendance, leur souveraineté sans limites et leur entière liberté d'action.

Ils lui abandonnent le domaine des consciences, pourvu que, de son côté, elle leur livre la politique et qu'elle reconnaisse l'efficacité sociale des idées modernes, vaguement connues sous le nom de principes de 1789.

Pris à ce piége séduisant, bien des esprits généreux ne comprennent pas que des propositions si modérées se puissent refuser. Les uns s'éloignent de l'Église, s'imaginant, chose absurde, que réellement elle exige le sacrifice du progrès et de la liberté. Certains du contraire, mais n'osant pourtant pas nier la vertu des formules modernes, les autres font de laborieux efforts pour décider, comme eux, l'Église à la réconciliation qu'on lui offre. A force de bonne volonté, ils croient s'être prouvé à eux-mêmes qu'à part quelques nuances, les principes de 1789 sont de purs principes chrétiens, qu'il serait habile de s'en emparer et de les amener, graduellement et sans secousse, à être reconnus et bénis par le Saint-Siége.

De son côté, le gouvernement, donnant une main au droit nouveau, l'autre à la religion, et croyant ces deux appuis nécessaires à sa solidité, n'a rien négligé pour les rapprocher, ou du moins pour les empêcher de se heurter et de s'affaiblir mutuellement.

Qui, même parmi les catholiques, n'a, de près ou de loin, participé à ces honnêtes mais stériles tentatives? Qui n'a, dans l'espoir de préserver la religion, signé, un jour ou l'autre, sa petite convention avec les champions des idées nouvelles, et caressé le rêve de

l'Église libre dans l'État libre? Remèdes impuissants, palliatifs d'un jour, bons, tout au plus, à dissimuler la plaie qui nous minait, mais sans force contre l'invincible logique des événements.

En effet, que sont ces chimériques essais de conciliation? Un prétexte, à l'aide duquel les ennemis de l'Église poursuivent sa ruine. Avec un merveilleux accord, qui devrait suffire pour ouvrir les yeux à tous les gens de bonne foi, athées, panthéistes, rationalistes, indifférents, juifs, protestants, saint-simoniens, unissent leurs efforts pour entamer, ne fût-ce que sur ce seul point, la pierre angulaire du catholicisme. Ayant vainement essayé de l'aborder de front et de le renverser par la force, ils préfèrent aujourd'hui la ruse à la violence. Se donnant un air de sincérité et de générosité bien plus dangereux que la persécution ouverte, ils se contentent de demander la sécularisation de la société, la séparation de l'Église et de l'État. Ils sont si certains, par là, d'atteindre leur but, que les plus impies se déclarent catholiques et prêts à fléchir le genou devant Jésus-Christ, pourvu que l'Église abdique en leur faveur la partie temporelle de sa souveraineté.

Ce cercle d'ennemis souterrains s'est peu à peu resserré autour de Rome et du Saint-Siége. Le droit nouveau, qui se faisait si modéré chez nous, a jeté le masque et repris son vrai rôle en Italie. Matériellement le plus fort, il somme la Papauté de se mettre d'accord avec lui.

Arrivée à ce moment décisif, la société moderne n'ose pas encore aller jusqu'au bout. Elle se sent mal à l'aise de protéger plus longtemps le Pape contre ce qu'elle croit être le progrès et la civilisation, et pourtant elle n'est pas bien sûre que l'unité piémontaise soit réellement ce progrès et cette civilisation. Hésitante et troublée, elle voudrait encore garder au Pape un lambeau de territoire; elle voudrait encore lui assurer une ombre de durée. Elle le prie, elle l'adjure : qu'il consente à faire la moindre concession, ne fût-ce que celle du silence. Quoi de plus facile que de se taire?

Et voilà qu'au risque d'irriter cette société qui le soutient et, d'un signe, peut l'écraser, le Pape, déchirant tous les voiles, lui déclare que c'est elle qui se trompe, elle qui est malade, elle qui est en péril. Plus d'équivoques, plus de contradictions, plus de temporisation. Le Pape veut que, dans leur intérêt, ses protecteurs sachent bien ce qu'ils protégent à Rome. Pendant qu'ils ont encore droit à sa reconnaissance, il tient à s'acquitter en leur ouvrant, à eux-mêmes, les yeux sur l'abîme qui se creuse à leurs pieds. Laissant de côté les détails, le Pape dégage des pensées, des écrits, des actes de ce temps l'esprit d'erreur qui les a inspirés. Aux insinuations ou aux reproches de ses ennemis, aux conseils ou aux prières de ses amis, il répond en proclamant, clairement et solennellement, ce que la conscience catholique affirme pour le bonheur des hommes et des peuples, et il met la con-

science moderne, à son tour, en demeure de formuler sa foi, si elle en a une. Le pouvoir et la liberté du jour offraient une place à l'Église à l'ombre de leur protection, et Pie IX déclare que ni ce pouvoir ni cette liberté ne sont sûrs de leur lendemain, et qu'il n'y a de salut pour l'un et pour l'autre qu'en acceptant une place au sein de l'Église.

C'est là, s'écrie-t-on de toutes parts, une rupture ouverte. Aux avances de la société contemporaine, le Pape répond par la condamnation formelle et catégorique de ce qu'elle a de plus cher, c'est-à-dire des principes de 1789.

Ni dans l'Encyclique, ni dans le Syllabus, il n'est question des principes de 1789. Comme toutes les formules vagues, ils n'ont de valeur que par le sens qu'on y attache. Or que sont-ils dans la pensée de leurs partisans? Si ce n'est plus, comme chez ceux qui les ont rédigés, le progrès et la liberté sur les ruines de l'Église, il est incontestable que c'est du moins le progrès et la liberté en dehors de l'Église. On voudrait bien se réconcilier et vivre en paix avec elle; mais on ne veut, à aucun prix, reconnaître ni sa vérité absolue, ni son autorité souverainement bienfaisante, ni sa prééminence politique et sociale. De là vient que les principes de 1789 servent de drapeau à tous ceux qui se disent eux-mêmes atteints et condamnés par Pie IX. En réalité, ils sont la formule reçue et courante de la doctrine naturaliste opposée à la doctrine catholique.

L'Église est loin de condamner les aspirations larges et généreuses qui marquent si bien la supériorité des temps chrétiens sur l'antiquité païenne. Mais ce qu'elle ne peut admettre, c'est de ne pas être elle-même à la tête de ce grand mouvement libérateur. Elle seule a pu réveiller au cœur de l'homme le désir du bien universel; elle seule peut le satisfaire.

Ainsi, d'un côté, forte de sa foi et de ses dix-huit siècles de vie, l'Église proclame que, portés au mal dès leur naissance, les hommes et les peuples ont besoin de son secours et de son autorité pour se soutenir et pour progresser dans l'ordre temporel, aussi bien que dans l'ordre spirituel. Elle proteste contre ce naturalisme politique et social, qui prétend organiser le gouvernement et la vie des sociétés en dehors de toute religion positive, d'après les lumières de la raison, et qui conteste à l'Église le droit d'éclairer et de contrôler l'autorité politique, à l'État le devoir de protéger et de défendre la vérité catholique. Elle déclare que cette funeste séparation aboutit forcément au triomphe de la force brutale, au déchaînement des appétits matériels et à la perte, non-seulement de la Foi, mais de toute civilisation et de toute liberté. A ses yeux, le socialisme et le communisme, qui menacent la famille et la propriété, ne sont que la conséquence logique et nécessaire du naturalisme en politique et du rationalisme en théologie. La vérité catholique, dans la plénitude de ses droits et de sa

liberté, peut seule arrêter les peuples sur cette pente rapide.

D'un autre côté, la raison, fière des conquêtes qu'elle croit avoir faites sans l'Église, et qu'elle a placées sous la garde de l'État, méconnaît les périls qui menacent cette œuvre éphémère. Elle prétend se suffire à elle-même pour atteindre les vérités de tout ordre, et avant tout pour gouverner, sans aide et sans contrôle, les affaires de ce monde. Sécularisation de la politique, de la science, de l'industrie, du travail, voilà le but qu'elle poursuit, et qu'elle proclame comme la condition première du progrès et de la véritable civilisation.

On le voit, l'Église et la société moderne, chacune à son point de vue, regardent comme l'essence et la garantie fondamentale de la liberté, précisément ce qui pour l'autre en est la négation et la ruine. Il est impossible d'être plus nettement et plus radicalement en contradiction, et cela sur la question vitale de l'humanité.

C'est là le point brûlant qu'ont touché l'Encyclique et la convention. Là se concentre l'intérêt du moment présent. C'est de là que la Foi dépend moralement et matériellement dans un grand nombre d'âmes, et, d'une façon plus générale, dans la société tout entière.

Que si nous voulions remonter plus haut à la source de cet antagonisme, il serait facile de le voir, c'est, comme toujours, sur la réalité et les conséquences de la déchéance originelle, et partant sur la

nécessité et l'étendue de la rédemption, sur la divinité et la souveraineté de Jésus-Christ et de son Église que porte le débat. Base de l'enseignement catholique, la chute et la rédemption sont également le lien secret des innombrables erreurs qui nient ce dogme à des degrés divers, et qui, par suite, se trouvent aujourd'hui associées dans les condamnations de l'Encyclique. Depuis le rationalisme modéré, aspirant seulement à séculariser la science humaine et le gouvernement des sociétés, jusqu'au panthéisme, pour qui Jésus-Christ n'est plus qu'un mythe inutile ou dangereux, toutes ont même origine et même but : détruire la royauté de Jésus-Christ et la prééminence de son Église, sous prétexte d'affranchir la raison. C'est donc le catholicisme tout entier qui est ici en jeu, et, dans sa *Vie de Jésus*, Renan nous a donné le dernier mot des attaques dirigées contre le Saint-Siége.

Un instinct secret nous le disait d'avance, la vérité ne saurait se contredire elle-même. Dans toutes ses branches, religion, philosophie, politique, droit, science naturelle, elle ne doit former qu'un tout harmonieux. Là où nous trouverons pour tous bonheur, liberté et progrès, là aussi doit être la vérité religieuse; et, réciproquement, quand nous aurons rencontré la vérité religieuse, nous pouvons être sûrs d'en voir jaillir, comme de sa source, le remède le plus efficace à tous les maux de l'humanité.

Ainsi à l'Église vraie et divine il faut des lumières

politiques et sociales, suffisantes pour assurer nos destinées terrestres en même temps que le salut de nos âmes, et capables de réduire au silence les prétentions de la sagesse humaine. De même, au droit nouveau, vrai et divin, il faudrait une vérité religieuse d'accord avec lui, faisant marcher le progrès moral de front avec le progrès matériel, et remportant sur l'antique catholicisme un triomphe incontesté.

Rendons grâces à Pie IX : car son Encyclique met fin à nos douloureuses incertitudes. Loin de nous faire renoncer à l'émancipation progressive de tous les hommes et de tous les peuples, elle nous presse, au contraire, d'examiner qui, de l'Église ou de la raison moderne, réalisera pleinement ce vœu trop légitime.

En effet, si l'Église catholique, apostolique et romaine est vraiment fondée par Dieu, et dirigée par Dieu vivant en elle, alors elle doit être investie, comme elle l'affirme, d'une pleine puissance, non moins à l'égard des nations et des princes qu'à l'égard des individus. Flambeau de la justice et de la vérité, elle ne saurait être en opposition ni avec les découvertes de la science, ni avec les conquêtes de la civilisation et de la liberté; et, de plus, elle est seule capable de les diriger, de les contrôler, de les faire réellement servir au bonheur de tous. Libre aux sociétés d'être sceptiques ou rationalistes, de même qu'elles ont pu être païennes ou hérétiques. L'Église

n'enseignera pas la révolte aux catholiques vivant dans leur sein. Mais, du moment que peuples ou gouvernements cherchent, en dehors de son autorité, le chemin du bien-être et de la liberté, elle ne peut laisser croire à ces peuples ou à ces gouvernements qu'ils soient encore catholiques; elle ne peut pas davantage leur laisser croire qu'ils arrivent jamais à fonder ni autorité ni liberté véritable. Car pour eux, elle le sait, il n'y aura, tôt ou tard, que décadence morale, intellectuelle et matérielle, obscurcissement des plus simples notions du droit et de la justice naturelle, déchaînement et antagonisme des appétits matériels, sans autre frein que le règne de la force brutale. Ne pas le proclamer, surtout en un temps où la soif des richesses et de l'indépendance est si ardente, si prompte à les chercher en dehors de la vérité catholique, serait se rendre complice des illusions et des mystifications dont tant de nations et tant d'âmes sont les victimes.

Au contraire, si, malgré ces solennelles affirmations, les principes modernes, invoqués pour justifier la convention, devaient grandir les hommes et les peuples, et leur ouvrir à tous une ère indéfinie de puissance, de lumière et de véritable félicité, alors Jésus-Christ ne serait pas Dieu, l'Église ne serait pas son épouse, le Pape ne serait pas son vicaire. Alors cette société et cette doctrine incomparables ne seraient qu'une institution humaine, répondant aux besoins de certains temps et de certaines

âmes, mais aujourd'hui dépassée, éclipsée, confondue par la science et la raison modernes. Alors ce serait le Pape et l'Église qui mentiraient, et leurs réclamations insensées se perdraient bientôt, comme un lointain murmure, au milieu des harmonies d'une nouvelle civilisation.

C'est entre ces deux partis qu'il s'agit de choisir. De quel côté est la vérité, non pas seulement théologique, mais politique et pratique? Est-elle dans cette infaillibilité catholique et pontificale que tant d'ennemis ont attaquée et contestée sans la décourager, et dont l'Encyclique plante de nouveau sous nos yeux le drapeau séculaire? Est-elle dans ces mystérieux oracles de 1789, dont tout le monde parle sans les connaître, et a peur sans les avoir regardés en face, mais dont le prestige pourrait bien s'évanouir au simple examen d'un œil plus hardi et moins pressé de juger comme la foule? Qu'on examine, la chose en vaut la peine; mais qu'on se dise bien, par avance, qu'il faudra être catholique avec Pie IX en rompant avec les illusions de son temps, ou bien garder ses illusions en cessant d'être catholique.

Que s'il faut être avec Pie IX pour rester catholique, ce n'est pas tout de se soumettre et d'accepter la vérité les yeux fermés, sans songer ni à l'étudier ni à l'appliquer. L'adhésion du chrétien n'est pas un abaissement, encore moins une abdication de sa raison. Pour lui, la parole de l'Église est un soleil illuminant tout à coup des horizons nouveaux, où son

esprit se sent mille fois plus à l'aise, mille fois plus libre et plus fort. Il se complaît à y retrouver en une splendide évidence les vérités qu'il cherchait, et qu'il avait plus ou moins pressenties. En même temps lui apparaissent clairement les devoirs, dont la certitude fait la force et la joie de la conscience.

L'Encyclique n'est donc pas une dernière protestation contre des maux incurables et contre des faits irrévocablement accomplis. Il n'y a de plaies sans remèdes que celles où l'on n'ose pas porter jusqu'au fond le fer et le feu de la vérité. Si le Pape a parlé au risque de soulever tant de passions, c'est précisément pour nous dire comment nous pouvons échapper au danger. A nous maintenant de faire que le cri d'alarme du pilote suprême ne soit pas un avertissement inutile, perdu au milieu de la tempête. A nous qui, pour sauver le navire, nous consumions en vains efforts, de nous soumettre tous à cette puissante et commune direction. Si nous y sommes résolus, le salut est entre nos mains.

Pie IX éclaire d'un jour nouveau et fécond les enseignements de l'histoire, les obligations du présent, les espérances de l'avenir. A sa voix, nous saurons comment, à l'exemple de nos aïeux, nous pourrons être partout, même sous les régimes les moins chrétiens, non des rebelles ni des rétrogrades, mais les hommes les plus utiles à leur temps et à leur pays, les citoyens les plus dévoués au pouvoir et à la liberté véritable, les ouvriers pacifiques du progrès, et, avant

tout, les libérateurs des pauvres, des faibles et des opprimés. Au gouvernement qui se croit attaqué dans les principes de sa constitution, nous ferons voir au contraire que l'Église rappelle et dégage les principes nécessaires à l'existence de toute autorité; aux libéraux inquiets pour les droits de l'homme et de la nation, que l'Église seule peut les affermir et les consolider; à tous, qu'au lieu d'être un brandon de discorde ou un instrument de despotisme, la doctrine catholique s'offre, au contraire, comme le foyer d'intimité et d'expansion des âmes. Car il n'y a d'union sincère que dans la vérité, de liberté possible qu'entre des hommes unis par les mêmes vérités.

Ainsi étudiée, l'Encyclique nous apparaîtra, dans ses conséquences actuelles et pratiques, comme l'application lumineuse des lois de la nature et de la raison, comme l'idéal dont il faut sans cesse se rapprocher[1]. « La souveraineté spirituelle et temporelle du Pape sera pour nous la forteresse inexpugnable, en qui réside la force de toute justice et de toute vérité, la vigie du haut de laquelle le gardien suprême aperçoit de loin les écueils cachés et les embûches ennemies. » Or il ne suffit pas d'avoir le pressentiment de ce magnifique ensemble. C'est à sa vue claire, nette, raisonnée, que nous devons arriver. Nous devons nous mettre en mesure de répondre à toutes les objections, de convaincre tous les hommes de

1. Déclaration des évêques, du 9 juin 1862.

bonne foi. A ce prix seulement, nous aurons accompli le devoir qui nous est imposé.

De leur côté, que les partisans des principes modernes se préparent à les examiner avec nous. Nous leur exposons les motifs de notre foi; ils ne sauraient se dispenser de prouver la leur. Alors que la parole divine respecte assez notre raison pour lui fournir des lumières et des arguments décisifs, de quel droit la parole humaine pourrait-elle se soustraire à cette obligation? A 1789 donc de justifier sa doctrine, son origine, ses résultats acquis et ses promesses d'avenir.

Le propre de la vérité est que, plus on la creuse, plus on y trouve de forces et de richesses cachées. L'erreur, au contraire, séduisante à distance, s'évanouit bientôt, comme ces feux follets qui s'éteignent sous tes pieds du voyageur. Nous verrons que tel est l'éclat éphémère des idées modernes. Les multitudes, affamées de justice et de progrès, suivent depuis longtemps cette lumière trompeuse. Elles font en ce moment un dernier et suprême effort pour atteindre le but qui leur échappe. Vaine espérance : vue de près, la flamme va disparaître, laissant les peuples au milieu d'épaisses ténèbres, plus enfoncés que jamais dans les abus et dans la servitude qu'ils croyaient fuir.

Quoi de surprenant? Les enseignements de l'histoire, les besoins du cœur de l'homme et les dernières lueurs du bons sens ne sont pas moins mépri-

sés que les dogmes de la foi, par ces étranges libertés, qui, sous prétexte de mieux atteindre la vérité religieuse, politique et sociale, sont la négation et la ruine de toute religion, de tout gouvernement et de toute société. Loin de répondre aux besoins des masses, elles ne servent que les intérêts et les passions d'une petite féodalité libérale, qui les fait habilement miroiter aux yeux de la foule, et qui, au nom du progrès, nous ramène aux vieilles traditions du césarisme païen.

Aussi, mécontente des fruits amers qu'elle recueille, la démocratie ne partage pas l'engouement de ceux qui l'exploitent. A l'exemple de Proudhon, son unique et incomparable logicien, elle rejette les formules bourgeoises et transitoires, qui, depuis soixante-quinze ans, n'ont rien produit. A ses yeux, la convention du 15 septembre n'est elle-même qu'une trêve d'un instant entre des doctrines inconciliables, qu'un nouvel et stérile atermoiement. Elle sent qu'il faudra trouver à ses maux un remède plus radical dans les impitoyables déductions du socialisme et dans la suppression définitive de toute autorité, ou sinon revenir à la solution complète que lui offre l'Encyclique. Ici, l'abîme des révolutions sociales; là, au milieu des flots, le roc inébranlable de la Papauté. D'un côté, l'inconnu, la négation absolue, impuissante à rien affirmer; de l'autre, une doctrine nette, précise, immuable dans sa perfection. Pour tout homme désintéressé et clairvoyant, et pour le XIXe siècle tout

entier, nulle autre alternative désormais que de répondre au Pape par des violences et par des folies qui n'attesteraient que leur faiblesse, ou de se jeter dans les bras de l'Église, seule capable de satisfaire leurs légitimes aspirations.

CHAPITRE II.

OPPORTUNITÉ DE L'ENCYCLIQUE OU NÉCESSITÉ D'UNE SOLUTION ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.

Nous avons vu avec quelle intrépidité le Saint-Siége oppose la doctrine catholique dans sa plénitude aux illusions de la sagesse contemporaine. Mais était-ce bien le moment de poser ce redoutable problème? Est-il opportun d'exposer la liberté dont l'Église jouit au sein de la société moderne, le bien qu'elle peut y faire, et la foi d'un grand nombre d'âmes, en prenant l'offensive, en attaquant le XIXe siècle dans l'objet même de son orgueil et de ses espérances, les conquêtes de 1789?

Oui. Car, moralement, c'est précisément ce problème qui pèse sur les consciences, et si, au premier abord, la lumière peut en étonner quelques-unes, le doute et l'incertitude en torturent un bien plus grand nombre. Oui. Car, matériellement, la vie catholique devient de plus en plus difficile au sein de la société sécularisée, et, à mesure que la foi se retire des

masses, ce n'est pas Rome seulement et l'ordre spirituel, c'est l'ordre temporel tout entier qui est sous le coup d'un péril croissant. L'heure est donc venue de comparer la doctrine catholique avec les idées modernes. Il faut choisir entre ces deux drapeaux, et l'Encyclique nous y invite avec une saisissante opportunité.

Le conflit n'est pas nouveau, mais, de part et d'autre, on sent qu'il tire à sa fin, et que l'on approche du dénoûment. L'Église n'est pas d'hier. Voilà dix-huit cents ans qu'elle vit, et qu'elle fait vivre l'Europe chrétienne. Or jamais elle n'a été, à la fois, plus nécessaire et plus menacée, et elle se dit seule appelée à nous sauver d'une catastrophe imminente. Bien que plus jeunes en apparence, les principes modernes ne sont que le réveil des éternelles prétentions de la raison humaine. De l'aveu de tous, ce sont eux, sous une autre forme, qui ont inspiré les réformateurs du XVIe siècle et les philosophes du XVIIIe. Aujourd'hui, après soixante-quinze ans de victoires incontestées, ayant tout l'arsenal de la civilisation moderne à leur disposition, ils se croient en mesure d'extirper, de la vie politique et sociale, jusqu'au dernier vestige des institutions chrétiennes, seul obstacle à leur triomphe définitif.

A quoi bon nous dire que ce n'est qu'un malentendu passager et sans importance? Il n'est que trop évident qu'il y a là, au contraire, un débat où tout notre avenir est engagé. Affirmés par le Pape, con-

testés par la raison, les dangers que court la société sont-ils réels ou imaginaires? S'ils existent, et si les peuples ont besoin de l'Église, on aura beau leur dire qu'ils se portent bien, et qu'ils n'ont qu'à marcher devant eux : ils sont à la veille de leçons terribles, qu'il serait encore possible d'éviter. Au contraire, s'il n'y a ici qu'une fausse maladie, exploitée par la religion, il est temps pour le patient de jeter là remèdes et appareils, de dire adieu au médecin et de prendre la clef des champs. De toute façon, il est urgent de savoir qui a raison de l'Église ou de ses adversaires, qui nous a sauvés hier, et qui nous sauvera demain.

Mais, nous disent nos adversaires, opportunes ou non, vos prétentions sont chimériques. Elles sont condamnées d'avance, d'un côté, par l'éclatante prospérité des peuples protestants ou rationalistes, de l'autre, par la décadence universelle des sociétés catholiques et par la pauvreté incontestable de la dernière qui soit encore debout, à Rome. Voyez l'impuissance du gouvernement pontifical. Son armée a donné la mesure de ses forces à Castelfidardo. Ses finances se consument dans une lutte inégale avec des déficits croissants. Ses peuples sont opprimés, impatients, prêts à se donner au Piémont. Ses amis mêmes du dehors n'ont-ils pas constaté son infériorité économique et politique, et ne l'ont-ils pas jugé sans appel en le comparant à ces républiques intertropicales, le rebut du nouveau monde? Et voilà le chef-d'œuvre de la sagesse et de la puissance catholiques, le type que

vous nous proposez d'admirer et d'imiter! Pendant ce temps-là, les nations modernes débordent de richesse, de force et de liberté. Plus de barrières, plus de distances, plus de secrets. La presse, la vapeur et l'électricité mettent en contact perpétuel peuples, races, pouvoirs, religions, et, d'un bout du monde à l'autre, publient les événements du jour, les découvertes de la science ou de l'histoire, les espérances ou les menaces de l'avenir. Les gouvernements remuent des milliards; sur terre et sur mer, leurs armées disposent d'engins merveilleux : ce n'est plus qu'un jeu de prendre Mexico ou Pékin. Enfin, sur ce vaste théâtre, point de position à laquelle chacun ne se croie libre d'aspirer : quand on a vu un sous-lieutenant d'artillerie devenu Napoléon Ier, le prisonnier de Ham devenu Napoléon III, et tant d'autres tout d'un coup maréchaux, ministres, millionnaires, nul rêve de fortune ou d'ambition ne semble défendu.

Il faut l'avouer, le premier sentiment qu'inspire ce spectacle est celui de la toute-puissance. Dans l'étreinte d'une nouvelle fraternité, les peuples ne vont-ils pas voir finir, avec les croyances et les institutions locales, tous les maux qui en naissaient? Qui pourrait encore empêcher la vérité de prendre partout la place de ces débris d'un autre âge? A mesure qu'elle paraît, imprimée dans toutes les langues à des milliards d'exemplaires, transportée par les chemins de fer et par les bateaux à vapeur, acclamée par la raison avide de toutes les nations, elle fait, en un

clin d'œil, le tour du monde. Il y a soixante-quinze ans, le seul espoir de cet avenir faisait déjà battre le cœur de nos pères. Aujourd'hui, ne jouissons-nous pas des splendeurs de la réalité? Les forces de la civilisation ont décuplé en nos mains. Les idées modernes sont appliquées partout, en Autriche comme en Italie, en Espagne comme en Belgique, en France comme en Amérique. Et c'est à une pareille puissance que le Pape ose jeter un défi! C'est cette activité colossale qu'il prétend soumettre aux lois de l'Église! C'est cette immense fièvre de richesse et d'indépendance qu'il espère calmer en n'ayant à lui offrir pour type de perfection que le plus chétif et le plus pauvre des États! Pour qui ne va pas plus avant, cela peut paraître une tentative désespérée.

Ainsi, à la surface, tout est éblouissant. Mais, que l'on perce cette première écorce : l'aspect change tout à coup. Le malaise des esprits, les souffrances de l'Europe et du monde contrastent singulièrement avec la magie des progrès matériels. Comme le père Lacordaire l'écrivait, il y a déjà longtemps : « La guerre[1] est en Europe, quoique les armes soient pendues aux murs, et que l'araignée semble y avoir tendu dans la poussière un fil paisible. »

Partout la foi religieuse et le sentiment national, ces deux sources premières où l'homme puise ses joies et sa dignité, sont troublés par de cruelles violences.

1. Lettre sur le Saint-Siége.

L'Italie, depuis des siècles la proie de l'étranger, aspire à réaliser la pensée traditionnelle des papes, et à se liguer contre les barbares du Nord; mais c'est au prix de sa foi et de son autonomie que le Piémont prétend lui faire acheter sa délivrance. Brisée par la réforme, l'unité allemande n'existe plus qu'en rêve. L'Irlande s'épuise lentement, pressurée par l'Angleterre. La Pologne ne compte plus ses années que par ses essaims de martyrs. A la honte du XIX[e] siècle, le croissant plane encore sur la tête des chrétiens d'Orient, qui souffrent comme au moyen âge, sans plus exciter l'élan des croisades. L'Asie croupit dans la barbarie. Jusqu'à ce jour l'Amérique s'est déshonorée par l'esclavage, et sa liberté même est mise en péril par les violences d'une guerre fratricide. Les nations chrétiennes consument, à se surveiller mutuellement, des trésors et des armées dont la dixième partie suffirait à conquérir et à civiliser le monde entier.

Ce n'est pas tout. Au sein des peuples les plus vivaces, les libertés locales disparaissent. Communes et provinces font place à une bureaucratie raffinée, qui dispense chacun de penser et d'agir, et qui accumule au centre de quelques grands États le soin et la responsabilité de tout. Appliquée au travail, cette centralisation supprime les petites industries, assure le triomphe des gros capitaux, et, créant d'un côté une véritable féodalité financière, de l'autre augmente de plus en plus la multitude des prolétaires.

La justice constate avec effroi le relâchement des mœurs. Les attentats les plus honteux se multiplient avec une irrésistible rapidité. Dans les grandes villes, où le progrès semble à son apogée, la séduction est si forte qu'il faut pour s'en préserver l'indépendance, les loisirs du riche, et que la fille de l'ouvrier y est, presque infailliblement, condamnée au déshonneur.

Ainsi, au lieu du triomphe de la justice, éclate celui de l'oppression et de la tyrannie. Alors que la vérité n'avait qu'à paraître pour exercer un invincible ascendant, l'erreur reste partout vivace, toujours prête à renaître après tous les assauts, après toutes les catastrophes. On avait cru que l'ignorance et la pauvreté retenaient seules les peuples captifs : et les progrès de la science et de la richesse ne servent qu'à mettre à nu la racine du mal au plus profond du cœur de l'homme. Fût-il réuni sous les mêmes lois, doté d'un bien-être sans limites, le genre humain, comme chacun de ses membres, se trouverait encore aux prises avec une corruption native, que toutes les forces de la civilisation ne parviennent pas à contenir.

N'est-ce pas la trace irrécusable de la déchéance originelle? Les plus éclairés de nos politiques et de nos économistes en font l'aveu. Il est écrit, en pages éloquentes, dans les *Méditations* de M. Guizot, comme dans les *Réformes* de M. Le Play.

La foule est moins clairvoyante. Sans s'en rendre compte, elle s'affaisse sous le poids du mal qu'elle avait mis son orgueil à nier. En effet, rien ne mène

plus vite au découragement qu'une ardeur irréfléchie et de folles espérances. De là, après l'enthousiasme de 1789, de 1830 et de 1848, l'abaissement des caractères, le scepticisme des esprits et une honteuse résignation à toutes les misères que l'on prétendait guérir.

En résumé, pendant que le Pape, que l'on croit au bord de la tombe, se proclame plein de vie, et affirme, plus énergiquement que jamais, sa mission divine et perpétuelle, l'esprit moderne, en plein triomphe, se trouve mal à l'aise et doute de lui-même. C'est un premier démenti à l'apparente supériorité dont se vantent les adversaires du Saint-Siége.

Il faut aller plus loin, et ne pas craindre de sonder, à la fois, les plaies de nos sociétés et celles de l'État romain. Car il importe de bien discerner le principe de vie et la cause de mort qui se les disputent.

Ce qui saute tout d'abord aux yeux, c'est la division, l'antagonisme, et partant l'impuissance des forces intellectuelles et matérielles qui sont au service de la civilisation moderne.

Que dire des gouvernements? Leur condition est peut-être plus digne de compassion que de rigueur. Obligés de prendre les hommes tels qu'ils sont, de compter avec les idées du moment, subissant et leur entourage originel et celui que leur créent sans cesse l'ambition et l'intrigue, ils ont certes leur part de responsabilité; mais elle est essentiellement limitée.

Ce n'est pas leur faute s'ils sont presque partout réduits à vivre au jour le jour. Tenus en suspicion par leurs peuples comme par leurs voisins, ils multiplient, d'année en année, le nombre de leurs soldats; ils perfectionnent sans relâche leurs moyens de destruction. Les ressources les plus claires, les hommes les plus vigoureux se consument en armements insensés, comme si dans chaque pays le pouvoir était destiné à dévorer ce qu'il y a de trop et de meilleur. Si déplorable qu'il soit, ce développement de la force matérielle est devenu nécessaire. En effet, la force morale a disparu, et, à la place des principes auxquels personne ne croit plus, il ne reste que des faits condamnés à s'affirmer et à vivre par la violence.

Autour des gouvernements, inquiets et chétifs navigateurs, s'agitent les flots tumultueux des passions religieuses et nationales politiques et sociales.

En vain quelques esprits, généreux mais chimériques, s'efforcent-ils de réunir, dans une tolérance commune, les branches diverses de la grande famille chrétienne. En vain le scepticisme prétend-il fondre les dogmes les plus opposés en une vague et nuageuse indifférence. Le schisme poursuit, par le knout et par la Sibérie, l'assimilation de ses sujets catholiques. Le protestantisme mine, à prix d'argent et à coups de révolution, la grande unité romaine. Enfin, tout ce qui est jeune et logique dans le camp de la libre pensée, a déclaré une guerre à mort à Jésus-Christ et à son Église. Ainsi, lutte et anarchie partout. Toute-

fois qu'on note d'avance cette particularité : le catholicisme reste le centre contre lequel les vieilles hérésies et les aspirations modernes unissent leurs efforts.

Même antagonisme entre les peuples ou nationalités. En apparence, ils se partagent en deux catégories : les peuples d'ancien et de nouveau régime, les vieilles et les jeunes constitutions, la vieille et la jeune Europe. Mais cette division n'est que le moindre mal. Au sein de ces deux camps, moins différents qu'on ne pense, se retrouvent en présence une race conquérante et une race conquise, des annexeurs et des annexés, des nationalités qui prétendent naître et grandir aux dépens de leurs voisines, et des nationalités qui se débattent contre ces étreintes meurtrières.

Au milieu de ces dissensions, le crime de l'ancien régime, le partage et l'anéantissement de la Pologne, s'achève, sans que la révolution ait rien pu ou rien tenté pour une cause digne entre toutes d'exciter son zèle. Le crime de la révolution, l'unification et l'asservissement de l'Italie, se consomme sans que les plus augustes et les plus touchantes infortunes aient fait vibrer la moindre fibre chez les potentats de l'ancien régime. L'injustice et l'impuissance sont égales de part et d'autre, avec ce trait commun, que ce sont partout des catholiques qu'on écrase sans pitié. Opprimés de tous côtés, ils n'oppriment personne. En une seule année, il a coulé de leurs veines, à Naples et en Pologne, plus de sang qu'ils n'en ont versé pendant des siècles.

Si de ce vaste champ de douleurs nous passons à l'examen d'un peuple en particulier, le tableau n'est pas plus consolant. Ceux que leur intelligence et leur fortune destinaient à conduire l'opinion et à servir de trait d'union entre la multitude et le pouvoir, sont divisés en partis, qui se subdivisent eux-mêmes en coteries, toutes dépourvues d'esprit politique, toutes plus ou moins étrangères au véritable sentiment populaire, partant incapables de prendre sur leur temps un ascendant sérieux.

Pour les uns, tout est dans le choix de la dynastie, pour les autres, dans l'agencement des institutions ; ceux-ci ne voient que l'expansion de la richesse et du bien-être, ceux-là que la liberté de tester ou le droit d'association. Nul ne songe que ces grands intérêts se tiennent, que la première chose à faire serait d'établir clairement les conditions, communes et primordiales, de l'autorité et de la liberté, de l'ordre et du progrès. Aussi chacun persiste-t-il à voir le salut de la société dans la recette qu'il rumine. Personne ne parvient ni à convertir son voisin ni à se ranger soi-même à l'avis d'autrui.

Faute de s'entendre sur le fond des choses, les gens d'esprit ont fait, depuis quelque temps, de laborieux efforts pour mettre les principes hors de cause, et pour rallier leurs forces éparses autour du drapeau de la liberté, de la paix et de l'économie. « Gardons chacun, disent-ils, nos chères convictions. Que chaque religion, chaque parti soutienne, dans le champ des

théories, la perfection de son idéal. Que chaque peuple s'occupe de conquérir lui-même son indépendance politique et nationale. En attendant, oublions ces horizons lointains pour nous occuper de nos affaires à un point de vue pratique. Ne songeons qu'à l'amélioration pacifique de nos institutions et de nos finances, qu'au couronnement progressif de l'édifice, qu'aux biens modestes après lesquels tous les honnêtes gens soupirent. »

Ce serait merveille s'il suffisait de désirer ces biens pour les avoir. Malheureusement la paix, la liberté, l'économie, ne se décrètent pas. Elles supposent précisément ce qui nous manque, c'est-à-dire l'union des esprits et des cœurs en des principes communs. Y toucher, même avec la plus grande discrétion, c'est remuer des questions grosses comme le monde, et intimement liées les unes aux autres. Que vous proposiez de déplacer d'un ligne ou d'une lieue les tours de Notre-Dame, la difficulté reste la même.

La liberté! certes nul bien n'est plus digne de passionner les âmes. Mais pour peu qu'on lui ouvre la porte, qui lui posera des bornes? Qui lui dira : Tu n'iras pas plus loin? Déversée au dehors, comment l'empêcher de mettre l'Europe en feu? Concentrée sur elle-même, ne va-t-elle pas réveiller le socialisme qui dort, et évoquer la formidable perspective qui, en 1848, a tout à coup glacé d'effroi nos hommes d'État les plus résolus?

La paix n'est pas moins séduisante. Mais sur quoi

la fonder ? Au nom de quelle autorité réunir le congrès qui réparera toutes les injustices, et fera taire toutes les convoitises? Comment arracher à ses bourreaux la Pologne, lien sanglant et vivace de la néfaste Sainte-Alliance? Comment délivrer l'Italie des passions qui la livrent tantôt à l'étranger, tantôt à la révolution? En Allemagne, ne suffit-il pas que l'Autriche ait un désir pour que la Prusse le paralyse? La France peut-elle avoir une velléité de légitime agrandissement sans trouver l'Angleterre sur son chemin?

Ainsi la paix est l'ennemie de la liberté; car elle n'est que le maintien d'iniquités monstrueuses et l'accumulation de périls croissants. La liberté est l'ennemie de la paix; car elle n'est que la cohabitation stérile de systèmes également nuls et inoffensifs, ou que le déchaînement de passions acharnées et irréconciliables.

Quant à fonder la paix et la liberté sur la nécessité des économies, c'est le renversement du sens commun. Tant que le désordre des esprits n'aura pas cessé, il est évident que la plaie financière sera sans remède. Bien plus, elle ne fera que hâter la crise. En effet, les États, qui par leurs dépenses excessives devancent la marche de la prospérité publique, sentent qu'il faudra, un jour ou l'autre, trancher par le glaive le nœud qui les enserre. Les plus obérés, les plus voisins de la banqueroute, sont par cela même les plus pressés de tirer l'épée. Le Piémont a beau vendre ses chemins de fer, vendre les biens du clergé, emprunter à gros

intérêts, faire argent de tout : il ne peut entretenir son armée de quatre cent mille hommes qu'à condition de la lancer au plus tôt sur l'Autriche.

La France n'en est pas là. Pourtant son équilibre budgétaire, comme celui de toutes les grandes puissances, réclame le désarmement. Or, comment désarmer avant d'avoir atteint le but que l'on poursuivait en armant, c'est-à-dire avant de s'être battus? Est-ce pour remettre l'épée dans le fourreau sans avoir rien fait, que nos arsenaux regorgent de canons, nos armées de soldats, et que nos dépenses militaires s'élèvent à sept cents millions par an? Est-ce pour entamer toutes les questions sans en résoudre aucune, que nous avons planté notre drapeau en Crimée, en Italie, en Syrie, en Cochinchine et au Mexique? Au lieu de faire des économies, ne sommes-nous pas ainsi fatalement condamnés à dévorer nos ressources et à grossir notre dette, jusqu'au jour où la France dira ce qu'elle veut, et l'exécutera quoi qu'il en doive coûter?

Pendant que les grandes guerres et les armées permanentes réduisent à néant l'espoir de la paix, que la balance des pouvoirs et d'une sage liberté est bouleversée par des révolutions périodiques, et que les dépenses emportent chaque année les digues de la sagesse financière; en dépit des traités, des constitutions et des budgets, la démocratie, dont on parle beaucoup, mais qu'on ne connaît pas, poursuit l'idéal; et, pour elle, l'idéal, ce n'est pas l'immobilité stérile

des équilibristes, c'est une activité puissante et féconde; ce n'est pas la libre profusion de systèmes également inoffensifs, élaborés dans leurs doux loisirs par des têtes aristocratiques, c'est le triomphe du système vrai, qui réalisera le bien-être du pauvre, l'émancipation des opprimés, le réveil des hommes et des nations asservis.

En vain espère-t-on calmer par le bien-être cette soif de vérité et de justice. Le Français reste ce qu'il est, et la religion de l'intérêt bien compris si pieusement pratiquée par nos voisins d'outre-Manche ne lui suffira jamais. Chez nous, les grandes fortunes ont surtout été faites par des étrangers ou par des hommes ayant, par exception, les qualités qui nous manquent. Chez nous, le riche ou le pauvre dépense son or plus vite qu'il ne le gagne. Si loin qu'ils soient poussés, le luxe et le plaisir ne le satisfont qu'un instant. Au nom de quelque infortune à secourir, de quelque iniquité à châtier, au bruit de la trompette et du canon, il oublie son opulence ou sa misère; il a trouvé sa joie, son élément, sa vie.

De là, malgré nos progrès matériels, les révolutions qui, de quinze en quinze ans, trahissent le malaise des esprits. De là l'impuissance des théories politiques, qui n'ont cherché leur appui que dans l'essor de la prospérité publique. Il n'y a pas à balancer. Toute doctrine, toute aristocratie, tout gouvernement qui renoncera à résoudre ces grands problèmes, est par cela même condamné à périr. Il n'est point de

révolution, de calamité, d'utopie, que la multitude ne préfère à l'abandon de ses généreux désirs.

Or, que répondent les philosophes, les politiques, les économistes, au peuple qui les presse de se mettre d'accord, de lui donner une solution, ou du moins de lui indiquer les ennemis à combattre et les obstacles à vaincre? A les entendre, et c'est le seul point où ils parviennent à se concerter, l'ennemi ou l'obstacle, c'est l'Église, c'est la Papauté. Pour les uns, son influence cachée, hostile à tout progrès, paralyse fatalement les efforts de l'humanité. Pour les autres, son immobilité entraîne le naufrage universel, alors qu'il lui serait si facile de l'empêcher en se rajeunissant au contact d'une nouvelle civilisation. Chacun lui reproche de ne pas consacrer, comme un monument d'éternelle justice, sa petite recette politique et sociale, son plan de réforme et de constitution; et, pour se donner le temps de recommencer plus à l'aise ces maisons de sable, tant de fois renversées, que la prochaine marée emportera encore, on livre aux fureurs populaires la seule autorité capable d'éclairer et de réconcilier les âmes.

A force d'entendre répéter qu'il faut transformer l'Église, la multitude conclut que le plus court est de la détruire, et de voir comment les choses iront sans elle. Aussi n'est-ce ni au Grand Turc, ni au czar, ni à l'Angleterre que les maux universels sont imputés, mais bien à ce pouvoir du Pape, que le traité de Westphalie a exclu de la diplomatie, que le pro-

testantisme, l'ancien régime et la révolution ont systématiquement dépouillé de toute action politique et sociale, et séquestré dans un coin de l'Italie. Le Saint-Siége, qu'on a mis depuis trois siècles dans l'impossibilité de rien faire, est le grand criminel qu'on accuse d'avoir tout fait, et sur qui les vrais coupables se vengent de leur impuissance.

En un jour, toutes les passions qui ont agité l'histoire du monde, semblent se réveiller et se donner rendez-vous autour du trône de saint Pierre, attendant de sa ruine la réalisation de leurs vœux si divers. Aux Hongrois, aux Serbes, aux Monténégrins, aux Polonais, l'essor d'une prétendue nationalité italienne est présenté comme le signal de leur propre résurrection; et, en même temps, la despotique Russie compte que la chute du dernier pouvoir spirituel indépendant lui permettra d'assimiler complétement les peuples rebelles à sa domination. En France et en Angleterre, les amis des libertés modernes se flattent d'implanter au delà des Alpes le libre examen et les principes de 89, pendant que les adorateurs secrets de la centralisation et du césarisme se préparent à y étouffer jusqu'à la dernière trace de vie locale et d'autonomie. D'un bout à l'autre de l'Europe, les socialistes, qui rêvent la félicité des classes déshéritées, sont pressés de voir tomber la clef de voûte de l'ancien ordre social; et, loin de s'y opposer, les heureux de la fortune seraient bien aises de faire taire, avec la voix de leur conscience, celle du pontife in-

corruptible qui condamne leur morale financière et leur scandaleuse opulence. Enfin, la tête tourne aux princes eux-mêmes. Les uns suivent à contre-cœur le flot de l'opinion, les autres le précipitent : nul ne croit possible de lui résister.

Ainsi, au sein de l'Europe malade, les partis divisés, impuissants, incertains du lendemain, ne trouvent d'unité, de force, de certitude, que pour assiéger et pour détruire le pouvoir du Saint-Siége. A peine nous reste-t-il une dernière heure de trêve. A peine avons-nous le temps de nous demander où nous conduit cet étrange concert de passions.

Hâtons-nous de le reconnaître, dans ces colères, l'ingratitude le dispute à la folie. Car, à côté des ferments d'anarchie et d'immoralité qui agitent nos malheureuses sociétés, et en attendant qu'elles aient trouvé le flambeau d'une vérité nouvelle, qui est-ce qui entretient dans leur sein les mœurs et l'honnêteté publique et privée, sinon l'antique religion de nos pères? Qui soutient encore, par une salutaire concurrence, le schisme penchant vers un abrutissant despotisme et l'hérésie menant au scepticisme absolu, sinon l'immuable catholicisme? Qui assure à nos libres penseurs la sécurité et la paix domestiques, sinon des épouses, des enfants, des serviteurs, auxquels l'Église enseigne la chasteté, l'obéissance et la fidélité? Qui leur donne à eux-mêmes un instinct secret de générosité et de probité, sinon le lait chrétien qu'ils ont sucé dans leur enfance, l'air chrétien qu'ils res-

pirent malgré eux? Enfin quelle protection cachée leur permet de renverser constitutions et dynasties sans qu'ils soient eux-mêmes broyés par l'anarchie, de discuter l'organisation sociale elle-même, de peindre en sombres couleurs les misères trop réelles du prolétariat sans qu'à leur voix la multitude se soulève pour tout briser, sinon le vieux respect de l'autorité, l'amour du travail et l'abnégation, légués à l'ouvrier par vingt générations chrétiennes?

Si donc les nations modernes souffrent des maux cruels, elles ne sauraient les reprocher à l'Église, dont elles n'admettent les conseils ni dans leurs traités, ni dans leurs constitutions, ni dans leurs lois économiques. C'est à elle, au contraire, qu'elles doivent, en grande partie, cette richesse, cette puissance, cette paix éphémère, dont elles sont si fières. Car, chassée de leur foyer, l'Église veille encore, comme une mère, au seuil de leur vie publique et privée, et, malgré toutes les entraves, elle distribue à des millions d'âmes affamées le pain substantiel de ses sacrements et de sa doctrine.

Passant de l'Europe au domaine temporel du Saint-Siége, il ne serait pas moins injuste de rendre le Pape responsable de l'état de pauvreté et d'impuissance apparentes où se trouve son pouvoir. Ce n'est pas le Saint-Siége qui est un gouvernement d'ancien régime; ce sont les Italiens qui sont devenus peu à peu des peuples d'ancien régime, aussi incapables de se laisser gouverner que de se gouverner eux-mêmes. Alors que

la séve catholique est encore mêlée au sang de tout l'Occident, Rome est, en sens inverse, le centre où les misères de tous les temps et de tous les peuples sont venues se réunir, et exercent sans relâche leur fatale influence. Non-seulement le peuple romain, résidu de races finies, est le plus vieux de l'Europe, et pour le rajeunir, pour faire revivre l'antique cité des Césars, il faut le miracle d'une résurrection perpétuelle; mais, par leurs passions et par leurs convoitises, les autres peuples apportent à cette œuvre des obstacles incessants.

Sans remonter au delà de nos derniers bouleversements, qui est-ce qui a détruit en Italie la vie municipale et provinciale, encore pleine d'activité au siècle dernier? La révolution. Qui a rendu stériles les efforts de Pie IX pour rendre à ses peuples une part équitable au maniement de leurs intérêts? La révolution. Qui a écrasé en un infâme guet-apens sa petite armée renaissante? La révolution. Qui l'a mis par la spoliation dans l'impossibilité de rétablir l'équilibre de ses finances et dans la nécessité de tendre la main à ses enfants du monde entier? La révolution. Qui s'efforce tous les jours d'aigrir ses peuples, de corrompre ses fonctionnaires, de débaucher ses soldats? qui arrête les vivres aux frontières? qui flatte les ambitieux? qui stipendie les traîtres? qui aiguise les poignards, et qui jette les bombes? Toujours et partout la révolution.

Ainsi la Papauté, qui n'a entravé aucune des expé-

riences modernes, se voit, chez elle, assiégée, ruinée, paralysée dans tous ses mouvements, et à l'inertie naturelle de ses peuples viennent se joindre les plus coupables et les plus incessantes excitations.

Par un touchant contraste, le pontife contre lequel s'acharnent tant d'ennemis divers, sans autre lien qu'une haine commune, ne répond à leurs attaques que par sa tendresse : il les embrasse tous dans une commune et infatigable sollicitude. Ouvrez ses Actes [1] et vous le verrez, depuis vingt années, protester, sans relâche, contre toutes les injustices, oublier ses propres malheurs pour songer à ceux de la Pologne, de l'Orient, de la Chine, de l'Amérique et du monde entier. Enfin, alors que les souffrances des peuples menacent d'arriver à leur comble, et qu'on s'efforce de les rendre sans remède, Pie IX juge l'heure venue de résumer une dernière fois, dans son Encyclique, la grande lutte du XIX[e] siècle.

D'un côté, nous apparaît la civilisation moderne, armée d'une puissance matérielle sans bornes, mais divisée, torturée et ne pouvant s'unir que dans un seul sentiment, la haine ou la peur du catholicisme; et, de l'autre, une puissance morale, réduite à l'indigence et dénuée de tous secours humains, mais affirmant solennellement qu'elle aime les hommes et les peuples, qu'elle les a portés dans son sein, qu'elle les a nourris, et qu'elle les sauvera encore malgré eux.

1. *Les Actes Pontificaux*, publiés par Poussielgue. 1865.

La révolution et l'Église nous pressent également d'en finir par un choix catégorique.

Dans cette situation, qui ne comporte plus d'incertitude, le péril pour la liberté, pour la justice, pour la civilisation, est-il dans une doctrine abandonnée des gouvernements, des savants, des financiers, privée de tout moyen d'action matériel, ne pouvant reconquérir les âmes et les peuples que par leur libre adhésion? Non. Le péril caché, d'autant plus menaçant qu'il est plus ignoré, est, au contraire, dans l'absence de toute doctrine capable de régler et de modérer l'emploi des forces humaines. Il est dans ce libre déchaînement de toutes les opinions, qui n'est autre chose que la négation de toute vérité certaine; dans ce vague et cette incertitude des principes, qui assurent la victoire et la domination des gens sans principes; dans cette liberté illimitée de tous les systèmes religieux et politiques, qui, sous une apparence de grandeur, nous mène à la pire des religions et à la pire des politiques. Il est, enfin, dans cet immense développement des forces matérielles; car elles seront les armes du plus terrible despotisme qui fut jamais, si elles ne sont pas, au plus tôt, réunies au service de la vérité.

Quoi qu'on fasse, les hommes ne pourront se passer ni d'Église ni d'État. En tout temps, après plus ou moins d'agitations et de tâtonnements, ils arrivent à formuler leurs croyances, et ils subissent un régime proportionné à leur niveau religieux. Rompre définitivement avec l'Église catholique, c'est mettre à la

disposition de l'Église néfaste cachée sous le manteau de la raison, l'imprimerie, l'enseignement, la vapeur, les canons rayés, l'électricité et la centralisation.

Pendant qu'il en est encore temps, arrêtons-nous donc à l'appel suprême de l'Encyclique, et sachons secouer les préjugés d'une époque où tout est confus, mobile, transitoire. Laissons là ces romains et cette foule de demi-chrétiens, auxquels la révolution a déjà inoculé quelque chose de son venin, et qui sont, par là même, condamnés à une impuissance momentanée. Laissons également ces révolutionnaires, qui ont encore du sang chrétien dans les veines, et qui ont bâti leurs rêves et leurs illusions sur un reste de catholicisme latent. Pour juger en connaissance de cause l'Église catholique et l'État moderne, sortons de notre siècle, et sortons de nous-mêmes. Demandons-nous ce qu'est et ce que veut l'Église, ce qu'est et ce que veut l'État sécularisé. Voyons si l'une et l'autre n'ont pas donné, en d'autres temps et en d'autres lieux, la pleine mesure de leurs forces. Faisons-les passer au creuset du bon sens et de l'histoire. Nous y trouverons, avec le secret et avec la condamnation des erreurs présentes, l'éclatante démonstration des vérités d'où dépend le salut de la société.

CHAPITRE III.

QU'EST-CE QUE L'ÉGLISE? QU'EST-CE QUE L'ÉTAT?

Il est impossible de se rendre compte des luttes permanentes de l'Église et de l'État et de juger leurs prétentions contradictoires, sans savoir exactement ce que sont ces deux puissances [1].

L'homme a beau chercher à s'isoler et à se constituer en lui-même une indépendance chimérique. De même que, sous la main du créateur qui a pétri les mondes, notre planète obéit aux lois de la gravitation universelle, et subit l'influence des corps innombrables qui circulent avec elle dans l'espace, de même chacun de nous vit en face de Dieu qui lui a donné l'existence, et au milieu de millions d'âmes auxquelles nos destinées sont étroitement unies.

En ouvrant les yeux sur les genoux de sa mère, l'enfant trouve une famille constituée qui préserve sa faiblesse, un toit, un foyer, des vêtements qui l'abritent, un patrimoine et des avances qui lui

1. Ce sujet vient d'être traité dans toute son étendue par M. l'abbé Maupied, dans un remarquable livre sur l'Église et sur les lois éternelles des sociétés humaines.

permettent de grandir. A peine formé, il est saisi par l'engrenage de la société, obligé de gagner son pain, de conquérir sa place sur le champ de bataille du travail, de soutenir ses parents qui faiblissent, et de se préparer lui-même à fonder une famille. C'est la vie sociale.

Mais cet homme appartient lui-même à une grande famille qu'on appelle une nation. Il a une patrie et, dans cette patrie, un gouvernement, des magistrats, une armée, qui le protégent, le défendent, et qui en échange lui demandent respect, soumission et dévouement. C'est la vie politique ou nationale.

Enfin, si cet homme lève les yeux vers le ciel, et si, cherchant au delà de cette courte vie le secret de sa destinée, il interroge ceux qui l'environnent, il apprend qu'il doit conquérir par la vertu la couronne d'une félicité sans terme. C'est la vie religieuse.

En naissant, chacun fait ainsi partie d'une famille, d'une patrie, d'une religion, et est soumis à la triple autorité d'un père, d'un État et d'une Église, dont il reçoit les pensées avant de penser lui-même, et qui ont droit à sa reconnaissance et à son respect avant qu'il ait le droit de les discuter. Ces trois vies se pénètrent si intimement qu'il est impossible de les séparer un seul instant. La famille ne subsiste qu'en se conformant aux lois de l'État et de la religion, lois qui ne sauraient se contredire sur un seul point sans jeter le trouble le plus profond dans les âmes. L'État est chargé d'assurer la liberté de la vie sociale et de

la vie religieuse, en même temps que de veiller à l'ordre, au bien-être et à la sûreté du pays tout entier. Enfin, la religion, dominant tout le reste, enseigne à chacun ses devoirs, et trace, au nom de l'éternelle justice, le chemin du vrai et légitime bonheur dont l'homme est altéré.

Jusqu'ici, tout semble régulier, harmonieux, pacifique. Pourtant le monde n'est qu'une arène, où il faut défendre sa vie sociale, sa vie politique, sa vie religieuse contre de redoutables ennemis. Au lieu de s'unir pour nous protéger, l'État et l'Église semblent s'y livrer un duel à mort, reflet du combat établi au cœur de chaque homme entre la nature et le surnaturel, la vie présente et la vie future, les passions et les devoirs, l'illusion et la vérité.

En effet, toute âme est partagée d'un côté par le désir légitime de fonder un patrimoine et une famille, de l'autre par la soif d'or et de volupté qui le porte à envahir le patrimoine et la famille d'autrui. Point de liberté sociale, sans des lois et sans une force publique, servant de rempart à la famille et à la propriété.

De même, en face du désir de prendre part à la direction des affaires de son pays, se place cette indomptable passion qui porte les hommes d'élite à dominer, à exploiter les autres, passion qui fait du pouvoir, et du pouvoir absolu, le but des plus âpres convoitises et la plus disputée des jouissances. Point de liberté politique sans un gouvernement régulier et inébranlable, servant de digue à toutes les ambitions.

Enfin, si l'homme veut aller librement à Dieu, l'entendre et lui parler, un instinct d'orgueil le porte aussi perpétuellement à prendre, lui-même, la place de Dieu, à le faire à sa propre image, à parler en son nom, en un mot, à confisquer violemment la vérité, et à intercepter les rapports des autres avec Dieu. Point de liberté religieuse sans une vérité immuable, accessible à tous et mise à l'abri de toutes les falsifications.

C'est à défendre ou à combattre ces lois religieuses, politiques et sociales, que se consume la vie des hommes et des peuples. Depuis l'enfant, qui commence à ronger son frein, jusqu'à la nation la plus puissante et la plus civilisée, une profonde unité règne dans toutes les parties de ce vaste tableau. Ce n'est pas l'accord paisible de forces se développant harmonieusement sous le contrôle de la raison, c'est l'intérêt dramatique d'un champ de bataille, où le bien et le mal se prennent corps à corps.

Notre premier ennemi à vaincre, c'est nous. Qui nous tracera nettement la ligne du devoir? Qui nous aidera à contenir le bouillonnement des passions, à supporter les malheurs et les injustices mystérieuses dont toute vie est semée? Qui nous soutiendra à ces heures de délaissement, où les secours humains nous font défaut; à cet instant suprême et inévitable, où il faut dire adieu à ceux que l'on a aimés? Dieu est le père, le consolateur, l'ami que l'homme invoque spontanément dans sa misère. Lui

seul, répondant à notre âme, est capable de calmer ses orages, d'essuyer ses larmes et de dissiper ses angoisses.

La religion est donc nécessaire à l'homme pour le défendre contre lui-même. Que sera-ce quand il s'agira de le défendre contre les autres? Quoi de plus effrayant que la faiblesse d'un être isolé, ballotté comme un brin de paille par le flot des multitudes qui l'entourent, et par le flot des générations qui se succèdent? L'enfant est pétri comme une cire molle par ses parents et par ses maîtres; la femme passe sa vie sous la loi de celui dont elle est la compagne; enfin, vivant au jour le jour de son travail, l'immense majorité des hommes subit l'influence, sinon la domination, d'une poignée de privilégiés, qui possèdent la force, la richesse, l'intelligence. Où trouver un point d'appui contre ces inégalités criantes mais inévitables, qui permettent au plus fort d'abuser de notre infériorité?

Dans cette mêlée, où chacun est tenté d'opprimer son voisin, le premier mouvement est de chercher un refuge sous la main du gouvernement, en qui se résume la puissance matérielle et intellectuelle de la nation. Mais comment le gouvernement n'abusera-t-il pas lui-même de son pouvoir? Comment n'emploiera-t-il pas à satisfaire ses propres passions, à étouffer la justice et la vérité, l'énergie qui devrait au contraire servir de bouclier à la liberté des familles et des consciences?

Pour résoudre ce problème en dehors de la religion, les uns ont cru qu'il suffisait de supprimer l'État, les autres de le développer au delà de toute mesure : exagérations également insensées, qui ne changent rien ni à la nature des choses ni aux nécessités sociales.

En effet, pour que l'État fût inutile, il faudrait que l'homme fût bon par nature, et qu'il cherchât spontanément sa félicité dans la carrière sans limites du vrai, du beau et du bien. Or, ici l'avare entasse pour ses jouissances un or mal acquis; là le débauché ne compte ses joies que par le nombre de ses victimes; ailleurs l'ambitieux verse des flots de sang pour accroître son empire, pendant que le sectaire séduit et fascine les consciences. Aux prises avec ces ennemis, la propriété, la famille, le pouvoir, la religion, l'ordre, la paix, les mœurs ne subsisteraient pas un seul instant sans une force publique, organisée pour préserver dans leurs sources fécondes le travail, la richesse, la population et la vertu.

Au contraire, pour que l'État pût en se développant remédier à tous les maux, il faudrait qu'il fût à son tour sans défaut ou capable de se corriger lui-même. Le gouvernement, nous disent ces seconds rêveurs, représente, dans leur valeur moyenne, la nature, la conscience, la raison du peuple tout entier. Le penchant au mal n'est que l'exception. La grande majorité cherchant sincèrement le bien, les hommes choisiront naturellement pour chefs les plus éclairés et les

plus vertueux d'entre eux, en sorte que l'État, ayant ainsi dans la conscience publique son flambeau moral, conduira les autres, d'une main sûre, dans la voie d'un progrès continu et indéfini. Sur cette hypothèse, soigneusement abritée des chocs et des accidents de la réalité, que de constitutions parfaites, ingénieusement élaborées par de jeunes mathématiciens ou par de vieux célibataires, que le souci d'une famille n'est jamais venu réveiller de leurs illusions! Là précisément est le nœud de la question. Car admettez que le penchant au mal et à l'erreur soit la règle générale, la raison saine et droite l'exception, et qu'à part quelques âmes d'élite, l'immense majorité ait besoin d'un secours divin pour échapper à sa corruption native; alors, écho trop fidèle de toutes les faiblesses et de toutes les passions, l'État sera sans force pour les combattre.

Laissons là les théories. Ouvrons les yeux sur la réalité. Depuis le déluge jusqu'à nos jours, et d'un pôle à l'autre, l'État existe, et il existe hérissé d'imperfections. Il est à la fois nécessaire et défectueux, sous l'empire des passions qui condamnent les peuples à être gouvernés, et à l'être par des hommes semblables à eux. Par une triste mais inexorable loi, son pouvoir devient d'autant plus défectueux qu'il est plus nécessaire. Sa puissance et ses abus se développent en proportion de nos vices.

En effet, de qui se compose l'État? Est-ce réellement des plus vertueux, choisis par la majorité? Non.

Il se compose des plus forts, imposés par la nécessité. Les combinaisons les plus subtiles ne sauraient modifier sa nature. Pour subsister, l'État a d'abord, et avant tout, besoin d'être le plus fort. Or, cette force n'est aux mains ni des femmes ni des enfants, qui forment les trois quarts du genre humain, et, sur le quart du reste, le plus grand nombre est dans l'impossibilité de défendre lui-même ses intérêts. Sous quelque forme qu'il cherche à se dissimuler, le pouvoir appartient donc à cette petite fraction qui est la plus vigoureuse, la plus capable et la plus riche, triple aristocratie que tous les temps ont subie.

Chose singulière, l'autorité est ainsi à ceux dont il serait le plus urgent de prévenir et de réprimer les excès. Imposant volontiers des limites aux passions des petits, ils n'en acceptent que difficilement pour les leurs. Changer la forme du gouvernement ou les hommes qui le composent, ce serait tailler dans la chair malade, mais nullement guérir le principe du mal. Passez des monarchies aux républiques, des républiques aux grands empires, l'État semble condamné à se corrompre en se développant. Il se trouve fatalement placé sur une pente d'autant plus rapide que sa puissance est plus concentrée.

Le problème subsiste donc tout entier. Qui nous donnera le secret d'un système politique se soutenant autrement que par les satisfactions accordées aux plus forts aux dépens des plus faibles ? Comment préserver du venin de la richesse et du pouvoir ceux qui sont

les maîtres de leur pays? Où trouver, dans l'homme ou hors de l'homme, une force supérieure à celle des plus forts, un frein assez puissant pour contenir leurs insatiables convoitises, les empêchant de gaspiller, en une orgie d'un jour, les ressources et l'avenir de toute une nation?

La force matérielle se charge de répondre à cette question. Au milieu même de ses triomphes, elle est obligée de reconnaître, d'invoquer, de proclamer la suprématie de la force morale. Quoiqu'en révolte permanente contre cette puissance supérieure, elle lui doit sa grandeur, sa durée et jusqu'à son existence.

Les passions peuvent bien exploiter, centraliser, dévorer. La vertu seule produit. Remontez aux sources cachées de la vie : point de richesse qui ne provienne du travail et de l'économie; point de santé, point d'intelligence, qui n'ait puisé sa séve en une sobre et laborieuse activité; point d'enfants qui ne doivent le jour aux souffrances et aux sacrifices de leurs parents.

Ainsi, les plus forts ont besoin de certaines vertus en eux-mêmes, rien que pour entretenir leur vigueur et pour conserver leur sang; ils ont besoin de certaines vertus dans les autres, pour que la richesse et la population ne disparaissent pas sous leurs mains. Enfin, quoique naissant naturellement et spontanément des inégalités humaines, le pouvoir, pour durer, a besoin d'une consécration puisée plus haut que dans un triomphe de fait ou dans une victoire d'un jour.

Pour régner sur les intelligences et sur les cœurs, il sent qu'il doit être, sur la terre, le représentant de la justice et de la vérité éternelles. Il doit s'obliger le premier à observer ces lois immuables, dont il s'établit, vis-à-vis des autres, le protecteur et le gardien.

Voici un grand fait constaté. L'État parle au nom de la force morale; mais il est incapable de la créer. Où donc réside-t-elle? Quelle est sa source mystérieuse ?

Sans doute, la justice éternelle trouve dans l'âme de chacun je ne sais quel écho secret : sous tous les climats, dans tous les temps, la conscience et la raison répondent tout bas à son appel. Mais à qui sera-t-il donné de poser ses règles et d'écrire ses lois? Au milieu du tumulte des passions, des luttes qu'elles provoquent, des erreurs dont elles se couvrent, des abaissements et des folies où elles réduisent l'intelligence, qui osera leur tracer nettement la limite où elles doivent s'arrêter, et où commence le devoir? Point d'illusion. Jaloux de son indépendance vis-à-vis de Dieu lui-même, qui la respecte, l'homme ne reconnaîtra jamais à un autre homme, quel que soit son prestige ou son génie, ou à une réunion d'hommes, quel qu'en soit le nombre, le droit de lui définir la vérité, de lui imposer des devoirs, en un mot, de lier sa conscience. Il se méfie surtout, et avec raison, de ceux qui seront plus forts, plus intelligents que lui, et par suite plus disposés à abuser de sa faiblesse. Pour le décider à obéir, il faut la voix de Dieu, par-

lant directement à sa conscience ou à sa foi, et lui donnant des preuves irrécusables de son intervention.

La religion, avec son autorité divine, est donc nécessaire à l'État comme à l'individu. Lors même que l'homme isolé pourrait se contenter de ses conjectures personnelles, la société ne saurait se passer de croyances communes, nettement formulées et acceptées par la conscience publique.

Quelle est l'origine, quelle est l'histoire de cette foi universelle?

Au berceau de tous les peuples, la vérité morale, sur laquelle reposent la famille, la propriété et la société tout entière, se présente au monde, comme venant directement de Dieu, sous la forme d'un culte rendu à Dieu, par le ministère d'un sacerdoce organisé et indépendant, parlant au nom de Dieu et ne relevant que de Dieu. C'est sur le mont Sinaï ou dans les bois sacrés de la Grèce et de l'Italie que les lois fondamentales des nations antiques ont été formulées. L'État les a acceptées aussi bien que la multitude. Ce n'est pas aux mille inspirations incohérentes des consciences individuelles, c'est à une religion positive, variant avec les temps et avec les lieux, mais se disant toujours divine, qu'il a prêté son appui.

Dans cette autorité supérieure, l'État et la nation ont tous deux trouvé et une force et un frein. Plus cette religion a été pure, et moins les abus ont été faciles. Aux petits comme aux grands, les vérités,

ainsi reconnues et proclamées par la conscience publique, se sont imposées comme une loi inflexible. A mesure que ce niveau moral s'est élevé, les peuples, respectant davantage un pouvoir moins égoïste et moins rigoureux, ont pu jouir d'une liberté croissante, c'est-à-dire qu'il ont pris une part moins restreinte à la direction de leurs propres affaires.

C'est en vain que les formes politiques les plus ingénieuses prétendraient remplacer cette base première dé toute société. Donner aux Turcs et aux Chinois la liberté de la presse et une constitution parlementaire serait dérisoire. Que leurs croyances commencent par en faire des hommes et des hommes honnêtes. Jusque-là leurs institutions seront forcément le reflet de la tyrannie, qui, chez eux, règne jusque dans les familles.

Aussi, par une sorte de régime représentatif aussi ancien que le monde, le gouvernement d'un pays est toujours modelé sur sa religion. Elle seule, si elle est digne de sa mission, peut réaliser, dans une certaine mesure, la vraie liberté, c'est-à-dire la liberté pour tous. Elle seule peut stipuler en faveur des petits, des faibles, des opprimés. De là, pour elle, la nécessité d'être indépendante de l'État, et d'avoir, comme lui, son organisation, sa hiérarchie, sa souveraineté, capables de protester contre la violence triomphante, de faire rougir le vainqueur lui-même de ses méfaits, et d'opposer à l'empire de la force matérielle celui de la force morale. De là aussi la tendance persistante

de l'État à s'assujettir la religion et ses ministres, et à se faire un instrument docile de la seule puissance capable de lui résister. S'il y parvient, la servitude est complète, et la multitude est à la merci de ceux qui l'exploitent. On a beaucoup parlé de la division des pouvoirs. Celle-ci est la seule fondamentale, la seule indispensable. Quelles que soient les combinaisons de parlement et de magistrature, quand le prêtre, interprète et gardien de la morale, devient le fonctionnaire salarié du plus fort, il n'y a, en définitive, qu'un seul pouvoir, contre lequel la conscience n'a plus aucun recours.

Toutefois, en cherchant dans la religion la puissance morale capable de remédier aux vices de la puissance matérielle, dans l'Église le frein de l'État, dans le prêtre le juge spirituel du prince et du magistrat, le protecteur suprême de la patrie, de la société, de la famille, avons-nous fait autre chose que reculer la difficulté? Comment, à leur tour, la religion, l'Église et le prêtre, chargés de guérir et de réformer les autres, corrigeront-ils leurs propres défauts? Parlant de la part de Dieu, exerçant en son nom la plus redoutable des autorités, comment échapper à la tentation de prendre sa place et d'asseoir sur l'oppression des consciences la plus odieuse et la plus irrémédiable des tyrannies?

Certes, rien n'est plus affreux que cet abus hypocrite du pouvoir spirituel, cette exploitation des choses saintes, cet asservissement des âmes. Et pourtant le

péril est si grand, la pente si glissante, que toutes les religions humaines y ont succombé. Elles sont devenues l'exploitation des peuples en société du pouvoir civil. Toute religion humaine est condamnée par cela même à être une théocratie, c'est-à-dire l'absorption égoïste et hypocrite de tous les pouvoirs. Il n'y a qu'une religion surnaturelle et divine qui puisse garder à Dieu sa place, transmettre sa parole dans sa pureté, et, en même temps, laisser aux hommes la somme de liberté possible que Dieu même respecte en eux.

Cette religion divine existe-elle? Après six mille ans de labeurs, l'humanité est-elle en possession de ce flambeau salutaire? Ou bien, malgré les services qu'elles ont rendus, les religions positives ne sont-elles toutes que des institutions transitoires et imparfaites, adaptées aux besoins des peuples enfants, mais sujettes elles-mêmes aux excès de la puissance spirituelle, les plus révoltants de tous? L'utilité de la religion ne va-t-elle pas en diminuant à mesure que la civilisation se développe? Au point où nous en sommes venus, n'appartient-il pas désormais à la raison publique, représentée par l'État, de contrôler et de réformer la religion? N'est-ce pas dans l'expansion de la raison individuelle, dans la voix de Dieu parlant directement à la conscience de chacun, qu'il faut chercher de plus en plus le remède aux vices de l'Église et de l'État?

On le voit, tout se réduit aujourd'hui à une alternative simple et claire. Ou bien il y a une religion

révélée, non pas relativement, mais absolument vraie; non-seulement utile, mais nécessaire en tout temps et en tout lieu; recevant de Dieu en personne sa garantie d'infaillibilité et d'incorruptibilité, capable de corriger les abus des forces naturelles dans l'homme et dans l'État sans dégénérer elle-même en despotisme théocratique. Ou bien il n'y en a point, et, en ce cas, c'est dans la religion naturelle et dans la conscience individuelle que nous trouverons la véritable parole de Dieu, l'instrument de progrès et de réforme, le chemin de la perfection.

De quelque façon que Dieu parle à l'homme, le caractère distinctif et nécessaire de la vraie religion, naturelle ou révélée, doit être d'offrir aux hommes et aux peuples un secours progressif, proportionné à leur degré de civilisation. En effet, c'est l'enfant, l'ignorant et le pauvre qui ont le moins besoin de l'assistance divine. Le jeune âge, qui ne connaît encore ni les orages des passions ni les tortures du doute, trouve, dans les soins d'une mère et dans la volonté d'un père, une providence qui le préserve de tous les dangers. Dans sa rude vie, le laboureur de tous les climats puise une sagesse et une vigueur qui, même avec une doctrine imparfaite, suffisent à maintenir sa race et ses mœurs, et le paysan, russe ou suédois, obéit à ses popes ou à ses pasteurs sans se douter qu'ils ont rompu avec le centre d'unité, altéré le dogme et le culte, et qu'entre leurs mains, la Foi n'est plus qu'une succursale de l'État. Comme les

patriarches des anciens temps, les Tartares et les Mongols promènent, de siècle en siècle, leurs troupeaux à l'ombre de quelques traditions primitives. Parmi eux, le chef de famille réunit en ses mains l'autorité du père, du magistrat et du prêtre, trop rustique pour dégénérer en tyrannie. S'il faut un secours efficace, une protection visible, un flambeau sûr, c'est à l'âge viril, tour à tour assiégé par les tentations du plaisir, de l'ambition et du gain; c'est à l'ouvrier des villes, actif et intelligent, mais aux prises avec le luxe et avec le scepticisme; c'est au riche surtout, si prompt à s'endormir en une égoïste oisiveté; c'est enfin, entre tous, à l'homme de génie qui, dominant les autres, risque sans cesse de les perdre en se perdant lui-même.

Il en est de même des peuples. A la rigueur, l'instinct pourrait suffire à des tribus barbares, protégées par un rude climat et par une vie primitive. Mais, à mesure qu'elles s'éloigneront de cet état de nature qui, s'il n'est pas chimérique, est du moins fort rabaissé, à mesure qu'elles entreront en possession de la richesse, de la science et de la puissance militaire, leur sagesse, leurs vertus de famille, leur vigueur et leur liberté seront de plus en plus exposées, si elles n'ont un remède croissant avec le danger.

Est-ce le catholicisme, est-ce le rationalisme qui nous donnera ce secours divin, nécessaire au siècle présent, en proportion même des lumières et de l'opulence dont il est justement fier?

Quand il s'agit de répondre à cette question capitale, tout le monde est bien d'accord pour reconnaître la vérité et la supériorité relatives du catholicisme; mais on en fait avec un superbe dédain l'apanage des temps barbares, des populations pauvres, des ignorants, des faibles, des femmes, des enfants. Comprenant l'efficacité de cette tactique, les incrédules sont les premiers à proclamer les services rendus par l'Église au moyen âge, si on leur concède que ces services sont impossibles et superflus de nos jours. Et, de leur côté, en cherchant à démontrer la vérité religieuse de la Foi, ses plus intelligents et ses plus généreux défenseurs sont souvent tombés dans le piége qui leur était tendu. Ils ont passé sous silence et comme abandonné la démonstration de sa vérité, de sa supériorité, de sa nécessité politique et sociale. Sous prétexte de ménager les temps, les opinions, les gouvernements modernes, on semble prendre à tâche d'excuser l'Église d'être intervenue jadis dans les affaires temporelles, comme si cette intervention avait besoin d'être justifiée par la grossièreté et l'ignorance de ces âges primitifs. On admet ainsi implicitement que les peuples civilisés peuvent se passer de ce contrôle et de cette prééminence. Il semble que pour eux il y ait une relation constante entre leurs progrès et leur degré de sécularisation.

Cette concession aboutit à la négation de la vérité catholique. Les peuples seront fatalement conduits à reconnaître son infériorité, son insuffisance, puis

enfin son néant, et ils proclameront, par cela même, le triomphe du rationalisme, si l'on n'établit pas, avec évidence, d'un côté la stérilité croissante et partant la fausseté de la religion naturelle, de l'autre la fécondité, la nécessité croissante et partant la vérité du catholicisme. Cette démonstration négligée est précisément celle qui répond directement aux aspirations et aux besoins du temps présent. C'est la seule qui puisse ramener le monde moderne à la Foi et le sauver d'une dissolution imminente.

Il est temps de la faire, l'histoire à la main. Nous verrons qu'avec les plus magnifiques éléments de science, de richesse et même de grandeur morale, l'humanité a mesuré ses forces avant Jésus-Christ, comme elle veut le faire aujourd'hui. Loin d'aboutir au triomphe naturel de la vertu, à l'expansion progressive de la civilisation, cette expérience a conduit au règne de la violence et du vice, et a fait tourner à leur profit toutes les ressources matérielles et intellectuelles de l'antiquité.

L'Église, au contraire, a essayé sa puissance sur cette société avilie et dégénérée. Dans ce cadavre en pourriture, elle a ranimé la vie morale, le sentiment du droit, la liberté du bien et tous les éléments de dignité et de grandeur, d'où est sortie la civilisation moderne.

Devenue maîtresse de la république chrétienne du moyen âge, l'Église nous fournira une preuve encore plus saisissante de sa divinité par la modération, la

douceur, le désintéressement, avec lesquels elle a usé de sa suprématie. Par ses soins, l'activité et la liberté des hommes ont reçu le plus grand développement possible. Elle ne leur a résisté que pour leur bien, auquel elle s'est toujours dévouée et sacrifiée elle-même. Cette époque est loin d'être le type de la civilisation parfaite. Mais elle nous montrera comment a fonctionné, en un temps barbare et grossier, le seul véritable instrument de progrès et de réforme, d'autant plus indispensable que les peuples sont plus avancés.

Par contre, nous verrons le despotisme reprendre racine chez les peuples modernes à mesure qu'on en a éliminé Jésus-Christ, et la sécularisation complète, à laquelle on pousse la société actuelle, aboutir au réveil du césarisme. Aujourd'hui plus que jamais, au XIXe siècle plus qu'au XIIe, avec l'imprimerie, la vapeur et l'électricité, beaucoup plus qu'en pleine barbarie, nous sommes ainsi placés dans une terrible alternative. Ou une religion surnaturelle et divine, modérant et contrôlant tous les pouvoirs, nous offrira la garantie de nos libertés religieuses, politiques et sociales, ou nous irons chercher dans l'absolutisme le plus complet, le plus dur, le plus avilissant qui se soit jamais vu, le salut éphémère de l'ordre et de la tranquillité matériels.

L'industrie et l'organisation du travail ont plus besoin de moines pour les défricher que les forêts de la Germanie. La liberté politique est plus difficile et

plus menacée, au milieu du va-et-vient des flots de la démocratie, qu'au sein des communes et des républiques du moyen âge. Dans la mêlée des opinions et des systèmes, les consciences sont, plus que jamais, exposées à être la proie de l'erreur, qui ne les charme un instant qu'afin de les asservir. Pour contenir et pour diriger toutes ces forces déchaînées, la puissance concentrée de l'État est condamnée à se perfectionner et à grandir tous les jours. Bientôt, si elle ne trouve pour contre-poids une puissance morale, organisée et centralisée comme elle, ayant une vie surhumaine et divine, c'en sera fait de la liberté et de la conscience individuelles, livrées sans secours aux engrenages de ce gigantesque mécanisme.

En présence d'un tel mal, la religion naturelle, proclamant l'expansion légitime et progressive des forces humaines, ne serait plus que l'apothéose de l'État, en qui se résument ces forces. Dans les mains de ce pouvoir, déjà si formidable, le rationalisme consacrerait, en réalité, l'union tyrannique de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle.

La séparation de l'Église et de l'État ne serait elle-même qu'une fiction, qui nous mènerait droit à l'abîme au lieu de nous en éloigner. Car, à mesure que la société se développe et se perfectionne, elle devient de plus en plus incompatible avec l'Église, si l'Église n'en reste pas la reine et la modératrice. Du moment que la grande machine sociale n'est pas chrétiennement organisée, la solidarité croissante, qui en

unit tous les rouages, conduit à l'impossibilité matérielle de vivre, à l'impossibilité de vendre et d'acheter en restant chrétien. En sorte que si nous ne marchons pas à un nouveau règne de Jésus-Christ, nous rendant les libertés qui nous échappent, nous sommes fatalement et inévitablement entraînés à l'anéantissement de l'Église et de toutes les libertés.

Certes, l'Église, qui n'est qu'une force morale, c'est-à-dire la liberté par essence, ne peut exercer son intervention que si cette intervention est demandée, réclamée, soutenue par la conscience publique. Les armées et les immenses ressources dont elle disposait au moyen âge, n'étaient pas autre chose que la libre adhésion des peuples, que la libre soumission des forces matérielles et militaires, et cette prééminence ne saurait être rétablie que par un nouvel acte de liberté. Mais cet acte de liberté est de plus en plus nécessaire, et il ne serait pas moins insensé aux peuples modernes de s'interdire d'avance ce moyen de salut, qu'il ne l'est aux solidaires de Belgique de s'engager à ne jamais redevenir chrétiens. Si la foi catholique, dans la plénitude de sa vie et de ses droits, ne vient pas vivifier et faire servir au bonheur de tous la science, l'industrie, l'opulence, la politique moderne, la société se perdra politiquement et socialement. Elle tombera dans une décadence et sous un joug cent fois pires que ceux des empires païens, pendant que, de son côté, l'Église, au milieu d'une apparente liberté, se verra réduite à l'impossibilité de

subsister. Il faut choisir entre la théocratie césarienne ou l'omnipotence de l'État, terme suprême de la civilisation rationaliste, négation de l'œuvre et du règne du Christ, et la religion qui est à la fois le chef-d'œuvre de Dieu et le chef-d'œuvre de la liberté humaine; car elle obtient la plus grande somme possible de libres vertus, de libres efforts, de libres sacrifices, et elle réduit d'autant la répression et la contrainte matérielles, malheureusement nécessaires à la société.

Non-seulement le retour à la vérité est urgent; mais, en lui-même, il est la plus facile et la plus pacifique des évolutions. Ce n'est pas autre chose que passer d'un régime condamné à être de plus en plus violent à un régime harmonieux et régulier. C'est trouver dans l'ordre surnaturel les moyens de répondre aux légitimes aspirations de la nature, aux besoins impérieux des peuples, aux désirs excités, mais non satisfaits, de la société moderne.

Dans ce rapide examen, nous retrouverons l'une après l'autre toutes les erreurs signalées et résumées par le Syllabus. Nous les verrons produisant successivement leurs tristes fruits, s'enchaînant entre elles, avec une logique déplorable, pour former peu à peu le faisceau du rationalisme, du naturalisme et du socialisme, triple péril dont l'Encyclique nous indique à la fois la gravité et le remède suprême.

CHAPITRE IV.

L'EMPIRE ROMAIN OU L'ÉTAT AVANT L'ÉGLISE.

Pour juger d'abord les œuvres de la raison sans la Foi, il faut trouver, dans le présent ou dans le passé, une contrée où l'Église n'ait pas exercé sa domination, où ses moines et ses missionnaires n'aient fait que passer sans y prendre racine, où le sang soit resté pur de tout mélange chrétien, la nature vierge de tout abaissement, de toute servitude spirituelle.

Il y a bien encore, au temps où nous vivons, un magnifique État de trois cents millions d'âmes, dont la sagesse humaine peut se dire la reine incontestée, dont les lettrés se partagent l'administration et le gouvernement, et qui par conséquent offrirait le plus beau champ de réflexions et d'expériences. Ni la boussole, ni la poudre à canon, ni l'imprimerie, n'ont fait défaut à ce grand empire, et, au siècle dernier, c'est lui que Voltaire et ses amis proposaient à l'admiration universelle. En cherchant là leur type de prédilection, ces philosophes avaient plus raison qu'ils ne le pensaient eux-mêmes. Malheureusement, aujourd'hui, le prestige de l'éloignement et de l'inconnu

s'est évanoui, et, depuis qu'une poignée de Français ont enfoncé les portes de Pékin, on ne pourrait plus, sans se couvrir de ridicule, citer la Chine comme un pays modèle.

Le Céleste Empire étant mis hors de concours par la bravoure de nos soldats, nos sages se rabattent sur l'empire romain et sur l'ère des Césars. Retournant en arrière de dix-huit siècles, ils reconstruisent, dans le lointain du passé, à l'abri des canons rayés et des voyageurs indiscrets, un nouvel idéal et un régime selon leur cœur. En effet, avant la Chine, Rome a réellement été le chef-d'œuvre de la civilisation sans l'Église. C'est bien là que les apôtres du progrès prétendent nous ramener, et les servitudes, cachées sous le manteau de 1789, ne sont pas autre chose que les bourgeons du vieux césarisme renaissant sous nos pieds. Aussi rien de plus juste ni de plus intéressant, rien de plus actuel ni de plus pratique que de considérer en lui-même ce type, dont légistes et conquérants, petits et grands despotes ne cessent, depuis, de s'inspirer.

Rome n'était elle-même que le résumé de quatre mille ans de travaux et de civilisation. Grâce à la division des langues, l'expérience, faite d'abord au pied de la tour de Babel, s'était renouvelée d'un pôle à l'autre sous cent forme diverses. Puis, après avoir librement exploré le monde et la science, après avoir cherché, chacun de son côté, le secret de leur destinée, ces cent peuples séparés étaient venus remettre

en commun, au sein de l'empire romain, le fruit de leurs labeurs et de leurs découvertes.

Que manquait-il à cette puissante réunion pour assurer au monde paix, unité, grandeur et liberté? Aux antiques Phéniciens Rome avait pris leurs vaisseaux et le domaine des mers, à la Grèce ses œuvres inimitables d'art, de poésie et de sagesse, à l'Asie ses trésors fameux, à l'Égypte ses inépuisables moissons et ses bibliothèques séculaires. Le moment semblait venu de tirer parti de tous ces éléments, de revoir et de coordonner les lois de Moïse, de Minos, de Lycurgue, de Solon et de Numa. Le genre humain n'avait plus qu'à recueillir ses souvenirs, ses lumières éparses, et qu'à prendre enfin possession de lui-même après une si longue attente.

Pourtant, en dépit de quelques adorateurs intéressés, cet empire, en qui s'étaient concentrées toutes les forces de l'antiquité, n'aboutit, on le sait, qu'à la corruption et à la tyrannie la plus hideuse. Plus de travail libre ni d'honnête propriété; le sort des esclaves empirant chaque jour, et leur nombre croissant sans mesure; le divorce et l'infanticide impunis; les femmes disputant aux hommes la célébrité du vice; la vie et la fortune de chacun à la merci d'un délateur ou d'un proconsul, et, pour digne couronnement d'un tel édifice, le pouvoir absolu, illimité, d'un Tibère, d'un Néron, d'un Caligula : voilà la merveille bien connue de la société avant l'Église.

C'est en vain que les courtisans du césarisme



essayent de broder sur ces horreurs je ne sais quelle théorie de progrès continu et indéfini. Les morts se lèvent pour les démentir. Car les morts ont écrit, et, d'une voix unanime, leurs écrits attestent à cette époque une décadence incurable, irrésistible. A bout de ressources, l'esprit humain consumait son souffle expirant en stériles regrets du passé, en plaintes amères contre la civilisation. A entendre Salluste, Tacite et les autres, l'opulence avait toujours et fatalement conduit les peuples à la mollesse, à la dépravation et à la ruine. Les richesses, les lumières, les arts, la grandeur et le pouvoir n'étaient que des dons perfides imprégnés d'un venin caché. Condamnée au mal dès son berceau, l'humanité tournait ainsi dans un cercle lamentable. Plus elle s'élevait par sa vertu et par son énergie, plus elle semblait bientôt condamnée à redescendre dans le vice et dans la honte.

Que signifie cette théorie farouche dont plus d'un penseur moderne s'est inspiré, mais que l'Église, quoi qu'on dise, a toujours répudiée, et à laquelle elle a seule le privilége de nous arracher? C'est l'aveu de la déchéance originelle, la constatation d'un mal croissant, et l'absence de tout remède efficace pour le guérir.

Pourtant la voix de la conscience, l'instinct du droit et de la justice naturelle, l'amour de la liberté et du progrès, ne manquaient pas plus aux anciens qu'aux modernes. Leurs lois et leurs écrits, leurs discours et leurs faits d'armes annoncent des caractères aussi

largement taillés que les nôtres. Comme aujourd'hui, nulle tradition du passé, nul préjugé de caste ou de doctrine ne pesait plus sur leur raison, alors que le dernier plébéien pouvait devenir consul et empereur. Comment donc expliquer ce singulier mystère, qu'ils soient librement arrivés à détruire toute liberté, et que, dans la vie religieuse, dans la vie politique et dans la vie sociale, la liberté du mal ait tué la liberté du bien?

La chose est simple, et chacun va la comprendre. Reconnaissant le penchant au mal, qu'aucun homme de bon sens ne saurait nier, le Romain de l'empire, comme le rationaliste de nos jours, avait pris soin d'extirper peu à peu, jusque dans sa dernière racine, toute intervention et tout secours divin, c'est-à-dire le remède même qui pouvait le sauver. Pour combattre le mal, il ne connaissait plus qu'une seule puissance : l'État, ou, en d'autres termes, les forces naturelles déchaînées et livrées à leurs entraînements, le mal lui-même concentré et affranchi de toute loi morale.

A ce moment, la religion primitive s'était partout altérée. On avait peu à peu oublié ce qui faisait son essence : le dogme de la chute, la nécessité et l'attente d'une réparation, et cette sorte de rédemption anticipée qu'opéraient le sacrifice et la vertu. Sous mille formes barbares et monstrueuses, le paganisme en était venu à satisfaire chacune des passions qu'il aurait dû combattre. Assemblés à Rome, les prêtres

de tous les peuples et de tous les dieux n'étaient plus que des jongleurs, exploitant, d'accord avec l'État, les restes d'une superstition expirante. Pour jouir en paix de leurs priviléges et de leurs richesses, ils avaient consenti à proclamer l'empereur souverain pontife, rédempteur, enfin Dieu en personne. C'était le seul moyen de ne pas périr. Depuis qu'elles se trouvaient ainsi en présence dans la capitale du monde, ces innombrables croyances, bizarres et contradictoires, ne pouvaient plus se prendre au sérieux. Elles arrivaient précisément à se fondre au sein de ce vague rationalisme, aujourd'hui reproduit par nos libres penseurs. A les entendre, la raison humaine, dégagée des traditions symboliques et légendaires de son berceau, devait puiser en elle-même le secret de toute vérité et le remède à tout mal. La raison de la grande majorité se reflétait, naturellement et forcément, dans l'État. Elle avait dans l'empereur sa personnification la plus haute. C'était là le Messie, le Rédempteur si longtemps promis, si longtemps attendu. En sacrifiant à César, on adorait la justice éternelle en son représentant visible. Ainsi tous les pouvoirs spirituels et temporels étaient réunis et confondus dans la main de l'État.

Que devinrent la morale et le droit naturels, qui avaient fait jadis le fond commun de toutes les religions, et que l'on prétendait sauver et restaurer en leur donnant pour point d'appui la conscience et la raison individuelles? Les passions, qui avaient été

assez fortes pour défigurer les dogmes primitifs et pour en faire sortir le paganisme, eurent libre carrière pour fausser en chacun les lumières du bon sens et de la justice. L'immortalité de l'âme ne fut plus bientôt elle-même qu'une conjecture. A la sanction des récompenses et des peines éternelles, rejetées parmi les mythes d'un autre âge, succédèrent la menace et la séduction, toujours présentes, des châtiments et des faveurs tombant du trône de l'empereur. César fut réellement dieu sur la terre, seul infaillible, seul tout-puissant, et le culte que l'on croyait rendre, en sa personne, à la raison universelle, devint la plus brutale des religions, celle de l'or, de la force et des jouissances matérielles.

Condamnés à des aspirations isolées et à de vagues protestations, les gens de bien n'avaient plus d'organisation, plus de sacerdoce, plus d'unité. Ce qui leur restait d'indépendance fut promptement broyé par les rouages de la grande machine gouvernementale, d'autant plus perfectionnée que la société était plus impuissante, d'autant plus centralisée que les croyances étaient plus morcelées, d'autant plus violente et plus arbitraire qu'elle était le point de mire et la pâture de toutes les convoitises.

Le pouvoir était réduit à la force matérielle. Or, par elle-même, la force matérielle est aussi incapable de produire le moindre bien que de formuler la moindre vérité. Pour échapper aux étreintes de ce despotisme brutal, les peuples cherchaient un faux

affranchissement dans la liberté du mal, qui ne faisait qu'accroître leur misère et leur servitude. La religion du serment n'était plus qu'un jeu. Malgré les précautions d'une police raffinée et d'une justice impitoyable, ceux qui, aujourd'hui, adoraient le dieu César et lui juraient éternelle fidélité, se donnaient, le lendemain, la triste satisfaction de le poignarder et de le remplacer par un maître pire encore.

Le mariage, jadis placé sous la protection des dieux, pris à témoin de l'engagement inviolable des époux, fut réduit à un contrat précaire, résultat de convenances passagères, que le moindre accident pouvait mettre à néant. La femme chercha son émancipation dans le divorce et dans la stérilité. Malgré les primes données par l'État aux familles nombreuses, la population, tarie dans sa source, se restreignit peu à peu aux proportions fixées par l'égoïsme. Les esclaves, dont le sort empirait, et restait consacré comme une nécessité sociale par les philosophes les plus généreux, se révoltaient contre la loi du travail. Réunis en bandes formidables, ils exerçaient sur les populations libres de terribles représailles, qui ne laissaient d'autre parti à prendre que de les exterminer.

Au milieu de cette corruption générale, le pouvoir, assiégé par le vide qu'il faisait autour de lui, était un monstre affamé, se hâtant d'arracher tout bien dans sa racine, dévorant, dans l'empire, aux frontières et jusque dans les pays les plus lointains, ce que la vertu y produisait encore d'hommes valides,

de soldats, de moissons, de richesses. Les moyens matériels à sa disposition n'étaient que trop puissants. Sans rien changer à sa nature, les découvertes modernes n'auraient été entre ses mains que les engins d'une tyrannie plus effrénée. La presse lui eût permis de livrer, tous les jours, les intelligences aux mensonges et aux flatteries de quelques journalistes patentés ; la vapeur et l'électricité, d'atteindre, aux extrémités du monde, les suspects dénoncés à sa colère; les canons rayés, de poursuivre, au fond de la Germanie, les derniers restes de la vigueur et de l'indépendance humaines; le crédit, de pomper plus vite, jusqu'à la dernière obole, les épargnes cachées, et de manger par avance les moissons à venir. Rome eût été plus grande, le Colisée plus gigantesque, les bêtes féroces et les victimes plus nombreuses, les prétoriens plus avides, le luxe plus somptueux, la décadence et la ruine plus tôt consommées. Voilà pourtant le chef-d'œuvre de la civilisation antique, l'apogée de la raison humaine, usant librement de ses forces et de tous les dons de la création; le règne du droit naturel, rejetant l'appui de toute religion révélée et de toute intervention divine.

En face d'une pareille puissance, que pouvaient les âmes généreuses? Elles avaient beau résister au torrent, ne pas courber la tête sous ce joug avilissant, et refuser d'adorer le maître aux pieds de qui la foule se ruait : quel arbitre invoquer, quel concert former contre cet absolutisme? Il se donnait lui-même pour

la justice incarnée; il avait pour le prouver la raison du plus fort, et on le voyait renaître, plus dur et plus impudent, de toutes les révolutions.

Jadis, les peuples vivaient séparés par les montagnes et par les mers. Sous la garde de la simplicité et de la pauvreté primitives, les anciennes religions avaient pu, quoique imparfaites, préserver, dans une certaine mesure, la propriété, la famille et l'indépendance nationale. Aujourd'hui tout était confondu, réuni. La lutte du bien et du mal était concentrée sur un seul champ de bataille. Il n'y avait de salut possible que dans la vérité pure et sans alliage, rendue aux hommes par Dieu et donnant les gages les plus certains de son origine divine. Une société parfaite, instituée par Dieu, pouvait seule rallier les forces éparses, les consciences disséminées, les âmes égarées, et verser à flots l'huile de la vertu dans la lampe prête à s'éteindre. Et si, au contraire, la Providence abandonnait les hommes en une pareille extrémité, il n'y avait plus, comme le crurent Caton et Thraséas, qu'à s'ouvrir les veines, en maudissant la loi qui gouverne ce triste monde.

Ainsi, bien avant l'Église, l'histoire a imprimé un stigmate ineffaçable aux erreurs radicales, signalées par Pie IX. Il a été établi, de manière à n'en jamais plus douter, que là où, n'ayant aucun égard à Dieu, et étant elle-même sa loi, la raison[1] est l'unique

1. Syllabus. Prop. 3.

arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal, elle est impuissante par ses forces naturelles à procurer le bien des hommes et des peuples.

Dans des temps assez malheureux pour tomber dans cette illusion, l'État, seule autorité que la raison parvienne à constituer [1], devient l'origine et la source de tous les droits. Son propre droit n'est circonscrit par aucune limite, c'est-à-dire que, réunissant en ses mains le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, il se réduit à un despotisme sans frein et sans bornes.

Sous quelque forme qu'elle se déguise [2], cette autorité n'est plus autre chose que la somme aveugle du nombre et des forces matérielles.

L'injustice de fait [3] couronnée de succès prend, sans obstacle, la place de la sainteté du droit.

Les lois de la morale [4], se passant de la sanction divine et ne recevant plus de Dieu le pouvoir d'obliger, arrivent à méconnaître les principes les plus simples du droit naturel.

On ne reconnaît [5] désormais d'autres forces que celles qui résident dans la matière, et, à la fin, tout système de morale, toute honnêteté ne consiste qu'à accumuler et qu'à augmenter à tout prix ses richesses et qu'à se procurer des jouissances.

Le droit [6] ne repose plus que sur le fait matériel;

1. Prop. 39. — 2. Prop. 60. — 3. Prop. 61. — 4. Prop. 56. — 5. Prop. 58. — 6. Prop. 59.

tous les devoirs des hommes deviennent un mot vide de sens, et tous les faits humains ont force de droit.

Les atteintes[1] les plus criminelles et les plus honteuses portées à la justice et à la morale naturelle, la violation des serments les plus sacrés, non-seulement ne sont plus blâmées, mais, sous le manteau du patriotisme, elles ont la prétention d'être tout à fait licites et dignes des plus grands éloges.

L'indissolubilité du mariage[2] n'est plus reconnue comme un lien de droit naturel, et le divorce est sanctionné par les lois.

En présence de tels abus[3], on en vient à ne plus croire à aucune action de Dieu sur les hommes ni sur le monde.

Et, pour couronner son œuvre, la raison[4] proclame qu'il n'existe aucun Être divin.

Certes, on a peine à comprendre que la raison moderne tente de renouveler la douloureuse et concluante expérience faite par l'empire romain, et que l'Encyclique soit obligée de signaler encore, comme un péril réel, ces erreurs monstrueuses. Mais, du moment qu'elles renaissent, fidèle à sa mission, l Église les attaque sans ménagements. Elle démasque ainsi, dans son principe, la confusion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, l'asservissement des âmes, le despotisme religieux, politique et social, en un mot le césarisme. Il ne faut pas s'étonner

1. Prop. 64. — 2. Prop. 67. — 3. Prop. 2. — 4. Prop. 1.

qu'elle soit précisément accusée d'être favorable aux erreurs qu'elle combat. Les ennemis de toute liberté essayent de rejeter sur elle l'odieux de leurs plans égoïstes et tyranniques. De leur part, c'est une tactique qui n'a jamais changé.

La liberté est l'idéal de la vie publique, comme l'amour est l'idéal de la vie privée. Amour! liberté! qui n'a senti battre son cœur à ces noms si doux? Mais aussi, qui ne les a entendu profaner par d'indignes séducteurs? Ce sont des biens si chers que, pour nous les ravir, il faut invoquer leur nom. On ne parvient à discréditer leurs défenseurs sacrés, qu'en les faisant passer pour des traîtres. Il est naturel qu'on accuse l'Encyclique de nier la conscience, la raison, le droit naturel, les lois éternelles gravées au cœur de tout homme. Car son seul but est de les affirmer, et elle revendique pour l'Église le privilége de les soutenir, de les purifier et de les sauver.

CHAPITRE V.

LES PERSÉCUTIONS OU L'ÉGLISE MALGRÉ L'ÉTAT.

L'impuissance de la raison livrée à elle-même était bien établie. Cent générations avaient pris à tâche d'aggraver la faute originelle, et de pousser, jusqu'à leurs dernières limites, les conséquences de misère, d'inégalité et de servitude qu'elle devait entraîner. Ramener l'homme de si loin sans contraindre sa liberté, lui inspirer pour le bien un attrait capable de lui faire remonter une pente si rapide, c'était assurément une seconde création, plus merveilleuse que la première, et exigeant en quelque sorte les dernières ressources de la sagesse divine. Car cette œuvre demandait le concours de la volonté humaine, et il s'agissait de tirer le bien, non du néant, mais du mal, et du mal à son apogée.

En cette extrémité, que pouvaient les moyens matériels et les triomphes terrestres? La fondation d'un empire cent fois plus brillant, plus riche et plus fort que l'empire romain n'eût fait que captiver et que satisfaire momentanément les volontés perverties, trop disposées à chercher leur pâture en de pareilles jouissances. C'eût été encourager le mal au lieu de le guérir.

Les souffrances, suite nécessaire et remède naturel de l'erreur, avaient elles-mêmes perdu leur efficacité. Comment désarmer les hommes, alors qu'au lieu de les éclairer, le malheur ne faisait plus qu'irriter leur orgueil, et les précipitait plus aveuglément en de nouveaux excès et en de nouvelles calamités ? Comment désarmer la justice éternelle, dont le bras inexorable s'appesantissait de plus en plus sur l'humanité, alors que toute expiation avait perdu sa vertu secrète, puisée dans l'acceptation volontaire du châtiment mérité ?

La puissance et la justice de Dieu ne pouvant plus rien, c'était à la miséricorde de les devancer. Il fallait que, se chargeant d'une expiation surabondante, elle réunît, sur la tête et dans le cœur d'une victime parfaite, assez de douleurs pour apaiser la colère du Ciel et pour toucher les âmes les plus dures, assez de générosité pour rendre à la souffrance son prix et son efficacité, et pour la faire désormais accepter des hommes comme le seul sacrifice capable de les relever de leur abaissement.

Telle fut l'œuvre du Fils de Dieu, né dans une étable et mort sur une croix, alors que du Palatin Auguste ordonnait le recensement du monde, et qu'à Caprée Tibère jouissait de la toute-puissance et des honneurs divins. Condamnation vivante de tous les vices, Jésus-Christ les terrassa en s'offrant à leurs vengeances. Sur lui s'assouvirent les haines des grands et les colères de la populace, la jalousie des

prêtres, l'ambition d'Hérode et jusqu'à la lâcheté, masquée d'indifférence, de Pilate. Dans cette passion divine chacune des passions humaines retrouve son œuvre : la croix en fut, à la fois, le résumé et l'expiation, le triomphe et la défaite.

Qu'on ne nous accuse pas de nous égarer ici dans le domaine mystique et purement religieux. Il est certain qu'en immolant le Juste par excellence, le fait brutal, le mensonge et la tyrannie crurent avoir porté le dernier coup au droit, à la vérité, à la liberté. A leurs yeux, le Crucifié était la fidèle image de l'humanité asservie et torturée. Car, en ce monde, le peuple ne fait qu'un avec la justice et la liberté. Chaque blessure faite à la justice et à la liberté lui est faite à lui-même. Il est la victime nécessaire de tous les égoïsmes et de toutes les iniquités.

Cependant, au moment où on la croyait morte, il se trouva précisément que la puissance du droit était ressuscitée. Elle avait puisé sur la croix une vie nouvelle et désormais impérissable. Elle allait opposer au mal armée contre armée, autel contre autel, unité contre unité. En s'affirmant par le renoncement et par l'immolation, le droit redevenait assez fort pour résister au fait. Exerçant autour d'eux ce charme surhumain, les plus vertueux avaient trouvé le secret de désarmer et de captiver les plus forts. C'était le seul moyen de réaliser le triomphe terrestre de la vérité. Car, politiquement et socialement, la raison du plus fort est toujours la meilleure, et les plus beaux plans

ne sont que châteaux en Espagne, si l'on n'amène pas la force à se mettre volontairement au service de la vérité.

Ceux qui ne croient pas à la déchéance originelle, ne se figurent pas que la raison puisse résister à la vérité. Supposant dans toutes les âmes la même bonne foi, n'admettant chez personne la haine du bien ou la rage du mal, ils ne comprennent rien ni à l'histoire ni au cœur de l'homme. Pour expliquer les persécutions, ils en viennent à imaginer je ne sais quelle incompatibilité politique ou sociale entre le christianisme et la société romaine. Pourquoi fermer les yeux à l'évidence? L'incompatibilité existait dans l'ordre moral. Elle était le fait, non de l'Église, mais de l'empire.

La vérité peut tolérer l'erreur, et même tirer un nouvel éclat de cette comparaison ; mais il est impossible que l'erreur tolère à côté d'elle la vérité, dont elle n'est que la falsification. Le bien peut supporter le mal, qui ne fait souvent qu'ajouter à ses mérites; mais le mal ne saurait supporter le bien, qui est sa condamnation. Parce que Jésus blâmait leurs vices, les Juifs avaient dénoncé à César et crucifié cet homme, en qui s'incarnaient pourtant leurs traditions religieuses et nationales. De même l'empire romain, attaqué par l'Évangile dans sa corruption, devait fatalement immoler à César l'Église, qui, cependant, résumait et pouvait seule réaliser les aspirations du genre humain. De là cette haine aveugle des peuples

et des empereurs, cette soif de sang contre des gens qui ne venaient rien prendre ni rien renverser, et qui ne demandaient que la liberté d'être parfaits.

On se demande comment les chrétiens n'invoquèrent pas la liberté naturelle et imprescriptible, que possède, dit-on, chacun, d'adopter et de professer la religion de son choix. Quoi de plus simple que de réclamer leur droit de cité, à côté des mille cultes païens, qui vivaient paisibles sous la protection de l'empereur? Quoi de plus facile que de s'appuyer aussi sur ces principes de justice et de morale éternelles, qui faisaient le fond commun de toutes les religions et de toutes les philosophies, et que l'Évangile reconnaissait avec elles? N'était-ce pas le moyen sûr de désarmer et même de mettre de son côté les adorateurs des idoles et les interprètes du droit naturel, les prêtres et les magistrats? Conseil naïf qui peut séduire un penseur dans la rêveuse oisiveté de son cabinet, mais dont l'idée ne pouvait même pas venir à un chrétien des premiers siècles. Car c'eût été à la fois un appel sans écho à une juslice qui n'existait plus et une atteinte aux principes mêmes sur lesquels repose toute société.

Saint Paul, comme Pie IX, proclamait à la face des Romains les lois éternelles, gravées au cœur de tout homme venant en ce monde. Mais rien que les rappeler, c'était blesser au vif les prêtres indignes qui les avaient faussées, défigurées, changées en dogmes honteux et avilissants; les légistes, qui avaient bâti

sur elles l'échafaudage du despotisme; la populace, qui avait soif du sang des gladiateurs; la tourbe des soldats, des fonctionnaires, des délateurs, qui exploitaient le peuple à la seule condition d'adorer César; enfin l'empereur en personne, à qui tout était permis, et par qui toutes les passions obtenaient leur satisfaction en se subordonnant aux siennes. Méconnu, foulé aux pieds, crucifié, le droit naturel n'existait plus que dans l'Église et par l'Église. C'est pourquoi elle était pour tous le remords vivant qu'il fallait étouffer, l'ennemi dangereux qu'il fallait exterminer.

Persécutée comme l'unique dépositaire de la justice et de la vérité naturelles, l'Église ne pouvait pas se dispenser un seul instant de les respecter. Si hostile que se montrât l'État, elle ne lui contesta jamais la liberté d'examiner sa doctrine, et de la proscrire, dans le cas où elle serait contraire à la morale publique, au bon ordre et à la sûreté de l'empire, C'est le droit et le devoir de toute âme de chercher la vérité et de s'assurer qu'elle l'a trouvée. A plus forte raison est-ce le droit et le devoir des hommes sur qui reposent les destinées d'une société. Jamais homme de bon sens, songeant, non pas à attaquer le gouvernement des choses humaines, mais à y mettre lui-même la main, ne le mettra en doute. Malgré nos révolutions, ce droit et ce devoir restent écrits dans toutes les législations.

Les libéraux les plus avancés admettent que, pour avoir la faculté de s'établir, une religion nouvelle doit

ne blesser ni la paix publique ni les bonnes mœurs. Les persécuteurs les plus fanatiques ont toujours mis cette raison de leur côté, et, quand ils ont proscrit une religion, c'est comme ennemie de l'ordre et de la morale de leur pays. Or, qui sera juge de l'ordre, de la morale, et des atteintes qui leur seront portées, sinon les magistrats interprètes et exécuteurs des lois, en d'autres termes, l'État en personne? L'État ne saurait donc donner la liberté illimitée des cultes, et il se réserve nécessairement le pouvoir de les apprécier.

Il y a là une vérité sur laquelle tout le monde est d'accord. Et, en effet, bien que l'indifférence cherche à en faire un objet de pure fantaisie, une religion n'est pas, comme un système astronomique, une innocente et inoffensive théorie philosophique. Toute religion a sa morale identifiée avec des dogmes, qui en sont le principe et la substance, et un culte destiné à faire pénétrer cette morale dans la pratique de la vie. Ainsi, elle façonne peu à peu la famille, la propriété et jusqu'à l'État à l'image de sa morale, de son culte et de ses dogmes. Tandis que, par elle-même, la vérité est partout bienfaisante, chaque erreur flatte et assouvit une passion particulière. Tantôt c'est une doctrine nationale ou aristocratique, faisant les affaires d'un peuple ou d'une caste, et à laquelle les autres peuples, les autres castes ne sauraient ouvrir leurs portes. Tantôt c'est un enseignement corrupteur, flattant les convoitises, abaissant le niveau des mœurs, ouvrant la porte à cet esprit de lucre, de débauche et d'anarchie,

qui est la perte d'une société; et, alors, l'État ne saurait l'encourager ni le tolérer sans manquer au premier de ses devoirs. Voici, au contraire, une religion salutaire : elle relève les âmes, purifie et consolide la famille, encourage le travail et l'économie, augmente le patriotisme, le respect des lois et l'union de tous les citoyens entre eux. Nul ne peut lui contester le droit certain qu'elle possède à la liberté de son enseignement et à la protection de l'État.

C'est à ce titre que l'Église, seule vraie, seule bienfaisante et libératrice, réclamait la liberté. Aucun homme de bonne foi ne pouvait la lui refuser, et pourtant elle en était seule privée. Dans une société où tout s'en allait, et qui, en peu de temps, aurait englouti ce qui restait de citoyens, de soldats, de familles, de travail et de richesses, le christianisme venait, d'une façon inespérée, alimenter cette flamme prête à s'éteindre. Réveillant le sentiment de toutes les vertus publiques et privées, il ranimait et prolongeait la vie sociale. Cependant, par un singulier phénomène, il était seul persécuté, seul traité en ennemi public, seul voué au mépris, à l'oppression et à l'extermination. De là cette lutte de trois siècles du plus grand des empires contre la doctrine catholique, lutte qui, loin de faciliter la publication de l'Évangile, accumula autour de lui les obstacles et les périls, et donna ainsi à ses conquêtes une solennité incomparable.

Pour se justifier, les persécuteurs étaient obligés

de contester les vertus et les bienfaits du christianisme. Ils invoquaient déjà contre lui les mêmes prétextes[1] que de nos jours. A les entendre, les prophéties et les miracles n'étaient que des fictions poétiques. Jésus était un mythe ou un homme ordinaire. La foi[2] du Christ était en contradiction avec la raison, et nuisait à la perfection de l'homme. Enfin[3], la doctrine de l'Église était opposée au bien et aux intérêts de la société humaine.

Ainsi, d'apès ces accusations perfides, aussi contraires à la vérité qu'à la morale, le christianisme n'avait pas droit à la liberté.

Par un étonnant stratagème de la Providence, qui fait servir à son but les desseins les plus pervers, les bourreaux des martyrs ont précisément démontré l'opposé de ce qu'ils avançaient, et l'ont établi par ces longs et irrécusables témoignages historiques, que Dieu a seul la patience d'attendre. Trois siècles de supplices ont mis hors de doute, d'un côté la réalité et la divinité de Jésus-Christ, attestées par le sang de plusieurs millions de victimes volontaires, de l'autre la sagesse et la sainteté de l'Église, prouvées par les vertus héroïques, par la sublime abnégation de ses enfants, et singulièrement rehaussées par les folies et par les crimes de ses ennemis.

Ce qui frappe, tout d'abord, dans la conquête des âmes et de l'empire romain par l'Évangile, c'est son

1. Prop. 7. — 2. Prop. 6. — 3. Prop. 40.

caractère surnaturel. Les séductions de la fortune et des honneurs, la crainte matérielle et la peur des supplices n'y eurent aucune part. Bien plus, c'était en foulant aux pieds les intérêts humains que les fidèles embrassaient et confessaient leur foi. Nul enthousiasme passager, nul entraînement révolutionnaire, et, même, nul prestige humain du talent ou de l'éloquence. Jusqu'à Constantin, tout est grave, calme, modeste, dans l'héroïsme qui triomphe de tant d'obstacles accumulés. C'était donc un acte de pure et souveraine liberté, offrant aux siècles à venir la garantie d'une loyauté et d'une puissance de conviction sans limites.

En même temps, les chrétiens n'ont pas cessé d'être les sujets les plus utiles et les plus soumis de l'État qui les rejetait de son sein. Ils ne se contentaient pas de donner l'exemple de la vertu et du patriotisme. Mais, de leur part, pas une révolte. Pas un néophyte, parmi les centaines de prétendants qui se disputèrent l'empire. Pas un fils, pas une mère de martyr, parmi les milliers de poignards qui se levèrent contre les empereurs.

Cette longue et inaltérable patience peut paraître excessive. De nos jours surtout, on est prompt à faire appel aux remèdes violents, avide de progrès et de réformes instantanés. On croit à la perfection, et à la perfection réalisée par la force, sans s'apercevoir que c'est détruire et nier la liberté, que l'on affirme et que l'on poursuit. Pourquoi donc, alors, le droit

n'attaquait-il pas ouvertement le fait? Pourquoi respecter une société et un pouvoir qui n'étaient plus que l'organisation du vice et de la tyrannie? Si jamais le droit de résistance ouverte, le droit de délivrer son pays d'un tyran, a existé, n'était-ce pas contre un Néron, contre un Domitien, au profit de citoyens qui n'avaient jamais donné un prétexte à leurs cruautés?

Pourtant, c'est en face de pareils monstres que saint Paul, par un mystère en apparence inexplicable, dit aux fidèles de respecter le pouvoir établi, parce que tout pouvoir vient de Dieu. Et, en effet, ce triste pouvoir venait de Dieu. La soumission et le respect étaient, pour le moment, l'unique moyen de rendre les empereurs meilleurs, les peuples plus libres, de ressusciter à la fois le principe de l'autorité et le principe de la liberté.

Dans sa sublime abnégation, l'Église enseignait et réalisait ce que Bossuet a résumé en cette profonde parole : « Vous alliez à la servitude par l'indépendance. Prenez une voie contraire. Retournez par l'obéissance à la liberté. »

Abordant des peuples qui, avant de s'imprégner de son esprit, devaient le persécuter, le christianisme voulait les amener, par la libre adhésion de leur propre volonté, à se transformer enfin malgré eux. Aussi ne se flattait-il pas, comme nos modernes réformateurs, d'y parvenir du jour au lendemain; et, en attendant ce lointain triomphe, il devait forcément

accepter les nécessités politiques et sociales du monde où il venait prendre racine.

Or, le premier besoin d'une société est d'être gouvernée, fût-ce par des brigands, et d'obtenir, s'il le faut par la force, l'ordre et les vertus premières sans lesquelles il n'y a plus de société. Là où l'homme ne travaille pas de son gré, l'esclavage seul l'empêche de descendre à l'état sauvage; si la famille n'est pas assez forte pour subsister à ciel ouvert, la femme est vouée à une captivité qui la préserve seule de la promiscuité; enfin la nation obéit à un ou plusieurs tyrans, ou se perd dans l'anarchie, quand elle ne sait pas respecter et soutenir un pouvoir régulier. L'état moral des hommes est ainsi la mesure des lois et des institutions qui peuvent les gouverner. Qu'ils soient complétement mauvais, il n'y aura que tyrannie et qu'oppression. Qu'ils deviennent parfaits, la liberté et la justice n'auront point de limites. Mais, en tout temps, par un ordre de la Providence, qui ne permet que le moins de mal possible, les lois valent les peuples, et les souverains les plus vicieux travaillent encore, jusqu'à un certain point, au maintien de la paix sociale et de la morale publique.

En devenant soi-même plus vertueux et en rendant les autres meilleurs, on est certain de contribuer à l'avénement d'un régime plus équitable. Mais c'est par de longs et pénibles efforts, par de généreux sacrifices qu'une telle œuvre s'opère. Jusque-là, il faut se soumettre aux décrets de la divine justice. Par un

droit que nul ne lui contestera, elle départit à chacun le gouvernement qu'il mérite, et elle fait naître, spontanément et naturellement, l'État de l'ensemble des forces matérielles, intellectuelles et morales de chaque nation. Que cette loi, qui domine toutes les autres, se nomme droit divin, force des choses, nécessité sociale, elle n'en existe pas moins partout. Elle constitue la justice relative, imparfaite parce que les hommes sont imparfaits, mais respectable parce qu'elle est la seule possible, et qu'elle forme le lien moral d'une nation. Obéir à cette loi, c'est reconnaître la vraie mesure de l'autorité et de la liberté; c'est leur ouvrir la seule voie du progrès possible.

Mais, nous dira-t-on, vous voulez donc rétablir le droit divin? Non, il ne s'agit nullement de le rétablir, puisqu'il existe, et qu'il ne dépend pas de nous de le supprimer. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de nous rendre compte de sa portée, et de voir comment nous parviendrons à le rendre moins rigoureux.

Le droit divin, qu'on pourrait nommer aussi bien un droit naturel, est le pouvoir de ceux qui ne relèvent que de Dieu. Or, telle est l'influence de la suprématie que les plus forts et les plus intelligents exercent au sein de toute société. Tant que leur autorité est en harmonie avec l'état de la conscience publique, que servirait d'affirmer contre eux un droit théorique qui n'aurait pas de sanction? Et, quand on parviendrait à les renverser, ce qui n'est pas facile, qu'y gagnerait-on, sinon de les remplacer par leurs pareils, et

d'ajouter les maux des révolutions à ceux de la tyrannie?

Les Romains ne se faisaient pas faute de changer d'empereurs. Stériles bouleversements : car ces monstres étaient bien ceux que l'on méritait, et il n'y en avait pas de meilleurs à mettre à leur place. Que résultait-il de ces expériences d'une nation qui, comme le malade rebelle à la science, méconnaissait les conditions de sa vie dégénérée, sinon un état de guerre permanent entre le pouvoir, toujours inquiet de son lendemain, et les partis, guettant le moment de ravir sa succession? Heureuse la nation qui sait à temps sortir de ce cercle vicieux, et qui n'expie que par des souffrances momentanées son erreur et sa folie! Heureuse la nation assez sage pour ne pas glorifier les révolutions violentes, et pour ne pas ériger en bienfaiteurs de l'humanité ces ennemis de tout pouvoir qui en sont les fléaux, puisqu'ils atteignent à la fois l'autorité et la liberté dans leur racine!

A l'avénement du christianisme, cet esprit de violence et d'anarchie était tel, que, pour réveiller le respect de l'autorité et du droit d'autrui, il fallait, à l'exemple du Christ, abdiquer jusqu'à l'exercice de ses propres droits et aller aux dernières limites de l'abnégation. Toutefois, en s'oubliant lui-même, le chrétien se réservait une liberté qu'il défendait également jusqu'à la mort, celle de ne pas faire le mal et de ne jamais être complice de l'injustice d'autrui. Ce double héroïsme faisait à la tyrannie et à la servilité,

qui nourrit la tyrannie, de mortelles blessures. Les Césars, à qui personne n'avait jamais rien refusé, avaient tout à coup rencontré une résistance, un *non possumus* inconnu. Ils entendirent répéter qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et qu'à leur tour, malgré toute leur puissance, ils rendraient à ce Dieu vengeur un compte rigoureux. A ces mots, ils voyaient se dresser devant eux le Crucifié du Calvaire, ressuscité et vivant dans son Église, condamnant d'avance leurs horribles forfaits : et, en dépit de leurs efforts pour le crucifier de nouveau et pour étouffer à jamais sa voix, le règne de la justice, que le Christ était venu rétablir sur la terre, se consolidait et s'étendait peu à peu dans tout l'empire.

Il y a loin de cette soumission pleine de courage au culte honteux des faits accomplis. Le fait accompli est précisément une atteinte violente à l'ordre établi que défend l'Église, et dont elle veut le progrès libre et pacifique. Le fait accompli détruit, tandis que l'Église édifie. Le fait accompli, c'est la guerre, la peste et la famine, exécutant les décrets de la justice de Dieu; c'est Alaric et Attila balayant l'empire romain, et plus tard Mahomet II fermant la bouche aux rhéteurs de Constantinople, ou Robespierre offrant à la raison de sanglantes hécatombes. Le chrétien regarde passer ces fléaux, ou plutôt il les combat. Fidèle, le dernier, aux peuples vaincus comme aux dynasties tombées, il n'accepte que les maux nécessaires qu'il n'a pu ni prévenir ni arrêter.

Avant Jésus-Christ, le pouvoir n'était plus que le fait brutal, c'est-à-dire le joug du nombre et des forces matérielles, violemment imposé à des peuples qui ne le supportaient qu'en frémissant. Désormais il y eut, en face du fait, l'enseignement et la résistance de la force morale, seule capable de produire l'obéissance volontaire du plus faible, la justice volontaire du plus fort, et de transformer ainsi le fait en droit. Sauvé, contre toute espérance, d'un naufrage imminent, ranimé et ressuscité par l'Église, le droit ne pouvait plus à l'avenir, sans ingratitude ni sans apostasie, se séparer d'elle. Il ne lui était plus permis d'invoquer, comme sa source, les traditions de la justice naturelle, sans rappeler, en même temps, la solennelle intervention divine qui leur avait rendu la vie. Sous peine de retomber dans l'abîme, le droit était obligé d'être et de se dire chrétien.

CHAPITRE VI.

LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE OU L'ÉTAT DANS L'ÉGLISE.

Les chrétiens n'avaient pas cessé de rester soumis aux princes les plus cruels et aux magistrats les plus iniques, de respecter les lois les moins respectables, d'aimer une patrie ingrate et sanguinaire. Mais leur destinée était-elle d'être toujours voués au mépris, aux tortures, à la mort, et d'acheter par leurs souffrances un progrès dont ils ne jouiraient jamais? Les fruits de leurs sueurs iraient-ils éternellement s'engloutir dans le gouffre d'un fisc insatiable? Leur sang purifié n'aurait-il d'autre emploi que d'être dépensé en guerres injustes, ou d'abreuver les tigres et les panthères des arènes? Jusqu'alors, la vertu était restée un privilége, conquis au jour le jour par ces quelques âmes d'élite, capables de fouler aux pieds tous les intérêts de ce monde. Cependant ces héros des premiers temps n'auraient-ils jamais la paisible jouissance d'élever leurs enfants à l'ombre d'une foi libre et respectée? Verraient-ils sans cesse, chose plus dure que de mourir soi-même, leurs fils exposés tantôt à

la rigueur des supplices, tantôt aux railleries et aux artificieux mensonges du scepticisme, leurs filles perfidement entraînées au mal ou violemment conduites aux lupanars par une civilisation dégénérée? Et le jour où enfin, après trois siècles de patience, un prince librement converti, mettrait, aux acclamations de l'empire, la croix sur ses étendards, faudrait-il rejeter ce triomphe si chèrement acheté comme un don perfide et fatal, comme une autorité que l'Église était incapable d'exercer, et qui serait la ruine de ses vertus et de sa vie?

Évidemment l'Église ne saurait accepter un pareil arrêt. Ses adversaires l'accuseraient avec raison d'impuissance, ils la rejetteraient comme ne répondant pas aux justes aspirations du cœur humain, si, après la perfection morale, elle ne produisait pas aussi, comme un surcroît naturel, le progrès temporel, la liberté politique et sociale, l'émancipation de la femme et de l'esclave, le bien-être des pauvres et le soulagement des opprimés.

Sans doute, la richesse, la science et le pouvoir ne sont pour l'Église que des biens secondaires. Elle a prouvé qu'elle pouvait triompher sans eux et malgré eux. Fondée sur la libre adhésion des âmes, elle reconnaît que toutes les forces humaines réunies ne sauraient en convertir une seule malgré elle, ni la contraindre à faire un seul acte de vertu. Il n'en est pas moins vrai qu'entre les mains du mal ces moyens de séduction sont redoutables. Il est bon de les lui

enlever dans l'intérêt des âmes faibles, qui ne résisteraient pas aux grandes tentations. Ainsi, impuissantes pour l'offensive, ces armes ont, au service de la vérité et du bien, une valeur défensive considérable.

De leur côté, les grands, les savants et les princes ne méritent pas moins de compassion que la foule timide, qui a besoin d'encouragement et d'appui. Placés sur une pente glissante, exposés aux périls conjurés de la flatterie, de l'orgueil et du plaisir, et pouvant moins que personne se passer du secours d'en haut, les malheureux successeurs d'Hérode et de Pilate ne sauraient accepter à jamais, comme une nécessité de leur position, le rôle de trahir, de persécuter, d'immoler la vérité. Le jour où ils seront admis à la voir et à l'adorer, comment les empêcher de mettre à son service leurs biens, leur influence, leur pouvoir, leur vie?

Dans ce saint zèle, c'est moins à la vérité qu'à eux-mêmes qu'ils seront utiles. Leur protection aura souvent des inconvénients. Elle fera des hypocrites ; elle paraîtra quelquefois contraindre les âmes, et elle mêlera à la prédication de l'Évangile cette impétuosité et cette violence qui sont inséparables des actions des grands. Toutefois, cette protection a aussi ses avantages, qu'on a trop méconnus. De plus, elle est pour les grands la ligne du devoir étroit, auquel rien ne peut les soustraire. S'ils y manquent, la vérité fera son chemin sans eux; mais ils seront responsables de tous les obstacles mis sur sa route.

Enfin, en rendant possible le salut des petits et le salut des grands par leur union en une même foi, l'Église devait réhabiliter l'autorité, la science et la richesse pour elles-mêmes. Gâtés par les abus qu'on en avait faits, ces dons de Dieu n'étaient pas, comme les anciens l'avaient cru, condamnés à n'être que des instruments de corruption et de servitude. Ils étaient, au contraire, destinés à parer et à embellir l'édifice de la société régénérée.

Voici donc l'Église au pouvoir. Jusque-là, mise en face du monde mort, qu'il s'agissait de ressusciter, elle n'a demandé pour elle que la liberté de ne pas faire le mal, et pour obtenir, pour fonder cette liberté, malgré ceux qui la refusaient, il a fallu des flots de sang et des millions de vies. Avec la conversion de Constantin commence la liberté de faire le bien, et d'appliquer directement à l'ordre politique et social les principes parfaits, dont l'Église se dit le type vivant. Enveloppant l'État, enseignant leurs devoirs aux princes et aux magistrats, elle devient en quelque sorte responsable de leurs actes et des progrès accomplis, non plus malgré la société, mais par la libre adhésion d'une société désormais docile et soumise.

Dans cet épanouissement du christianisme, on verra si, comme toutes les œuvres humaines, la révélation sera sujette[1] à un progrès continuel et indéfini, répondant au développement de la raison des peuples,

1. Prop. 5.

ou si, au contraire, parfaite dès le premier jour, elle assistera, sans jamais changer ni varier, à son propre triomphe.

Que les hommes et les peuples soient appelés à agrandir sans limites le champ de la vertu et de la science, comme celui du bien-être, c'est le cri instinctif de nos consciences, et l'Évangile est précisément venu nous ouvrir la carrière de cette noble destinée. Or, dit-on, comment admettre qu'au point d'abaissement où le Christ a pris les nations païennes, il n'ait pas été obligé de se proportionner à leur faiblesse et à leur ignorance, et que les lumières de la Foi naissante puissent suffire encore aux exigences de l'âme délivrée de ses chaînes?

Le sophisme n'a pas grande portée. Car c'était pour tirer les hommes de l'abîme de la décadence païenne qu'il fallait le plus grand effort, les plus héroïques vertus, les lumières les plus complètes, une plénitude de foi et de certitude surabondante. Si la perfection fut jamais nécessaire, ce fut non-seulement à celui qui, du Calvaire, défia seul la puissance du mal, mais encore à ces apôtres qui vinrent planter la croix au cœur de l'empire, et à ces martyrs qui l'arrosèrent de leur sang jusqu'en ses provinces les plus reculées. Ces premières conquêtes faites, la voie s'ouvrit à des vertus plus faciles et à des victoires moins laborieuses.

Mais si l'Église fut une société parfaite dès le premier jour, comment, après Constantin, ne réalisa-t-elle pas sur-le-champ cette perfection dans l'ordre

politique et social? Ce n'était pas qu'elle ignorât la loi mystérieuse du progrès; elle venait, au contraire, la proclamer et l'imposer au respect de ses enfants.

Dans une âme, la beauté morale est le fruit d'une libre adhésion à la vérité, et n'a pas d'autres limites que la générosité même de cette âme. Dans une société, le bien ne se réalise que dans la mesure de l'adhésion universelle. Telle est la loi de notre liberté, inconnue et dédaignée des inventeurs de ce progrès indéfini, qu'il ne dépendrait de nous ni d'accélérer ni de retarder.

Libres d'être parfaits dans leur propre vie, les chrétiens ne purent agir qu'à la longue sur la société qui les environnait. Ce progrès resta lent, même sous les empereurs chrétiens, parce qu'il fut par essence l'œuvre de la liberté. Défendue par les princes de la terre, aidée par les dons des riches, soutenue par les plus beaux génies, l'Église n'en eut pas moins pour principe constant que la force peut empêcher le mal, mais que le dévouement seul peut faire le bien.

Au milieu de ces premiers triomphes, l'inertie des peuples avilis, l'orgueil des sages, la mollesse des riches, l'ambition des empereurs, les séductions de la prospérité, formaient mille obstacles nouveaux, se traduisaient en schismes ou en hérésies, contre lesquels, au dire de saint Hilaire, il ne fallait pas moins d'héroïsme qu'au temps des catacombes. Rien pourtant n'arrêta la marche de la civilisation chrétienne, pas même la chute de l'empire, voué aux barbares

par ses vices incorrigibles. Et, s'il est une merveille dans l'histoire, c'est qu'au milieu de la plus effroyable catastrophe qui fut jamais, en pleine invasion, il n'est pas possible de découvrir la moindre interruption, le moindre ralentissement dans l'édifice de liberté sociale, politique et religieuse, que l'Église élevait pour les peuples chrétiens.

Cette œuvre d'émancipation est bien connue. Il est inutile de la raconter, et il suffira d'en rappeler ici les principes, communs à tous les temps, immuables comme l'Église, et, aujourd'hui encore, invoqués par Pie IX, à l'exemple de ses prédécesseurs.

Et d'abord, le christianisme ne s'est pas contenté de donner, en la personne de son fondateur, un type dont les plus grandes âmes passeront leur vie à se rapprocher sans l'atteindre jamais. Nous verrons qu'après lui, la pauvreté, la chasteté et l'obéissance parfaites, pratiquées sans interruption par les premiers fidèles et par les grandes familles monastiques, ont été et sont encore le foyer où la famille naturelle retrempe ses vertus, la source où le travail et l'association peuvent puiser leur indépendance, l'avant-garde qui défend la famille et la propriété. En un mot, elles sont la base de la liberté sociale.

De même, dans son organisation, dans sa hiérarchie et dans son unité, l'Église offrira à l'imitation des peuples et des pouvoirs politiques un modèle sans défauts, application vivante des principes d'autorité et de liberté.

Toute erreur n'étant que l'exploitation et la confiscation de la vérité au profit de quelques privilégiés et aux dépens de la multitude, c'est dans l'infaillibilité et dans l'immutabilité doctrinale de l'Église que les âmes trouveront la plus grande et la seule garantie, non-seulement de liberté politique et sociale, mais de liberté religieuse. Elles jouiront ainsi de libres rapports avec Dieu, tel qu'il est réellement, sans être victimes de falsifications intéressées.

En même temps, cette doctrine donnera à la science humaine une base certaine, sur laquelle elle pourra librement élever l'édifice de ses découvertes. Ce divin flambeau, que réclamait la raison égarée, l'éclairera à l'avenir dans son essor le plus hardi comme dans ses plus humbles abaissements, et lui fera rencontrer dans l'univers entier la confirmation de sa foi et l'affermissement de sa certitude.

Enfin, pour assurer la durée de cette immense édifice, l'Église possède, en elle-même, pour sa doctrine et pour sa hiérarchie, un principe d'immutabilité qui, depuis dix-huit siècles, n'a pas reçu la moindre atteinte, pour les hommes et les institutions qui la composent un principe de réforme perpétuelle et spontanée. Sans invoquer le secours des interventions ni des révolutions humaines, elle rejette hors de son sein les membres rebelles et indociles, et ramène sans cesse à la perfection ceux qui lui restent soumis.

Ainsi, tout nous apparaîtra complet dans cette seconde création plus admirable que la première, dans

ce plan du monde surnaturel restaurant et soutenant le monde naturel. L'ordre social et l'ordre politique ne feront plus qu'un avec l'ordre religieux, et leur expansion simultanée justifiera cette parole trop peu méditée : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et vous aurez tout le reste par surcroît. »

CHAPITRE VII.

LIBERTÉ SOCIALE DANS L'ÉGLISE.

Avant l'Église, la liberté sociale n'existait plus. Chez les Romains aussi bien que chez les barbares, la propriété était le plus souvent le fruit de la conquête, du pillage ou de la délation. Les femmes des vaincus appartenaient aux vainqueurs. N'ayant plus ni patrimoine, ni famille, ni autels, les captifs et leurs enfants étaient, comme des bêtes de somme, condamnés à un labeur que les hommes libres dédaignaient pour les plaisirs de la guerre ou de la chasse. Fruit des sueurs de l'ouvrier, la richesse appartenait ainsi à ceux qui travaillaient le moins, et qui pourtant auraient dû travailler le plus, c'est-à-dire aux plus forts. Philosophes et législateurs reconnaissaient là un droit naturel, une nécessité sociale : nécessité, en effet, de toute société qui repousse la loi du travail et du renoncement. Autant de propriétaires, autant de petits tyrans, ayant chacun droit de vie et de mort sur sa femme, sur ses enfants et sur ses serviteurs.

Chacun sait comment la femme chrétienne reprit

sa place et sa dignité au foyer conjugal. On ignore davantage ce qu'il a fallu d'efforts et de patience pour faire disparaître l'esclavage.

Au sein de l'Église, l'abîme qui séparait l'esclave du maître fut sur-le-champ comblé, et saint Paul put dire : « Il n'y a parmi nous ni hommes libres ni esclaves. » Non-seulement les esclaves furent aimés et honorés comme des frères, mais les premiers chrétiens s'empressaient d'affranchir ceux qu'ils possédaient, et de recueillir ceux que des maîtres cruels avaient abandonnés. Une fois affranchis, ils pouvaient être admis au sacerdoce et à l'épiscopat, témoin ce fugitif, nommé Onésime, plus tard évêque, dont saint Paul demandait, en ces termes, la liberté à son maître : « Au nom de la charité, moi, Paul, chargé d'années et prisonnier de Jésus-Christ, je t'invoque pour mon fils Onésime, que j'ai enfanté dans les chaînes. Reçois-le, non plus comme un esclave, mais comme un frère bien-aimé, et, si tu as quelque affection pour moi qui le chéris, reçois-le comme moi-même.»

Cette lettre, si touchante, témoigne à la fois de la tendresse de l'Église pour les parias de la société romaine, et de la profonde sagesse avec laquelle elle préparait leur émancipation. La proclamer du jour au lendemain, c'eût été provoquer une guerre sociale avec les massacres, les pillages qu'elle entraîne, et donner, une fois de plus, la victoire à la force brutale, attentat inutile et, partant, coupable contre l'ordre établi. L'Église reconnut donc un état de choses qui

méritait à peine le nom de droit. En attendant qu'elle pût le modifier, elle s'appliqua à le faire respecter, ce qui était un premier progrès.

« Esclaves, disait ce même saint Paul, accomplissez de tout cœur la volonté de Dieu en servant votre maître comme si c'était le Seigneur lui-même. Car à chacun le Seigneur rendra le bien qu'il aura fait, esclave ou homme libre. Et vous, maîtres, conduisez-vous de même envers vos esclaves. N'usez plus de violence ; sachez que dans le ciel est votre maître à tous, et qu'auprès de lui il n'y a point de distinction de rangs. » Ainsi, là où l'affranchissement n'était pas immédiat, l'état de guerre cessait pour faire place à des rapports plus doux.

Peu à peu l'esclave fit, par l'autorité des conciles et des lois civiles, trois grandes conquêtes. Sa liberté spirituelle et morale fut assurée, sous les peines les plus sévères, par le repos du dimanche, qui lui donna un jour sur sept pour nourrir son esprit et son cœur. L'indépendance de son foyer domestique fut consacrée par le mariage religieux et par la défense irrévocable de séparer l'homme de sa compagne. Enfin la possession d'un patrimoine inaliénable lui fut garantie par la suppression de la servitude personnelle, et par l'affectation du serf à une terre, qui ne pouvait plus lui être ravie.

En même temps, le travail libre, propagé comme un devoir et un honneur, enlevait à la servitude sa véritable raison d'être, et commençait graduellement

sa complète abolition. De leur côté, les évêques prenaient à cœur de l'attaquer dans sa source habituelle. Après chaque guerre, ils s'efforçaient de fléchir les vainqueurs; s'ils n'y parvenaient pas, ils vendaient jusqu'aux vases sacrés de leurs églises pour racheter les captifs. Bientôt l'esclavage put être solennellement effacé du droit civil et du droit des gens. Dès lors, les Papes et les conciles n'ont plus cessé de le combattre et de le flétrir comme un déshonneur pour la civilisation chrétienne.

Une transformation non moins importante s'opéra dans la propriété, et amena peu à peu cette répartition plus équitable de la richesse, sans laquelle l'indépendance de l'homme n'est qu'un vain mot. Autrefois le pauvre était, de père en fils, la propriété du riche, qui, lui, était à la merci de l'État. A Rome, comme aujourd'hui en Turquie, César était le seul propriétaire, disposant de tous les biens et de toutes les vies. C'était la servitude la plus absolue, hiérarchiquement organisée. Au contraire, dans l'ordre chrétien, le père de famille n'est pas seulement maître de lui-même et des siens; mais il a, dans un patrimoine à l'abri de toutes les violences, la garantie de sa liberté, et l'État n'est placé au-dessus de toutes les familles que pour respecter et protéger les propriétés de chacune. Dans le premier cas, ce sont la force et l'égoïsme qui accumulent, sans pudeur, les moyens de jouir, et qui se donnent pleine liberté d'acquérir et d'aliéner, d'amasser et de dissiper. Dans le second, c'est le travail qui

produit et le renoncement qui épargne, avec la certitude de transmettre aux générations futures une aisance laborieusement et honorablement conquise.

Le progrès fut aussi lent et aussi pacifique que pour l'abolition de l'esclavage. Il s'agissait, en effet, d'amener les petits et les faibles, non pas à dépouiller les plus forts, mais à respecter au contraire les inégalités nécessaires et les fortunes acquises, qui, après tout, forment la richesse sociale. Puis ils devaient apprendre à chercher, à leur tour, dans l'activité et dans l'économie un moyen de sortir de la misère. En même temps il fallait persuader aux riches qu'ils étaient des dispensateurs, établis par Dieu dans l'intérêt des autres, et qu'un jour ils rendraient un compte rigoureux de leur superflu. Ils étaient donc tenus de faire la part de Dieu, celle de l'ouvrier et du pauvre, aussi larges que possible, et de diminuer d'autant la part de leurs jouissances. Loin de les dispenser de la loi du travail, la fortune, désormais, les obligeait à rendre de plus grands et de plus généreux services à leur pays.

Cette réforme gigantesque trouva son couronnement et son expression la plus haute dans l'interdiction du prêt à intérêt, loi mal connue qui, à elle seule, demanderait un vaste travail pour l'éclairer.

L'Église n'était pas assez simple pour ignorer cette fécondité du capital, que les Christophe Colomb de la science économique s'imaginent avoir découverte. Seulement, à ses yeux, la fécondité du capital, comme celle de la terre, était la récompense donnée par Dieu

prême pour les grandes nécessités, auxquelles les moyens ordinaires ne sauraient pourvoir.

La famille et la corporation chrétiennes trouvaient ces secours réunis dans la famille et dans la corporation monastiques. Intrépides au travail, les moines s'étaient mis à défricher de préférence les cantons les plus sauvages et les plus solitaires. Devenus riches par leur économie, ils avaient répandu le bien-être autour d'eux. Bientôt leur concurrence pacifique avait forcé les seigneurs à améliorer le sort des serfs et des tenanciers, et à réduire le revenu des propriétés à une redevance de moins en moins lourde. Leur puissant esprit de corps, fondé sur la libre obéissance et sur le dévouement volontaire, s'était communiqué aux corps de métiers, qui n'avaient eu qu'à calquer les statuts et l'organisation des cloîtres. Enfin, leurs biens étaient non-seulement le patrimoine de Dieu, à qui il faut un culte et des autels dignes de lui, mais le patrimoine des pauvres, servis et assistés dans leurs besoins divers; le patrimoine de la science, distribuée gratuitement aux enfants du peuple, et les conduisant, suivant leurs aptitudes, aux plus hautes dignités de l'Église; le patrimoine des lettres et des arts, cultivés sans relâche, même aux plus mauvais jours, à l'ombre des cloîtres; enfin, pour les cas extrêmes de guerre ou d'invasion, de peste ou de famine, la réserve où la nation tout entière trouvait encore des ressources inattendues et une générosité à toute épreuve.

Ce n'est pas tout. Au milieu des prospérités trop

oubliées du XIIIe siècle, alors que les cités d'Italie regorgeaient de luxe et de richesses, que les communes de Flandre dépassaient en splendeur la Belgique moderne, et que la France elle-même, selon le témoignage de l'histoire, était aussi peuplée que de nos jours, une partie des moines se firent pauvres et mendiants. Dédaignant les richesses matérielles, qui n'avaient plus besoin de leurs bras pour être conquises, ils ne s'occupèrent plus qu'à amasser et qu'à prodiguer à la foule, avec les trésors de la vie spirituelle, ceux de la musique, de la poésie, de la peinture et de l'architecture chrétiennes.

L'égoïsme n'a jamais accepté qu'en rongeant son frein un état de choses qui faisait sa part si petite. Pour reconquérir la liberté d'exploiter les autres, de jouer, de spéculer, de dissiper, de prêter à usure, il a senti qu'il fallait abattre, dans la vie monastique, la forteresse avancée de l'ordre moral. De là les attaques dont les ordres religieux ont toujours été et seront toujours l'objet.

A entendre le langage des passions, les moines vivent sans travailler; ils accaparent les richesses du pays, absorbent l'épargne des familles, et finissent par paralyser autour d'eux l'activité, le commerce et la vie. Mais l'histoire prouve victorieusement que jamais la population et le bien-être ne se sont accrus plus vite qu'aux siècles où de nombreux volontaires renonçaient aux joies de la famille et de la fortune, et employaient une petite portion de leurs biens à com-

bler le gouffre creusé par l'avidité des autres. Nul emploi de la richesse n'est plus respectable et plus légitime que celui qui consiste à la mettre au service de Dieu et des pauvres, en même temps qu'on s'y consacre soi-même. Aussi, toutes les fois qu'on a persécuté les ordres religieux, la propriété et la famille ont reçu une grave atteinte : privées du bouclier qui les préservait, elles sont restées exposées à tous les coups de l'ennemi. Je parle ici, spécialement, de la propriété et de la famille du pauvre, le seul qui, en temps ordinaire, soit réellement menacé de la servitude. Le sort du peuple, le sort de l'ouvrier est intimement uni à celui de l'Église, qui l'a émancipé. Leurs intérêts se tiennent de si près qu'il est impossible d'opprimer l'une sans opprimer l'autre. Aussi le chef-d'œuvre des despotes est-il de les séparer, et de rendre les maux du peuple sans remède en le rendant ennemi de l'Église.

CHAPITRE VIII.

LIBERTÉ POLITIQUE DANS L'ÉGLISE.

Sous l'empire romain, le pouvoir était, ainsi que la propriété, l'apanage des plus forts, qui se le disputaient, et qui en usaient selon leur bon plaisir. L'Église avait dû se borner à respecter, comme une dure nécessité, un régime établi, dont toute justice semblait absente. Elle n'avait défendu contre le despotisme que l'unique droit de ne pas faire le mal. Mais, Constantin converti, les choses durent changer de face. Il semble qu'alors l'Église put créer, à son gré, des lois, des institutions, des libertés nouvelles, et assurer enfin au mérite et à la vertu le gouvernement des affaires de ce monde.

C'est le rêve éternel et éternellement chimérique de l'esprit humain de trouver une recette politique, un plan de constitution, une combinaison de pouvoirs, qui, du jour au lendemain, guérisse les plaies et fasse le bonheur de la société. Autant chercher le mouvement perpétuel ou la pierre philosophale. En effet, si tout mouvement exige un effort, si toute richesse est le fruit d'un travail, le progrès des institutions est, à

son tour, le résultat laborieux des vertus, des sacrifices et du dévouement patriotique, dont rien ne saurait dispenser le citoyen.

En politique, les systèmes absolus et chimériques ne sont pas moins dangereux que les systèmes immoraux. Car ils suppriment la réalité, qui est le pivot du progrès et de la morale. Inutile donc de vouloir jeter les peuples dans un même moule, monarchique ou républicain. Inutile d'invoquer l'efficacité native de la liberté illimitée, de la réglementation absolue, ou de n'importe quelle autre théorie. La seule loi vraie est la loi naturelle et divine, qui répartit à chaque peuple le gouvernement qu'il mérite. Aussi, prétendre lier l'Église à telle ou telle constitution particulière, ce serait la fausser et la diminuer. Elle est en dehors et au-dessus de toutes les constitutions. C'est à sa lumière qu'on peut toutes les étudier, les juger et les améliorer.

La première condition d'un système de gouvernement, c'est d'être beau ailleurs que sur le papier, c'est de tenir debout et de marcher, c'est-à-dire d'être en harmonie avec le fond même de la nature humaine et avec le génie propre de chaque temps et de chaque pays. La seconde condition, c'est d'améliorer le peuple auquel il est appliqué, de tirer le meilleur parti possible des hommes et des choses, et, en tolérant le mal nécessaire, de poursuivre le bien réalisable dans l'ordre moral, intellectuel et matériel.

Ainsi, la politique doit être la médecine des peuples.

Elle a, non une panacée universelle pour toutes leurs maladies, mais, d'un côté, de grandes lois expérimentales, qui règlent les conditions d'ordre et de stabilité de tous les empires, de l'autre un type de liberté parfaite, dont il faut peu à peu se rapprocher.

Néanmoins, les uns persistent à bâtir des théories imaginaires; les autres, discernant mieux la nature, se bornent, avec Montesquieu, à cette médecine barbare qui décrit les maladies, l'influence des climats et des races, et qui constate le développement fatal des prédispositions héréditaires sans en indiquer le remède. Cependant l'Église se flatte, à la fois, de connaître le cœur humain jusqu'en ses derniers replis, et de savoir le conduire librement à la perfection. Au lieu d'une race vouée à une décadence inévitable, ou d'un âge d'or supprimant tout effort et tout combat, elle est venue rétablir, sous les formes politiques les plus diverses, la lutte du bien et du mal : lutte dramatique, où la liberté humaine est constamment en jeu, où chaque homme et chaque peuple tiennent en leurs mains une part des destinées du monde.

Cette lutte existait dans l'antiquité, mais avec un éclat local, passager et tout aristocratique. Ce n'était qu'une vaine protestation contre les envahissements irrésistibles de la corruption et de la servitude. A la venue du Christ, le combat recommence, sur la plus vaste échelle, au cœur de chaque homme. Désormais le luxe, l'égoïsme, l'indifférence, la cupidité et la centralisation feront de vains efforts pour étouffer la

conscience et la liberté : ces deux victimes de la déchéance originelle auront à leur disposition une puissance morale capable de les sauver, un remède suffisant pour cicatriser leurs blessures.

Ici encore des moyens et une organisation surnaturels pouvaient seuls restaurer et soutenir l'ordre naturel. Il ne suffisait pas d'un enseignement doctrinal, si pur et si parfait qu'il fût. Le pouvoir, comme la richesse, avait besoin d'exemples vivants, perpétuels, d'un désintéressement et d'un dévouement à la chose publique poussés jusqu'à l'héroïsme. Il fallait à la société des hommes d'élite, abdiquant tout honneur, toute influence personnelle, pour se vouer à la défense de la justice et à la protection des faibles. Ainsi se constituerait, en dehors du pouvoir civil, une hiérarchie spirituelle indépendante, un type d'autorité et de liberté, une représentation en permanence des intérêts moraux et populaires, un instrument de progrès et d'émancipation, un rempart inébranlable contre les retours offensifs du despotisme.

On le voit, ce n'était pas le règne paisible de la vertu dans une théocratie réunissant tous les pouvoirs. Ce n'était pas la soumission définitive de la force brutale à la force morale, du fait au droit. Mais, constituée en dehors de l'État et au-dessus de l'État, la force morale était assez indépendante et assez sûre d'elle-même pour le contenir et au besoin pour lui résister.

Telle fut l'Église. Des historiens de fantaisie ont

cru y trouver des transformations semblables à celles de la société civile. Mais sa hiérarchie n'a jamais varié. Elle a toujours réalisé le type du gouvernement, de la société parfaite, à la fois monarchique sous la souveraineté une et indivisible du Saint-Siége, aristocratique par l'autorité doctrinale et disciplinaire des évêques, et, enfin, profondément démocratique, en assurant la représentation des plus petits intérêts et en rendant toutes les dignités accessibles au plus humble des fidèles.

Dans cette société qui repose sur la vertu, où l'autorité appartient de droit au mérite, et où il semble que les hommes pourraient se gouverner eux-mêmes, le principe fondamental est, néanmoins, que l'autorité vient d'en haut. Jésus-Christ est la source de toute justice et de tout pouvoir. Le Pape, successeur de saint Pierre, représentant et vicaire de Jésus-Christ, tire de Dieu même son autorité doctrinale et hiérarchique, son infaillibilité et sa souveraineté spirituelle. Par l'institution canonique, il ratifie les pouvoirs que les évêques conserveront à condition de lui rester unis, et, en vertu de cette délégation, les évêques distribuent à leur tour aux prêtres et aux fidèles le pain de la parole et des sacrements.

Mais, si l'autorité vient d'en haut et ne relève que d'en haut, c'est en bas qu'elle a sa mission, son but, sa raison d'être. Ce sont les intérêts de tous, en commençant de préférence par les plus pauvres, qu'elle est chargée de servir. L'évêque est le serviteur des

fidèles, et le Pape est le serviteur des serviteurs de Dieu.

Cette hiérarchie reposant sur le dévouement des supérieurs aussi bien que sur le respect et l'obéissance des inférieurs, il en résulte la plus large, la plus complète, la plus universelle liberté. C'est qu'en effet (et on ne saurait trop le répéter) le dévouement est le vrai principe de la liberté, l'égoïsme la vraie racine de la servitude. La lutte des égoïsmes ne peut aboutir qu'au triomphe de l'égoïsme assez fort pour dompter et pour asservir les autres; l'émulation des dévouements amène la libre expansion de tous les cœurs et la suprématie librement reconnue des cœurs les plus généreux.

De là vient qu'au sein de l'Église, partout où les pouvoirs humains n'ont pas entravé sa liberté d'action, les évêques ont été choisis parmi les plus dignes et souvent désignés au Saint-Siége par le suffrage des prêtres et des fidèles. Le Pape, à son tour, est élu. Le dernier des fidèles peut devenir évêque et pape, et, autour des évêques et du Pape lui-même, les fidèles, les prêtres et les évêques, consultés séparément ou réunis en assises solennelles, sont admis à discuter les intérêts de l'Église et à formuler, d'accord avec le Saint-Siége, les points de doctrine que les erreurs et les passions du temps chercheraient à obscurcir.

L'autorité venant d'en haut et portant avec elle la garantie de la vérité dont elle est mandataire, la liberté naissant d'une pleine et libre adhésion à l'au-

torité et à la vérité, et n'ayant d'autre limite, d'autre mesure que la sincérité même de cette adhésion, voilà en deux mots le gouvernement de l'Église. Essayer d'y rien changer, c'est détruire à la fois et l'autorité qui en est la base et la liberté qui en est la vie.

Il s'agissait d'appliquer les mêmes principes à la société civile, et de les lui faire accepter au milieu du choc des passions, en présence de l'égoïsme despotique des grands et de l'égoïsme anarchique des petits.

Comme nous l'avons déjà vu, le pouvoir de fait, la force nécessaire à tout gouvernement appartient, par la nature même des choses, aux hommes les plus intelligents et les plus énergiques. On peut attaquer, méconnaître ou même détruire un instant ces supériorités naturelles ; mais il n'est au pouvoir de personne de les supprimer. Tenant leur force de Dieu, elles ne relèvent en réalité que de Dieu.

Pour la richesse, l'Église avait obtenu des plus forts de l'acquérir et d'en user plus équitablement. Ils avaient consenti à la partager avec les membres de leur famille ou de leur corporation. De là le double type de la propriété patrimoniale et de la propriété commune. Pour les droits politiques, il s'agissait de suivre une marche analogue. C'étaient aussi les plus forts qu'il fallait amener, peu à peu et par la persuasion, à se transmettre paisiblement le pouvoir, suivant un ordre sage et régulier, au lieu d'en faire la proie

du plus audacieux. Leur autorité devait arriver à s'exercer pour le bien de tous, suivant les lois de la raison et de la justice, et non pour leurs seules jouissances, au gré de leurs fantaisies. Enfin, au lieu de courtisans avides et de serviles flatteurs, les représentants de tous les intérêts du pays devaient être initiés aux affaires et prendre part à leur direction.

Voici comment l'Église réalisa ces perfectionnements successifs. Et d'abord, le pouvoir de fait, fruit de la violence, fit place à la désignation pacifique de l'hérédité et de l'élection.

Rien de plus général, de plus naturel, de plus vivace que l'hérédité. Elle est de tous les âges et de tous les climats. Elle fait les races, les peuples, les familles, et, à première vue, elle décide, presque à elle seule, des destinées du genre humain. Vainement chassée de la région politique, elle reparaît, au-dessus et au-dessous, dans les nationalités et dans la propriété. Le pouvoir lui-même n'appartient-il pas, encore de nos jours, à une certaine classe privilégiée, qui a reçu de l'éducation et qui peut en donner à ses enfants? Sans doute chacun de nous naît libre, mais libre avec le tempérament, les instincts, les traditions, l'instruction, la fortune, que lui ont légués ses pères, libre avec un point de départ différent et dans le cercle d'action, plus ou moins large, où il se trouve placé. C'est par cette heureuse continuation de l'homme dans sa postérité que s'accomplissent les grandes œuvres pour lesquelles une seule vie serait trop courte.

D'ordinaire, celui qui s'est usé à fonder une famille, laisse à ses fils le loisir de se donner aux travaux de la science et la politique. Qu'est-ce qu'une nation tout entière, si ce n'est des hommes qui ont ainsi ajouté leurs labeurs, et trouvé dans cette association le secret de durer?

Tenant au plus intime de la nature humaine, ce principe subit les mêmes vicissitudes qu'elle. Pour exister, il suppose la foi conjugale et les vertus premières, qui élèvent et soutiennent le niveau moral d'un peuple. Cette loi est vraie dans les républiques aussi bien que dans les monarchies. Elle a fait l'aristocratie puissante de Rome et de l'Angleterre, comme les dynasties françaises ou les simples familles des États-Unis. Au contraire, partout où l'hérédité s'en va, les peuples s'étiolent; leurs forces et, partant, leur liberté s'amoindrissent. Il est donc naturel, juste, raisonnable, que l'hérédité ait une large part dans l'organisation politique et sociale.

Toutefois, l'homme comprend un idéal plus relevé. Il sent que la valeur qu'il a reçue de ses pères s'accroît ou diminue tous les jours par l'usage de sa propre liberté. Les plus grands dons, le génie des arts, celui de la guerre et de la politique, sont des faveurs toutes personnelles. Aussi l'élection du plus digne semble-t-elle de beaucoup supérieure à la désignation fatale de la naissance. N'est-ce pas dans leur décadence que les républiques anciennes se sont donné des maîtres héréditaires, et l'Écriture sainte ne re-

proche-t-elle pas amèrement au peuple juif d'avoir préféré des rois à ses juges?

Mais l'élection a son côté faible. Pour ne pas dégénérer en intrigues et en anarchie, elle exige encore beaucoup plus de vertus que l'hérédité. Elle immole les penchants les plus chers du père de famille. Quand elle n'a pas lieu entre égaux, ayant à peu près les mêmes intérêts, elle amène le triomphe violent d'un parti, ou la prépondérance d'une minorité aristocratique. L'élection des consuls romains était certainement supérieure à l'hérédité; mais l'hérédité, dans les plus mauvaises conditions, est supérieure à l'élection des césars romains.

Dans l'Église elle-même et dans les ordres religieux, si le type de l'élection pure se perpétue depuis dix-huit siècles, c'est grâce à la triple garantie du célibat, de la pauvreté et de l'obéissance : exemple unique, digne des réflexions et de l'admiration de tous ceux qui aiment sincèrement la liberté; exemple permanent, dont la durée seule est un miracle, et dont quelques vicissitudes passagères font encore mieux ressortir la beauté surhumaine.

L'hérédité est donc, en quelque sorte, une région moyenne, où se réalisent la vie et la perfection de la grande masse des hommes. Au-dessus planent les grandes âmes, chargées d'un rôle providentiel, douées de qualités et de vertus peu communes; au-dessous se traînent les égoïstes, qui n'ont reçu de leurs pères et qui ne transmettront à leurs enfants ni honneur,

ni fortune. Les uns et les autres sont en dehors de l'hérédité. Mais les premiers la soutiennent, la complètent par leurs mérites, et en forment en quelque sorte l'avant-garde; tandis que les seconds la détestent, et la minent par leurs vices : hypocrites qui, au nom de la liberté et des droits réservés aux plus dignes, sapent la base de la liberté véritable.

L'hérédité, qui est déjà une sorte de désignation naturelle, soustraite aux intrigues et aux violences de l'ambitieux, conduit à l'élection, la prépare, la fortifie. Un sage accord, une équitable pondération de ces deux puissances, peut seule fonder un ordre de choses régulier, stable, répondant à la véritable répartition des forces humaines, donnant satisfaction aux besoins du cœur comme à ceux de l'intelligence, et ayant assez de racines pour résister aux attaques incessantes de ceux qui convoitent le pouvoir.

Aussi, loin de favoriser l'antagonisme de ces forces sociales, l'Église venait-elle les relever toutes deux, et les faire marcher de front. L'hérédité resta la loi de transmission habituelle des charges attachées à la grande propriété territoriale. L'élection devint la loi des communes, des corps de métiers et de toutes les corporations, composées d'égaux, ayant à choisir, pour se gouverner, des délégués et des magistrats. L'une régna surtout dans les campagnes, l'autre dans les villes. Ici s'élevèrent des châteaux, dont les seigneurs veillaient à la sûreté du territoire, et protégeaient les travaux de l'agriculture contre la rapine

et le brigandage; là, des républiques, battant monnaie, se rendant la justice et défendant elles-mêmes leurs remparts.

Entre la noblesse héréditaire, composée de familles illustrées au service du pays, et la bourgeoisie ou tiers état, alimentant par son activité la richesse publique et choisissant librement ses chefs, le souverain, roi ou empereur, servait en quelque sorte d'arbitre et de modérateur. Électif en Allemagne, plus généralement héréditaire ailleurs, mais partout contenu par la puissance croissante des institutions locales, ce pouvoir central ressemblait beaucoup plus à celui d'un président de fédération américaine qu'à la monarchie absolue du XVIe siècle.

Cette œuvre, comme celle de l'émancipation sociale, dura des siècles. Les plus grands saints, comme les plus humbles chrétiens, tinrent à honneur d'y contribuer. Il y aurait tout un livre à faire sur la part spéciale qu'y ont prise les évêques. A leur tête apparaît, comme un type, le courageux saint Ambroise. Placé au déclin de l'empire romain, à la veille de l'invasion des barbares, dédaignant les calamités dont il était lui-même assiégé, et celles qui se préparaient visiblement pour la société tout entière, il restait sur la brèche avec une imperturbable sérénité. Aux jours les plus mauvais, l'homme de conscience sait qu'en faisant son devoir, il travaille à conquérir un avenir meilleur.

Tantôt le saint évêque mettait son zèle et sa puissante influence à faire que l'hérédité remplaçât cette

prétendue élection des empereurs, suite hideuse de guerres civiles, de meurtres et d'usurpations sanglantes. Tantôt, pour remédier aux abus croissants de la centralisation, il soutenait la première institution représentative des temps chrétiens. Désormais chaque cité eut un défenseur, élu par le clergé, les nobles et les bourgeois, chargé de rendre la basse justice, d'arrêter les coupables pris en flagrant délit, et enfin de surveiller les percepteurs et les fonctionnaires, et d'adresser directement ses plaintes à l'empereur. Cette charge patriotique, qui exposait au courroux des magistrats, sans autre récompense que la satisfaction d'accomplir son devoir, fut peu recherchée, et resta presque toujours aux mains des évêques, seuls assez courageux pour l'accepter.

Saint Ambroise remplit, en quelque sorte, cette mission, pour tout l'empire. Tandis qu'il fortifiait l'autorité en la faisant respecter, il savait aussi la contenir par une juste sévérité. « Votre qualité la plus populaire, écrivait-il à Théodose, c'est d'aimer la franchise, même chez vos soldats. Vous avez raison; car la différence entre les bons et les mauvais princes, c'est que les bons aiment la liberté, les mauvais la servilité. Or, la franchise est surtout le devoir du prêtre. Qui osera vous parler, si le prêtre ne l'ose? » Et, en effet, après le massacre de Thessalonique, saint Ambroise osa seul traiter l'empereur comme il le méritait, lui fermer la porte du temple, et exiger la pénitence publique de son crime.

C'est grâce à de pareils efforts, à de si nobles actes d'indépendance qu'au milieu même de l'invasion des barbares naquit et grandit, dans le monde chrétien, le régime représentatif. Bientôt la libre discussion des intérêts publics et le libre vote des impôts appartinrent, comme un droit, aux délégués des différentes classes de la société, entre lesquelles le souverain servait d'arbitre impartial et désintéressé.

Le chemin parcouru était immense. Le successeur des Césars avait fini par devenir un juge inamovible, obligé de respecter le premier les lois qu'il avait à faire exécuter, Les fils des prétoriens ou des hordes barbares en étaient venus à former une hiérarchie militaire, fixée au sol, le défendant gratuitement, ne prélevant sur le travail et sur la terre que des redevances modérées, consacrées par des chartes inviolables. Enfin la bourgeoisie et les corps de métiers, inconnus chez les Romains, avaient pris à côté de la noblesse une situation politique et militaire à peu près égale.

Toutefois, à cette représentation pacifique des divers intérêts, il en manquait une, la plus importante de toutes, celle des pauvres, des petits, des faibles, des femmes, des enfants, de ceux qui ont des droits, sans être assez forts pour les défendre eux-mêmes. De plus, il restait à conserver l'édifice péniblement construit, à éviter ou à terminer promptement les conflits des princes et des peuples, à contenir, en chaque pays, le souverain, juge en

dernier ressort des partis et des diverses classes de la société. Pour sauvegarder ainsi l'autorité et la liberté fondées sur la justice, il fallait un arbitrage suprême, offrant les plus hautes garanties d'impartialité et de désintéressement, d'intelligence et de force morale. L'Église seule pouvait représenter les faibles et s'opposer aux attentats de la force. Ce fut elle, en effet, qui au nom des intérêts populaires et de la morale publique, vint siéger dans les états généraux, à côté de la noblesse et du tiers état ; elle qui assista, comme témoin et comme délégué de Dieu, aux engagements solennels pris par les princes et par les peuples le jour du sacre, véritable mariage entre le souverain et la nation. Elle seule, enfin, déterminait les cas suprêmes où les excès de la tyrannie avaient brisé ce pacte, et où les peuples, déliés de leur serment de fidélité, étaient libres de se donner un autre chef.

Un contrôle nécessaire était ainsi assuré à ce droit redoutable de résistance des peuples qui, par son légitime exercice, est la sanction de la liberté, mais qui, par ses abus, en devient sur-le-champ la ruine. En effet, que l'on interdise aux nations de défendre leurs franchises et leurs libertés acquises contre les empiétements du pouvoir et contre l'avidité du fisc, poussées à bout, elles prendront par la force le droit qu'on leur conteste. Au contraire, qu'on les laisse, sur un simple prétexte, se révolter contre des princes, qui ne sont pas des saints, mais des hommes imparfaits

et prêtant à la critique ; qu'on leur permette de bouleverser les institutions fondées sur une longue expérience, et d'en essayer d'imaginaires : c'est ouvrir la porte aux désordres, à l'anarchie, à l'ambition. Les peuples en seront les premières victimes, et ils ne trouveront plus de remède à leurs maux que dans le despotisme. Point de paix ni de liberté possibles sans l'arbitrage d'une puissance morale, à la fois respectée par les peuples et par les princes.

Pour défigurer l'intervention du Saint-Siége, on l'a représentée comme une tyrannie[1], et l'on a accusé les Papes d'avoir écrasé le moyen âge sous le poids d'un pouvoir théocratique, et d'avoir ainsi dominé le monde chrétien à la façon des princes absolus. Il est certain que tel eût été le penchant inévitable d'une religion et d'un sacerdoce humains, et la soif de domination est tellement impérieuse au cœur de l'homme que la modération et l'équité du Saint-Siége sont une des preuves les plus manifestes de la divinité du christianisme.

Le système de dénigrement de nos historiens à l'égard des Papes a été poussé si loin, conduit avec tant de persévérance et de cynisme, qu'il a fallu la conscience des protestants allemands pour nous donner à nous-mêmes le courage de réhabiliter ces grands pontifes, qui ont été la gloire de l'Église et, souvent aussi, la gloire de la France, leur patrie. Aujourd'hui

1. Prop. 34.

enfin, l'on sait et l'on ose dire, sans rougir, que les Papes ont été le boulevard de la civilisation contre les musulmans et les empereurs d'Allemagne, contre les barbares et les despotes de tous les siècles, depuis saint Léon et saint Grégoire le Grand jusqu'aux temps modernes. Maniant des milliards et des millions d'hommes pour les croisades, ils n'ont jamais songé à étendre leur propre territoire; ils ont disposé, en faveur de nouvelles dynasties, des couronnes mises à leurs pieds par les guerriers chrétiens; ils n'ont gardé, comme leur domaine, que ce qui était indispensable à leur indépendance et à leurs libres communications avec le monde catholique.

Le Saint-Siége n'évitait pas seulement les conflits entre les princes et les peuples, il était le tribunal où se jugeaient souvent les querelles des nations entre elles. Tandis que les religions diverses les séparent d'ordinaire par d'infranchissables barrières, la foi catholique en faisait des nations sœurs, grandissant côte à côte, puisant leurs forces aux sources de la même civilisation. Au lieu de s'entre-déchirer, elles semblaient destinées à verser, d'un commun accord, leur trop-plein sur les vastes contrées encore vouées à la solitude ou à la barbarie. De là un droit des gens nouveau, dont l'antiquité n'avait même pas eu la notion. La guerre entre les peuples chrétiens devint plus rare et moins cruelle, et il leur fut permis de s'unir, autour d'un drapeau commun, pour la défense de la civilisation et pour la conquête du reste du monde.

Ainsi, avec un minimum de force matérielle, et grâce à l'ascendant de la force morale, l'Église avait amené les pouvoirs de fait à être eux-mêmes des pouvoirs de droit, façonnés à son image, recevant l'autorité d'en haut, l'exerçant pour la défense de la justice. En même temps, elle avait fondé la liberté pour tous sur le dévouement à la chose publique et sur le respect de la justice. De l'autorité, elle avait fait une institution destinée au bien général, intéressée à consulter toutes les classes et tous les intérêts, les conciliant entre eux, et n'usant que contre des attentats manifestes des peines corporelles et des répressions sanglantes. De la liberté, elle avait fait une puissance, régnant surtout par le prestige pacifique du droit, n'ayant recours qu'à la dernière extrémité, et pour le cas de légitime défense, à l'emploi de la résistance à main armée.

Loin de s'agrandir aux dépens des nations, l'Église se dépouillait plutôt pour elles. Au lieu de comprimer ou d'étouffer leur activité, elle ne leur interdisait que la violence, l'injustice et l'égoïsme brutal, qui ne laissent après eux que des ruines stériles. Elle leur ouvrait la carrière où toutes les forces humaines peuvent se développer en une féconde harmonie.

Certes, ce n'était pas là l'idéal de la liberté, idéal dont les hommes et les peuples pourront indéfiniment se rapprocher, sans l'atteindre jamais. Mais c'était la voie tracée pour y parvenir. Tout homme de bonne volonté apercevait clairement, devant lui, ce but loin-

tain, ce plan complet. Il pouvait consacrer sa vie et ses forces à le conquérir ou à le défendre. Il avait la satisfaction de constater que chacun de ses efforts, chacun de ses sacrifices y avait contribué. A défaut de l'âge d'or, à jamais banni de la terre, c'était du moins celui des grandes luttes, des généreux combats et des puissantes convictions, véritable âge d'or de l'homme de cœur. Les petites cités italiennes tenaient tête aux indignes successeurs de Charlemagne, les croisés aux hordes musulmanes; le chevalier bardé de fer était aux genoux de la femme, le riche au chevet du pauvre; les ouvriers associés traitaient d'égal à égal avec les rois et avec les plus grands seigneurs. Si parfois le droit était matériellement vaincu, dans sa défaite même il triomphait : à l'exemple du roi d'Angleterre, agenouillé au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, le vainqueur était bientôt contraint de s'humilier et d'implorer le pardon de sa victime.

La Foi était reine; mais la justice et la vérité régnaient par elle et avec elle; et le peuple, pour qui la justice, la vérité et la Foi sont faites, et qui partage fatalement leur destinée, était roi par l'Église et avec l'Église. Ceux que les anciens regardaient comme un vil bétail, et dont l'émancipation constitue la seule liberté digne de ce nom, étaient devenus les plus forts en ce monde. Ce n'était plus qu'en les aveuglant, en les ameutant contre la protectrice de leurs intérêts et de leurs droits, que la force brutale pouvait encore les asservir et recouvrer sur eux son empire.

CHAPITRE IX.

LIBERTÉ RELIGIEUSE DANS L'ÉGLISE.

Après avoir vainement accusé l'Église de paralyser la vie de famille, l'esprit d'association et l'activité politique, dont elle est au contraire le réveil et l'épanouissement indéfini, on se retranche sur le terrain de la pensée et de la conscience, et l'on affirme, comme un fait incontesté, l'engourdissement des esprits liés par la Foi, l'asservissement de la science tenue en lisière par la théologie.

C'est toujours, sous une forme ou sous une autre, mettre en doute la vérité et la perfection du christianisme. Car l'erreur seule paralyse l'esprit; la vérité imparfaite limite seule son essor. Quant à la vérité pure et parfaite, elle lui permet de se développer au delà de toutes limites, et ne fait que le préserver des mensonges et des chimères, où son activité se consumerait sans fruit.

L'engourdissement et l'asservissement existaient avant l'Église, alors que tout pouvoir, spirituel et temporel, appartenait à César. César était juge des questions de théologie, de philosophie, d'art ou de

poésie; tout culte devait adorer sa puissance, toute littérature flatter ses convoitises, toute science servir de rouage perfectionné à ses volontés. C'était la conséquence nécessaire de ce rationalisme effréné qui, en ôtant à l'intelligence tout point d'appui divin, l'avait affaiblie et mise sous le joug des passions. Devenue un instrument aux mains des ambitieux, elle avait été successivement proscrite comme un danger social, puis immolée à la force matérielle érigée en droit.

Les esprits ne pouvaient échapper à l'étreinte de ce despotisme mérité qu'à condition de ne plus menacer ni l'ordre politique, ni l'ordre social, ni l'ordre moral, c'est-à-dire à condition d'être dans la vérité. Pour être sûrs de rester dans la vérité, il leur fallait, au-dessus d'eux, la surveillance et le contrôle d'une autorité spirituelle infaillible, qui fût à la fois leur propre garantie et la garantie de la société, et qui, ainsi, les empêchât de retomber sous la surveillance et sous le contrôle du pouvoir temporel. Voilà précisément ce que l'Église venait réaliser pour l'affranchissement de la conscience et de la raison. Bien loin d'empêcher le libre progrès de la science, les décrets du Saint-Siége, des congrégations romaines et des conciles, n'étaient là que comme les remparts qui la préservaient de la tyrannie de l'autorité civile.

A l'abri de cette protection se constituèrent, dans toute l'Europe, ces fameuses universités du moyen âge, se jugeant et s'administrant elles-mêmes, discu-

tant à la face des gouvernements toutes les questions philosophiques, politiques et sociales. Pour les fonder et pour les rendre accessibles aux pauvres comme aux riches, l'Église prodiguait ses trésors et ses dévouements. A côté de ces universités, merveilles de liberté et d'indépendance intellectuelles, s'élevaient les cathédrales, se surpassant les unes les autres, et portant jusque dans les nues les élans de l'art chrétien. La peinture et la sculpture multipliaient leurs ressources pour décorer ces voûtes magiques, où bientôt le peuple tout entier était invité à jouir des chefs-d'œuvre de l'éloquence, de la poésie et de la musique catholiques. Grâce à cette puissante éducation, les intelligences ont peu à peu mûri au soleil de la liberté. Ne relevant en rien des princes de la terre, elles ont exploré la carrière sans bornes du vrai, du beau et du bien, sans autre guide que l'Église, c'est-à-dire que les plus grands et les plus solides esprits, adhérant librement à la vérité divine.

En vain cherche-t-on à ridiculiser[1] les méthodes et les principes d'après lesquels travaillaient les patriarches de la science, les Albert le Grand, les Thomas d'Aquin et les autres. En vain prétend-on que ces moyens ne sont plus en rapport avec les nécessités et avec les progrès de notre temps. Sans doute, il est permis de sourire des connaissances imparfaites qu'avaient nos aïeux du monde matériel, et des con-

1. Prop. 12 et 13.

jectures parfois bizarres sur lesquelles ils construisaient la physique et l'astronomie. Mais ce n'était pas la faute de ceux qui n'avaient encore ni le télescope ni le microscope pour lire dans les abîmes de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, et, s'il est une chose admirable, c'est la largeur de vues, la puissance d'intuition, avec laquelle ils jugeaient le monde et ses lois, d'après les faits limités soumis à leur raison. Certes, on peut l'affirmer, tous les faits nouveaux auraient successivement trouvé leur place dans le cadre dès lors tracé par la théologie. Aujourd'hui encore, c'est à elle qu'il est réservé de réunir, en une synthèse complète, les mille conquêtes de détail de la science moderne, et de nous montrer dans le monde physique l'image des grandes lois, sur lesquelles repose le monde moral. Ainsi, loin de s'opposer aux progrès des lumières et de nier les magnifiques conquêtes faites, depuis peu, dans l'ordre matériel, la Foi est intéressée à les encourager, à les compléter et à les coordonner. Elle est assez sûre d'elle-même pour ne craindre aucune découverte. D'avance, au contraire, elle sait qu'elle y trouvera pour ses propres enseignements de nouvelles et splendides confirmations.

Reste à nos adversaires un dernier retranchement. Ce n'est plus la science avec ses explorations, la philosophie avec ses systèmes, l'art avec ses inspirations; c'est le sanctuaire de la conscience. Comment permettre à n'importe quelle autorité, à n'importe quelle puissance d'y pénétrer? Comment le permettre surtout

à l'Église, qui prétend vivre par la libre adhésion des âmes? En essayant de les contraindre, elle se condamne elle-même. C'est avouer sa faiblesse, et faire à la vérité de sa mission une inguérissable blessure. Enfin, si elle invoque[1] contre ses ennemis les rigueurs du bras séculier, elle arrive fatalement, comme l'empire romain, à la confusion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, la pire des tyrannies.

Cette accusation est tout à fait superficielle. L'Église, on le verra, ne fait que revendiquer ici la surveillance d'un droit, qui a été et qui sera de tous les temps et de tous les lieux, d'un droit que les gouvernements ont toujours regardé comme l'une des conditions de leur existence. Sous le contrôle supérieur de l'Église, ce droit a reçu l'application la plus modérée, la plus limitée et la plus équitable qu'il puisse avoir en ce monde.

Malgré les colères qu'il soulève, il est facile de prouver que ce droit existe. Comment[2], nous dit-on, vous soutenez que l'homme n'est pas libre de prendre la religion de son choix! Il ne peut pas, au gré de sa raison, accepter, modifier ou rejeter la révélation qui se propose à son adhésion! Mais le chrétien qui se fait musulman, protestant, rationaliste, ou le musulman, le protestant et le rationaliste qui se font chrétiens, n'ont-ils pas la même sincérité, et n'accomplissent-ils pas un acte également respectable?

1. Prop. 24. — 2. Prop. 15, 16 et 17.

Ne jouons pas sur les mots. Si la révélation est réellement divine, par conséquent vraie et nécessaire comme elle l'affirme, elle doit avoir un caractère de certitude tel qu'elle soit accessible à tous les esprits de bonne volonté, et, une fois en possession de cette lumière, l'homme ne pourra la rejeter que par un acte coupable et par un étrange abus de sa liberté. Les choses sont ainsi, ou Jésus-Christ n'est pas Dieu.

Pour celui qui n'est pas né dans la vérité, par quels longs circuits et par quelles épreuves arrivera-t-il à la découvrir? Quelle sera, même après sa mort, la condition exceptionnelle d'ignorance invincible qui pourra l'excuser? Dieu seul en est juge. Aussi, infiniment plus libérale que les autres religions, l'Église a toujours posé et maintenu, comme un principe inviolable, le respect et la tolérance de ceux qui ne sont pas nés dans son sein, et elle les laisse libres d'élever leurs enfants dans leur propre culte. Mais il n'en est pas de même pour elle de celui qui, après avoir vu, ferme volontairement les yeux à la lumière, de celui qui, après avoir plané dans les hauteurs du monde surnaturel, redescend et se confine, par sa faute, dans les basses régions du monde naturel. A ses yeux, cette chute n'est jamais désintéressée. Si c'est le dévouement, l'humilité, l'abnégation, qui préparent à la Foi, c'est l'orgueil, l'égoïsme oû quelque autre vile passion à satisfaire, qui cherche un refuge dans le scepticisme.

Ce qui est, au jugement de l'Église, une faute

personnelle, devient un crime politique et social, quand, sortant du sanctuaire de la conscience, l'hérésie ou l'incrédulité s'étale au grand jour, et exerce autour d'elle un dangereux prosélytisme. En effet, non-seulement les novateurs trompent la multitude en lui présentant une vérité mutilée, et en entravant ses libres rapports avec Dieu; mais, en même temps, ils exploitent ceux qu'ils ont trompés; ils ne leur parlent de liberté que pour leur ravir leurs biens les plus chers et les conduire à la servitude. Toute falsification de la vérité, n'ayant d'autre but, d'autre raison d'être que de trouver une façon plus commode d'user de la fortune et du pouvoir, est un moyen déguisé d'en prendre une plus grande part pour soi et par conséquent de diminuer celle des autres. C'est un stratagème des plus forts pour s'emparer des biens, des femmes ou de l'autorité d'autrui; par conséquent, c'est une atteinte à la morale, à la justice, au droit, et avant tout à la liberté générale.

On peut dire, réciproquement, qu'au fond de tout conflit politique et social il y a une question de justice ou de morale, partant, une question religieuse engagée. Tant qu'une foi commune règle les rapports des hommes entre eux, tout procès, toute guerre est facile à éviter ou à terminer, en appliquant les principes sur lesquels on est d'accord. Pour avoir chance de succès, une attaque contre la propriété, la famille ou le pouvoir, est donc condamnée à s'abriter sous

le manteau d'une religion nouvelle, jetant dans un autre moule les esprits et les consciences. De là vient qu'au sein de la grande république chrétienne, les ennemis de la société s'en prenaient, avant tout, à l'Église.

Alors que l'Europe chrétienne réunissait spontanément ses armées de volontaires pour repousser les musulmans du dehors, fallait-il rester sans défense contre ces musulmans du dedans, plus dangereux parce qu'ils étaient plus cachés, plus coupables parce qu'ils étaient plus hypocrites, qui, en outrageant la foi universelle, désertaient le drapeau de leur pays, et conspiraient contre toutes les libertés? L'idée même d'une pareille tolérance n'aurait pu venir à ces chrétiens, assez pleinement convaincus de la divinité de Jésus-Christ, et de sa présence permanente au milieu d'eux, pour lui élever les splendides cathédrales du moyen âge. Un outrage à Jésus-Christ ou à l'Église leur était plus difficile à supporter qu'une insulte à leur propre père ou à leur propre mère. Et, quand ils apprenaient que des juifs ou des hérétiques avaient foulé aux pieds la croix ou le corps même de leur Sauveur, il n'y avait pas de puissance humaine qui pût contenir leur indignation ni arrêter leur vengeance.

En effet, si, pour soi, l'homme parfait peut se résigner aux humiliations, aux injustices, à l'oppression, et même renoncer au droit de légitime défense, il ne saurait, sans abdiquer jusqu'au dernier sentiment du

chrétien, du père et du citoyen, accepter les mêmes avanies pour son Dieu et son pays, pour la foi de ses enfants, la liberté populaire et le patrimoine des pauvres. En défendant, au besoin l'épée à la main, l'édifice laborieusement construit par ses pères, sa gloire n'est pas moins pure que celle des martyrs qui en ont jeté les premières assises.

Aussi une autorité supérieure était-elle nécessaire, non afin d'exciter, mais afin de calmer et de modérer les colères populaires. Elle n'avait pas à armer, mais, au contraire, à retenir le bras séculier, toujours si prompt à frapper. Telle fut l'action de l'Église, se réservant à elle seule le droit de juger les crimes contre la Foi, et résistant énergiquement toutes les fois que les pouvoirs civils s'arrogeaient le droit de devancer ses arrêts. Le Saint-Siége blâma les massacres des juifs, et leur offrit toujours à Rome un asile inviolable. Il protesta contre le supplice des Templiers, plus tard contre les dragonnades. Et, quant à cette fameuse inquisition espagnole, dont il prit souvent sur lui de tempérer les décisions, elle-même, on n'en peut douter, fut une digue au débordement des cruautés, chez un peuple irrité par des siècles de combats, et prêt, sur un soupçon, à exterminer les traîtres.

La répression religieuse a toujours existé, et elle existera toujours, aussi bien que la répression politique et sociale. Elle est indispensable pour maintenir la paix, l'ordre et les mœurs. Toute la question est

de savoir si c'est le pouvoir civil ou le pouvoir spirituel, qui sera le juge en dernier ressort de son emploi. Entre les mains de l'État, elle devient dure, inique, arbitraire comme ceux qui l'exercent. Les hommes les meilleurs y apportent encore l'esprit de violence et de domination dont leur nature est empreinte. Dieu seul, par son Église, peut les adoucir, les modérer, leur communiquer quelque chose de sa patience et de sa miséricorde infinie.

Contre des ennemis qui ne reculaient devant aucun moyen pour la détruire, l'Eglise n'a réclamé l'usage de la force qu'à la dernière extrémité et avec une répugnance sincère. Quels qu'aient pu être les excès de ses enfants, excès inévitables dans les luttes humaines, il est hors de doute que les catholiques ont toujours surpassé leurs adversaires en générosité, en modération, en longanimité. De son côté, le Saint-Siége n'a pas cessé de blâmer et de contenir les écarts de leur zèle. Le sang que l'Église a ainsi empêché de verser au moyen âge, non-seulement en prévenant, par l'union des cœurs, les guerres publiques et privées, mais encore en atténuant le châtiment des rebelles et des apostats, est sans proportion avec celui qu'elle a dû laisser couler, comme sanction suprême de ses lois. Entre ses mains et sous son contrôle, la force morale était arrivée à son plus haut degré de puissance; la force matérielle, la contrainte, les peines corporelles, qui révoltent notre nature, étaient de plus en plus réduites. Il n'y avait plus qu'à marcher dans cette

voie pour assurer et augmenter, sans limites, l'adoucissement des mœurs, la tolérance des erreurs anciennes et la vraie liberté des consciences, aussi bien que le progrès de toutes les libertés politiques et sociales.

Le moyen âge, avec ses mœurs rudes et souvent cruelles, serait-il donc le type de perfection, auquel le Saint-Siége voudrait nous ramener? Non, certes; ce n'est pas à la barbarie que Rome nous convie, mais bien au respect de la vérité, qui a été assez puissante pour vaincre la barbarie. Loin de nous faire reculer vers les ténèbres, Rome nous offre l'instrument de progrès qui a émancipé nos pères, et a fait éclater, dans les temps les plus durs, des prodiges de générosité et de grandeur d'âme.

Ainsi, pour peu qu'on ait étudié l'histoire, il est impossible de contester les bienfaits de la souveraineté spirituelle, qui a su être jadis le lien pacifique de peuples belliqueux, la modératrice de races violentes et sanguinaires. Cependant, il reste à quiconque connaît la nature humaine une inquiétude secrète. Comment les Papes résisteront-ils au vertige que doit donner une pareille suprématie? Comment ne pas succomber, un jour ou l'autre, à la tentation de dominer les puissances de ce monde au lieu de leur servir de contre-poids, de diriger à son profit la liberté humaine, au lieu de se sacrifier perpétuellement à sa préservation et à son progrès?

Que l'Église supporte intérieurement une pareille

épreuve, ce sera le dernier et le plus irrécusable trait de son caractère divin. Mais si elle faiblit, si elle dévie, quel secours restera-t-il aux hommes contre cette omnipotence théocratique? Quelle garantie contre la garantie suprême de tous les droits et de toutes les libertés? Et qu'espérer encore, alors que la corruption aura envahi le seul et dernier refuge contre la corruption native du genre humain?

Comme la vie du chrétien, celle de l'Église n'est pas la paix, mais la guerre contre des abus toujours renaissants; ce n'est pas le navire au port, c'est la nacelle aux prises avec une tempête qui ne finit jamais. Aussi, pour ne pas dégénérer, l'Église doit-elle avoir, et a-t-elle réellement à son service une généreuse soif de progrès et une infatigable puissance de réforme. En présence d'ennemis acharnés à l'asservir ou à la corrompre, et toujours prêts à dénoncer ses moindres défaillances, elle est plus vigilante que personne à signaler et à repousser les envahissements du mal. D'avance sa sagesse a déployé toutes ses ressources pour arrêter ses enfants sur la pente de la fortune et du pouvoir. Elle a, contre l'esprit de caste, le célibat; contre l'avarice et la mollesse, la pauvreté; contre l'orgueil et l'ambition, l'obéissance hiérarchique; enfin, au sommet de l'échelle, un chef électif, réduit au pouvoir temporel le plus modeste et le plus précaire. Depuis dix-huit siècles, les Papes et les conciles n'ont pas eu de plus grand ni de plus continuel souci que de chercher à détruire les abus dans leur racine.

Cependant l'organisation la plus parfaite n'aurait pas suffi à ce miracle permanent de réforme et d'incorruptibilité. Il en est de l'assaut livré aux passions comme des exploits d'une vaillante armée. Sur le champ de bataille, la masse des soldats a besoin, pour s'ébranler, de l'impulsion des plus braves; ceux-ci ne font, à leur tour, que s'élancer sur la trace de chefs valeureux, courant à une mort presque certaine. De même les vertus chrétiennes les plus ordinaires se soutiennent grâce à l'élan plus vif des prêtres et des religieux, qui, de leur côté, se retrempent sans cesse au contact de l'héroïsme surnaturel des saints.

Nous touchons ici au point, en quelque sorte, le plus divin de l'œuvre catholique, à la clef de voûte de l'édifice, au chef-d'œuvre de la liberté humaine, se donnant tout entière au service de la vérité, à la seule force offensive qui puisse étendre le domaine du bien. Quiconque ignore l'action des saints, et prétend expliquer le règne de la Foi par je ne sais quelles combinaisons d'intérêts humains, ne comprend rien à la vie intime de l'Église. Dans la grande bataille qu'elle livre au mal, les moyens matériels sont tout à fait secondaires et purement défensifs. Car ce qu'elle veut, c'est la conquête des âmes; et celui qui a tenté de gagner une âme à la vérité, sait que toutes les forces, toutes les richesses de la terre seraient impuissantes à la contraindre.

Laissons un illustre converti du IVe siècle nous raconter, en détail, cette conquête réservée à Dieu et à

ses saints. Depuis lors, le cœur de l'homme n'a pas changé, et les choses se passent toujours de la même manière. Dans sa jeunesse, Augustin était venu puiser au séjour de Rome les ressources et les raffinements de la science antique. Puis il fut envoyé comme professeur d'éloquence à Milan. De là le rapprochement d'Ambroise et d'Augustin, l'un déjà transformé par la grâce et au service de Dieu, l'autre encore voué aux travaux, aux illusions, aux vaines jouissances du monde. Depuis longtemps le jeune Africain était entré en relations avec l'éloquent évêque. Mais il ne le connaissait et ne l'admirait que comme grand prédicateur. Il était l'auditeur assidu et passionné de ses sermons. Néanmoins son cœur n'était pas changé, et, lorsque, pénétrant dans la demeure épiscopale, il rencontrait le saint au lieu de l'orateur, lorsqu'il trouvait Ambroise plongé dans la prière ou dans la méditation, il reculait de stupeur, comme un homme qui n'a jamais franchi le seuil du sanctuaire, où l'âme s'entretient seule à seul avec Dieu.

Ce n'étaient pourtant pas les lumières de l'esprit qui manquaient à Augustin, et, s'il suffisait de l'intelligence pour donner et pour recevoir la Foi, jamais deux âmes n'avaient été mieux faites pour se comprendre. Quelle était donc la barrière qui continuait à les séparer? Que fallait-il pour la rompre? Augustin va nous le dire lui-même.

« Un jour, un officier du palais vint nous voir, Alype et moi, et ouvrit par hasard saint Paul, qui

traînait sur une table de jeu. Son visage s'épanouit de joie en voyant que nous nous occupions de cette lecture. Là-dessus, il se mit à nous parler du moine d'Égypte, Antoine, dont le nom était déjà célèbre parmi les chrétiens, mais encore inconnu pour nous. Étonné de notre ignorance, il nous en parla longuement, et nous l'écoutions dans la stupeur. De là, il s'étendit sur la vie des cloîtres et du désert, dont nous ne savions rien. A Milan même, hors des murs, il y avait un monastère de frères, dirigés par Ambroise, et nous ne le connaissions pas. Puis il vint à nous raconter que lui-même, à Trèves, était arrivé, en se promenant avec trois amis, dans une maison habitée par des pauvres volontaires, et que là il avait trouvé la Vie de saint Antoine. En la lisant, deux des quatre militaires furent saisis par la grâce, et le jour même ils se firent moines. « Pourquoi, dirent-ils, tant de « peines et de périls pour être un jour peut-être les « amis de l'empereur? Si nous voulons, nous allons « être dès aujourd'hui les amis de Dieu. »

« Pendant ce récit, poursuit Augustin, vous me torturiez, Seigneur, et vous me mettiez moi-même devant mes yeux, pour me montrer combien j'étais vil, hideux, sali, souillé, ulcéré. Je le voyais, et j'en avais horreur, et je ne pouvais me fuir moi-même. Il y avait douze ans que, lisant Cicéron, j'avais juré de chercher la sagesse, et que, pourtant, je restais plongé dans de honteuses voluptés.

« Le soldat partit, je demeurai. Je pressais mon

âme de vous suivre, Seigneur, et elle refusait sans motif, car toutes ses excuses étaient épuisées et vaincues. Il ne lui restait plus qu'un tremblement muet, et elle craignait, comme la mort, d'être arrachée au joug de l'habitude qui la menait à la mort. Voilà les ignorants, m'écriai-je à Alype, qui se mettent à l'œuvre et ravissent le ciel ; et nous, sans cœur avec toute notre science, nous nous roulons dans la chair et dans le sang. Je ne savais plus ce que je disais. Je me précipitai dans notre petit jardin. Là, j'entendis une voix qui me criait : « Prends et lis ; prends et lis. » Me souvenant qu'Antoine, en ouvrant l'Évangile, y avait trouvé ce mot : « Va, vends tout ce que tu as, et donne-le aux pauvres, » et que ce mot l'avait converti, je pris saint Paul, et j'y lus : « Plus de tables « d'orgies, plus de couches d'impureté, plus de me- « nées d'ambition. Mais revêtez-vous de Notre-Sei- « gneur Jésus-Christ, et cessez d'assouvir les convoi- « tises de la chair. » Je ne voulais pas aller plus loin, et, d'ailleurs, à quoi bon ? »

Quel récit, et quelle révélation ! Jusqu'alors Augustin n'avait songé qu'à échanger la femme dont il avait un fils, contre une jeune épouse, choisie à Milan dans un rang plus conforme à ses vues d'avenir; et, en attendant, il était retombé sous l'empire d'une autre passion. Ni les livres de Cicéron, ni même les sermons d'Ambroise ne l'avaient délivré de cet esclavage. Tout à coup l'évêque se manifeste à lui sous un jour nouveau. Ambroise est un saint. Il a,

aux portes de Milan, une maison où des hommes vivent pour Dieu, dans un détachement complet et volontaire. Lui-même vit comme eux, et à Trèves comme à Milan, il y a des âmes qui se donnent tout à Dieu. Là est le secret de ces méditations profondes, jusqu'alors incomprises, de cette sérénité, de cette liberté, de ces joies spirituelles, auxquelles le monde ne peut atteindre. Et derrière ces saints, voilà que lui apparaît Jésus-Christ, portant sa croix et stimulant la lâcheté de celui qui hésite à le suivre. Au voluptueux du IVe siècle, comme à l'enfant efféminé du XIXe, le Christ se manifeste par le grand enseignement de la vie religieuse; et, quand l'homme n'a plus le spectacle des chrétiens livrés aux bêtes, étendus sur les grils, les roues ou les chevalets, il faut, pour le tirer de sa léthargie, pour lui donner le courage des vertus les plus simples et en apparence les plus naturelles, l'exemple des martyrs volontaires, s'arrachant aux délices d'une civilisation raffinée, pour mettre leur chair et leurs passions sous le joug d'une héroïque austérité.

Ne cherchez pas ailleurs la véritable force offensive du catholicisme. Là est la séve cachée qui le rend toujours jeune, le remède suprême qui le préserve de la corruption et des abus inséparables des œuvres humaines. Si l'indépendance et la suprématie de l'autorité spirituelle offrent au peuple une garantie contre l'aristocratie qui dégénère si facilement en féodalité, contre la monarchie qui tend naturellement

à se transformer en autocratie, l'action directe de Dieu et des saints le préserve, en même temps, des abus possibles de la théocratie. Toutes les libertés sont ainsi portées à leur plus haut degré, et couronnées par la liberté la plus pure, la plus élevée, la plus désintéressée, celle des âmes qui renoncent à tout pour chercher le royaume de Dieu et sa justice, c'est-à-dire le bien universel. En vertu de la grande loi de solidarité qui nous unit, ces saints font contre-poids, par leurs sacrifices, à tous les méfaits des autres. Si puissante qu'on l'imagine, leur prééminence ne peut inspirer d'inquiétude. Car ils n'exercent d'ascendant, ils ne possèdent de ressources et d'armes matérielles, que par l'adhésion des peuples, dans ce qu'elle peut avoir de plus spontané et de plus légitime.

Constamment libres de refuser leur assentiment, les hommes ne sont que trop disposés par leurs passions à user de cette faculté. Renversant la hiérarchie des pouvoirs et des institutions, ils cherchent alors une prétendue garantie, contre les abus de l'Église, dans l'État; contre les abus de l'État, dans la volonté populaire et dans l'insurrection; et enfin, contre les abus de la volonté et de la violence populaires, dans la raison et dans la conscience individuelles. Ils suppriment ainsi, en réalité, toutes les garanties, et ils arrivent à détruire toutes les libertés, que remplacent bientôt les nécessités sociales les plus dures et le fait brutal dans toute sa rigueur.

En ces tristes jours, l'action des saints qui entraî-

nent, fait place à celle de Dieu, stimulant les soldats attardés, et repoussant ceux qui ne sont plus dévoués ni sincères. Plus jaloux que personne de la beauté de son œuvre et de la pureté de vues de ses enfants, il n'a jamais permis qu'on exploitât sa cause. Il s'est montré impitoyable pour quiconque l'a défendue dans des vues trop personnelles. Quant à ceux qui, plus coupables, auraient voulu la dominer ou la fausser complétement, avant d'y parvenir, ils ont été rejetés dans le schisme ou dans l'hérésie, comme ces débris inutiles que la mer vomit sur le rivage. Pendant ce temps-là, l'Église s'est rajeunie par l'adversité et par les souffrances, qu'elle a toujours préférées à une paix honteuse et à d'injustes transactions.

Comme dans la nature, l'été et l'hiver se succèdent, l'un pour faire éclore les fleurs et les fruits, l'autre pour détruire les insectes et pour rendre à la terre fatiguée une nouvelle fécondité, ainsi, dans la vie des peuples, les beaux jours de foi produisent d'amples moissons de vertu, de bien-être et d'indépendance, tandis qu'au milieu de la servitude universelle, la persécution fait éclater l'héroïsme des cœurs d'élite, et verse le sang des martyrs comme une nouvelle semence pour l'avenir.

En vain des esprits ingénieux, rompus aux combinaisons de nos compagnies d'assurances, voudraient remplacer ces alternatives de joie et de deuil par je ne sais quel état intermédiaire, où, demi-morte et demi-vivante, l'Église ne dominerait jamais et ne

serait jamais dominée. L'Église sera la plus forte, et, alors, elle comblera de bienfaits, sans limites, les peuples qui se donneront à elle ; ou bien, elle sera vaincue par les haines implacables qui la poursuivent, et alors elle sera opprimée, et les peuples avec elle.

Quant à ceux qui prétendent la servir et la purifier en la persécutant, qu'ils cessent de s'attribuer le mérite des expiations qu'ils lui infligent. En supportant les calamités qu'eux seuls rendent nécessaires, l'Église, sans qu'ils le sachent, souffre pour eux, expie pour eux, et prépare l'unique triomphe qu'elle ambitionne, c'est-à-dire leur retour au sein de la vérité. Mais, pour se réformer, elle n'a nul besoin de leur étrange assistance, et elle possède, en elle-même, pour tous les temps et pour toutes les épreuves, le principe de vie et de progrès qui assure son immortalité.

Le catholicisme a fait de cette puissance propre la plus magnifique expérience historique qui se puisse concevoir. Après la mort de Charlemagne, au moment où le Saint-Siége et l'Empire semblaient s'affaisser sous le poids d'une irrémédiable décrépitude, et où tous les abus étaient à leur comble, il a trouvé dans son sein, dans la vitalité de ses institutions, dans l'énergie et dans l'activité infatigable de ses moines de Cluny, assez de ressort pour sauver la foi et la société, pour réformer l'un et l'autre clergé, pour faire succéder aux ténèbres du IXe siècle les beaux

jours de Grégoire VII et d'Innocent III, et pour conduire la Papauté, les ordres religieux et la république chrétienne tout entière à l'apogée de leur grandeur au moyen âge. A ce moment de pure et éblouissante splendeur, sous prétexte de remédier aux abus de la puissance spirituelle, le pouvoir civil les fit naître, et ce fut cette intervention hypocrite et intéressée qui inaugura, pour le monde entier, une longue ère de décadence et de servitude progressives.

CHAPITRE X.

LE SCHISME OU L'ÉGLISE DANS L'ÉTAT.

Les peuples catholiques aimaient l'Église, la justice et la liberté avec la même passion, avec la même fierté chevaleresque. Quiconque osait porter la main sur un autel ou sur un pauvre de Jésus-Christ, sur une cité chrétienne ou sur une femme sans défense, voyait se lever contre lui dix, vingt, mille, cent mille volontaires, prêts à donner leur vie pour venger cette insulte ou cette oppression. De plus en plus réduites et domptées, l'ambition, la volupté, l'avarice, rongeaient leur frein et enviaient tout bas la pâture si abondante dont Mahomet les avait dotées en Orient. Mais, comment entamer l'édifice catholique, comment s'en emparer, et en chasser la multitude, pour en faire le palais de l'égoïsme et de quelques convoitises privilégiées? Sous peine de manquer son but, et d'être repoussé par l'indignation populaire, il y fallait de la lenteur, de l'habileté, surtout de l'hypocrisie. Sans rien changer à la doctrine, ni à la hiérarchie, en flattant au contraire la multitude, le clergé et jusqu'aux évêques, le mieux était, pour

commencer, de mettre la main sur le Pape. En confisquant à leur profit ce pouvoir suprême, les princes se flattaient de s'affranchir de l'autorité religieuse, et de la conserver au-dessous d'eux pour maintenir les peuples dans l'obéissance. Ils deviendraient ainsi tout-puissants, et nul ne donnerait plus le signal des protestations ni des résistances légitimes, quand ils dépouilleraient leurs vassaux, ou que, sans les consulter, ils accableraient leurs sujets d'impôts.

Les plus grands potentats de l'Occident, les empereurs d'Allemagne tentèrent, les premiers, l'entreprise. Lorsque leur devancier, Charlemagne, avait rendu au Saint-Siége ses possessions, et qu'en échange le pape Léon III, le sacrant empereur, l'avait désigné au monde chrétien comme le souverain par excellence, il y avait eu là, entre le fait et le droit, entre la force matérielle et la force morale, une union intime et féconde, d'où elles étaient sorties toutes deux plus puissantes et plus libres. La force matérielle s'était mise au service de la force morale, et, en constituant aux Papes un domaine temporel, elle avait pour longtemps garanti leur pleine indépendance. De son côté, la force morale avait communiqué à la force matérielle ce qu'elle possédait de grandeur et de majesté. Elle avait assuré pour des siècles aux princes chrétiens, fidèles à leurs engagements, l'amour et le respect de leurs peuples.

Par ce pacte solennel et librement consenti, les empereurs tenaient la consécration de leur autorité

d'un faible pontife, qui restait à leur merci, et que, d'un instant à l'autre, ils pouvaient écraser. La donation de Charlemagne ne subsistait ainsi que grâce à leur consentement, toujours révocable. Matériellement, les conciles et les conclaves avaient besoin de leur assentiment pour se réunir, les évêques et les abbés pour exercer publiquement leur ministère.

De là, pour le pouvoir civil, libre d'entraver l'action du clergé, la tentation naturelle d'envahir peu à peu le domaine spirituel, en faisant accepter à l'Église la servitude qu'on lui imposait, en échange des libertés qu'on lui laissait. Ces restrictions à l'indépendance des consciences s'insinuèrent partout sous prétexte d'indépendance nationale. Les peuples ne virent pas qu'on diminuait d'autant la seule garantie de leur vraie liberté. De son côté, dans son empressement à s'affranchir de tout contrôle religieux, l'État semblait oublier qu'il minait, par là même, la base morale de sa propre souveraineté. Après avoir obtenu, pour la désignation des évêques, des abbés et des Papes, toutes les concessions de fait compatibles avec le principe même de l'autorité spirituelle, les empereurs prétendirent ériger ouvertement le fait en droit [1], et disposer à leur gré des siéges épiscopaux, des bénéfices ecclésiastiques et enfin de la tiare. A la première résistance, ils se ruèrent sur l'Italie. Mais leurs armées et leurs intrigues vinrent se briser

1. Prop. 19, 25 et 30.

contre le roc de saint Pierre, et les Papes triomphèrent par leur seule puissance morale. Entre tous, brilla par son courage cet intrépide Grégoire VII, vainqueur du césarisme renaissant, sauveur de toutes nos libertés, qui a ainsi mérité l'honneur d'être poursuivi, jusqu'à la fin des temps, par la haine et les rancunes de tous les amis du despotisme.

Ce premier essai fut repris plus habilement par les rois de France, héritiers de la prépondérance des empereurs d'Allemagne. A ce moment, les Papes venaient de disposer des trônes de Naples et de Hongrie, en faveur des enfants de saint Louis, et ils les acheminaient ainsi rapidement vers la couronne impériale. Fils ingrats et insatiables, ils accusèrent le Saint-Siége d'avoir rompu le pacte qui l'unissait aux pouvoirs civils. A les entendre [1], Rome, par ses prétentions excessives, avait poussé au schisme de l'Église d'Orient ; Rome avait injustement persécuté les césars germaniques ; en un mot, Rome aspirait à l'omnipotence spirituelle et temporelle : excellent moyen de dissimuler qu'ils y aspiraient eux-mêmes.

Les légistes d'alors ne manquaient pas de rappeler aux Papes la pauvreté et la souveraineté purement spirituelle de Jésus-Christ. Ils soutenaient déjà que, dans leur intérêt, les ministres sacrés de l'Église et le pontife romain [2] devaient être exclus de tout domaine sur les choses temporelles. Non-seulement on

1. Prop. 38 et 23. — 2. Prop. 27.

pouvait mettre en question [1] la souveraineté temporelle du Saint-Siége; mais l'abrogation [2] de ce pouvoir servirait beaucoup à la liberté et au bonheur de l'Église.

« Le Souverain Pontife, écrivait un agent de Philippe le Bel, est tellement occupé et surchargé du soin des choses spirituelles qu'il ne peut, sans préjudice pour elles, vaquer utilement aux soins de son temporel. En considérant ce qui, dépenses et charges déduites, reste au Pape sur le revenu de ses domaines, il vaudrait mieux les donner, à bail emphytéotique perpétuel, à quelque grand roi ou prince, sous les meilleures conditions que faire se pourrait, moyennant une pension annuelle, payable à perpétuité dans tel lieu du patrimoine ainsi cédé que le futur Pape jugerait à propos de choisir. Ainsi le Pape, qui doit être le promoteur et l'auteur de toute paix, n'exciterait plus de guerres, ne songerait plus à amasser des trésors; rien ne le détournerait de ses devoirs spirituels, et il pourrait mener, avec la grâce de Dieu, une vie à la fois contemplative et active. »

Quel est le prince qui consentirait à rendre au Pape ce signalé service? Notre écrivain l'indique naïvement : « Les rois de France, dit-il, pourraient obtenir le patrimoine de l'Église à la charge d'estimer et de payer au Pape les sommes qu'il en retire annuellement. Les rois de France recevraient, à la place du

1. Prop. 75. — 2. Prop. 76.

Pape, les hommages des rois et des princes, l'obéissance des cités, des villes et des châteaux avec tous leurs revenus. Le Suprême Pontife doit prétendre seulement à la gloire de pardonner, vaquer à la lecture et à l'oraison, prêcher, rendre au nom de l'Église des jugements équitables, rappeler à la paix et à la concorde tous les princes catholiques. Il doit conserver ses ressources ordinaires sans en avoir les charges, et se débarrasser de ses occupations terrestres pour éviter toute occasion de guerre et d'homicide. Quel est l'homme qui puisse et qui ose se donner pour capable de maintenir l'un et l'autre glaive dans de si vastes États ? »

Cette hypocrisie eut un plein succès. La France a eu, en Philippe le Bel, son Frédéric II, son Victor-Emmanuel triomphant, faisant mourir le Pape de douleur, et le remplaçant par une créature [1] enfermée dans Avignon. Pour avoir combattu et asservi le Saint-Siége, ce despote, le plus affreux qui ait déshonoré les siècles chrétiens, a trouvé indulgence et tendresse auprès de tous les ennemis de l'Église, et il reçoit encore, aujourd'hui, un brevet de libéralisme pour les actes d'absolutisme religieux qui en ont bientôt fait le pire des tyrans. Avec les libertés de l'Église, celles des grands vassaux et des communes, et jusqu'aux dernières notions d'honnêteté disparurent sous la main du roi faux monnayeur, bourreau

1. Prop. 35.

des templiers et exterminateur de la bourgeoisie flamande.

Cependant la puissance du Saint-Siége, que les rois de France avaient espéré confisquer à leur profit, ne vivait qu'en vertu de son indépendance. Elle s'évanouit entre leurs mains, et ne cessa de baisser tant que dura la captivité des Papes à Avignon. A leur départ, la France, pour se venger, se lança ouvertement [1] dans le schisme, et se fit des papes à elle. Mais, loin de conquérir ainsi l'empire du monde, elle vit successivement l'Allemagne et l'Italie lui échapper, sa race royale s'éteindre dans l'imbécilité, et les Anglais mettre deux fois sa vie nationale en péril.

Sainte Catherine de Sienne avait délivré la Papauté ; Jeanne d'Arc sauva la France. Toutefois, le mal était trop profond pour se guérir en un jour, et, en France, les tendances schismatiques avaient jeté leurs racines pour des siècles. Habitués à se passer du Pape et à tenir leurs mitres ou leurs bénéfices du roi, évêques et docteurs s'étaient fait sur l'autorité spirituelle une théorie dangereuse, au moyen de laquelle ils espéraient dominer le Saint-Siége, ou du moins rester indépendants de lui. Cette théorie portait en germe toutes les révolutions futures.

A les entendre, le Pape et l'Église pouvaient, ce qui ne s'était jamais vu, être en désaccord sur les questions de doctrine. En ce cas, le plus sûr était de

1. Prop. 36 et 37.

donner raison au plus grand nombre, de trancher les difficultés en concile, à la majorité des voix, et de réduire le Pape à n'être que le délégué du concile et l'exécuteur de ses décrets. Ainsi l'autorité viendrait, non plus d'en haut, mais d'en bas. Par une amère dérision, le Saint-Esprit aurait à l'avenir, pour interprète de ses inspirations, des assemblées que les princes seraient toujours libres d'empêcher, une majorité variable à la merci des passions et des intrigues.

Prôné depuis par tous les ennemis de l'Église, ce qui donne sa vraie mesure, ce système de délégation séduisit un instant les assemblées de Bâle et de Constance. Puis, condamné par Rome, abandonné comme faux et impraticable, il trouva un refuge dans la pragmatique sanction de Bourges et dans les traditions persistantes des légistes français, qui l'ont reproduit jusqu'en 1682. Suivant eux, le Pape ne serait infaillible qu'avec l'assentiment d'un concile œcuménique. Même avec cette sanction suprême, ses décrets et ses décisions[1] n'obligeraient la France que s'ils y avaient été promulgués par le pouvoir civil. De son côté, l'État[2] serait complétement indépendant, et le Saint-Siége ne pourrait plus, en aucun cas, délier les sujets de leur serment de fidélité.

Ces doctrines, que l'on vante comme fort libérales, portèrent à la liberté les plus fatales atteintes. Au point de vue religieux, le clergé, séparé de Rome,

1. Prop. 20. — 2. Prop. 39, 42 et 54.

tomba de plus en plus sous la dépendance de la royauté. Plus d'élections ecclésiastiques, plus de conciles particuliers ni généraux. Abbayes et évêchés devinrent l'apanage des cadets et des bâtards de cour. « Tel est, comme l'écrivait [1] récemment l'archevêque de Tours, le sort inévitable des églises particulières, qui ont laissé se relâcher le lien qui les attachait à l'Église, maîtresse de toutes les autres. Au lieu de recevoir la légitime impulsion du Pontife romain, elles subissent les ordres d'un ministre qui, quelquefois, n'a pas la foi chrétienne, ou même d'un officier militaire. Elles vivent ainsi dans l'humiliation et l'impuissance. Les membres du clergé, dans ces Églises déshonorées, jouissent de très-grands revenus; on leur accorde des priviléges dans l'ordre civil et des distinctions mondaines; mais ils ont cessé d'être, aux yeux des peuples, les ministres de Dieu chargés de la noble mission de sauver les âmes, et ils deviennent souvent, entre les mains de la puissance séculière, les instruments dociles des passions injustes et de l'oppression des peuples. »

Au point de vue national, l'arbitrage du Souverain Pontife ayant cessé, l'union des peuples chrétiens contre les musulmans fit place à de sanglantes rivalités. Pendant que les grands États dévoraient les petits, et s'usaient entre eux, les Turcs purent impu-

1. Réponse à la circulaire du ministre des cultes sur l'Encyclique.

nément s'emparer de Constantinople et s'établir en Europe. La liberté politique ne fut pas moins atteinte. Plus d'états généraux pour voter l'impôt, plus de franchises communales. Les corps de métiers, comme les abbayes, tombèrent en tutelle, et devinrent des instruments de fiscalité. Ainsi périssaient en France, pour des siècles, les libres institutions qu'avait inspirées l'esprit chrétien, tandis qu'à la même époque, elles jetaient en Angleterre des racines assez fortes pour survivre ensuite à toutes les révolutions. Ainsi se perfectionnait et se consolidait l'absolutisme royal. Après avoir pris soin de détruire les obstacles et les résistances, après avoir affranchi sa propre conscience de toute loi et de tout contrôle, il put s'apercevoir bientôt que, supprimant sa meilleure et sa seule garantie, il avait complétement délié la conscience populaire. A la place de la monarchie chrétienne, dont le souvenir même allait disparaître, et qu'il faut bien se garder de confondre avec ce qui l'a suivie, se fondait, pour longtemps, un régime nouveau, devenu, depuis, justement odieux sous le nom d'ancien regime.

Incomplet en Occident, le schisme a porté tous ses fruits dans l'empire grec et en Russie. Il est là, vivant à nos portes, chef-d'œuvre du despotisme et de l'autocratie aspirant à la monarchie universelle.

Là, comme au temps du schisme d'Avignon, excepté un seul détail, la doctrine n'a pas non plus varié. Néanmoins, par cela seul qu'il vit séparé de Rome et sous la dépendance du pouvoir civil, le

clergé y est tombé au dernier degré d'avilissement. Cette puissance morale n'étant plus qu'un docile rouage administratif, l'autorité des czars n'a plus connu de frein. Liberté politique, liberté sociale, tout avec la liberté de conscience a été sacrifié à cette prétendue conquête du monde, que Pierre le Grand a léguée à ses successeurs. Sauf quelques essais de révolte durement châtiés, les grands se sont contentés de servir ces projets de domination universelle; les petits ont vécu dans un servage matériel et intellecluel. S'il est question aujourd'hui de leur émancipation sociale, on peut dire d'avance que ce progrès partiel tournera tout entier au profit du despotisme central et de la force militaire des czars. Ce ne sera que l'évolution naturelle de l'autocratie, dont les tendances niveleuses et socialistes sont un des traits caractéristiques.

Derrière ces apparences de liberté et de bien-être, que les hommes d'État russes font miroiter avec autant d'habileté que nos réformateurs occidentaux, se cache une omnipotence menaçante pour l'Europe entière. Non contente d'anéantir toute indépendance des esprits et des consciences en Russie, elle met à la fois en péril la vie religieuse et la vie nationale des peuples voisins. Tel est le but monstrueux que la Russie poursuit en Pologne. Que, pour la grandeur de son pays, on fléchisse le genou devant son prince à soi, qu'on lui sacrifie tout jusqu'à son âme, c'est une bassesse qui peut encore se couvrir du voile du

patriotisme ; mais être conquis et immoler sa foi au destructeur de sa patrie, c'en est trop. Aussi la Pologne puise-t-elle dans son catholicisme une indomptable énergie pour protester contre l'oppression ; et, quand la Russie veut aller à la source de cette admirable force de résistance, elle sent qu'elle est à Rome et dans l'âme des prêtres romains. Tant que la Pologne sera catholique, on pourra l'exterminer, mais non l'assimiler.

En effet, qu'est-ce que la vie nationale, ce trésor qui est la joie et l'orgueil du citoyen, sinon cette mystérieuse unité de croyances, de traditions, de luttes et de souffrances, qui d'un peuple ne fait plus qu'une grande famille? Prépondérante dans cette genèse nationale, la religion, quand elle varie elle-même, forme des peuples ennemis à jamais irréconciliables. Seule, la religion catholique a élevé côte à côte des peuples frères, capables de se respecter, de s'unir et au besoin de se fondre complétement.

Au dedans et au dehors, le schisme est la négation de cette liberté nationale. Il est à la fois l'exploitation de la vérité au profit d'une nation, qui veut dominer les autres, et la confiscation de l'autorité spirituelle au profit du pouvoir civil, qui devient par cela même absolu. La pragmatique sanction de Bourges, la déclaration de 1682, et plus tard les articles organiques n'ont été que les velléités schismatiques et autocratiques de Charles VII, de Louis XIV et de Napoléon Ier. Schisme et autocratie sont synonymes.

CHAPITRE XI.

L'HÉRÉSIE OU L'ÉGLISE SELON L'ÉTAT.

Du schisme à l'hérésie, de la confiscation à la falsification de la vérité, il n'y avait qu'un pas. A quel titre l'État empêchait-il l'Église d'agir et de vivre dans sa pleine liberté? Au nom de la raison nationale, dont il se disait le représentant. Or, du moment que la raison limitait l'action de la Foi, c'était évidemment se proclamer, non-seulement égale, mais supérieure à la Foi; c'était reconnaître en soi une lumière supérieure, capable de juger et de réformer la Foi. Au lieu de protester tacitement contre tel ou tel concile, dont les décisions heurtaient la raison, pourquoi ne pas modifier ouvertement leur doctrine?

C'est par cette filiation d'erreurs, lentement et successivement inculquées, que les ennemis de l'Église en vinrent à oser dire que les Papes et les conciles s'étaient écartés des limites de leur pouvoir. Non-seulement ils avaient usurpé les droits des princes, mais ils avaient [1] erré jusque dans les définitions relatives à la foi et aux mœurs. L'Église [2] n'avait pas le

1. Prop. 23. — 2. Prop. 21.

10.

droit de se dire la seule vraie religion, et l'on pouvait [1] trouver une autre forme de christianisme aussi agréable à Dieu et aussi utile au salut des âmes.

Aujourd'hui que le protestantisme est devenu, pour les uns, une croyance traditionnelle, reçue de leurs aïeux, et souvent accompagnée de vertus respectables; pour les autres, un rationalisme élastique, se dégageant peu à peu de toutes les formes religieuses, de tous les enseignements bibliques, et aboutissant au règne de la raison pure, il est facile d'oublier ce qu'était à son début la réforme du XVIe siècle. A cette époque, on ne faisait pas des religions nouvelles pour le plaisir de ruiner celle de ses pères, mais bien pour prendre plus facilement la place, la fortune, et au besoin la femme d'autrui. Cette nouvelle brèche à la vérité (et c'était sa raison d'être) ouvrait carrière à bien d'autres licences que le schisme, bon tout au plus à caresser l'ambition des souverains et l'orgueil de quelques légistes. Jusqu'alors, eût-on tenu le Pape prisonnier, on ne pouvait ni divorcer, ni prêter à usure, ni voler le bien des couvents, et il en avait coûté cher aux Albigeois pour le tenter. Mais, l'autorité spirituelle s'étant peu à peu affaiblie sous l'étreinte du pouvoir civil, nobles, gens de lettres et financiers purent reprendre impunément, sous prétexte d'affranchissement, un plan commun d'exploitation et de falsification aristocratiques du christianisme.

1. Prop. 18.

La civilisation avait marché. Ce n'étaient plus des brigands, vivant dans leurs donjons de crimes mystérieux; mais de beaux esprits, pétris de latin et de philosophie, des chevaliers galants, des marchands riches et aventureux, pensant que leur jour était venu, et qu'à eux appartenait le droit de régir le monde selon leur bon plaisir. Ne pouvant tout changer à la fois (le bon peuple aurait encore pu se révolter), on convint de garder la Bible, à condition de l'interpréter à son gré, d'en déduire le divorce, la bigamie, voire même la polygamie. Tout moine défroqué, tout prêtre sans mœurs devint un petit prophète infaillible, au service de son seigneur, ou parfois seigneur et pontife lui-même. Nobles et sectaires s'entendirent pour partager les biens de l'Église, au nom du pur Évangile. Entre ces mains choisies, le libre examen était un instrument précieux; mais si, par malheur, quelque pauvre diable s'avisait d'y toucher à son tour, gare la torture et le bûcher. On fit voir aux paysans d'Allemagne que la réforme n'était pas faite pour gens de leur espèce, et qu'ils devaient se tenir pour honorés de suivre la religion de leur seigneur. Il est sur les bords du Rhin tel village qui, en cinquante ans, a dix fois changé de confession. Quiconque résistait était banni, saisi, brûlé, et ses biens confisqués, toujours au nom de la liberté de conscience.

En vérité, à ces inventeurs de religions, qui se connaissaient entre eux, il a fallu toute la gravité anglo-



saxonne pour prêcher, sans rire, ici la confession d'Augsbourg, là celle de Calvin, plus loin celle de Henri VIII ou d'Élisabeth, partout leur propre infaillibilité. Et, quant aux malheureux peuples qui les subissaient, les distances, les barrières, les entraves et les violences de toutes sortes n'ont pas été de trop pour leur faire accepter comme paroles de l'Esprit-Saint ces mille et une interprétations diverses. Car, ou bien il y avait une véritable Église, une véritable doctrine révélée par Dieu, et alors la liberté de conscience exigeait que ce dépôt fût sacré pour tous et, avant tout, pour les grands intéressés à le falsifier; ou bien la religion n'était qu'une invention humaine pour exploiter la foule en compagnie du pouvoir, et alors que gagnait-on à fuir l'autorité du Pape pour se jeter, tête baissée, sous le joug de quelque mauvais prêtre, repoussé du sein de l'Église?

Pour vivre en dépit d'une si étrange inconséquence, et d'une atteinte si manifeste à la liberté religieuse des masses, l'hérésie a bientôt reconnu la nécessité de conserver et de maintenir par la force une portion importante de la morale catholique, pendant qu'elle gardait, comme soutien puissant, l'appui de quelques grandes passions satisfaites. De là une sorte d'équilibre et de stabilité. Le schisme avait été le triomphe de l'autocratie; le protestantisme fut celui de la féodalité territoriale, intellectuelle et surtout financière.

Sensuelle à son début, la réforme se voua définis-

tivement à l'attrait plus austère de l'argent et du pouvoir. Douée au plus haut degré de ce génie mercantile qui avait fait la fortune des Juifs au moyen âge, elle accapara et transforma le commerce, l'industrie et la banque. Elle fonda à Genève, en Hollande et en Angleterre, cette puissance jusqu'alors inconnue des capitalistes, qui devait partout supplanter et ruiner les corps de métiers, c'est-à-dire le capital uni au travail, et ensuite propager et exploiter le prolétariat, c'est-à-dire le travail dénué de capital. La même influence aristocratique s'exerça en politique. En France, les grands rêvaient le morcellement du territoire; en Allemagne, ils brisèrent l'unité de l'empire, et commencèrent les longues luttes d'où est sortie la Prusse; en Angleterre, ils décapitèrent Charles Ier, et réalisèrent le type le plus achevé de la féodalité protestante. Chose digne de remarque, c'est de la même époque que data, malgré les résistances et les réclamations de l'Église, le rétablissement de l'esclavage par la traite des noirs, et en même temps l'aggravation du servage en Russie et en Pologne.

Comme la défense de tant d'orthodoxies contradictoires n'était possible que grâce à la plus âpre intolérance, et n'était nullement compatible avec un véritable mouvement intellectuel, le clergé protestant chercha dans la jouissance des biens de l'Église, habilement sauvés du naufrage, un moyen de recrutement et une consolation à la servitude, et dans l'appui du bras séculier un argument sans réplique pour

fermer la bouche à la critique. Sous l'oppression des sectes, devenues partout religions d'État, les anciennes universités perdirent leurs priviléges, leur indépendance, et durent renoncer aux explorations hardies de la pensée pour consacrer leur activité aux seules sciences naturelles.

Cette nouvelle liberté n'était donc pas autre chose que celle des plus forts, concentrée, non plus dans une seule main comme en Russie, mais dans une certaine classe de la société. De là, au premier abord, certaines apparences plus brillantes, et la nécessité, chez les grands au pouvoir, de l'esprit de conduite et du patriotisme intelligent, qui ont fait l'éclat des républiques antiques. Au fond, c'est le même génie politique qu'en Russie. Mêmes principes pour s'agrandir, ou plutôt nul autre principe que le fait accompli et l'intérêt bien entendu; en religion, même intolérance chez soi, même hypocrisie de libéralisme chez les autres; au résumé, réunion dans quelques mains privilégiées de tous les pouvoirs, spirituels et temporels, de la terre et des capitaux, exploitation habile d'un peuple auquel on laisse des prêtres et un culte pour le contenir, et à qui on donne, à son tour, le monde entier à exploiter par le commerce et par l'industrie, voilà la féodalité protestante dont l'Angleterre étale à nos portes la puissante domination.

Mais, à côté des vainqueurs justement fiers des succès d'une habileté consommée, il faut voir et compter les victimes, les populations ouvrières con-

duites à la misère par un travail abrutissant, l'Irlande appauvrie et incapable de nourrir ses enfants, l'Inde tout entière se débattant dans la barbarie sans recevoir de ses dominateurs le moindre secours moral.

Le reste de l'Europe nous offre le même spectacle. L'Allemagne a été pour longtemps ruinée par la guerre de Trente ans, et paralysée par le dualisme fatal qu'y a sanctionné le trop célèbre traité de Westphalie. Grâce à cette impuissance, la Pologne est restée comme une victime, livrée d'avance à la Russie. A demi protestante, la noblesse polonaise était elle-même en proie à la fièvre d'orgueil, qui poussait partout à mépriser le paysan et à ébranler le pouvoir. Aussi frondeuse que dépourvue d'esprit politique, elle se séparait de plus en plus du reste de la nation, et réduisait la royauté à n'être plus qu'un hochet. Il en résultait une double cause de faiblesse, et cela, en présence de la Russie et de la Prusse, unies et avides de s'agrandir. Soutenus par ce voisinage et protégés par une liberté de conscience poussée jusqu'à la folie, schismatiques et protestants étaient autant d'agents de l'étranger, développant peu à peu son influence souterraine. Le jour vint où la Pologne épuisée tomba sans défense aux mains de ceux qui la convoitaient. En réalité, c'est la réforme qui l'a livrée aux Russes, comme le schisme a livré Constantinople aux Turcs.

Liberté intellectuelle et religieuse, vie nationale et droit des gens, liberté politique et sociale, tout avait donc reçu une nouvelle et profonde atteinte. Et, en

présence de ces farouches novateurs, qui, sous prétexte de ramener l'Église à sa pureté primitive, massacraient les prêtres et les religieux, pillaient les églises, jetaient les reliques aux vents, exterminaient les populations catholiques et exerçaient la plus impudente tyrannie, on ose s'étonner que les catholiques se soient défendus, qu'ils n'aient pas de suite donné droit de cité aux propagateurs du bouleversement universel, qu'ils aient repoussé la force par la force, et que, dans l'ardeur de la lutte, il y ait eu des excès et de tristes représailles!

L'inertie et l'indifférence des catholiques seraient beaucoup plus inexplicables. Sans doute, en ce monde, il n'y a point de guerre sans malheurs à sa suite. Pourtant, rien n'est plus grand ni plus sacré que la guerre faite pour sauver à la fois la religion, la patrie et la liberté de ses pères. Violents par nature plus qu'aucun autre peuple, les Espagnols l'ont été parfois jusqu'à la férocité, et il y a eu de leur part de lamentables excès; mais ils étaient aux prises avec la race la plus perfide et la plus hypocrite, l'Arabe assisté du Juif et baptisé pour mieux trahir. Si cruels qu'ils aient été, les Espagnols valaient encore mieux que leurs ennemis.

En France, la bourgeoisie et le peuple, profondément catholiques, étaient, à la fois, attaqués par les huguenots et trahis par ce gouvernement qui, avec une astuce italienne, jouait à la bascule, favorisait les rebelles, les laissait se fortifier, et, tout en les ca-

ressant, préparait contre eux l'horrible guet-apens de la Saint-Barthélemy. Certes on ne saurait trop flétrir les infâmes machinations de Catherine de Médicis. Mais faut-il en rendre responsables ceux qui ne demandaient qu'à défendre au grand jour, les armes à la main, la foi, l'unité et les véritables intérêts de la France? Quelle que soit à son égard l'injustice préméditée de nos historiens, la Ligue en est-elle moins une des pages les plus glorieuses de notre vie nationale? Et les torts qu'on peut lui reprocher, sont-ils comparables au sanguinaire apostolat de Calvin, d'Élisabeth et de Gustave-Adolphe, dont elle a sauvé notre patrie?

En résumé, pendant la guerre, les catholiques ont été beaucoup plus modérés et plus généreux que leurs adversaires. La paix faite, ils se sont montrés plus justes et plus tolérants, et, s'il y eut encore contre les protestants des rigueurs excessives, telles que les dragonnades, elles venaient précisément, comme la Saint-Barthélemy, de ce pouvoir absolu établi sur les ruines de la monarchie chrétienne, continuant aux dépens du Saint-Siége ses envahissements traditionnels, ne voyant dans la Foi qu'un instrument politique, affaiblissant systématiquement l'autorité de l'Église, et préparant ainsi les esprits à la rejeter tout entière.

Qu'on n'établisse donc nulle solidarité entre la doctrine catholique et l'absolutisme qui ne cessa de la miner, entre le droit public chrétien et la politique

de Charles-Quint ou de Catherine de Médicis, entre l'inquisition romaine, sentinelle vigilante de la Foi, et l'inquisition espagnole, instrument, à certains jours, des passions politiques ou nationales.

Loin de reprocher à l'Église les abus qu'elle n'a pu empêcher, abus, du reste, beaucoup moindres que du côté de la réforme, il faut se rendre compte de ce que serait devenue, sans elle, la race latine, l'Italie amollie et dégénérée, l'Espagne orgueilleuse et sanguinaire, la France voluptueuse et sceptique. Il faut savoir être justes pour ceux de nos pères qui ont eu à combattre, après les tendances autocratiques inaugurées par Philippe le Bel, les menées non moins perfides de la féodalité protestante.

Comme toujours, ce triomphe n'était que le signal d'une nouvelle lutte. Chose remarquable, pendant que les pays du Nord demeuraient comme immobilisés par le schisme et par le protestantisme, dans les pays catholiques, l'esprit humain continuait l'évolution logique de ses révoltes contre la vérité. Tandis que, stationnaire dans son triomphe, l'erreur se livrait à de paisibles expériences à la tête de la race slave et de la race anglo-saxonne, au sein de la race latine, le mal allait grandir et porter ses fruits. C'était là que, remaniées et perfectionnées par la Révolution, l'autocratie et la féodalité devaient arriver à leurs conséquences logiques, démontrer leur impuissance finale, et ramener les esprits à la vérité après leur avoir fait épuiser toute la série des erreurs possibles.

Au lendemain de la réforme, les princes catholiques, aveugles héritiers du passé, au lieu de s'unir autour des Papes pour guérir le mal dans sa racine, avaient persisté à reprendre, chacun sur le terrain qui lui restait, leur vieux système de domination universelle et d'asservissement de l'Église. Pour eux, l'anarchie religieuse avait été une merveilleuse occasion de concentrer leur pouvoir, et de faire payer plus cher au clergé la protection qu'ils daignaient lui conserver. Au lieu de triompher comme en Angleterre, la noblesse disparut sous la main de Richelieu et de Louis XIV, et se réduisit bientôt à un essaim de courtisans, vivant de faveurs et de pensions, spéculant avec Law, riant de tout avec Voltaire. La bourgeoisie des villes perdit ses franchises municipales. Les évêques, Bossuet à leur tête, méritèrent les éloges sanglants de nos impies, en proclamant le pouvoir royal indépendant du Saint-Siége et juge en dernier ressort des décisions doctrinales de l'Église. Les vieilles abbayes furent livrées aux gens de cour, les Jésuites sacrifiés comme des ennemis dangereux. Plus d'indépendance spirituelle, plus de principe électif, plus même de principe héréditaire, sinon dans un seul homme, qui niait tout principe en disant : L'État, c'est moi.

Toutefois, pendant que, sous le nom de joséphisme ou de gallicanisme, le pouvoir autocratique réduisait systématiquement le catholicisme à une ombre de liberté et d'influence, et croyait en avoir gardé assez

pour contenir les masses, assez peu pour être débarrassé lui-même de toute entrave, une réaction plus terrible et plus radicale que le protestantisme se préparait dans les esprits. La religion, que l'État tenait en si étroite captivité, et qu'il forçait d'être si docile à ses volontés, était-elle autre chose qu'un instrument politique, qu'une organisation humaine, inventée pour amuser et pour exploiter les peuples? Proclamer le roi supérieur au Pape, n'était-ce pas constater que l'autorité des successeurs de saint Pierre, l'infaillibilité de l'Église et la divinité même de Jésus-Christ étaient choses fort douteuses? Si Dieu était venu sur la terre, était-ce pour y faire ainsi une œuvre incomplète, pour y laisser une doctrine mal définie à la merci des pouvoirs humains, et pour courber la tête des petits sous la main des potentats, sans faire sentir à ces derniers le poids de sa justice et de son autorité? Au lieu d'asservir la Foi comme Philippe le Bel, ou de la modifier comme Luther, pourquoi ne pas l'examiner d'un œil plus hardi, et la supprimer si elle était fausse, ou sinon lui rendre sa véritable place en ce monde?

Un philosophe, populaire chez nos ennemis au même titre que Bossuet, Descartes, érigea en méthode ce doute systématique. La raison se déclara, comme l'État, égale et supérieure à la Foi, et traduisit à son tribunal la révélation tout entière. Par un enchaînement d'erreurs étroitement liées entre elles, on passa successivement de la soumission catholique

au rationalisme complet. La philosophie, prétendit-on, doit agir [1] sans tenir aucun compte de la révélation surnaturelle. L'Église doit tolérer [2] les erreurs de la philosophie et la laisser se corriger toute seule. La philosophie ne peut ni ne doit [3] se soumettre à aucune autorité. D'après ses principes et par ses forces naturelles, la raison peut et doit [4] parvenir à la connaissance de tous les dogmes, même les plus cachés, et elle en est, elle-même, le juge souverain. Enfin, il est libre à chacun [5] d'embrasser et de professer la doctrine dont sa seule raison aura établi la vérité.

De cette superbe indépendance de la raison à l'incrédulité complète, il n'y avait qu'un pas. C'était le libre examen appliqué, non plus seulement à l'interprétation de la Bible, mais à l'existence du christianisme et au monde moral dans son ensemble. L'expérience de la réforme montrait d'avance où l'on allait aboutir.

Du moment que, par un premier acte de sincérité, la raison ne reconnaît pas qu'elle a besoin du secours d'en haut pour atteindre les vérités surnaturelles, elle est condamnée à se diviser en mille sectes, en mille opinions diverses. Justement châtiée de son orgueil, elle arrivera, par le chaos de ses contradictions, à la certitude de ne plus posséder la vérité entière, et, par l'anarchie des esprits, à la nécessité de subir le

1. Prop. 14. — 2. Prop. 11. — 3. Prop. 10. — 4. Prop. 4 et 9. — 5. Prop. 15 et 16.

joug de l'État, c'est-à-dire à la dépendance la plus humiliante.

Toujours inconséquente, la foule ne s'avouait pas à elle-même cette triste perspective. Quant à l'erreur et à ses initiés, d'une main ils travaillaient à démolir la Foi par un infernal système de railleries, d'insinuations, de calomnies, de dénigrement, et par la falsification la plus éhontée de l'histoire; de l'autre, ils s'efforçaient de réunir leurs adeptes sous le drapeau de quelques vagues formules, en attendant qu'ils pussent les conduire ouvertement à la conquête de toute autorité, temporelle et spirituelle.

Avec un coup d'œil qui fait honneur à leur habileté, ils voyaient une conquête pour eux dans chaque envahissement de l'État sur le terrain religieux, dans toute mesure destinée à restreindre la liberté de l'Église. L'indépendance du Pape et des ordres religieux, ses fidèles auxiliaires, était la forteresse avancée dont ils désiraient surtout s'emparer, pour asseoir sur ses ruines leur propre suprématie spirituelle. De là leur servilité envers le pouvoir civil et leurs intrigues pour obtenir la dispersion de la nombreuse et intrépide milice des Jésuites. Suivant leur tactique habituelle, ils accusaient précisément ces religieux des plans de domination absolue qu'ils machinaient eux-mêmes; et, à l'heure où ils déchaînaient contre la compagnie de Jésus le courroux des princes et des peuples, dans l'ombre ils nouaient les premiers liens de cette grande association maçonnique, qui devait

bientôt enlacer l'Europe. Leur œuvre se fonda sur les odieux principes qu'ils reprochaient faussement aux Jésuites, c'est-à-dire sur le secret le plus absolu en dehors des initiés, sur l'obéissance passive même dans le mal, sur la surveillance et la délation perfidement organisées, et, comme sanction dernière, sur le jugement et l'assassinat des traîtres. Ils créèrent ainsi, sous les nuageux auspices de l'Être suprême, sous le manteau de la philanthropie et de l'émancipation universelle, une vaste société de secours et d'avancement mutuels, une armée recrutée dans tous les cultes et dans toutes les classes, également placée en dehors de l'Église et en dehors de l'État, prête, bientôt, à marcher à l'assaut de l'un et de l'autre pouvoir.

Voilà le résultat auquel Bossuet et Descartes avaient travaillé sans le savoir, et auquel venaient aboutir toutes les tendances schismatiques et hérétiques, gallicanes et philosophiques, autocratiques et rationalistes, cultivées avec tant de soin par nos plus grands rois et par nos plus fameux génies. A la fin du XVIII[e] siècle, la puissance de l'erreur était irrésistible, et une sanglante expérience pouvait seule arracher les esprits au charme enivrant qui les fascinait.

CHAPITRE XII.

LA RÉVOLUTION OU L'ÉTAT SANS L'ÉGLISE.

Pendant cinq siècles, de Philippe le Bel à Louis XV, la royauté française avait, d'une main, étendu et resserré sur tout le pays le réseau de son autorité absolue, de l'autre combattu, comme le plus sérieux obstacle à ses desseins, l'indépendance de l'Église et du Saint-Siége. Sans s'en apercevoir, la monarchie s'était usée à ce travail aveugle et insensé. En s'éloignant de l'idéal, les peuples catholiques n'avaient pas perdu cette soif de perfection qui est leur impérissable privilége. Les abus augmentaient, la patience à les supporter diminuait. Sous les pas des princes qui partageaient ou laissaient partager la Pologne, des courtisans qui dévoraient les revenus de l'État, des philosophes qui achetaient, à force d'encens, leur part du festin, couvait un volcan qui allait faire justice des uns et des autres.

S'appropriant leurs idées, la Révolution se lève et dit au peuple : l'État, c'est toi! Puisque nul droit n'est sacré, ce n'est plus le bon plaisir du prince, c'est le tien qui fera la loi. qui créera la justice, qui

dictera la vérité. Le roi n'était que ton représentant, délégué par toi, révocable à ta volonté: désormais tu seras toi-même souverain absolu, infaillible. Plus d'autres princes, nobles ou magistrats que ceux que tu auras choisis. Plus d'autre dogme politique, religieux ou social, que celui qu'il te conviendra d'admettre.

Inutile de se le dissimuler, c'est là le véritable esprit caché sous le nom, vague et nuageux, de principes de 89. On éprouve d'abord quelque embarras à résumer les actes et les lois, où ces principes fameux ont laissé leur empreinte. Mais eux-mêmes ont eu soin de se formuler dans la déclaration des droits de l'homme [1], document trop oublié, qu'il importe de relire et de méditer.

Rédigée d'après toutes les règles du style traditionnel de la franc-maçonnerie, cette déclaration n'est autre chose que l'ouverture et l'inauguration du Temple, auquel les initiés travaillaient depuis près d'un demi-siècle. Le plan de l'édifice ne laisse rien à désirer. Une ère nouvelle de lumière, de bien-être et de liberté s'ouvre pour les hommes et pour les peuples. Afin d'atteindre un but si digne d'envie, la raison se donne pleine faculté de remanier à son gré religion, gouvernement, institutions et distinctions sociales. La liberté de conscience [2] sera fondée sur l'égalité des cultes et sur l'affranchissement de

1. Voir à la fin du volume. — 2. Prop. 77 et 78.

l'homme et de l'État de toute autorité religieuse. La liberté politique [1] reposera sur la souveraineté nationale, créant et dirigeant à son gré le pouvoir. Enfin, la liberté civile [2] aura pour point de départ l'égalité des citoyens et la suppression de tout privilége. Il est difficile, après soixante-quinze ans de désenchantement et de déceptions, de se figurer l'enthousiasme et l'ivresse avec lesquels le pays tout entier accueillit ces formules, et crut sincèrement qu'il suffisait de les décréter pour les rendre vraies, justes, fécondes, et pour changer la face du monde.

Le but était grand et généreux. L'Église ne le poursuivait-elle pas depuis son origine? La société ne s'en était-elle pas graduellement rapprochée jusqu'à l'avénement de l'absolutisme moderne? Mais (pourquoi ne pas l'avouer?) maintenant, c'était en dehors du christianisme, en évitant avec soin de prononcer son nom ou d'invoquer son influence, et en le remplaçant par les seules forces de la nature, que la raison prétendait faire le bonheur du genre humain.

On ne s'occupait plus d'amoindrir ou de confisquer l'autorité du Pape, d'interpréter ou de modifier à son gré le sens des divines Écritures. Sous une forme plus nette et plus audacieuse que jamais, on niait radicalement la déchéance originelle, ou du moins on affirmait une rédemption définitive, à laquelle le

1. Prop. 60 et 63. — 2. Prop. 56, 57 et 58.

christianisme avait pu travailler, mais qui devait se continuer, se développer sans lui. Tout au plus, au milieu des ténèbres de la barbarie, avait-il pu contribuer à l'éducation des peuples occidentaux. L'heure était venue où, sorties de leur berceau, ces nations étaient assez fortes pour se gouverner elles-mêmes ; la raison pure devait se dégager de toute forme religieuse, et la nature était désormais si bonne que la liberté n'avait plus besoin de protection ni de limites. A l'avenir, pour être heureux, l'homme serait dispensé de la foi et des sacrifices qu'elle impose, affranchi des imperfections et des injustices sociales, qu'elle l'obligeait à subir et à respecter. Le peuple étant par lui-même le plus fort et le plus vertueux, qu'avait-il encore besoin de l'Église ou de l'État? Et, pour les supprimer, ne lui suffisait-il pas de le vouloir?

L'expérience qui allait se faire sur une pareille hypothèse, était la plus périlleuse, et, par là même, la plus concluante qui se fût jamais tentée. Les empereurs romains l'avaient commencée, mais avec une civilisation moins puissante, et sans les immenses ressources accumulées par dix-huit siècles de vie chrétienne. Si elle réussissait, elle devait rendre inutile toute religion et toute souveraineté, toute inégalité sociale, peut-être même toute propriété, et faire cesser pour toujours la guerre de la force matérielle et de la force morale. Si elle échouait, après avoir sapé la base même de la société, elle ramènerait infailliblement les peuples désabusés par l'anarchie

et par de sanglantes calamités, non plus à ces tentes percées à jour du schisme et de l'hérésie, à ces estrades de charlatans religieux et politiques, associés pour exploiter la foule, mais au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine, de l'Église toujours ancienne et toujours nouvelle, seule assez forte, sinon pour détruire entièrement le mal sur la terre, du moins pour lui tenir tête et pour le faire reculer pas à pas devant elle.

L'expérience s'est faite sous nos yeux, et, à l'heure où nous sommes, elle est bien près d'être complète. Nous allons la suivre pas à pas, et en recueillir les éclatants renseignements. C'est peu d'établir que les principes de 1789 sont contraires à la foi catholique, et qu'à eux seuls ils affirment presque toutes les erreurs signalées par l'Encyclique. Contraires, de plus, aux lois de la nature, ils n'ont tenu aucune de leurs promesses : ils n'ont fondé ni liberté religieuse, ni liberté politique, ni liberté sociale. C'est en violant tous les jours ces prétendus principes que le pouvoir, lors même qu'il les invoquait, a pu subsister; et, pour se défendre contre leur puissance subversive, ce même pouvoir a été condamné à restreindre de plus en plus toutes les libertés. Prises au sérieux, ces formules mèneraient rapidement à la pire des autocraties et à la pire des féodalités, c'est-à-dire au césarisme servi par une armée de fonctionnaires. Il est temps de faire justice d'une pareille doctrine, et de séparer nettement les aspirations généreuses des illusions insensées

qui ont trahi et étouffé la liberté, le peuple de quelques exploiteurs privilégiés qui vivent à ses dépens, la raison des sophistes déraisonnables qui la rabaissent et l'obscurcissent, la vérité des folies surannées qui prétendent encore s'imposer sans examen à l'opinion de chacun. Attaqués dans leurs intérêts, ceux qui tirent profit de nos erreurs et qui, partant, dans un monde fait pour eux, trouvent tout pour le mieux, se défendront avec acharnement. Nous les poursuivrons dans leurs derniers retranchements, et nous leur ferons voir qu'ils sont démasqués, condamnés, excommuniés par le bon sens non moins que par l'Encyclique.

CHAPITRE XIII.

LIBERTÉ RELIGIEUSE SANS L'ÉGLISE.

La Révolution venait de proclamer solennellement la liberté de conscience, c'est-à-dire la faculté pour tout citoyen d'embrasser et de professer sans entraves la religion de son choix, pourvu que cette religion ne blessât pas l'ordre établi par la loi. La raison étant assez sûre de ses forces pour atteindre la vérité, de quel droit l'État se serait-il encore occupé de la désigner ou de l'imposer à personne ?

En apparence, rien de plus simple et de plus juste; au fond, rien de plus perfide et de plus tyrannique, que ce prétendu affranchissement des consciences. En effet, en se réservant le droit modeste et inaperçu de réprimer toute manifestation religieuse contraire à l'ordre établi par la loi, l'État conservait une arme qu'il pouvait manier à son gré, dont il n'avait à répondre à personne, et bien moins destinée à combattre les sectes immorales ou anarchiques qu'à mettre hors la loi et hors la liberté la grande majorité de catholiques qui composait la nation. En accordant droit de

cité à une petite minorité de juifs et de protestants, dont on déclarait le culte inoffensif, sans le dire et sans en avoir l'air, on ouvrait la porte à la plus absolue et à la plus intolérante des religions, celle qui consiste à n'en avoir aucune, et c'était elle, en réalité, qu'on allait installer comme religion d'État à la place du catholicisme. Voilà le véritable système qu'aspirait à fonder la philosophie du XVIII[e] siècle. Voilà la pensée intime de ceux qui ont préparé et effectué la Révolution, de Voltaire, de Rousseau et de leurs exécuteurs testamentaires, Marat, Danton et Robespierre.

Et, de fait, comme l'avouent tous les révolutionnaires intelligents et de bonne foi, entre les deux doctrines, le catholicisme et le rationalisme, il y avait incompatibilité radicale. La raison émancipée pouvait tout permettre, excepté d'être catholique, c'est-à-dire de soumettre la raison à la foi. Le catholicisme pouvait tolérer à côté de lui toutes les erreurs, plutôt que celle qui nie la déchéance, la rédemption, l'ordre surnaturel entier, et qui se passe de toute religion positive.

Car, si la raison était réellement capable d'atteindre la vérité sans le secours d'aucune révélation divine, rien ne l'empêchait d'admettre, comme les premiers échelons de son affranchissement, les cultes d'origine terrestre, où l'homme avait déjà laissé l'empreinte de sa souveraineté. Mais elle devait forcément proscrire, comme une abdication, comme une négation de ses

droits imprescriptibles, l'acte fondamental de la raison catholique, qui s'avoue et se déclare impuissante à découvrir pleinement par elle-même les vérités surnaturelles, et qui se borne à accepter et à confirmer, par ses propres lumières, celles que Dieu lui révèle.

Au contraire, si l'Église est dans le vrai, et si la raison a besoin du secours et de la parole de Dieu, si la reconnaissance de cette vérité primordiale est le seul chemin ouvert de l'homme à Dieu, alors c'est le catholicisme seul qui peut donner à la conscience sa liberté, c'est-à-dire un libre accès auprès de Dieu et de libres rapports avec Dieu. En ce cas, la prétendue souveraineté de la raison est le moyen infaillible de tomber dans l'erreur, de devenir la proie des novateurs les plus audacieux et les plus violents, enfin de livrer la société, le pouvoir et la raison elle-même à la domination et au bon plaisir des plus forts. Car, du moment qu'il n'y aura plus de religion positive, et que toute question de justice et de vérité sera librement tranchée par les délégués de la raison nationale, ces délégués vrais ou supposés disposeront à la fois de la force matérielle et de la force morale; ils seront, en même temps, princes absolus et souverains pontifes; ils seront maîtres de façonner la société au gré de leurs fantaisies et de leurs passions, et il ne restera plus aucun recours contre les jugements sans appel de ces nouveaux despotes.

Singulièrement irrités contre une religion qui niait ainsi leur principe, et qui dévoilait leurs intentions

cachées, les révolutionnaires résolurent d'en finir à tout prix avec elle. Loin de lui appliquer leurs idées de tolérance et de liberté universelle, ils y cherchèrent uniquement une arme pour ses adversaires. Tandis que, d'une main, au nom de l'ordre établi par la loi, ils resserraient les chaînes que l'ancienne monarchie lui avait données, de l'autre ils la livraient, captive et désarmée, à la tourbe de ses ennemis les moins scrupuleux ; ils donnaient pleine carrière pour la calomnier, l'outrager et la couvrir de ridicule.

Chacun sait avec quelle rapidité et quelle audace on porta la main sur les biens du clergé, la circonscription des diocèses, la liberté et l'existence même des ordres religieux, enfin sur toutes les immunités [1] ecclésiastiques, et comment on en vint à instituer, au nom de la souveraineté nationale, une Église nationale [2], complétement séparée du Pape et soustraite à son autorité.

Toutefois, par ce double procédé d'oppression pour la défense et de liberté pour l'attaque, les choses n'allaient pas encore assez vite. Quand on vit que, ni par violence, ni par ruse, on n'amènerait l'Église à n'être plus qu'une religion comme les autres, sans indépendance, sans force d'expansion, se contentant de consoler les malades et d'enterrer les morts sous la protection de l'État, on résolut de l'exterminer. Ses temples furent fermés, ses prêtres proscrits, le Pape

1. Prop. 30, 31, 32. — 2. Prop. 36 et 37.

enlevé de Rome et voué à des traitements barbares, qui, en quelques jours, le conduisirent au tombeau. Comme au temps des premiers chrétiens, il ne resta plus d'autre liberté que de confesser sa foi sur l'échafaud.

L'Europe assista avec indifférence à cette persécution, qu'on regardait comme l'agonie d'une croyance qui avait fait son temps. Depuis longtemps habitués à la tenir captive et à lui prendre successivement ses biens et ses libertés, les gouvernements d'Autriche, de Naples et d'Espagne, ne songèrent qu'à partager avec le Directoire français les dernières dépouilles de la Papauté. A l'insu d'une politique égoïste, ces excès de la force brutale attestaient l'injustice et l'impuissance de ceux qui les commettaient. Ils allaient être pour l'Église le signal d'un prompt réveil et d'une glorieuse revanche. En effet, si, comme on le prétendait, le catholicisme n'avait été qu'une vieille superstition, pourquoi ne pas l'abandonner, comme il abandonne lui-même le judaïsme et le protestantisme, à l'action du temps et de la libre discussion, au courant de la science et de la civilisation? N'était-ce pas assez de le livrer aux attaques de toutes les passions intéressées à sa ruine? En employant le fer pour l'extirper, on constata sa vitalité, et on lui rendit, par le témoignage de ces nouveaux martyrs, un éclat et une vigueur inattendus. De son côté, la Révolution tomba rapidement dans l'abîme où la poussait son principe. Elle formula comme religion d'État celle qui consis-

tait à n'en plus avoir aucune. Le culte du nouvel Être Suprême, mis à la place de Jésus-Christ, voulut avoir son calendrier, ses jours de fête et de repos, et, à peine fermées, les églises se rouvrirent pour offrir aux adorations du peuple souverain la raison déifiée sous les traits d'une prostituée.

Dans ces étranges saturnales, où l'on ne voit d'abord qu'un pur délire, il y a une puissance de logique et une profondeur de vérité, à jamais dignes de réflexion. La raison éternelle, incarnée en Jésus-Christ et clouée sur une croix par les passions qu'elle venait dompter, la raison humaine, incarnée en une créature immonde et portée sur les autels par ces mêmes passions conjurées, voilà les deux types et les deux divinités qui se disputent le monde moderne.

Tant que Jésus-Christ n'était pas venu sur la terre, il pouvait y avoir, pour sauver la raison et le droit naturel, des essais philosophiques pleins de grandeur et de dignité. Aujourd'hui, quand les hommes rejettent volontairement le flambeau divin pour ne s'appuyer que sur eux-mêmes, plus coupables que les anciens, ils sont condamnés à tomber plus bas qu'eux dans la fange du paganisme.

La France de 1793 recula devant ses propres excès, et, en même temps qu'elle demandait au pouvoir personnel et absolu de Napoléon Ier un refuge contre l'anarchie, elle renonça à fonder le culte de la raison sur les ruines sanglantes du catholicisme. Le concordat admit et constata que cette religion, pour laquelle

tant de prêtres, de gentilshommes et de simples paysans avaient donné leur vie, était encore celle de la grande majorité des citoyens. A une négation radicale succéda la reconnaissance, sinon formelle, du moins tacite, de la révélation divine. Poussant jusqu'aux dernières limites du possible les concessions faites aux anciens rois de France, le Saint-Siége, en échange du rétablissement du culte, laissa au gouvernement le droit de lui présenter les évêques, consentit à remanier la circonscription des diocèses et à diminuer le nombre des fêtes, et accepta le principe d'une indemnité comme dédommagement définitif des biens dont le clergé avait été dépouillé. C'étaient là de grands et douloureux sacrifices. Toutefois, acceptés de bonne foi et sans arrière-pensée par un État catholique, avec le désir de cicatriser les plaies du passé et de rendre une pleine liberté à l'Église, ils pouvaient être pour elle le point de départ d'un avenir d'expansion pacifique; et elle eût bientôt reconquis, par l'ascendant de ses vertus et par la force native de ses institutions, le terrain qu'une savante oppression et que de cruelles violences lui avaient enlevé.

Ce n'était pas ainsi que l'entendait la Révolution. Un instant vaincue par l'horreur qu'avaient inspirée ses propres triomphes, elle était loin d'abandonner ses plans d'avenir. Elle trouva moyen d'inspirer au prince qui relevait généreusement les autels, les méfiances insensées que les légistes avaient jadis cultivées au cœur des rois de France, et, le jour même

où le concordat proclamait une trêve solennelle, librement consentie entre l'Église et la France, sa fille aînée, la guerre recommença. Les vieilles traditions d'opression se renouèrent par la promulgation des articles organiques, première et grave infraction[1] faite par l'État au traité qui le liait.

Par cette mesure arbitraire, connue aussi sous le nom de loi du 18 germinal an x, aucune bulle, bref ou lettre apostolique[2], ne serait publiée sans l'autorisation du gouvernement.

Aucun décret, même des conciles généraux, ne pouvait être promulgué, aucun concile national, aucun synode diocésain ne serait tenu sans sa permission expresse.

En cas d'abus[3], l'État se réservait le droit de faire juger, casser et annuler par le conseil d'État les actes pontificaux et épiscopaux.

Tous les établissements religieux, autres que les chapitres et les séminaires, c'est-à-dire les ordres religieux[4], au sujet desquels le concordat avait gardé le silence, étaient supprimés et prohibés.

Les évêques [5] ne devaient sortir de leur diocèse qu'avec la permission du gouvernement. Le titre de citoyen ou, par grâce, celui de monsieur, était le seul dont on pouvait user à leur égard.

Le costume ecclésiastique était interdit. Le nombre

1. Prop. 43. — 2. Prop. 28 et 29. — 3. Prop. 41, 42 et 44. — 4. Prop. 53. — 5. Prop. 49.

des ordinations[1] restait à la merci de l'État. Nul ne pouvait enseigner[2] dans les séminaires sans avoir souscrit la célèbre déclaration de 1682, que Rome avait condamnée, et que Louis XIV même avait fini par désavouer.

L'indemnité annuelle fixée par le concordat devait non-seulement tenir lieu au clergé des biens dont il avait été dépouillé, mais l'empêcher à l'avenir d'acquérir et de posséder aucun immeuble. Ainsi dénaturée, cette indemnité perdait son caractère pour prendre celui d'un salaire, mettant à jamais l'Église dans la dépendance de l'État.

Enfin, des peines sévères, insérées au Code pénal, assuraient l'exécution de ces prescriptions.

Ainsi, trop docile aux soupçons qu'on lui insinuait contre l'Église, voyant en elle une puissance rivale, qui pouvait lui servir dans une certaine mesure à moraliser et à contenir le peuple, mais contre laquelle il fallait soigneusement défendre son propre pouvoir, l'Empire recueillit et aggrava les mesures tyranniques prises par l'ancienne monarchie. Il crut faire du concordat, non plus le point de départ d'un nouveau développement du catholicisme, mais la limite irrévocable qu'il ne dépasserait plus à l'avenir.

Placé sur cette pente, où les tendances schismatiques ne sont que l'écho des instincts autocratiques, et où la pensée de dominer l'Église est inspirée par un

1. Prop. 52. — 2. Prop. 46 et 33.

secret désir de domination universelle, Napoléon I[er] ne devait plus s'arrêter. Après avoir supprimé les ordres religieux et les propriétés ecclésiastiques en Allemagne et en Italie, il s'en prit au Pape en personne, lui contesta sa souveraineté temporelle, et s'arrogea le droit de révoquer la donation de Charlemagne. Enlevé de Rome par une poignée de gendarmes, Pie VII fut emmené captif à Savone et à Fontainebleau. Outre l'abandon de son pouvoir temporel et la consécration des articles organiques, on lui demanda de renoncer au droit d'institution canonique[1] des évêques, c'est-à-dire au lien sacré, le seul qui restât, mais aussi le seul qui ne se pouvait rompre, par lequel les évêques, puisant l'autorité à sa vraie source, sont unis au Pape et, par lui, à Jésus-Christ.

Chacun sait que, comme la Révolution, le premier Empire a péri par ses propres excès. En opprimant l'Église, il avait méconnu ses intérêts et foulé aux pieds la seule digue capable de contenir et, partant, de consolider sa puissance. Mais son erreur ne fut fatale qu'à lui; elle ne retarda pas d'un instant le réveil et l'émancipation de l'Église. Semblables aux vieux engins féodaux, les armes reprises dans l'arsenal de l'ancienne monarchie ne devaient plus jouer qu'un rôle insignifiant et ridicule dans la lutte solennelle engagée entre la raison et la Foi.

En effet, tant que l'erreur n'avait existé qu'à l'état

1. Prop. 50 et 51.

de conspiration cachée, et que, respectant le christianisme dans son principe, elle s'était contentée de restreindre sa liberté ou de modifier quelques points de sa doctrine, même dans les pays catholiques, le clergé, pour éviter un plus grand mal, avait pu consentir à des concessions purement disciplinaires, diminuant sa plénitude d'action, mais pourtant lui permettant encore d'exercer sur le pouvoir, sur les lois, sur la société tout entière une influence incontestable. Depuis 1789, l'erreur, déployant son drapeau, attaquait dans sa base l'édifice catholique. Niant la divinité de Jésus-Christ, affirmant la souveraineté de la raison, elle réclamait ouvertement tous les droits qui appartiennent à la vérité, c'est-à-dire le pouvoir de remanier et de façonner à son gré les lois, les mœurs et les institutions. Mis en face d'une rivale qui lui disputait ouvertement son domaine, le catholicisme ne pouvait lui tenir tête qu'en reprenant, lui aussi, sa pleine liberté d'action, en se dégageant des entraves, des transactions et des servitudes qui l'avaient peu à peu amoindri, et en affirmant hautement sa mission divine, sa prééminence et sa suprématie universelle. Il devait mettre la raison au défi de fonder jamais, sans la Foi, ni autorité stable, ni liberté sincère, et lui annoncer, d'avance, que ses expériences les plus variées n'aboutiraient qu'à d'inutiles calamités. La Foi seule pourrait un jour rétablir l'ordre dans ce chaos, et, sur les ruines amoncelées par les révolutions, réconcilier l'autorité et la liberté, les gouverne-

ments et les peuples, le pouvoir établi par Dieu et la volonté nationale, le capital et le travail, les riches et les pauvres, la force matérielle et la force morale, le fait et le droit, l'État et l'Église. De là l'impulsion puissante que les périls suprêmes de la société donnèrent au clergé qui a vu de près la Révolution, pendant que, dans les pays d'ancien régime, il se traînait encore sous la lourde étreinte des lois joséphistes.

Les articles organiques n'en ont pas moins survécu à l'Empire, et sont restés pour les révolutionnaires le palladium de la servitude des consciences. Trop timides pour les abolir ouvertement, les gouvernements qui se sont succédé, les ont maintenus en apparence, comme une satisfaction donnée à la raison moderne. Il semble que les rapports de l'Église et de l'État soient demeurés les mêmes : l'Église protestant toujours contre les infractions faites par l'État à la paix qu'elle avait consentie, l'État menaçant de rompre cette trêve précaire, et de répondre aux résistances de l'Église par des mesures plus radicales. Mais, en réalité, le temps fait successivement justice des entraves imposées à la vérité, et, pendant que, de son côté, l'erreur continue à miner la société, l'Église, peu à peu, reconquiert la liberté dont elle a besoin pour lutter contre la liberté du mal, et pour guérir, quand le jour en sera venu, les plaies du monde moderne.

Aujourd'hui, les évêques peuvent déjà, sans permission de l'État, sortir de leurs diocèses, se réunir

entre eux, correspondre avec Rome, et aller se retremper eux-mêmes à la source de toute autorité et de toute doctrine. Les ordres religieux ont pris leur place au grand jour, comme les auxiliaires nécessaires du clergé séculier pour la prédication, pour l'enseignement et pour toutes les œuvres de charité. Alors qu'il y a cinquante ans, l'enlèvement du Pape laissait l'Europe indifférente, la seule inquiétude de voir le trône de Pie IX renversé cause dans tous les esprits une émotion indéfinissable. Dissidents et rationalistes en sont venus à reconnaître le caractère sacré de cette grande institution, clef de voûte de l'ordre social, et, autour de Pie IX, les évêques du monde entier, réunis en assises solennelles, ont proclamé la nécessité de son pouvoir temporel et la plénitude de sa souveraineté spirituelle.

Insensé qui voudrait nier cet immense progrès, cet éclatant réveil de la vie catholique, ou essayer de le comprimer par l'application des lois pénales édictées en l'an x. Le pouvoir a été plus sage, et il a su constater que, par son dédain, l'opinion publique avait frappé ces mesures d'impuissance. En ce moment, la question est de savoir si le catholicisme est vrai ou faux, si la société et le pouvoir seront catholiques ou rationalistes. Mais, soit que la raison moderne, soit que la raison catholique possède la vérité, chacun reconnaît que le propre de la vérité est d'être libre, indépendante de tout contrôle administratif, supérieure à toute autorité humaine. Dans l'état des esprits, pour

avoir le droit de toucher à une doctrine, il faut que l'État se soumette lui-même à une doctrine opposée, et qu'il lui rende publiquement hommage. Il ne pourra plus rien contre l'Église s'il n'est ouvertement rationaliste, rien contre les ravages de l'incrédulité s'il n'est ouvertement catholique.

On fait de grands mais inutiles efforts pour échapper à cette alternative.

Dans la lutte qui va chaque jour grandissant, et où la raison moderne sera bientôt arrivée à la limite des expériences possibles, l'État, comme bien des gens, hésite, tâtonne, et voudrait garder une sorte de neutralité. Pendant que la Révolution, rejetant le catholicisme comme faux et dangereux, érige la raison en religion d'État, et que le catholicisme se proclame la seule religion vraie, ayant droit à l'adhésion du pouvoir comme à celle des citoyens, on flotte entre ces deux puissances inconciliables, on les ménage toutes deux, on leur accorde une demi-liberté, et, pour justifier ce rôle passif, on imagine un laisser-faire théorique, qui ressemble beaucoup au principe politique de non-intervention. C'est une trêve, ce n'est pas une solution, et la question religieuse est une question réservée jusqu'au jour où la Révolution aura dit le dernier mot de ses réformes politiques et sociales.

CHAPITRE XIV.

LIBERTÉ NATIONALE SANS L'ÉGLISE[1].

Après Dieu, l'homme se doit à sa patrie. L'indépendance et la grandeur de la nation, à laquelle il appartient, lui sont plus chères que ses propres jouissances. Quand elle est menacée, il sacrifie, sans hésiter, sa fortune, son avenir, ses affections et sa vie. Aussi est-il juste que dans la sphère politique nous fassions une place à part à la liberté nationale. On reproche souvent aux catholiques d'être de mauvais citoyens, parce qu'ils laissent le premier rang à Dieu et à son Église. Mais cet ordre sacré ne saurait se renverser impunément. Quiconque met sa patrie au-dessus de la vérité et de la justice éternelles, en vient bientôt à élever son propre égoïsme sur les ruines de sa patrie. Il devient le fléau des autres pays et du sien. Tels seront les fruits de la politique révolutionnaire.

En prenant la place de l'Église pour inaugurer une ère nouvelle de bien-être et de liberté, et pour mettre

1. Prop. 61 et 62.

fin à toutes les injustices, la Révolution ne bornait pas ses espérances au territoire de la France. Sans s'arrêter à ce que ce dessein offrait de chimérique et d'absurde, elle prétendait appliquer sur-le-champ et partout les principes désormais destinés à faire le bonheur de tous les peuples.

Certes, par le monde, il ne manquait pas de grandes iniquités à réparer. Depuis que le schisme et l'hérésie étaient entrés dans le concert européen, et que le Saint-Siége était dépouillé de son antique rôle d'arbitre suprême, nous avons vu que les chrétiens d'Orient restaient livrés sans défense aux Turcs, la Pologne aux Russes, l'Irlande à l'Angleterre. Ici, à l'abri de ses inaccessibles déserts, la race slave, disciplinée par le schisme et par l'autocratie, croissait à vue d'œil comme une armée compacte et impitoyable, avide de conquérir et d'opprimer le continent. Là, du fond de l'île qui lui servait de citadelle, la race anglo-saxonne, dressée pour cette âpre curée par le génie protestant d'Élisabeth et de Cromwell, organisait en grand l'exploitation du genre humain, et accaparait peu à peu les colonies, le commerce et l'industrie du globe tout entier. Jusqu'alors, loin de tenir tête à ces deux rivales, la race latine, l'espoir de la civilisation, les avait fortifiées par ses propres dissensions. L'Espagne ne comptait plus parmi les puissances, et, à elles seules, la France et l'Autriche avaient versé, pour se disputer la Belgique et l'Italie, plus de sang qu'il n'en eût fallu pour la conquête du monde.

Qu'allait faire la Révolution, dégagée des préjugés de race et de dynastie, déclarant la guerre à toute autocratie et à toute féodalité, invitant, sans distinction, les peuples à briser leurs chaînes et à réaliser l'idéal de la liberté? En apparence, rien de mieux que de rompre des traités odieux, de reviser un droit des gens barbare et inique, et de secouer jusqu'en ses racines le vieux monde pourri du XVIII[e] siècle. Mais à quel tribunal allait-on déférer la cause des nations opprimées? Supprimant et l'arbitrage du Saint-Siége et le respect du passé, c'est-à-dire le principe de morale et les conditions de stabilité sur lesquels reposait la vie des peuples, on ne leur reconnaissait plus aucun droit acquis, aucune possession légitime et traditionnelle. Il ne leur restait que le droit, illusoire pour les plus faibles, abusif pour les plus forts, d'affirmer leur existence les armes à la main. C'était, en définitive, proclamer que la force matérielle était la dernière expression de la justice, et remettre le sort du monde à la décision du canon et des baïonnettes. Comme les plus forts abusent toujours de la victoire, et s'abandonnent tôt ou tard à des rêves de domination égoïste, à la place d'injustices limitées par les traités et adoucies par le temps, le droit nouveau ouvrait carrière aux injustices illimitées et à tous les excès de la violence.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, en Angleterre et en Russie, l'appel de la Révolution resta sans le moindre écho, ou plutôt il causa une joie secrète aux enne-

mis, toujours prêts à profiter de nos dissensions et de nos fautes. Au contraire, il jeta parmi les nations catholiques un nouveau brandon de discorde et d'anarchie.

En attendant le règne de la justice idéale, il inaugura la guerre acharnée de l'ancien et du nouveau régime, de l'absolutisme dynastique et de l'absolutisme populaire.

Surexcitée par une véritable fièvre de combats, la France se mit à poursuivre pour elle-même le fantôme de la domination universelle. Renonçant à atteindre l'Angleterre, elle déchargea sa colère sur ses voisins. Elle prit un stérile plaisir à dépouiller le Saint-Siége, à détruire les petits États libres d'Italie, à ravager l'Allemagne, enfin à user ses armées triomphantes contre l'héroïque résistance des Espagnols. Ce ne fut qu'après avoir soulevé tout le continent par son ambition, et lassé jusqu'aux Polonais par ses froideurs calculées, qu'elle alla porter aux Russes le coup tardif et téméraire, signal de sa défaite.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient immolé en pure perte plusieurs millions d'hommes. Elles n'avaient remédié à rien. Elles avaient fait disparaître ce qui restait encore de petites nationalités et de républiques indépendantes. Foulant aux pieds les traités et les droits acquis, elles avaient achevé de dégager l'ancien régime de tout frein et de toute pudeur.

La paix qui suivit ratifia les anciennes et les nou-

velles injustices, partagea les peuples comme de vils troupeaux, consacra l'agrandissement démesuré de l'Angleterre et de la Russie, et laissa les puissances catholiques, non-seulement amoindries, mais encore plus divisées et plus désunies que jamais. Ainsi, au lieu de réparer les fautes du passé, il semble que la Révolution ait eu mission de les aggraver et de les pousser jusqu'à leurs dernières limites.

De guerre lasse, on en est venu au principe moderne de non-intervention. Après avoir eu la velléité de bouleverser et de conquérir le monde, on s'est jeté dans le système, non moins chimérique, qui consiste à ne toucher à rien et à laisser chacun faire ses propres affaires. Toutefois, ce n'est là qu'une fiction, qui n'empêche ni l'antagonisme des principes ni celui des intérêts. Types vivants de l'ancien régime et des idées nouvelles, toutes deux froissées par les traités de 1815, la France et l'Autriche sont restées en présence comme deux rivales, aspirant à prendre l'une sur l'autre la revanche de leurs défaites. Ni les périls communs à éviter, ni les intérêts supérieurs à sauvegarder n'ont pu empêcher le développement et l'explosion fatale de cette folle inimitié.

Bien que vaincue, la France avait un avantage marqué. Dans le cercle de méfiances où le congrès de Vienne l'avait enfermée, elle avait le privilége unique de ne garder aucune conquête injuste ou violente, et de ne pas posséder une province, une ville, un hameau, qui ne fût fier d'être français. Elle exerçait de plus

l'ascendant des idées révolutionnaires, qui, ayant encore sur les esprits le charme mystérieux de l'inconnu, continuaient à miner dans ses bases la vieille société européenne. C'était une excellente position offensive. Moins heureuse, l'Autriche n'avait trouvé que de pauvres compensations à ses immenses sacrifices d'hommes, d'argent et de territoire. Elle n'était redevenue la première ni en Europe, ni même en Allemagne, où la Prusse et les États secondaires formaient deux puissances égales à la sienne. En Galicie, elle gardait sa part de la Pologne, la liant et l'inféodant à la politique russe, comme l'honnête homme qui a faibli, et qui reste à la merci de ses complices. En Italie, elle n'avait reçu que des provinces difficiles garder et des peuples animés d'une haine traditionnelle contre la domination tudesque. C'était une détestable position défensive.

Tout était donc contre l'Autriche. Le temps ne pouvait que l'affaiblir, tandis que, pour reprendre sa place dans le monde, la France n'avait qu'à réparer ses pertes et qu'à attendre. 1848 vint mettre ces résultats en évidence. Pendant que nos soldats relevaient à Rome le Saint-Siége et l'influence française, la maison de Habsbourg, à deux doigts de sa perte, fut réduite à implorer l'intervention russe en Hongrie, et à lui devoir son salut.

Cependant, il semble que plus nos malheurs sont grands, plus la Providence nous prodigue les occasions de les réparer. Au lendemain même de ce danger, il

y eut pour la cour de Vienne une magnifique occasion de reprendre son rang et sa véritable ligne politique. Comptant sur la reconnaissance de l'Autriche, sûr de la Prusse, qui est le satellite naturel de la politique russe, l'empereur Nicolas pensa que le jour était venu de résoudre à son gré la question d'Orient, et jeta à l'empire turc un gant que la France et l'Angleterre furent seules à relever. Si, à ce moment, faisant taire sa méfiance, et peut-être aussi de trop honnêtes scrupules, l'Autriche s'était résolûment unie à nous, elle pouvait rendre la lutte décisive. Au lieu des glorieux mais stériles lauriers d'une guerre maritime, elle nous eût assuré contre le colosse du Nord les avantages sérieux d'une victoire continentale. Pour elle, rien de plus facile que de provoquer et d'organiser le soulèvement de la Pologne, alors si opportun et si fécond, aujourd'hui si malheureux et si stérile. Rien de plus fructueux que d'échanger la Galicie, ce remords rongeur, et le pesant et inutile fardeau de la Lombardie contre la possession des provinces danubiennes.

Un avenir nouveau s'ouvrait pour cette puissance, le jour où, suivant les simples indications du bon sens et le cours d'un des plus beaux fleuves du monde, elle tournerait le dos à l'Italie, et renoncerait au mirage fatal qui l'a toujours entraînée au delà des Alpes. Elle avait là, à ses portes, de vastes provinces chrétiennes, opprimées par les Turcs, dépeuplées par le despotisme, prêtes à acclamer leurs libérateurs, ouvrant un large et fertile débouché au trop-plein des

populations germaniques. Au lieu de donner la main aux Cosaques pour garder la Galicie et la Lombardie, union sacrilége que l'on a osé appeler la Sainte-Alliance, au lieu de rester, au delà des Alpes, la sentinelle avancée de l'autocratie orientale, elle devenait ainsi en Orient le champion de l'indépendance des chrétiens, l'avant-garde de la civilisation, le salut de la Pologne, le rempart de l'Europe contre la domination moscovite.

Les Autrichiens laissèrent perdre cette occasion, et prirent le plus mauvais parti, qui était de n'en prendre aucun. La paix avec la Russie se fit à leurs dépens. Dès le congrès de Paris, on put voir que le but de la France n'était plus d'affranchir ni les chrétiens d'Orient, ni les Polonais, mais les Italiens. Renonçant à entamer la Russie, elle allait se venger sur l'Autriche, au risque d'ébranler, avec le Saint-Siége, la clef de voûte du monde catholique. Ainsi, la vieille inimitié, assoupie depuis 1815, se réveilla. La guerre éclata, en dépit du principe de non-intervention, et les fautes de l'ancien régime appelèrent et provoquèrent une fois de plus celles de la Révolution.

Chacun sait les événements qui ont suivi. Nous avons vu renaître, non plus au profit de la France, mais à ses portes et sous son patronage, le droit nouveau, s'exerçant dans toute l'Italie, renversant, par la violence et par la trahison, gouvernements et dynasties, ne tenant compte ni du vœu des populations, ni des divisions établies par la nature elle-même. Nous l'a-

vons vu fouler aux pieds et les droits que des siècles de la possession la plus légitime rendaient sacrés, et les engagements qui, signés la veille, ne pouvaient se violer sans dépouiller jusqu'au dernier vestige de loyauté. Et de tous ces peuples, assemblés à la hâte, contenus par la terreur, consultés à coups de fusil, comptant plus de victimes que d'électeurs, nous avons vu sortir l'audacieux mensonge de la nationalité italienne.

Ni la France, ni l'Autriche (et elles le pouvaient toutes deux) n'ont empêché le guet-apens de Castelfidardo et la réunion de Cialdini et de Garibaldi sous les murs de Gaëte. Quant à elles, l'Angleterre et la Russie ont assisté à ces exploits avec une commune satisfaction, qui, à elle seule, est un profond enseignement. A n'en pas douter, elles épient le moment de tirer un nouveau parti de l'anarchie générale et de la division des puissances catholiques. Pourquoi elles, d'ordinaire si ombrageuses et si jalouses, laissent-elles l'influence française s'exercer en Italie? C'est qu'à leurs yeux nous y travaillons contre nos propres intérêts; nous y faisons leurs affaires au delà de leurs espérances; nous leur créons un allié naturel, une nouvelle Prusse au cœur même de la race latine. L'une en a déjà profité pour donner un roi à la Grèce, l'autre pour enlever à la Pologne l'ombre d'indépendance que lui garantissaient les traités, et pour étouffer une résistance désespérée par la plus barbare et la plus révoltante des répressions.

Ces menées d'insatiable ambition, ces forfaits commis, en pleine paix, à la face de l'Europe civilisée, et demeurant honteusement impunis, suffisent pour nous montrer combien sont dangereux les encouragements et l'appui momentané, que nous offrent ces deux puissances. Il n'y a d'alliés sûrs et véritablement utiles que ceux auxquels on peut accorder sans crainte de larges avantages. Or, au point où ceux-ci en sont venus, ne serait-ce pas un crime de lèse-civilisation que d'accroître encore leur prépondérance? N'est-ce pas payer bien cher nos derniers agrandissements que de tolérer l'extermination de la Pologne? L'acquisition des bords du Rhin, elle-même, absoudrait-elle un traité qui donnerait la Sicile aux Anglais, ou Constantinople aux Russes? A l'heure qu'il est, quoi qu'on en dise, il n'y a d'alliance vraiment française que l'alliance autrichienne. C'est une vérité de simple bon sens, que M. Thiers a admirablement mise en lumière, et que des dénégations bruyantes et passionnées sont impuissantes à obscurcir.

Mais, c'est en vain qu'oubliant, un instant, la pomme de discorde jetée entre elles par l'unité italienne, et la Révolution grondant aux portes de Rome comme à celles du quadrilatère et de la Vénétie, la France et l'Autriche iraient chercher au bout du monde, en de lointaines et séduisantes entreprises, la paix et l'union qui leur échappent. Il semble au premier abord qu'au lendemain de Magenta et de Solférino, c'est un chef-d'œuvre d'habileté et un remède à

toutes les blessures que d'avoir conquis pour un archiduc ce bel empire du Mexique, reliant l'Atlantique et le Pacifique, et possédant les mines les plus riches de l'univers. Illusion! à quoi bon tourner le dos aux difficultés dont l'Europe est encombrée pour en chercher d'autres au delà des mers?

De même que, sous le premier Empire, l'Autriche ne gagna rien à solliciter sa part des domaines du Pape, à accepter Venise et les dépouilles de l'Église en Allemagne, de même, aujourd'hui, elle ne ferait qu'aggraver sa situation en ratifiant, comme on le lui demande, la spoliation presque complète du Saint-Siége, et en continuant au Mexique un régime fondé sur celle du clergé. Rien de pire et de plus éphémère pour elle qu'une paix assise sur de pareilles transactions. On en peut dire autant des efforts qu'elle fait à l'intérieur pour s'inoculer les idées révolutionnaires, pour établir l'égalité des cultes, la liberté illimitée de la presse, la centralisation bureaucratique et unitaire.

La vraie question reste entière. Qu'on se mette d'accord pour chasser les barbares qui sont à nos portes, et pour planter à Constantinople et à Varsovie le drapeau de la liberté chrétienne; qu'on se place courageusement à l'avant-garde de son siècle; qu'on désarme enfin la Révolution, en faisant cesser les souffrances intolérables et les iniquités monstrueuses qui sont sa raison d'être. Jusque-là, les passions généreuses, qui en France exigent un aliment, nous pousseront dans la voie de la politique subversive, et,

de son côté, l'Autriche sera de plus en plus acculée par les ennemis, qui lui demandent, non-seulement la Galicie, Venise et le quadrilatère, mais la Hongrie, la Bohême, l'émancipation des races slave et maggyare, c'est-à-dire son complet anéantissement.

Cependant personne ne veut ouvrir les yeux, et nous marchons en aveugle à une nouvelle lutte, aussi stérile et aussi fatale que les précédentes. Car, pour le moment décisif, l'Angleterre tient en réserve ses flottes et ses capitaux, la Russie ses armées, à la fois aguerries et rendues disponibles par l'extermination des Polonais et des Circassiens. Quelques victoires que remporte la France, ces deux puissances jalouses ne consentiront jamais à la voir s'agrandir, sans exiger de surabondantes et d'inacceptables compensations. En définitive, c'est à leur profit que tourneront les essais tardifs et misérables de l'unité italienne, aussi bien que les grandes guerres de la Révolution à son début.

Ainsi, en présence des États catholiques amoindris ou divisés, le remaniement de la carte d'Europe reste, lui aussi, un problème réservé, dont la solution paraît, tous les jours, plus urgente et plus impossible. On parle beaucoup de nationalité ; mais la liberté nationale est partout foulée aux pieds ou menacée. Pour la sauver, le principe de non-intervention n'est qu'une fiction sans valeur. Il ne pare à aucun des dangers de la situation. Il n'empêche pas une seule des entreprises des plus forts. Comme la liberté de

conscience, il n'a de réalité que contre l'Église. Pendant qu'il permet à la Révolution et à ses complices d'intervenir partout, et de concentrer successivement leurs moyens d'action dans chacun des pays qu'ils veulent bouleverser, il interdit aux éléments conservateurs et catholiques de s'unir pour le salut commun.

Mais du mal même sortira le remède. Désormais les arrangements provisoires, essayés par la diplomatie depuis le congrès de Westphalie jusqu'à celui de 1815, les transactions plus ou moins équivoques, conclues entre le fait et le droit, n'existent plus. Ayant déchiré les traités, la Révolution met l'Europe en demeure ou de se livrer à tous les excès et à toutes les fantaisies de la force brutale, ou de revenir enfin à un principe de force morale, capable de rétablir et de régulariser l'indépendance et la solidarité des peuples chrétiens.

CHAPITRE XV.

LIBERTÉ POLITIQUE SANS L'ÉGLISE[1].

Si les principes de 1789 n'ont rien pu jusqu'à ce jour pour l'émancipation des nationalités opprimées, et n'ont produit que le réveil menteur et éphémère d'une fausse nationalité italienne, il faut penser du moins qu'ils nous ont dédommagés à l'intérieur, en fondant, sur le principe de la souveraineté nationale, une liberté croissante, et en mettant à l'abri de toute commotion le pouvoir qui reflète fidèlement la pensée du pays.

La déclaration des droits de l'homme était formelle à ce sujet. « Le principe de toute souveraineté, disait-elle, réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » En apparence tout était simplifié. Plus d'antagonisme, plus de rivalités, plus d'autres distinctions parmi les citoyens que celles que le peuple aura établies ; plus d'autre autorité que celle qu'il exercera lui-même par ses délégués, par

1. Prop. 60 et 63.

ses représentants librement élus. Une assemblée unique, réunissant et exerçant la plénitude de tous les pouvoirs, et n'en laissant au roi qu'une ombre et qu'un souvenir : tel fut l'idéal unitaire et républicain, réalisé le jour où, confondant toutes les classes et tous les intérêts, les états généraux de 1789 se constituèrent en assemblée souveraine, et entamèrent avec la royauté une lutte dont il était facile de prévoir l'issue.

Certes, c'eût été merveille que de supprimer la déchéance originelle avec autant de facilité qu'on la niait, et de faire disparaître d'un trait de plume les inégalités naturelles et les luttes d'intérêts qui en sont la suite inévitable. Mais, au fond, que s'est-il passé? Les vertus idéales des Grecs et des Romains n'ayant pas spontanément germé dans les cœurs, on s'est retrouvé en présence des réalités et des nécessités sociales. Rien de plus facile que de rejeter la suprématie bienfaisante de l'Église ; rien de plus impossible que de se soustraire à celle de l'État, d'autant plus concentrée, plus despotique et plus arbitraire que le frein religieux est plus relâché.

Le principe électif eut beau se croire tout-puissant, tenter la folie où s'était usé le principe héréditaire en la personne de ses plus grands princes, fouler aux pieds les lois de la richesse et du travail, bouleverser les institutions et les droits acquis, jeter au vent clergé, noblesse, corporations et dynasties. Au lieu de l'autorité modératrice de l'Église, le pays subit le

contrôle audacieux et illimité de quelques philosophes. Aux supériorités traditionnelles, fondées sur le dévouement et sur les services de plusieurs générations, succéda le règne des parvenus de l'intelligence et de l'habileté. Des débris des vieilles fortunes confisquées, il s'en créa de nouvelles, faites en un jour par l'agiotage. Le clergé avec la garantie de ses vertus et de sa foi, l'aristocratie territoriale forte de son instinct de conservation et de son sang versé pour le pays, la bourgeoisie appuyée sur ses traditions de liberté et sur ses habitudes d'autonomie, et enfin la royauté, arbitre inamovible de ces intérêts divers, firent place au despotisme sans contre-poids d'une majorité toute-puissante, et à une seule aristocratie de députés, à qui l'élection décernait un brevet d'infaillibilité. En dehors de l'État, plus de force morale capable de tempérer ses excès. Dans l'État lui-même, plus de division de pouvoirs, plus de règle, de stabilité, de sécurité. Tout à la merci d'une poignée de parleurs, assez habiles pour enlever les suffrages populaires et pour dominer la majorité parlementaire.

Mais, disait-on, le peuple devait facilement réparer ses erreurs, contrôler ses représentants, et les forcer à marcher droit dans la voie de la justice et de la liberté. En effet, au-dessus de l'assemblée qui faisait et appliquait les lois, qui votait et employait les impôts, qui recrutait et commandait l'armée, il se forma, au nom du peuple, une puissance organisée chargée de

la surveiller, de la diriger, et, au besoin, de l'épurer. Des quatre coins de la France se réunit à Paris une bande de brigands, qui, le soir, aux Jacobins, mettaient en accusation députés, ministres, fonctionnaires, puis, le jour, exécutaient leurs sentences, massacraient les prisonniers, promenaient la tête de leurs victimes, assiégeaient la Convention, demandaient qu'on leur livrât les membres suspects, et faisaient voter les autres sous le coup de leurs menaces. Ils se disaient le peuple, et ils étaient les plus forts. Comment leur prouver qu'ils mentaient?

Enfin, l'anarchie elle-même ne vivant qu'au moyen d'un certain ordre, et toute bande ayant besoin d'un chef, le pouvoir de la Convention et des Jacobins se centralisa peu à peu entre les mains du comité de salut public, auquel, comme son nom l'indique, tout était permis sous prétexte de sauver la patrie, et ce comité, à son tour, s'incarna dans un homme, représentant le plus élevé du peuple-roi et souverain pontife de l'Être suprême. Cet homme était Robespierre.

La France terrorisée par la Convention, la Convention épurée par les Jacobins, les Jacobins menés par Robespierre, voilà l'idéal politique auquel aboutit en quelques mois la conception première de 1789. Qu'on ne vienne pas aujourd'hui faire un piédestal de grandeur et de patriotisme à ces sophistes pédants et sanguinaires, sacrifiant froidement des milliers de victimes à une liberté chimérique. Leur règne fut

la pire des féodalités, la pire des autocraties et la mort de toute liberté. S'ils ont fait quelque bien à la France, c'est en lui inspirant l'horreur et le dégoût des erreurs extrêmes dont ils se faisaient les apôtres.

Un premier point fut acquis. Bien qu'étant, dans l'Église et au sein de l'État chrétien, le mode le plus parfait pour désigner les dépositaires de l'autorité et les représentants divers du pays, le principe électif avait conduit au despotisme complet, au pouvoir de fait le plus brutal, du moment qu'il avait prétendu remanier les lois de la nature, créer et transformer à sa fantaisie l'autorité et les intérêts sociaux. Dans l'ordre moral, ce faux affranchissement de l'esprit humain avait enfanté le culte hideux de la déesse Raison; dans l'ordre politique, il venait de remplacer Louis XVI et les états généraux par la Terreur.

Il fallait donc renoncer à la souveraineté nationale et unitaire. Pour en sortir au plus tôt, le pays se jeta dans les bras de la seule force régulière qui existât, celle de l'armée, et il abdiqua entre les mains du premier général de valeur qu'il rencontra. De là le pouvoir de Napoléon Ier, aussi nettement monarchique que celui de Louis XIV. Après Robespierre et le comité de salut public, c'était un inappréciable bienfait. Mieux valait le premier gouvernement venu, absolu et personnel, qu'un gouvernement imaginaire, perpétuellement mis en question et en péril. Acclamé

comme le sauveur de la France, sacré par le pape Pie VII, doué du double prestige du génie conservateur et de la gloire militaire, Napoléon Ier ne tomba que par ses propres fautes, et n'eut qu'un reproche à faire à la France, c'était de l'avoir laissé trop libre de tout oser et de tout risquer.

A sa chute, le principe représentatif, momentanément éclipsé, reprit faveur, et tenta un essai déjà fort différent de celui de 1789. Il chercha à concilier avec la monarchie inamovible et héréditaire les supériorités de talent, de fortune, de naissance, dont une société régulière doit tenir compte et utiliser les forces acquises. De même que l'Empire avait été une réaction monarchique contre la Terreur, de même la charte de 1814 et celle de 1830 furent une réaction représentative contre le pouvoir unitaire et absolu de la Convention et de l'Empire. Toutefois, au lieu de s'appuyer franchement sur les lois immuables de la justice et sur les lois non moins impérieuses de la nature humaine et de la vie sociale, au lieu de constater que la Révolution avait fait fausse route, et n'avait été utile qu'en poussant à bout les conséquences d'un système absurde, le nouveau régime tint encore à chercher son origine et son point d'appui dans les principes de 1789, et prétendit, à son tour, être, sous une forme plus sérieuse, la pure réalisation de la souveraineté nationale.

Tel est le point de départ des essais auxquels on se livre depuis cinquante ans, en prenant une ou deux

chambres, et en faisant, à différentes doses, tous les amalgames possibles d'élection et d'hérédité, d'ancien régime et de révolution, de liberté et de despotisme. Les hommes les plus distingués de toutes les classes de la société y ont mis ce qu'ils avaient d'intelligence, de courage, d'activité, de persévérance. Certes, il n'est permis de parler qu'avec respect de ces grandes âmes, qui ont illustré la France par la sincérité de leurs convictions, par la noblesse de leur caractère, par la pureté de leur vie publique, et dont plusieurs consacrent encore leur infatigable vieillesse à défendre, par les lettres et par la parole, l'idéal de leur vie entière. Toutefois, quiconque aime comme eux la liberté, et l'aime avec passion, doit rechercher et dire pourquoi ceux qui ont cru la servir n'ont rien bâti pour l'avenir, et ont conduit le pays à douter d'eux et de leur entreprise.

Le nouveau système était à la fois aristocratique et révolutionnaire. Il exagérait sans mesure la part légitime d'influence qui appartient aux supériorités naturelles. Il concentrait à leur profit et les droits de la multitude, qu'il tenait en tutelle tout en invoquant sa souveraineté, et ceux de la royauté, qu'il affaiblissait et qu'il minait en la réduisant à l'inaction.

C'est le privilége des nations catholiques, et spécialement de la France, que la monarchie y ait toujours trouvé son point d'appui dans le peuple lui-même, et que les masses n'y soient jamais tombées dans l'état de servitude et d'amoindrissement où elles vivent en

Angleterre ou en Russie. Il en est résulté qu'en disparaissant, l'ancien régime a laissé le champ libre à une démocratie en quelque sorte toute-puissante. En présence de cette force incontestable, capable de tout briser, institutions, dynasties, propriétés, il fallait également renoncer et à une compression désormais impossible, et à des flatteries dangereuses pour la multitude aussi bien que pour les plus grands rois. La vraie sagesse et le vrai courage eussent été de faire franchement appel à la conscience et au patriotisme du peuple, de lui dire sans hésitation qu'il n'a pas le droit de créer à sa fantaisie la justice et la vérité, qu'il n'a pas le droit de changer, du jour au lendemain, gouvernements et constitutions, que son devoir est de respecter la nature des choses, les supériorités acquises, les services rendus, les institutions anciennes, les gouvernements établis, en un mot, la véripolitique. Sans doute, le peuple peut méconnaître ce devoir; mais il est certain d'expier par de rudes châtiments tout abus de sa liberté.

Cette tâche, il est vrai, était difficile pour des hommes d'État, nés d'un accident de la veille et croyant à peine à leur lendemain, pour une aristocratie de circonstance, tout à coup placée au pouvoir, entre ceux qui venaient de le perdre et ceux qui aspiraient à l'occuper à leur tour. On n'osait affirmer aucun principe antérieur et supérieur à la volonté changeante de la nation, et pourtant on reconnaissait en elle des éléments qui commandaient sa forme

constitutionnelle. On n'osait s'attribuer aucune autorité propre en dehors de la délégation momentanée qu'on avait reçue, et cependant on était obligé tous les jours d'agir, comme gouvernement, sans consulter le pays.

Les ministres les plus éminents se virent réduits à une lutte incessante pour défendre leurs actes systématiquement attaqués. Soutenant ce qu'au fond de leur conscience ils regardaient comme la vraie constitution du pays et comme leur juste autorité, ils étaient, en même temps, obligés de faire croire au peuple qu'il se gouvernait réellement lui-même. Contestée comme tout le reste, l'hérédité avait derrière elle une branche cadette, toujours prête à la remplacer. L'élection reposait sur un cens arbitraire, sur une loi électorale perpétuellement remaniée. Sur cette base chancelante, la Constitution n'était plus une vérité, inspirant foi et dévouement, mais une hypothèse scientifique à vérifier tous les matins, et restant à la merci d'une émeute ou d'un coup de majorité. De là, pour se maintenir, la nécessité d'une compression énergique contre les mouvements d'en bas, et d'un système de corruption donnant satisfaction aux appétis et aux ambitions d'en haut : système, à la fois, impopulaire et incapable de produire un pouvoir respecté, une autorité durable, une aristocratie forte et unie. La balance des pouvoirs, si élégante et si ingénieuse en théorie, se réduisait à l'équilibre instable et à la lutte sourde d'un roi régnant sans gouverner, de

supériorités gouvernant sans régner, et du peuple ne régnant ni ne gouvernant, mais se réservant le droit de renverser par l'émeute et ces rois soliveaux et ces ministres omnipotents.

Le signe le plus sûr qu'une doctrine politique soit vraie, c'est qu'il y ait des hommes prêts à mourir pour la défendre. On meurt pour la vérité, on ne meurt pas volontiers pour une hypothèse. Le jour de cette épreuve redoutable venu, les princes, les premiers, doutèrent d'eux-mêmes, et laissèrent le champ libre à la Révolution : la nation changeait d'avis, n'en avait-elle pas le droit? Abandonnés des princes, les hommes qui avaient mis leur gloire à fonder le régime parlementaire se trouvèrent tout à coup isolés de la nation. En présence du danger, la bourgeoisie, qui avait eu en quelque sorte le monopole de la liberté, n'eut plus qu'un souci, sauver sa fortune. La chose à laquelle elle tenait le moins, c'était la liberté. Quant au peuple, il est revenu, le premier et comme d'instinct, au pouvoir d'un seul, et il ne lui en a pas coûté de préférer une franche abdication à une souveraineté illusoire. Ainsi s'explique, après l'essai de 1848, imitation surannée de 1789, la nouvelle réaction monarchique de 1852.

Que reste-t-il maintenant de la fameuse déclaration des droits de l'homme, sinon une vague formule, encore douée de je ne sais quelle vertu et quel prestige cachés, alors qu'elle a été formellement convaincue d'impuissance, et qu'on a été obligé, par la force des

choses, d'en violer successivement tous les articles? En effet, la liberté des cultes a été sagement restreinte au judaïsme et au protestantisme, qui, de leur côté, ont accepté, sur le point capital du mariage, la morale catholique dans son intégrité. Toute association politique a été interdite, le droit de réunion suspendu, la liberté de la presse soumise à l'arbitraire administratif sans aucune limite à son omnipotence, les élections placées sous la direction et sous l'influence vigilantes des préfets, avec tous les moyens d'action dont la centralisation dispose; enfin, les fonctionnaires ont été abrités contre la poursuite des citoyens par une nécessité d'autorisation supérieure, qui leur donne une véritable inviolabilité. En matière d'impôts, au lieu de les rendre proportionnels à la richesse, il a bien fallu prendre l'argent où on le trouvait, ménager les susceptibilités du capital et frapper de préférence la propriété foncière et les objets de consommation.

Après cela, à quoi se réduisent les principes de 1789? Comment ferait-on pour les nier, si l'on a encore aujourd'hui la prétention de les affirmer? Et pourquoi n'avoir pas le courage de faire justice de cette vieille idole, qu'on méprise et qu'on foule aux pieds dans la pratique, pendant qu'on l'encense encore en théorie?

Toutefois, qu'on le remarque bien, je n'accuse ni ne critique aucun de nos gouvernements, et je ne fais que constater une nécessité et une condition d'existence, à laquelle nul n'a pu se soustraire, pas plus la République que le système constitutionnel. Ils n'ont

vécu qu'en combattant et en contredisant l'utopie révolutionnaire ; ils ne sont tombés que pour y avoir cherché un appui trompeur. En dépit de leurs efforts et de leurs combinaisons, la réalisation sérieuse du régime représentatif, la réconciliation de l'autorité et de la liberté, est aussi restée une question réservée, qui n'a été résolue ni par le système absolu de la souveraineté nationale, ni par le système mixte de la balance parlementaire.

Il semble pourtant que ces grandes leçons n'aient apporté aucune lumière nouvelle dans l'esprit de ceux qui en ont été l'objet. Ils n'ont découvert aucun défaut dans les ingénieux rouages politiques de 1815 et de 1830, et ne songent pour l'avenir qu'à les remettre tout doucement en activité, sans se demander pourquoi ils se sont brisés entre leurs mains. Lisez leurs récits pleins d'intérêt, écoutez leurs admirables discours : que proposent-ils de nouveau? Sans doute ils se font sages et modérés. Imposant silence à leurs divisions, ils ne demandent qu'un minimum de liberté. Les uns se contenteraient pour le moment d'un peu de décentralisation, les autres d'un peu d'indépendance électorale et de responsabilité ministérielle. Mais, avant de décentraliser, savent-ils quelle est la puissance mystérieuse qui, depuis des siècles, nous pousse fatalement à centraliser ? Avant d'émanciper le suffrage universel, ont-ils fait cesser la rivalité, prête à renaître, entre le gouvernement et l'assemblée d'élus, se disant tous deux les délégués de la souveraineté

nationale? Avant de rétablir la responsabilité ministérielle, sont-ils sûrs que les ministres ne seront plus les représentants d'un parti vainqueur, mais des arbitres équitables entre les partis et les intérêts opposés? Enfin, avant d'invoquer la liberté de la pensée, de la parole et de la presse, ont-ils réconcilié sincèrement la bourgeoisie et le peuple, le capital et le travail, les hommes de 1789, de 1805, de 1815, de 1830 et de 1848?

Sans principes communs, sur lesquels on soit d'accord, et que l'on applique loyalement, qu'est-ce que la liberté, sinon la guerre? Qu'est-ce que la souveraineté nationale, sinon l'impunité des révolutions et, à leur suite, le triomphe sans contre-poids et les décisions sans appel d'un homme ou d'un parti? Ces expériences, cela est triste à dire, n'ont produit que le découragement et l'indifférence. Aujourd'hui, en politique, nous en sommes revenus à 1788 avec deux croyances et deux forces de moins, la foi dynastique et la foi libérale. Nous ne connaissons plus ni l'enthousiasme de nos aïeux pour leurs rois, ni celui de nos pères pour l'émancipation nationale. Devenus aussi vieux que les chartes du moyen âge, les principes de 89 ne sont plus qu'une fausse monnaie, dont se payent les esprits vulgaires sans savoir ce qu'elle vaut. En soixante-quinze ans, le principe électif, dont tout le monde espérait son salut, est tombé aussi bas que l'hérédité, et il est devenu manifeste que, loin d'avoir une vertu propre, une efficacité absolue et

souveraine, l'un et l'autre ont besoin de s'appuyer sur une puissance morale supérieure, respectée de tous, et inspirant à tous cette justice, cette honnêteté, ce patriotisme, sans lesquels il n'y a qu'une inévitable et abjecte servitude.

CHAPITRE XVI.

LIBERTÉ CIVILE SANS L'ÉGLISE.

De guerre lasse, beaucoup d'honnêtes gens renoncent à s'occuper de politique, aussi bien que de religion. Ils sont arrivés à croire que la pire des constitutions, de même que le plus pauvre des symboles, vaut mieux que d'en changer tous les jours; ils se figurent que, pour maintenir l'ordre et la tranquillité, il suffit de supprimer toute discussion, et qu'en ne parlant plus des événements, on les empêchera de marcher. Ce sont autant de poissons, qui se croient sauvés en cachant leur tête sous une pierre. Heureusement les événements marchent, bien qu'on n'en parle pas. Insatiable de vérité, le peuple persiste à vouloir la chercher et l'appliquer partout, et, derrière les questions politiques et religieuses, une logique invincible amène et pousse les questions sociales, qui en sont la dépendance inséparable.

Où en est donc, en ce moment, cette liberté civile, fondée sur l'égalité des citoyens et sur la suppression des privilèges, liberté qui, au dire des optimistes, doit nous consoler du sommeil de nos libertés publiques,

et nous faire attendre avec patience le couronnement de l'édifice? Loin de moi la pensée de calomnier la France, et de méconnaître les généreux instincts et les dévouements charitables, qui ont pour but l'amélioration du sort de l'ouvrier, et qui contre-balancent puissamment les dangereux effets de l'utopie révolutionnaire. Mais, plus est admirable, dans cette lutte, l'énergie du sentiment français et du sentiment catholique, plus il faut être sévère pour les illusions économiques qui les tiennent en échec.

De même que la liberté religieuse de 1789 avait été inaugurée par la persécution la plus sanglante, la liberté nationale par le mépris des traités et par la guerre générale, la liberté politique par l'insurrection contre les pouvoirs établis, de même la liberté civile commença par confisquer les biens collectifs et inaliénables qui assuraient aux familles, aux corps de métiers, aux associations, un patrimoine et des ressources communes. Au nom de l'égalité individuelle, ces précieux réservoirs, que l'ancienne monarchie avait déjà plus ou moins atteints et desséchés par ses mesures fiscales, furent, en un jour, vidés et absorbés dans ce grand réservoir de la richesse nationale, à laquelle chacun, disait-on, avait un droit semblable.

N'était-il pas juste que tous pussent lutter à armes égales dans le champ de la fortune, et qu'en donnant à chacun de ses enfants une part de bien-être, prélevée sur le travail des générations passées, l'État fît disparaître les institutions particulières, faisant des

uns des privilégiés, riches avant leur naissance, et des autres des parias, condamnés par avance à la pauvreté et à la dépendance? N'était-il pas urgent d'assurer les services publics, en faisant contribuer chacun, dans la mesure de ses revenus, aux dépenses nationales, et en appelant chacun, selon ses capacités, aux emplois et aux honneurs, jusqu'alors inaccessibles au grand nombre?

En s'étourdissant par ces phrases sonores, on ne songeait pas que les richesses réservées, qu'on accusait à tort de faire obstable à l'activité générale, n'étaient que les épargnes les plus sacrées, les plus pures, les plus utiles de l'activité privée, et qu'au fond elles étaient le seul remède efficace à la faiblesse individuelle, que l'on voulait sauvegarder.

Loin de profiter au pays, ces biens, vendus à vil prix, disparurent, en quelques mois, dans le gouffre creusé par la désorganisation du travail. Ils servirent à enrichir quelques habiles, spéculant sur la misère générale, accaparant les dépouilles du clergé, de la noblesse et des corporations, pendant que la Révolution dévorait dix fois, cent fois plus de richesses qu'elle n'en avait confisqué. Ainsi, sauf une poignée d'audacieux, qui firent fortune du jour au lendemain, la condition du pays et de chacun de ses membres fut singulièrement empirée, et la part de richesses nationales revenant à chacun se convertit en part de contributions, d'emprunt forcé, de réquisitions, pour faire face aux besoins du Trésor aux abois.

Justice étant faite des épargnes du passé, chacun dut se remettre à l'œuvre sur une table rase, où la liberté individuelle illimitée remplaçait la réglementation excessive et tyrannique de l'ancien régime. Il n'est pas permis de contester la vive impulsion que cette secousse violente donna à l'activité générale et au développement de la richesse. Mais comme toutes les libertés sans frein, celle-ci devait inévitablement amener le triomphe des plus forts, l'oppression et l'exploitation des plus faibles. Les pauvres et l'État lui-même se trouvèrent à la merci du capital, ayant libre carrière pour vendre, acheter, spéculer, agioter, accaparer et prêter à gros intérêts.

La richesse émancipée n'eut rien de plus pressé que de refuser les services gratuits, que jusque-là elle avait tenu à honneur de rendre au pays. En prenant les biens du clergé, elle eut grand soin de laisser aux frais de l'État et, partant, de la nation, l'enseignement, la charité, le culte, à l'entretien desquels ces fondations étaient destinées. Moyennant une redevance fort légère pour elle, elle s'exempta du service militaire, auquel jadis elle avait spécialement mission de pourvoir. Pendant que, d'une main, elle repoussait les charges de pur dévouement, de l'autre elle ne dédaignait pas de prendre la meilleure part des grades, emplois, fonctions, que la nation rétribuait sous prétexte d'en ouvrir l'accès à chacun, mais pour lesquels la faveur, la fortune et le savoir-faire avaient eu soin de garder des entrées particulières.

Enfin, pour mettre le comble à ses priviléges, la richesse trouva moyen, au nom de la science économique, de se soustraire, sous sa forme active et envahissante de capital mobilier, à tout impôt et à toute contribution. Pendant que la terre, morcelée et arrosée de sueurs, payait une lourde part de ses récoltes, les capitaux, concentrés, maîtres du commerce, de l'industrie et du sol même par l'hypothèque, accumulaient sans peine leurs larges revenus, affranchis de toute charge publique. Le seul service qu'ils consentirent encore à rendre à l'État, fut de lui avancer, moyennant un large bénéfice, de quoi combler les déficits du présent aux dépens de l'avenir. Sans cœur et sans patrie, l'argent eût émigré à la moindre menace.

De là, pour le pays, l'obligation de payer une triple armée de soldats, d'employés et de créanciers, armée qui grossit tous les jours, et dont l'état-major se recrute dans un même petit cercle de familles favorisées. De là, au lieu du grand réservoir de richesses nationales, auquel chacun devait puiser, une dette publique d'une dizaine de milliards, et le droit, que chaque enfant apporte en naissant, de payer chaque année pour sa part environ cinquante francs de contribution. Grâce à cette prédominance des intérêts matériels, l'aristocratie du dévouement, de la vertu, du talent, de l'honneur militaire, de l'intégrité judiciaire, du patriotisme municipal, est partout éclipsée par une aristocratie ou plutôt par une féodalité financière, la plus basse et la plus égoïste de toutes.

Encore un pas dans la voie du libre échange, de la libre spéculation et du libre agiotage; encore une conquête sur les superstitions d'un autre âge : qu'on abolisse la loi qui limite l'intérêt de l'argent, et, à vous entendre, heureux bourgeois, nous toucherons à l'Eldorado du bien-être. Vous, c'est possible; mais vous oubliez qu'en dehors de vous et autour de vous, derrière les lambris dorés et les molles tentures, dont vous avez soin de fermer votre horizon, il y a tout un peuple sans patrimoine, rongeant son frein, et se demandant si c'est là le fruit de soixante-quinze ans de révolutions, de sacrifices et de souffrances. Inutile de dire encore du mal des biens de l'Église, vous les avez pris; des moines, vous les avez chassés; des corporations, vous les avez dispersées. Mais, dites-nous ce que vous avez mis à leur place. Avez-vous réalisé le bonheur des masses? Leurs droits sont-ils sérieux et leur souveraineté véritable? En supprimant le respect de la religion et du pouvoir, qu'avez-vous donné à l'homme qui n'a rien que la faim et la misère?

Bien loin de détruire le prolétariat, la Révolution l'a créé. Elle a commencé et elle poursuit le partage de la société en deux classes : d'un côté, ceux qui n'ont rien, et qui, n'étant jamais sûrs de leur lendemain, vivent au jour le jour de leur travail; de l'autre, ceux qui détiennent le capital, c'est-à-dire les instruments de travail, la terre, l'argent, les machines, et, par là, sont à la fois indépendants et maîtres du sort de l'ouvrier.

Sans doute, en France, où cette transformation date au plus de soixante-quinze ans, et où le mouvement industriel et économique a surtout grandi à partir de 1815, le prolétariat et la centralisation des capitaux sont encore loin d'être, comme en Angleterre, un fait général; et, de même que la foi résiste dans les campagnes aux attaques d'une presse impie et corruptrice, de même la petite propriété y tient encore tête, avec une admirable énergie, aux progrès du luxe et de la mollesse, à la concurrence des machines et des grands capitaux. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en quelques années le nombre des prolétaires vient de s'accroître d'environ trois millions; le nombre des agriculteurs a diminué d'autant. Le mal est donc progressif, et, avec la rapidité que prennent aujourd'hui les évolutions sociales, avec l'attrait croissant qui détache l'homme de la terre et de la charrue pour l'entasser dans les villes, le mal est tel que, dès aujourd'hui, on doit s'en préoccuper sérieusement. Plus d'inquiétudes rétrospectives sur le morcellement de la propriété, morcellement qui, d'après les lumineux travaux de M. de Tocqueville, était presque aussi grand dès avant 1789. C'est la reconstitution de la grande propriété capitaliste, et la ruine des petits patrimoines, qui est la plaie du moment.

Au milieu de cette marée montante du paupérisme, le peuple de Paris, formé des ouvriers les plus intelligents et les plus habiles, apparaît en première ligne,

comme le type du prolétariat perfectionné, imbu des idées modernes, dégagé de tout patronage et de toute autorité, livré sans défense aux provocations d'un luxe effréné, et à la contagion des utopies politiques et sociales. Non-seulement cette immense agglomération parisienne exerce, aux jours de nos grandes commotions, une influence directe sur les destinées du pays entier, mais elle est, en tout temps, le guide de l'opinion, de la mode, du goût, de l'esprit public, en un mot le modèle auquel le reste de la France s'efforce de ressembler. C'est donc parmi les prolétaires, se multipliant à vue d'œil, et, entre tous, parmi les ouvriers de Paris, qui en sont la tête, qu'il faut étudier les fruits et le chef-d'œuvre des doctrines économiques contemporaines.

Écoutez cet ouvrier. Il est intelligent, ne vous y trompez pas. Sa logique est serrée, et les questions qu'il pose à la société moderne sont catégoriques. Est-il juste qu'après six mille ans de labeurs, d'inventions, de progrès, une grande partie du genre humain naisse déshéritée, sans aucune part au trésor amassé par ses aïeux? Dans la condition d'infériorité où vit le prolétaire, que lui apportent le libre examen et l'égalité politique? Que lui sert de voter pour un conseiller municipal ou pour un député, qui ne la rendront pas plus riche? Pourquoi ne pas attaquer le mal dans sa racine? A la déclaration des droits de l'homme, on a ajouté (art. 17) que la propriété est un droit inviolable et sacré. Ce sont les propriétaires

qui ont imaginé cette inconséquence et cette contradiction pour sauver leur fortune. Puisque ni la religion ni le pouvoir ne sont sacrés, pourquoi la propriété aurait-elle seule ce privilége? Et, s'il est vrai que le peuple soit bon, qu'il ne devienne mauvais que par pauvreté et par ignorance, et qu'au fond il lui appartienne de faire la loi et de tout décider, le premier usage à faire de sa souveraineté n'est-il pas de partager plus équitablement les biens de ce monde? N'y a-t-il pas autre chose à faire que de chercher une meilleure interprétation de la Bible, ou d'ajouter un rouage à la machine parlementaire? Propriétaires, sachez-le, il s'agit de vos domaines; capitalistes, de vos rentes; spéculateurs, de vos bénéfices. On dit de vous maintenant, et avec raison, tout ce que vous avez dit de l'ancien régime, dont vous avez fait le procès et dont vous avez pris la place. Qu'avez-vous à répondre?

Mais, s'écrie-t-on, c'est méconnaître le progrès le plus évident, c'est nier la liberté illimitée, qui donne aujourd'hui à tous les hommes des moyens égaux pour arriver au bien-être. Plus de maîtrises ni de jurandes; plus de monopoles ni de prohibitions. Chacun est libre de s'instruire et de s'éclairer, libre de choisir le métier, l'industrie, le commerce qui lui convient, libre d'emprunter des capitaux qui s'offrent à vil prix, libre de faire des spéculations heureuses, des bénéfices, des économies, libre de faire sa fortune et d'en disposer à son gré. Libre? Oui, à une condition, c'est d'être déjà riche.

En effet, à quoi se réduit la liberté de celui qui n'a rien? L'instruction, qui est le premier de tous les instruments, n'est réellement accessible aux hommes qu'en proportion de leur aisance. Sous l'empire de la nécessité, l'enfant du prolétaire est arraché à la mamelle de sa mère, pour être bercé administrativement à la crèche; puis il passe à l'asile, où se termine souvent son éducation. Mis à l'école avant l'âge, il la quitte au moment où il pourrait en profiter, et l'instruction primaire, que lui offre la société, n'est plus qu'une dérision, alors que, pour vivre, il est condamné à user vigueur, santé, intelligence, caractère, dans des ateliers dont les règlements ne parviennent pas à lui fermer la porte. La faim n'est-elle pas plus forte que les règlements? De là des hommes étiolés, le plus souvent impropres au service militaire, des femmes chétives, étrangères à leur ménage, et bientôt une nouvelle génération, végétant avec encore un peu moins de séve que la précédente.

Devenu homme, l'ouvrier est-il réellement libre de choisir un métier et de parvenir à l'aisance? Chaque état exige une éducation professionnelle, un temps d'étude et d'apprentissage, c'est-à-dire, de la part des parents, une avance impossible au pauvre. C'est bien autre chose encore, s'il s'agit de conquérir une véritable indépendance, de travailler à son compte, d'acheter un magasin ou de fonder une clientèle. Quand vous y seriez parvenu à force de sacrifices, et que vous auriez eu de quoi payer atelier, matière pre-

mière, outils, patente, annonces, voilà qu'à votre porte, au nom de la liberté, viendra s'établir un puissant manufacturier, armé de capitaux et de machines, aussi sûr de venir à bout de ses petits concurrents qu'une batterie de canons rayés aux prises avec des Chinois. Non-seulement il pourra centraliser et diviser le travail ; mais, comme le capitaine, qui n'hésite pas à sacrifier une partie de ses forces pour enlever une position, il saura fabriquer à perte, jusqu'à ce qu'il soit maître du marché ; puis il relèvera ses prix, et s'enrichira de la ruine de ses voisins, réduits, pour ne pas mourir de faim, à lui demander du travail et un salaire. Ce n'est pas là une guerre imaginaire. Partout, les grands magasins et les grandes usines dévorent les petits : trop heureux, si nous ne voyons pas, comme en Angleterre, les vastes cultures à machines supprimer de même la petite agriculture, cette pépinière sacrée d'hommes indépendants.

Avec les meilleures intentions, nos industriels se trouvent, aujourd'hui, dans l'impossibilité de rendre le sort de l'ouvrier plus heureux. Malgré la concurrence intérieure, ils prélevaient, disait-on, sur le public des bénéfices exorbitants ; et, pour y porter remède, les traités de commerce les ont mis aux prises avec la concurrence universelle. Afin de baisser leurs prix, les fabricants ont été presque partout conduits, ou même contraints à diminuer les salaires, et c'est aux dépens du travail qu'ils luttent avec l'étranger.

On avait cru diminuer les inconvénients de la liberté illimitée en la rendant générale. Mais si, dans un seul pays, elle donne naissance à une petite féodalité industrielle, comment ne pas prévoir qu'entre les divers peuples elle amènera également le triomphe du plus fort et, sinon des gros bataillons, du moins des gros capitaux, payant le travail et la main-d'œuvre le moins cher possible? Le coton, produit à vil prix par les nègres d'Amérique ou par les fellahs d'Égypte, l'emportera toujours sur le lin et sur le chanvre, que cultivent des bras libres. A un jour donné, les riches usines d'Angleterre forceront l'entrée de notre marché par des sacrifices au-dessus de nos forces, et nous inonderont impunément de leurs fers et de leurs tissus.

En présence de cette guerre à mort, où il importe que notre industrie ne succombe pas, comment s'occuper d'élever les salaires, d'empêcher le travail des enfants, d'améliorer le sort des femmes et des vieillards, de reconstituer le patrimoine des familles? Alors que jadis on avait à chasser les Anglais du territoire, était-ce le moment d'affranchir les serfs? Les Jacques le crurent, et il fallut les tailler en pièces. Il en est de même aujourd'hui de l'émancipation des prolétaires. Nul ne peut y songer, au milieu de cette course au clocher, où la palme appartient, non à celui qui rend ses ouvriers le plus heureux, mais à celui qui sait les exploiter assez habilement pour produire à meilleur marché que ses rivaux.

Mais, nous dira-t-on, le crédit met des capitaux et, partant, des machines à la disposition de tout le monde. C'est tout au plus si l'argent demande aujourd'hui cinq ou six pour cent au travailleur qui veut bien accepter ses services. En théorie, c'est magnifique. En pratique, à qui prête-t-on? Le proverbe le dit : au riche, et rien qu'au riche, ou du moins à celui qui passe pour tel. Faites croire que vous avez un million, sur l'heure vous en trouverez trois ou quatre pour monter une affaire. Soyez tout à coup sans ouvrage et sans pain, c'est à grand peine si vous trouverez à emprunter à la petite semaine, à quinze, vingt, cinquante pour cent.

On traite maintenant de préjugé suranné la croyance religieuse qui flétrit cette infâme exploitation. Que voulez-vous? dit l'économiste, l'intérêt doit être proportionné au risque à courir. Il est bien chanceux de prêter à qui n'a rien, et si, sur deux débiteurs, un seul peut s'acquitter, il n'y a même pas de bénéfice en exigeant cent pour cent. Ainsi, l'emprunteur doit payer d'autant plus cher qu'il est plus pauvre. Pour lui, les capitaux ne seront à bon marché que si, par un rare bonheur, il a quelques économies à placer. Ce jour-là, la richesse générale se tournera contre lui, et diminuera d'autant le petit revenu qu'il sera parvenu à se constituer.

Il est, je le sais, des sociétés de crédit, qui cherchent à remédier à cette cruelle inégalité en prêtant aux ouvriers. Mais, à quelques combinaisons ingé-

nieuses que l'on ait recours, on ne fera jamais de l'argent avec rien. Pour en prêter à ceux qui n'en ont pas, il faudra tout d'abord ou des dons pieux, ou des capitaux s'exposant charitablement à n'être pas remboursés, ou, chose plus dangereuse parce qu'elle n'aurait point de limites, des subventions accordées par l'État. Même avec ces ressources, le crédit ne sera jamais pour le pauvre qu'une propriété négative. Quoi qu'on fasse, celui qui aura été réduit à emprunter, sera un peu moins libre, un peu moins maître de son lendemain, que celui qui ne devra rien à personne. Escompter et vendre son avenir sera toujours une servitude. Seul, le patrimoine donne une véritable indépendance, et, tant que le prolétaire n'aura pas sa maison, ses provisions, son épargne pour les temps difficiles, il sera à la merci du capital.

Reste enfin, comme ressource, ou plutôt comme chance suprême, pour ceux qui n'ont presque plus rien, la liberté de spéculer, d'acheter aujourd'hui pour revendre demain, de prévoir la hausse ou la baisse, de jouer quitte ou double sur un coup de Bourse. Mais, ici, les nouvelles sont escomptées par quelques colosses financiers, instruits de ce qui se passe dans le monde entier. Suivant de loin la marche des grandes ondes de l'agiotage, ces vigilants navigateurs savent toujours éviter la tempête. Quand ils donnent le signal de rentrer au port, il n'est plus temps : les petits navires, qui veulent les suivre, se brisent au rivage, où déjà les autres sont en embus-

cade pour faire main basse sur les épaves des naufragés. Pauvres gens! vous avez beau vous presser, vous arriverez toujours trop tard. Vous êtes sûrs d'acheter au plus haut, de vendre au plus bas. Que les nouvelles soient bonnes ou mauvaises, c'est vous qui en ferez les frais.

Vendre à perte pour ruiner un voisin moins riche que soi, emprunter sur de fausses garanties et perdre, en folles entreprises, l'argent des autres, exploiter une nouvelle qu'on connaît le premier, ce sont là autant de façons de voler son prochain, larcins, escroqueries, flibusteries, qui mériteraient les galères. Mais comment les empêcher? Ne sont-ce pas les conséquences inévitables de la liberté illimitée des transactions? Qui dit liberté sans bornes, dit usage de toutes les forces humaines, triomphe du plus audacieux et du plus habile, ruine des petits et oppression des faibles. Sous ce régime, machines, vapeur, télégraphe, crédit, au lieu de doubler le bien-être général, sont des engins de domination, aux mains de la féodalité financière qui en a le monopole.

Les capitaux se centralisent comme le travail, et trouvent des bénéfices d'autant plus importants que leur masse est plus considérable. Aussi vont-ils s'accumulant dans un nombre de mains restreint. Chez l'ouvrier, c'est l'inverse : le plus affamé, se contentant d'un morceau de pain, aura la préférence sur les autres, et achèvera de les ruiner par la baisse des salaires. De même que les grandes fortunes dominent

et absorbent les moyennes, de même les grandes misères dominent et absorbent les petites. La société se divise ainsi, au grand détriment du bien-être, de la vertu et de la liberté, en deux classes séparées par un abîme : ici les riches, qui jouissent de plus en plus sans travailler; là les prolétaires, qui gagnent péniblement leur pain de chaque jour, et que le labeur le plus obstiné ne saurait tirer de cette demi-servitude.

Le problème social est donc loin d'être résolu. Il préoccupe, avec raison, ceux qui ont l'intelligence de leur temps et le sentiment de la véritable fraternité. Mais, jusqu'à présent, l'activité des esprits les plus généreux se consume vainement à en sonder les mystérieuses profondeurs.

On est d'accord, et on voit clair tant qu'il s'agit de constater le mal. Le 20 février 1864, le manifeste électoral des ouvriers parisiens résumait leurs plaintes avec une grande modération : « Le suffrage universel, disaient-ils, nous a rendus majeurs politiquement; mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. La liberté, que le tiers état sut conquérir avec tant de vigueur et de persévérance, doit s'étendre en France, pays démocratique, à tous les citoyens. Un droit politique égal implique nécessairement un égal droit social.

« On a répété à satiété qu'il n'y a plus de classes, que, depuis 89, tous les Français sont égaux devant la loi. Mais nous, qui n'avons d'autre propriété que nos

bras, nous qui subissons tous les jours les conditions légitimes ou arbitraires du capital; nous qui vivons sous des lois exceptionnelles, telles que la loi sur les coalitions et l'article 1781, qui porte atteinte à nos intérêts en même temps qu'à notre dignité, il nous est bien difficile de croire à cette affirmation.

« Nous qui, dans un pays où nous avons le droit de nommer des députés, n'avons pas toujours le moyen d'apprendre à lire; nous qui, faute de pouvoir nous réunir, nous associer librement, sommes impuissants pour organiser l'instruction professionnelle, et qui voyons ce précieux instrument du progrès industriel devenir le privilége du capital, nous ne pouvons nous faire cette illusion.

« Nous dont les enfants passent souvent leurs plus jeunes ans dans le milieu démoralisant et malsain des fabriques, ou dans l'apprentissage, qui n'est guère encore aujourd'hui qu'un état voisin de la domesticité; nous dont les femmes désertent forcément le foyer pour un travail excessif, contraire à leur nature et détruisant la famille; nous qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, nous affirmons que l'égalité écrite dans la loi n'est pas dans les mœurs, et qu'elle est encore à réaliser dans les faits.

« Ceux qui, dépourvus d'instruction et de capital, ne peuvent résister, par la liberté et la solidarité, à des exigences égoïstes et oppressives, ceux-là

subissent fatalement la domination du capital; leurs intérêts restent subordonnés à d'autres intérêts.

« Nous allons voir se constituer une aristocratie financière. Les petits bourgeois, comme les ouvriers, ne seront bientôt plus que ses serviteurs... »

Jusqu'ici tout est clair. L'incertitude et l'aberration commencent quand il s'agit du remède à proposer. Ne songeant qu'à élargir la voie où l'on est entré, ouvriers et économistes écartent, avec soin, de leur programme, tout principe religieux. Ils persistent à se placer sous le patronage de 1789, et demandent à développer la liberté du travail par le droit d'association, la liberté politique par la représentation de tous les intérêts, enfin la liberté de conscience par un enseignement primaire à la portée de chacun. Il y a bien dans cette triple formule, comme dans toutes les idées modernes, un vague et généreux instinct de la vérité. Mais on ne voit pas tout ce qu'elle renferme de contradictions et d'impossibilités. On oublie qu'en créant l'individualisme, l'unitarisme et le prolétariat, c'est précisément la Révolution qui a tué l'association, la représentation et l'éducation populaires. Et, pour l'avenir, en chargeant la liberté, toute seule, de guérir les blessures qu'elle a faites, de satisfaire les aspirations qu'elle a proclamées, on condamne les moyens les plus efficaces à une impuissance radicale.

Examinons, l'une après l'autre, ces trois solutions

de l'association dans le travail, de la représentation des classes ouvrières, et enfin de l'enseignement gratuit offert à tout le monde, et voyons comment ces réformes, terme suprême de la science et du libéralisme actuels, pourront se produire sous l'empire des maximes modernes du droit commun.

Rien de plus simple, dit-on, que de permettre aux ouvriers de se réunir et de s'associer pour discuter leurs intérêts et leurs salaires. Par le nombre et par la solidarité, ils seront aussi forts que leurs patrons, et l'équilibre sera rétabli. L'application de la nouvelle loi sur les coalitions arrive à propos pour nous donner la mesure du droit vrai, que possèdent les ouvriers, et pour nous faire voir, en un tableau saisissant, ce qui se passe, en tout temps, entre eux et leurs patrons. En effet, à qui profitent les coalitions? Que faut-il pour que les ouvriers puissent se mettre en grève ou, ce qui revient au même, dicter leurs conditions? Faut-il qu'ils soient pauvres, mal payés, injustement pressurés? pas précisément. La grève est un moyen, ou plutôt un privilége, réservé au petit nombre de ceux qui ont des épargnes à dépenser, ou qui, en d'autres termes, gagnent plus que le nécessaire. Cette arme sera d'autant plus puissante entre leurs mains, qu'ils auront fait plus d'économies. Le jour où ils auront fini de les consommer, quelle que soit la justice de leurs réclamations, ils seront de nouveau à la merci du capital. Quant à ceux qui ont réellement des salaires dérisoires, et qui travaillent jour et nuit

pour parvenir, à peine, à nourrir leur famille, il leur est, par cela même, interdit de se mettre en grève une seule semaine, un seul jour.

Ainsi, au lieu de créer un arbitrage capable de terminer les conflits et de régler les conditions équitables du travail, on s'est borné à organiser une guerre permanente, où la victoire est à celui qui a le plus d'argent à dévorer. Et l'on se flatte d'avoir inauguré le règne de l'égalité! La véritable inégalité n'était pas dans les droits : elle était, et elle est encore dans la richesse. Si chaque ouvrier n'a rien, réunis ils ne seront pas plus riches, partant, pas plus libres. Pour exiger une augmentation de salaire, il faut pouvoir attendre, c'est-à-dire avoir de quoi manger. Pour peu que le chômage dure, les plus économes auront la main forcée, non par le patron, mais par ceux qui, n'ayant rien, ont besoin de travailler au jour le jour. Le fabricant, qui occupe mille ouvriers, est nécessaire à la subsistance de chacun d'eux ; au contraire, chaque ouvrier ne lui sert que pour une portion insignifiante de sa fabrication. Le fabricant peut, sans se gêner, renvoyer qui il lui plaît, fermer ses ateliers pendant des mois, ou réaliser, en liquidant, de quoi vivre le reste de ses jours ; tandis qu'en réunissant toutes leurs ressources, ses ouvriers vivraient à grand'peine trois ou quatre semaines. Si, en présence de cette profonde inégalité, ils cèdent à la tentation d'employer la violence, ils auront, de plus, contre eux le commissaire de police, les gendarmes, la prison,

en un mot l'État, obligé, quoi qu'il lui en coûte, de maintenir l'ordre extérieur.

Comment donc créer la liberté du travail, sinon en assurant aux ouvriers un patrimoine individuel ou collectif? Comment les associer, sans péril pour la paix publique, sinon en leur donnant assez d'aisance, et en leur inspirant assez de vertu et de modération pour ne pas abuser de leur force? Double difficulté, économique et morale, que l'Église avait résolue, mais contre laquelle viennent échouer toutes les ressources de la liberté illimitée, aussi bien que celles de la réglementation la plus savante.

Il en est de même en politique. Tant que le prolétaire ne sera pas socialement émancipé, le droit commun ne lui donnera qu'une liberté illusoire. Quand on n'est pas sûr de son pain du lendemain, peut-on songer à exercer avec indépendance ses droits de citoyen? Dans les grands centres, les moyens de former l'opinion, la parole et les journaux, sont aux mains d'une petite oligarchie, soi-disant démocratique, qui domine les masses bien plus qu'elle ne les représente. Dans les campagnes, les ouvriers sont à la merci du fabricant. Le jour des élections, chaque contre-maître les conduit par pelotons à la table du scrutin, où ils prennent leurs bulletins sous l'œil du chef. Ainsi mené, le suffrage universel met des centaines, des milliers de voix à la disposition de quelques têtes, et il est bien permis aux ouvriers de dire qu'ils ne sont pas représentés.

Voyons du moins si la société moderne respecte en eux le sanctuaire inviolable de la conscience. A celui qui n'a ni une parcelle d'or, ni une parcelle de terre, réserve-t-elle une part de nourriture pour son esprit et pour son cœur? On croit y pourvoir par l'enseignement gratuit et obligatoire, donné, non plus par l'Église comme au moyen âge, mais par l'État. L'homme, s'écrie-t-on, ne serait plus qu'un esclave ou qu'une brute sans ces premières notions de morale et de sens commun. La société ne saurait se soustraire à l'obligation de les lui distribuer gratuitement; et, pour que l'enfant les reçoive, le père de famille devra trouver un temps réservé, garanti par la loi, consacré par une sanction pénale.

L'argument est spécieux. Mais il a été si souvent réfuté qu'il est presque inutile d'y revenir. Dans ce système, il est facile de voir que, l'État n'ayant rien, et le budget étant surtout fourni par le travail, ce seront les pauvres qui payeront, en définitive, l'instruction dont on leur fait cadeau, et les riches qui cesseront de payer la leur. Puis, ni les amendes, ni la prison, ne feront trouver des ressources et du temps au père pressé par la misère, trop heureux s'il avait des loisirs pour lui et pour ses enfants.

Ainsi livré à lui-même et privé de toute direction religieuse, l'enseignement gratuit est donc impuissant à affranchir l'homme de l'ignorance et de la pauvreté. Encore moins parvient-il à émanciper son esprit et sa conscience. En effet, il faut voir les choses de plus

haut. Ce n'est pas l'enfant seulement, mais l'homme, la femme et le vieillard, qui ont besoin d'un temps, réservé par la loi et par la conscience publique, pour laisser respirer leur corps, pour recueillir leur esprit, et agrandir leur âme. Sans ce repos, l'ouvrier n'est plus qu'une bête de somme, au service de ceux qui se reposent toujours; l'instruction, une arme de mensonge et d'oppression pour quelques privilégiés.

Or, les libres penseurs, qui crieraient à la tyrannie si on les forçait à travailler de leurs mains un seul jour par semaine, font précisément consister la liberté religieuse dans la suppression de cette trêve du dimanche, prescrite par l'Église, sans laquelle il n'y a plus de religion possible. La règle mise de côté, qu'arrive-t-il? Les plus pauvres et les plus avides s'empressent de travailler le septième jour, et le capital, qui mesure ses salaires aux stricts besoins de ceux qu'il daigne occuper, en profite pour exiger de tous, en échange du pain de la semaine, un travail de sept jours. Le mépris de la loi naturelle est bientôt érigé, par là même, en loi, à laquelle nul ne peut plus se soustraire, et les statistiques constatent qu'à Paris l'ouvrier qui a deux enfants, est obligé de travailler toute l'année sans interruption. Que dire de celui qui a une nombreuse famille? Que dire surtout de la veuve fatalement condamnée à une vie d'angoisses ou de honte?

Ce n'est pas assez de limiter l'instruction à l'enfance, et de vouer l'âge mûr à d'interminables labeurs.

Au nom de la liberté religieuse, cette instruction elle-même[1] sera faite à l'image de l'État, qui n'a plus à s'occuper de religion. S'il est question de morale, elle devra être applicable aux protestants, aux juifs et aux rationalistes. En histoire, on parlera avec le même respect de Jésus-Christ et de ceux qui l'ont crucifié, des Papes et de Luther ou de Calvin. Il est fort douteux que l'instituteur le plus habile parvienne jamais à jouer ce rôle impossible, et qu'il puisse ouvrir la bouche ou agir, sans que chacune de ses paroles, chacun de ses actes trahisse sa véritable conviction. Mais, en admettant qu'il se rende complétement impénétrable, qu'en conclura l'enfant du peuple, dans sa clairvoyance instinctive? C'est que, si l'État, les fonctionnaires, les lettrés traitent avec les mêmes égards toutes les religions, apparemment elles ont droit à la même indifférence ou au même mépris, et qu'on les lui laisse, à lui, comme un aliment destiné aux intelligences de bas étage.

Ainsi, sous prétexte de ne rien imposer aux consciences, on ne les nourrit pas. La Foi, qui est leur vie, est fatalement minée, dans le cœur des enfants, par l'enseignement, qui n'a pas pour but principal de la confirmer et de la consolider. Bientôt elle disparaît complétement dans le tourbillon d'une vie sociale où elle n'a plus ni un jour ni une heure réservés.

Pour le jeune homme et la jeune fille, qui ont si

1. Prop. 45, 47 et 48.

besoin du Dieu vivant, du Dieu tendre et compatissant, toujours prêt à les consoler, à les nourrir et à les fortifier, Jésus-Christ n'est bientôt plus, comme le veut Renan, qu'une statue de marbre antique, un moraliste perdu dans le lointain des âges. Bacchus et Vénus, au contraire, sont là en chair et en os, à chaque coin de rue, qui guettent et appellent leurs victimes, multipliant autour d'elles leurs piéges et leurs séductions, jusqu'au jour où, désarmées, elles tombent en leur pouvoir. Au milieu de ces périls, le riche seul peut préserver la foi et la vertu de ses enfants. Par la plus monstrueuse, par la plus intolérable des inégalités, à moins d'un miracle, le fils de l'ouvrier est condamné à l'indifférence et au scepticisme brutal, sa fille au déshonneur et à une flétrissure précoce. De là ces malheureuses populations, si bien décrites par l'ancien représentant du peuple Corbon, buvant à la hâte le venin des journaux, passionnées, aigries contre le prêtre qu'elles ne connaissent que par des calomnies, détestant l'Église qui seule pourrait les rendre heureuses, irritées contre les riches et contre le pouvoir, avides d'un idéal qu'elles ne trouvent nulle part, et qu'elles poursuivent à travers les débauches et les révolutions, usant leur vie, leur santé et leur âme en déceptions, en violences et en tortures de tous genres.

Que devient alors la famille, ce dernier foyer de la liberté et de la dignité morale? Là aussi, sous le manteau de la liberté, la misère exerce sa tyrannie. Privé de tout patrimoine, de toute réserve individuelle ou

collective, le pauvre ne peut plus suffire à la charge d'élever ses enfants. Les riches lui crient avec Malthus d'en limiter le nombre, et, comme si le fait constituait le droit, ils s'empressent d'abaisser les salaires dans la même proportion. Non-seulement le petit ouvrier de Paris n'a plus de dimanche; mais, au delà de deux enfants, il est dans l'indigence. Sur cette pente glissante, la tentation naturelle est d'abord de stériliser le mariage, puis de ne plus se marier. Le lien indissoluble et fécond du droit naturel, consacré par la religion, fait place à d'inconstantes et d'égoïstes unions, et, au lieu du frein de la foi et de la piété, l'État [1] n'a, pour lutter contre le malthusianisme et le concubinage, que la fausse et impuissante formule du mariage civil, dont on trouve bientôt plus commode de se passer également. Ainsi se perd, avec les mœurs, le respect mérité de la femme. Ainsi, par un système aussi inepte au point de vue économique que coupable au point de vue moral, se tarit peu à peu la population, c'est-à-dire la première richesse d'une société. En effet, l'éducation des enfants est le capital le mieux placé, et les 1,000 ou 1,200 francs que coûte chacun d'eux, ne sont rien en comparaison de ce qu'ils produisent eux-mêmes à l'âge viril. Un pays réduit à leur refuser le jour, parce qu'il n'aurait pas de quoi leur faire cette misérable avance, serait, par ses honteux calculs, au-dessous du plan-

1. Prop. 65.

teur d'Amérique, qui savait s'enrichir en multipliant ses noirs.

Comme on pouvait s'y attendre, pour qui n'a rien, le droit commun, la liberté sociale, la liberté politique et la liberté religieuse ne sont qu'un leurre. Son corps est à jamais condamné à la fatigue, son esprit à l'ignorance, son cœur à la peine, son foyer à la solitude, ses rares enfants au doute ou à la séduction. Si, heureusement, il n'en est pas ainsi partout, c'est grâce à des vertus et à des traditions tout à fait indépendantes de cette prétendue civilisation, et au sein de la capitale, où elle exerce tout son empire, le mal est aussi le plus grand. Il est donc permis de dire que le laissez-faire, le laissez-passer, l'abdication de l'Église et de l'État, ne profitent qu'à une nouvelle aristocratie, non moins absolue, non moins exclusive que les précédentes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la liberté illimitée produit de tels fruits. La vieille féodalité, bardée de fer, s'en allait guerroyant sous un drapeau pareil, quand elle livrait le pays au pillage, et ouvrait carrière à toutes les ambitions. Ce fut pour les rois une occasion, commode et populaire, de supprimer la liberté politique et militaire, que ces turbulents seigneurs invoquaient, mais dont ils faisaient un si étrange abus. Un peu plus tard, le libre examen donna naissance à la féodalité des réformateurs et des sectaires, qui, par leurs excès et leurs désordres, forcèrent bientôt le pouvoir de confisquer la liberté de

penser. En ce moment, nous avons affaire à la liberté financière, à l'absolutisme du capital, affranchi de toute loi divine et humaine, faisant de mortelles blessures à la liberté sociale, qu'il se vante de fonder.

Pour distraire la multitude, et pour détourner son attention des priviléges exorbitants dont ils jouissent, ces nouveaux venus ne trouvent pas assez de cris contre les abus du passé, contre les donjons et les couvents. En réalité, ce sont eux qui sont l'ancien régime. Ne le cherchons pas si loin : il est là, vivant à nos dépens, aux mains des financiers, qui ne payent point d'impôt, et prélèvent la dîme sur toutes les entreprises nouvelles; aux mains des fabricants, pour qui l'ouvrier n'est qu'un rouage, dont ils réduisent l'entretien au strict nécessaire; enfin aux mains de quelques journalistes, trop souvent aux gages du plus offrant, et exerçant néanmoins le monopole de la publicité et d'un libéralisme de convention.

Sans doute, il y a des financiers, des fabricants, des journalistes, animés d'excellentes intentions, de même qu'au moyen âge tout seigneur n'était pas un anthropophage. Mais, à côté de ces généreuses exceptions, impuissantes contre le mal, les autres ne songent qu'à exploiter, tranquillement et grassement, les libertés modernes, le progrès moderne, la civilisation moderne. Depuis soixante-quinze ans, on fait sa fortune avec les principes de 1789. Qu'importe leur valeur intrinsèque? Le bourgeois s'en inquiète peu : il débite sa marchandise. Pendant la Révolution et le premier

Empire, il a commencé par se gorger des biens du clergé, de la noblesse et des pays conquis. Puis, pour sauver ses richesses, il a joué à la hausse le lendemain de Waterloo, et voté la déchéance de Napoléon Ier. Il a ensuite libéralement envahi les fonctions publiques et les rouages constitutionnels de nos deux monarchies parlementaires, pour les abandonner toutes deux au moment du danger. Enfin, il a sacrifié la liberté comme la gloire, nos franchises comme nos conquêtes, pour garder ses priviléges. Il a été tour à tour voltairien, jacobin, impérialiste, royaliste, orléaniste, républicain, réactionnaire; il a tout trahi et tout vendu, à commencer par son âme, pour continuer à manger de l'or et des dividendes. Lui seul, pourtant, est l'homme du progrès, l'homme de 89, le vrai libéral, traitant avec le même mépris tous les pouvoirs, toutes les grandeurs, toutes les gloires passées. Pygmées, laissez dormir, dans leur tombe, ces hommes dont vous auriez baisé les pieds, si vous les aviez vus debout. Pendant que vous faites les braves contre des morts désarmés, que vous évoquez pour faire peur à une foule trop crédule, ce qu'il faut avoir le courage de dénoncer, c'est vous; c'est la féodalité du jour, qui a confisqué la Révolution, c'est l'absolutisme, non pas antique, mais nouveau, auquel cette féodalité nous mènera et nous livrera fatalement.

En effet, quand cette bande noire aura accaparé, dans le monde entier, les biens du clergé et des corporations, les domaines de l'État et des grandes fa-

milles, les concessions de mines et de chemins de fer, la richesse présente et future des nations, et qu'il ne restera plus, comme en Angleterre, qu'une minorité de propriétaires en face de la multitude croissante des prolétaires, qui empêchera les colères populaires, si longtemps déchaînées contre l'ombre de l'ancien régime, de se retourner contre ceux qui les auront excitées, amusées et trompées? Comment faire qu'après les vérités politiques et religieuses, la propriété ne soit pas, elle aussi, mise en question? La propriété n'est-elle pas, plus que tout le reste, une institution imparfaite, hérissée d'abus, variable avec les temps et avec les lieux, modifiée chaque jour par la loi et par l'impôt? N'est-ce pas là qu'est la clef des problèmes qui pèsent si lourdement sur le XIX[e] siècle, et, pour que le droit commun et la liberté pour tous soient autre chose qu'un vain mot, ne faut-il pas à chaque citoyen un foyer inviolable, à chaque famille un héritage, garantie de son indépendance? Voilà où conduisent l'affranchissement de toute autorité religieuse et l'abdication de l'État lui-même dans les questions économiques. Voilà le mal profond que les plus généreux efforts ne feront qu'atténuer, et dont ils retarderont à peine l'explosion, si l'on n'y trouve un remède efficace.

De là, qu'on y réfléchisse bien, la menace inévitable de cette guerre et de cette révolution sociales, dont la pensée seule, en 1848, a glacé d'effroi la bourgeoisie, et, comme terme de ces luttes violentes, la nécessité,

non moins lamentable, d'une nouvelle centralisation, d'un nouvel absolutisme de l'État sur le terrain économique.

Les libéraux comme les autres y poussent. Du moment qu'on touche à leurs priviléges, ils trouvent tout simple d'invoquer les coups d'État, les transportations, les fusillades. A la moindre frayeur, ils réclament, comme un bienfait, les secours du pouvoir. Leur vole-t-on un chou, ils demandent l'embrigadement des gardes champêtres. Incapables de rien faire, de rien défendre eux-mêmes, il leur faut partout un fonctionnaire. Ainsi, peu à peu, tout tend à se concentrer aux mains du pouvoir central, être abstrait, mystérieux, divinité omnipotente, qui, quoi qu'on fasse, s'incarnera toujours en un ou deux hommes, intelligents, dévoués, honnêtes, comme on l'est d'ordinaire, c'est-à-dire sans excès. L'aristocratie élective ou héréditaire fera place à une aristocratie de fait : directeurs, sous-directeurs, inspecteurs, contrôleurs, tous bien payés et remplissant leurs fonctions avec le zèle modéré qu'on met aux affaires d'autrui. Le pays ressemblera à une grande compagnie de chemins de fer, incapable de gérer sa propre fortune, connaissant à peine ceux qui seront censés la représenter, et cœurs, esprits, bras, fortunes seront à la merci de quelques casquettes galonnées, à la fois toutes-puissantes et irresponsables.

Que les riches vendent leur conscience et leur liberté au pouvoir, qui promet d'accroître on de con-

server leurs jouissances, c'est une lâcheté qui se conçoit. Mais, à ce nouveau despotisme, que gagneront ceux qui n'ont rien? Qu'y gagneront les masses laborieuses? Quand, par impossible, au lieu d'être héréditaire, la propriété deviendrait complétement élective, et qu'elle serait mise tout entière à la disposition de l'État, le capital n'en serait ni moins exigeant, ni moins impitoyable pour le travail. Les lois les plus radicales, essayant de partager violemment la richesse actuelle, n'auraient d'autre résultat que de la détruire, et viendraient se briser contre la force des choses, c'est-à-dire contre une puissance infiniment plus grande que la leur. Sous prétexte d'émanciper les prolétaires, cette application finale des principes de 1789 mettrait le sceau à leur servitude économique, politique et religieuse.

En tout temps et sous tous les régimes, le seul moyen d'être libre, c'est d'avoir quelque chose à soi. Or la Révolution n'a inventé que la liberté illimitée du propriétaire, c'est-à-dire l'absolutisme de ceux qui étaient déjà libres, et elle ne peut plus y toucher sans atteindre, en sa source, la richesse elle-même. Comment sortir de ce cercle vicieux? Où est la force morale capable de régler l'usage des biens de ce monde sans les détruire, de les répartir plus équitablement sans violence, et d'en assurer à chacun une part suffisante pour garantir la vie de sa famille, l'exercice de ses droits civiques et l'indépendance de sa conscience?

Nous avons constaté le principe de mort, que la

liberté illimitée ne fait que déchaîner. Il est temps de trouver le principe de vie, qui pourra donner aux ouvriers une association, une représentation et un enseignement sérieux, et rallier en un faisceau commun les forces et les dévouements isolés, qui s'agitent confusément pour leur émancipation.

CHAPITRE XVII.

VÉRITÉ SOCIALE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ SOCIALE.

Il est facile de disperser ou de détruire les épargnes du passé. Quand il s'agit de les conserver et de les accroître, quand on veut produire des milliards ou faire pousser un seul épi de blé, aux rêves de l'imagination succèdent les lois sévères et inexorables, mais en même temps fortes et fécondes, de la réalité. La plus petite parcelle de bien, même matériel, ne naît que de la soumission de l'homme à ces lois ; la prospérité et la liberté générales résultent de la libre adhésion qu'il leur donne.

Indispensable au progrès de la richesse, le travail ne la crée pas seul. Il ne fait que la développer, et il a besoin, pour cela, d'une première richesse ou capital : il lui faut des outils, des bâtiments, des terres, des semences, des troupeaux. De là le partage des fruits ou revenus, entre celui qui donne son labeur et celui qui en fournit la matière ou les instruments, en d'autres termes, entre le travail et le capital.

Toutefois, dans le traité qu'ils ont à conclure ensemble, les conditions sont loin d'être égales. Car,

celui qui n'a rien, quelque salaire qu'on lui offre, travaillera quand même, contraint par l'esclavage ou par la faim. Au contraire, le capital est libre de dicter sa loi, d'attendre s'il lui plaît, et au besoin de se consommer lui-même. Si on veut le violenter ou seulement le gêner, il s'enfuit, il émigre, il périt. La terre même, qui semble si facile à saisir, s'évanouit entre les mains qui l'oppriment, et partout les bras, le bétail, et jusqu'à la fertilité, disparaissent sous l'étreinte du despotisme. De fait, le capital est donc le plus fort, et il ne vit qu'à condition d'être libre.

La première grâce à obtenir de cette puissance, c'est qu'elle veuille bien se conserver aux mains où elle se trouve. De là naît la nécessité de donner à la richesse existante des possesseurs intéressés à la garder, et, pour la sauver du pillage, de faire au moins un certain nombre de propriétaires, en attendant que tout le monde le puisse devenir. Dans les sociétés barbares, les plus forts sont seuls maîtres du sol; la force est le seul moyen de l'acquérir et de le défendre; mais c'est déjà un progrès sur le sauvage, qui ne sait pas respecter son propre bien.

L'hérédité, qui transmet le patrimoine, et qui n'est possible qu'avec le maintien des lois de la famille, est à la fois un vif stimulant pour l'épargne, et une première répartition de la fortune sur les enfants, qui ne l'ont point conquise par leur travail. C'est donc un nouveau progrès, accompli par la libre adhésion de ceux qui possèdent la richesse. Quant à ceux qui

en sont privés, ils sont condamnés à respecter la propriété malgré les abus qu'elle renferme, et à subir des inégalités et des injustices, d'autant plus criantes et plus irrémédiables que le niveau moral de la société sera plus bas. Inutile pour eux de se révolter : ils en seraient les premiers punis. Leur ambition doit être d'arriver, à leur tour, à la liberté économique, c'est-à-dire à la possession paisible, et non à la destruction de la richesse.

En dépit des combinaisons scientifiques ou des révolutions violentes, ce n'est que par la vertu, librement et courageusement pratiquée, que l'ouvrier parviendra, un jour, à constituer son indépendance. Et d'abord, au lieu de voir dans le travail un joug odieux, qu'il l'accepte avec amour, comme un devoir plein de grandeur et de dignité. Quel que soit son salaire, qu'il sache en épargner une parcelle, et utiliser cette puissance incroyable de l'économie, cette vitesse croissante des intérêts composés, aussi forts pour recomposer la fortune que pour la détruire aux mains de l'imprévoyant. Enfin, qu'il ait pour les autres ce dévouement fraternel et ce patriotisme de corporation, ingénieux à partager entre tous les chances de bonheur ou de malheur excessifs, et à prélever sur les hommes valides le pain des veuves et des orphelins, sur les temps d'activité le salaire des jours de chômage.

Ce n'est pas tout. Car, livré à son égoïsme, le capital pourrait rendre ces efforts et ces sacrifices inutiles. Donnant au travail tout juste de quoi ne

pas mourir de faim, il l'empêcherait à jamais de conquérir sa part de propriété. Ici encore, ce sera à la force morale d'obliger la conscience des riches à ne pas abuser de leur supériorité, et à ne pas spéculer sur la misère d'autrui. Au lieu de considérer leur fortune comme faite pour eux et pour leurs jouissances personnelles, ils y verront une magistrature créée pour la société et dans l'intérêt de tous, une charge sérieuse et redoutable, qui, loin de les dispenser du travail, les oblige à rendre à leur pays des services gratuits proportionnés à leurs revenus. A l'inverse de l'impitoyable loi économique, élevant l'intérêt à mesure que le débiteur est plus pauvre, abaissant le salaire à mesure que le travailleur est plus affamé, la loi morale leur apprendra que c'est un crime de prélever un intérêt sur celui qui n'a rien, et que plus les gens sont malheureux, plus il faut leur tendre une main large et généreuse pour les aider à reconstituer leur patrimoine. Au lieu d'être une machine, à laquelle il faut faire produire le plus possible, chaque ouvrier sera pour eux un égal devant Dieu, un associé devant les hommes. Ils en seront les patrons, c'est-à-dire les protecteurs responsables; ils seront tenus de veiller sur lui avec une constante sollicitude; ils devront lui assurer la possibilité d'élever honnêtement sa famille, et de respirer lui-même à certains jours de repos, encore plus nécessaires à son âme qu'à son corps.

Enfin, il ne suffit pas encore que la puissance mo-

rale, dont je parle, ait pénétré dans la conscience de chacun, et ait fini par passer dans les mœurs et dans la législation d'un peuple. Pour lutter contre l'égoïsme natif, qui entraîne toujours les riches à exploiter les pauvres, et leur fait trouver mille moyens ingénieux d'éluder ou de paralyser la loi, il est indispensable que cette force soit organisée, permanente, et qu'à son enseignement doctrinal elle ajoute sans cesse l'éloquence et l'entraînement de l'exemple. En face des mauvais riches, il faut constamment une armée de pauvres volontaires, donnant tout ce qu'ils possèdent pour soulager les grandes misères et pour refaire un héritage à ceux qui n'en ont plus. On aura beau prêcher l'économie aux petits et l'humanité aux grands : il y aura toujours entre eux un abîme creusé par le luxe, la cupidité, la rapacité, l'imprévoyance. Comment le combler, aujourd'hui surtout qu'il va s'élargissant, si des hommes intelligents ne s'y jettent, eux, leur intelligence, leur activité et leur fortune, non à la poursuite de leurs propres droits, mais en sacrifiant tout intérêt personnel, pour s'occuper uniquement des autres ?

Certes, s'il est une propriété sacrée entre toutes, c'est celle qui s'est ainsi abdiquée pour devenir le bien des pauvres, pour assurer le service gratuit des enfants, des malades, des vieillards. S'il est une liberté qui puisse et qui doive rester illimitée, c'est bien celle de se dévouer aux malheureux, de s'unir et de s'associer pour les servir sous la protection d'une règle

commune. A côté des temples ouverts à la débauche, où tant de richesses se consument en pure perte, il ne saurait être interdit de fonder des asiles, qui seront pendant des siècles l'appui et la ressource suprême de ceux qui n'en auront plus d'autre. L'industrie moderne a besoin d'être défrichée, comme jadis les forêts de la Germanie, et, à l'économie politique païenne comme à l'antique seigneur féodal, traitant tous deux l'homme comme une bête de somme, il est temps d'opposer la concurrence pacifique d'œuvres généreuses, ayant uniquement pour but de moraliser le travail, prêtant aux pauvres sans intérêt, aidant de leurs avances les associations ouvrières, ouvrant des ateliers largement rétribués aux pères de famille ou aux veuves chargées d'enfants. Bien loin d'humilier les plus faibles, le dévouement, qui se fera ainsi honneur de leur tendre la main, sera pour eux le seul moyen efficace et légitime de ne pas succomber sous l'oppression des plus forts.

En dehors de cette libre émulation de vertus, qu'arrive-t-il? La loi des nécessités sociales s'exerce dans sa rigueur, avec ses redoutables sanctions. S'il n'y a plus de grands et héroïques sacrifices, les vertus naturelles s'affaissent bientôt à leur tour. Si le capital ne consent pas spontanément à adoucir ses conditions, à grossir les salaires, à encourager l'économie et la vie de famille, la richesse se concentre aux mains d'une féodalité financière, aussi âpre et aussi dure que celle du moyen âge. Si l'ouvrier n'arrive pas, par l'épargne et par l'association, à se reconstituer une

propriété, il reste à la merci du capital. Vainement cherchera-t-il un remède dans les chimères du socialisme. Ces folles tentatives n'auraient pour résultat que d'engloutir le capital acquis, de désorganiser le travail, de reproduire l'esclavage sous la forme du prolétariat, et de greffer sur ces plaies le cancer du césarisme antique.

La liberté sociale est donc, avant tout, un problème moral, et elle repose uniquement sur le respect de la vérité sociale. Tandis que l'erreur consomme, détruit, gaspille en expériences stériles, la richesse, jusque dans sa dernière parcelle, n'est produite que par l'assentiment que nous donnons à la vérité. L'erreur nous mène à la servitude, juste châtiment de notre orgueil et de notre lâcheté. La vérité nous apprend à conquérir, par la vertu et le sacrifice, la libre disposition de nos forces, de notre intelligence, de notre activité. La somme de liberté sociale dont jouit une société a ainsi pour mesure son niveau moral.

Il est urgent de savoir qui nous donnera la doctrine capable d'enseigner cette vérité, de produire ces vertus et ces dévouements. Des philosophes, des lettrés, des financiers, des aristocrates de tous genres, même des catholiques, favorisés de la fortune, peuvent s'endormir dans le bien-être. Oubliant ces questions, vitales pour le plus grand nombre, ils s'amusent à soutenir, chacun, des systèmes qui caressent leur vanité, mais qui ne touchent ni à leurs honneurs, ni à leurs revenus, et qui les laissent libres de couler

paisiblement leur molle existence. Cela leur est bien facile. Il n'en est pas de même du peuple, qui voit la misère de près. Ce dont il a besoin et ce qui l'intéresse, ce n'est pas la lutte, académique et stérile, des religions et des systèmes politiques les plus contradictoires, c'est la religion vraie et le système politique vrai, qui, au lieu de l'exploiter, lui rendront sa dignité et son indépendance.

En poursuivant cet idéal, l'homme du peuple n'est pas mû par l'idée étroite de ses jouissances personnelles. Ne tenant ni à l'argent qu'il gagne péniblement, ni à la vie qui est souvent sa seule richesse, il est toujours prêt à donner ses économies, ou à se jeter au feu pour sauver un malheureux en danger, et sa plus grande joie est de se sacrifier au bien public, au bonheur et à l'émancipation de ceux qui souffrent. Le bien-être, le terre à terre, le confortable, ne lui suffisent pas. Il a encore de la poésie; il est artiste et chevaleresque, comme l'étaient nos pères; il lui faut de grandes choses. S'il ne les trouve pas, refoulé dans ses aspirations, il se consumera en rêveries extravagantes, en plaisirs excessifs; ou bien, il se lancera dans les aventures, les drames et les révolutions, se ruant sur le pouvoir et sur Dieu lui-même, quand ils semblent ne plus s'occuper des grands intérêts de ce monde. Le peuple est encore français, et il ne comprend rien au doute cartésien, au libre examen, à la balance des pouvoirs, au principe de non-intervention, en un mot à l'indifférence



aristocratique ou bourgeoise, sous ses mille formes diverses. Il veut savoir ce qui est vrai et le croire, ce qui est beau et l'aimer, ce qui est bien et le faire.

Or, où le peuple, animé de cette soif généreuse, trouvera-t-il la vérité religieuse, source première de la vérité sociale? La question n'est pas si difficile à résoudre qu'on pourrait le penser. L'homme se passe si peu de religion que chaque système économique en cache une à lui, et les diverses écoles qui se partagent les esprits sur le terrain social, sont, en réalité, la manifestation économique des différentes croyances qui se disputent l'empire des âmes. Les catholiques seuls avaient fondé et peuvent encore fonder les corporations sur la libre réunion du capital et du travail. A côté d'eux, il y a l'école, schismatique ou autocratique, des légistes centralisateurs, au pouvoir depuis Philippe le Bel. Sans nier la déchéance originelle, ils prétendent que c'est au pouvoir d'y remédier, de réglementer le commerce et l'industrie, de gouverner le capital, d'organiser le travail, l'enseignement, le bien-être. Puis il y a l'école protestante, ou camp de la féodalité financière, ayant pour dogme la libre expansion des forces individuelles, la domination absolue du capital, l'exploitation de l'ouvrier, la spéculation et l'usure avec toutes leurs variétés. Enfin, il y a l'école révolutionnaire, plus logique et niant ouvertement la chute, sur laquelle les inégalités et les injustices sociales se sont greffées.

Aujourd'hui le choix est entre le catholicisme et la

Révolution. Cette dernière a fait justice de l'autocratie et de la féodalité, qui nous ont exploités jusqu'à ce jour. A leur place elle a proclamé l'infaillibilité et l'omnipotence de la raison populaire, maîtresse absolue de la fortune publique et des fortunes privées.

Mais, nous l'avons vu, cette prétendue souveraineté de la raison n'a de vie qu'en abdiquant, en s'incarnant dans un ou plusieurs hommes. En son nom régnera bientôt une aristocratie de fonctionnaires, un pouvoir de fait, exerçant une autorité sans limites : c'est la route du césarisme, la pire des tyrannies. Ainsi, en économie politique comme dans tout le reste, la Révolution a le grand avantage de faire justice des solutions intermédiaires. En nous mettant aux prises avec les conséquences logiques de la donnée rationaliste, elle nous ramène forcément au catholicisme, seul refuge ouvert contre les périls qui nous menacent, seul instrument de civilisation en état de répondre aux aspirations populaires.

Toutefois, si l'Église possède la vérité sociale dans la vérité religieuse, ne va-t-elle pas, à son tour, exercer sur les affaires de ce monde un despotisme sans contre-poids ? Non : car, alors, elle ne serait plus la vérité. Aussi n'invoque-t-elle ni la réglementation absolue, incapable de contraindre la nature des choses, ni la liberté illimitée, impuissante à la corriger dans ses vices. Aujourd'hui comme à son début, dans les questions sociales comme dans toutes les autres, elle ne voit dans la force coercitive qu'une

arme secondaire et purement défensive contre le mal, et elle a, comme arme offensive, la persuasion, la libre adhésion de l'homme à la vérité et à la vertu : à la vérité, pour accepter les nécessités sociales et pour créer la stabilité; à la vertu, pour rendre ces nécessités moins dures et pour créer le progrès. Qu'une réglementation modérée, raisonnable, acceptée par l'opinion et par la conscience publique, réprime les violations manifestes de la justice naturelle, les envahissements criants de la cupidité et de l'exploitation; qu'une liberté illimitée soit laissée au bien, c'est-à-dire aux purs dévouements, qui se consacrent volontairement à réparer les misères inévitables, à relever et à panser les blessés sur le champ de bataille de la vie : voilà toute l'économie du système catholique. Il a la prétention de réaliser ainsi, pour tous, la plus grande et la seule liberté possible.

D'abord, la simple expansion de la vie et des institutions catholiques produira spontanément, chez l'ouvrier, l'amour du travail, l'économie, les vertus de famille, l'esprit d'association. Ainsi se créera en face du capital égoïste une concurrence charitable, qui fera pénétrer dans les mœurs et dans les lois les sentiments d'une justice et d'une fraternité croissantes. Enfin par l'économie et l'association d'un côté, par les largesses et les réserves de la charité de l'autre, on verra se reconstituer le patrimoine des prolétaires, véritable couronnement de la liberté sociale.

Rien de mieux, sans doute, que d'encourager les

caisses d'épargnes et de secours mutuels que nous possédons déjà. Cependant ce n'est là qu'un moyen fort incomplet. On décuplera sa puissance en l'organisant par corps de métiers, et en permettant aux corporations de se faire une réserve collective et inaliénable pour pourvoir aux besoins de leurs membres. Rome nous offre, sous ce rapport, des modèles vivants, beaucoup plus rapprochés de la vraie liberté que les corporations fermées et fiscales de l'ancien régime. Suivez cet exemple : fortifiez ces associations par un lien religieux; permettez-leur d'avoir des écoles, des églises, des hôpitaux, des fêtes à elles, et vous leur rendrez une vie salutaire, sans aucun des inconvénients ni des dangers des affiliations révolutionnaires. Pour les seconder, leur donner des types, des appuis, des auxiliaires, laissez des ordres religieux se consacrer spécialement au service des ouvriers, et mettre à résoudre les problèmes de l'industrie et du travail, la persévérance que les enfants de saint Benoît ont employée à cultiver nos déserts. Enfin qu'on renouvelle, et qu'on développe, sur des bases chrétiennes, les œuvres de prêts gratuits aux ouvriers, de dots aux filles pauvres, de secours aux veuves et aux mères de famille, œuvres qui chercheraient vainement à vivre sur une base purement philanthropique.

Voilà, dans l'ordre social, la part de la liberté individuelle. Maintenant quelle sera l'intervention du pouvoir civil, nécessaire pour la protéger? Quels seront les lois, les moyens défensifs, en harmonie avec

la conscience publique, et avec les exigences du xix[e] siècle ? On aurait grand tort de penser que ce soit le côté délicat, où il y ait certaines portions de vérité à cacher habilement aux regards. Au contraire, ici éclatent la supériorité et le triomphe de l'Église. En tout temps, elle se flatte de diminuer la rigueur et le nombre des peines nécessaires, la violence et l'arbitraire du pouvoir, de limiter et de restreindre l'emploi des moyens coercitifs. Il ne saurait en être autrement, puisqu'elle fait exécuter, par la persuasion et par de libres vertus, la plus grande partie des lois d'ordre et de morale, sur lesquelles repose l'existence de la société.

Cette règle générale est facile à vérifier dans ses applications. Si l'opinion seconde les efforts de l'Église, et flétrit, comme ils le méritent, l'agiotage, les spéculations véreuses et l'usure, il suffira, pour ainsi dire, d'appliquer la législation en vigueur. Qu'on permette à l'œil vigilant de la justice de sonder, jusqu'en leurs derniers replis, les affaires douteuses; qu'on maintienne le taux légal de l'intérêt et l'interdiction des spéculations à termes, mesures aujourd'hui battues en brèche, et presque tombées en désuétude sous les coups de la licence financière. Sans innovation sérieuse, on parviendra ainsi à réprimer les abus de la souveraineté du capital.

Quant à la dignité et à l'indépendance de l'ouvrier lui-même, les économistes sensés s'accordent à le reconnaître, il n'y en a pas sans la famille, et il n'y aura

point de famille sans le respect du mariage, de l'éducation et du dimanche chrétiens.

En effet, quelle sanction la loi civile la plus sage peut-elle apporter au mariage, et comment rendra-t-elle cette union durable et féconde, si les époux n'acceptent pas librement et généreusement les devoirs que Dieu leur impose? Puisque la loi est trop souvent impuissante à réprimer le désordre des mœurs, à quoi sert donc de les attaquer dans leur source la plus pure et la plus certaine, en prenant la place du prêtre, et en s'arrogeant le droit d'unir les époux? A quoi bon le mariage civil, antérieur et supérieur au mariage religieux?

Ainsi, nous dira-t-on, vous allez remettre aux prêtres les registres que la Révolution leur a enlevés, et, en abolissant le mariage civil, vous niez le droit naturel et imprescriptible, que l'homme avait, bien avant le christianisme, de s'unir la femme? Non : l'Église ne fait qu'affirmer et consacrer [1] ce droit primordial. Mais, quand elle n'est pas au nom de Dieu le témoin de cet engagement, et qu'elle n'en a pas examiné et pesé les conditions, de deux choses l'une: ou bien, ceux qui croyaient s'unir, ne le pouvaient pas, et alors le mariage civil ne fait que placer ces malheureux entre un lien coupable, qu'ils ne sont plus libres de rompre, et la voix de leur conscience, qui leur ordonne de se séparer; ou bien, ils pouvaient

1. Prop. 65 à 74.

réellement s'unir, et alors le mariage civil, ne pouvant leur faire ni connaître ni respecter la sainteté de leurs engagements, est une vaine formule, un échelon glissant entre le lien religieux et le concubinage.

Cela étant, il serait très-simple de laisser les registres à l'État, la cérémonie aux prêtres de chaque culte, et de ramener ainsi le mariage civil à ce qu'il peut être en réalité, c'est-à-dire la constatation du mariage religieux. Dans la pratique, depuis que le divorce est aboli, cette question renferme beaucoup moins de difficultés qu'on ne le pense au premier abord. Si le mariage civil avait eu la prétention de s'établir franchement, et de se donner à lui-même ses lois et ses conditions propres, il n'aurait jamais pu pénétrer chez un peuple catholique. Aussi ce n'est que furtivement, en calquant minutieusement les règles de l'Église, et en ramenant les juifs et les protestants, en dépit de leur liberté de conscience, au mariage catholique, qu'il est parvenu à s'insinuer dans la société moderne. Il en est résulté que le mariage civil crée très-rarement des liens que la conscience ne puisse pas reconnaître plus tard. D'un autre côté, même chez ceux qui sont, en apparence, le moins croyants, on se regarderait comme déshonoré de ne pas se marier à l'église, et l'on ne reçoit qu'en souriant cette bénédiction du maire, que M. Jules Simon voudrait, en vain, entourer d'une plus grande majesté. L'immense majorité est donc placée d'avance en dehors d'une modification, contre laquelle se révolte à peine une

poignée de légistes et de libres penseurs. Puisqu'il y a si peu de chose à faire, pourquoi persister à maintenir un état de choses faux en principe, attribuant à la loi un droit qu'elle n'a pas, ne changeant rien aux mœurs des campagnes, mais créant, dans les villes, une sorte de moralité intermédiaire, qui mène rapidement du mépris de la foi au mépris de la famille? A quoi bon encourager, par une consécration légale, des unions passagères, que le vent emportera bientôt, en dépit du législateur?

Certes, il ne peut être question d'imposer le mariage religieux à une nation qui s'y opposerait. Mais, sous prétexte de liberté, une telle nation voudrait l'affaiblissement systématique de la famille, et, de l'état de nature qu'elle invoquerait, elle tomberait certainement, peu à peu, bien au-dessous de la nature, dans les vices les plus honteux. Au contraire, rendant au mariage religieux la place qu'il mérite, et puisant la moralité à sa vraie source, la loi verrait certainement diminuer, par le seul ressort de la conscience publique, les désordres de tout genre, dont la statistique croissante alarme justement les esprits sérieux, et que les peines coercitives sont impuissantes à réprimer.

La famille constituée, l'éducation est à la fois le premier devoir et le droit le plus sacré des parents. Or, à moins de vouer les jeunes générations au doute et à l'incrédulité, il est indispensable que la religion soit la base de tout enseignement primaire, secondaire

et même supérieur, et que les enfants de chaque culte reçoivent un enseignement complétement séparé. Il y a là, pour l'État, une obligation étroite de respecter la foi de tous, et d'éviter avec soin, surtout en histoire, en philosophie ou en économie politique, des leçons données en son nom, inculquant à la jeunesse la pire des religions, celle qui consiste à n'en avoir aucune.

L'Église a toujours proclamé et respecté, plus que personne, la liberté qu'ont les parents d'élever leurs enfants dans leurs propres croyances, fussent-elles erronées. Elle s'est montrée et se montre encore, à Rome, beaucoup plus tolérante que toute autre société religieuse ou civile. S'il se produit, de siècle en siècle, une exception semblable à celle du petit Mortara, cette exception a l'avantage de constater, d'une manière solennelle, les limites que la vérité s'est tracées, et les précautions infinies dont elle a entouré le droit des parents. Plus libres à Rome qu'en bien d'autres pays, les juifs y jouissent de la faculté du divorce ; ils sont en quelque sorte chez eux, et, dans une foule de circonstances, ils s'administrent et se jugent eux-mêmes. Toutefois, il leur est interdit de prendre des serviteurs chrétiens, et, s'ils étaient juifs sincères, ils seraient les premiers à n'en pas avoir. De plus, il est sévèrement défendu aux chrétiens de baptiser un enfant juif sans l'aveu de ses parents, hormis en danger de mort imminente. Si, en dépit de ces précautions, le petit Mortara est devenu chrétien en quelque

sorte malgré l'Église, le baptême, qui n'est pas une vaine cérémonie, lui a donné droit à une éducation chrétienne et à la pleine connaissance de la vérité. De ce moment, il était enfant de l'Église, et le Pape aurait donné sa vie plutôt que d'abandonner volontairement une âme dont il était devenu responsable. Mais, je le répète, c'est là un cas unique, où le droit des parents dans l'erreur cesse devant un droit supérieur de la vérité.

Pendant ce temps-là, dans les États infidèles, hérétiques ou schismatiques, ce sont des millions d'âmes que l'on arrache par violence à cette même vérité, et, dans les États rationalistes, le pouvoir, sous prétexte d'impartialité, condamne la jeunesse entière au scepticisme, c'est-à-dire à la servitude organisée sur la plus vaste échelle.

Que l'on cesse donc d'élever les catholiques dans les mêmes écoles et les mêmes colléges que les protestants, les juifs ou les musulmans d'Algérie. Cette promiscuité est une des hontes du XIXe siècle. L'enseignement ne saurait être séparé de la religion [1]. Uni à elle, il ne sera jamais trop développé ni trop général. Puisse-t-il être gratuit pour les pauvres, non par des contributions prélevées sur leurs sueurs, mais par le concours volontaire des riches! Puisse-t-il être obligatoire, en s'adressant à des enfants réellement affranchis d'un travail prématuré, et non en disputant, un

1. Prop. 45, 47, 48.

instant, des êtres étiolés à la fatigue et à la misère! C'était le vœu des conciles au moyen âge; ce sera toujours celui des catholiques. Mais si, sous l'œil de la religion, ce double caractère, gratuit et obligatoire, arrive à se concilier avec le droit des parents, donné à un enseignement rationaliste et incrédule, ce serait le comble du despotisme. Sous ce rapport, nous sommes heureusement bien loin des tendances de la Révolution. La loi de 1850 a ouvert la voie, et il ne reste que des améliorations faciles à réaliser.

Enfin, pour toute famille et pour tout homme, quel que soit son âge, le repos du dimanche est la base de la vie intellectuelle et morale. Une des premières sollicitudes d'un législateur sérieux doit être, non pas de conduire, par la force, aux églises, les gens qui n'y sont pas disposés, mais d'empêcher qu'on ôte à personne la liberté suprême de son âme, et qu'en contraignant les hommes de travailler sans cesse, on les réduise à l'abrutissement et à la servitude. Les pays catholiques sont les seuls où la passion et la rage antireligieuses aient été jusqu'à méconnaître l'importance de cette loi primordiale, que l'Angleterre et les autres pays protestants[1] ont le bon sens de

1. On peut citer à ce sujet, comme type de sagesse et de dignité bien comprise, la résolution récente prise par l'association des compagnons imprimeurs de Berlin.

Considérant :

1° Que le repos corporel et intellectuel constitue, après un travail assidu de six jours, un besoin urgent pour tout travailleur;

2° Qu'une activité, interrompue seulement par le sommeil le

respecter, comme la base de leur hygiène politique et sociale.

Ainsi, tout d'abord, que l'État, qui doit l'exemple, suspende ses travaux le dimanche, et laisse à ses ouvriers, employés, soldats, fonctionnaires de tous les degrés, le temps d'accomplir leurs devoirs et de respirer au moins quelques heures en famille. Ensuite, quoi de plus facile que de faire entrer cette clause dans les cahiers des charges de toutes les grandes entreprises, canaux, chemins de fer, mines, etc., auxquelles le gouvernement concède des priviléges? Sur la demande des employés du commerce, qui sont tous intéressés à avoir un jour de liberté, pourquoi

plus indispensable, affaiblit la force nécessaire au travail, tient le travailleur éloigné de toute tendance morale plus élevée et l'en rend incapable;

3° Que le salaire du travail de six jours doit être suffisant pour faire vivre le travailleur, et que l'expérience prouve que la position du travailleur n'est pas meilleure quand il travaille sept jours;

4° Que l'établissement du travail du dimanche, comme moyen de concurrence, est absolument blâmable;

5° Que le travailleur « libre » ne peut ni ne veut rester au-dessous des esclaves de l'antiquité ni de ceux du temps actuel;

L'association des compagnons imprimeurs de Berlin déclare que le travail du dimanche est une mesure préjudiciable à la prospérité matérielle et intellectuelle qui doit être absolument rejetée, au point de vue moral, et invite, en s'en référant aux efforts faits antérieurement dans ce sens, toutes les sociétés de travailleurs, ainsi que tous les patrons bienveillants, de publier des manifestations analogues et de réagir autant qu'ils le pourront contre la funeste habitude du travail du dimanche dans les ateliers.

ne pas leur accorder, comme en Angleterre, la fermeture des magasins? En devenant générale, cette mesure ne nuit plus à personne, et elle donne, alors, aux patrons eux-mêmes, des loisirs que leur ôte la coucurrence. Enfin, si les ouvriers en reconnaissent l'utilité incontestable, pourquoi ne pas favoriser l'établissement d'une même règle commune aux travaux extérieurs, aux ateliers nombreux? Pourquoi ne pas fixer à ce jour, naturellement désigné, les réunions, les fêtes, les leçons ou lectures, qui sont la vie publique et intellectuelle du travailleur?

Qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici de contraindre un peuple, qui ne le voudrait pas, à sanctifier le dimanche. Quand on en aurait le pieux désir, on n'y parviendrait point. De telles lois doivent être réclamées, sanctionnées, soutenues par la conscience publique et par les mœurs, et elles tombent d'elles-mêmes en désuétude quand cette force leur fait défaut. Mais si, comme en France, c'est une minorité d'esprits forts qui s'entendent pour discréditer le repos du dimanche, si c'est une minorité de capitalistes ou de fonctionnaires qui le foulent aux pieds dans les grands travaux publics, c'est un tort grave de leur part, et ce serait folie de les laisser faire. Il faut montrer au peuple que cette prétendue liberté mène droit à la servitude, et n'a pour résultat que de façonner aux exploiteurs des bandes d'esclaves, sans foyer comme sans autels, peu à peu dépouillés du dernier vestige de dignité ou d'indépendance. Il faut

prouver à l'ouvrier que, pour conquérir la liberté sociale, intellectuelle et morale, ailleurs que sur le papier, le premier pas à faire est de vouloir et de respecter le repos du dimanche. C'est là le seul moyen de rendre possibles et faciles, par la libre initiative des hommes, une foule de progrès, qui paraissent aujourd'hui chimériques, et que les violences révolutionnaires ou les combinaisons économiques ne réaliseraient jamais. Enfin, en élevant ainsi le niveau moral, on est certain de diminuer les crimes et les délits, contre lesquels la société est si souvent obligée de sévir. En un mot, c'est accroître la part de la liberté, et restreindre celle de la répression.

Ainsi, liberté du mariage religieux, liberté de l'enseignement religieux, liberté du dimanche, liberté des associations et des corporations religieuses, en un mot liberté de l'Église, qui n'est autre chose que la vérité sociale dans la vérité religieuse, et qui, par les libres vertus et par les libres dévouements, peut seule agrandir sans limites le champ de la liberté sociale : voilà tout le programme des catholiques. Que l'État favorise franchement l'expansion de leur activité, qu'il la débarrasse des entraves qui la paralysent, qu'il la protége contre les passions perfides qui la combattent, et qu'il se borne à réprimer les abus les plus grossiers de la puissance du capital. Il exercera ainsi la plus facile et la plus douce des interventions, au lieu de se lancer dans je ne sais quelle imitation,

à la fois despotique et impuissante, du césarisme païen, et il assurera la vie intellectuelle et morale de ces masses, que la Révolution tend inévitablement à ramener à la misérable situation de l'esclave antique.

CHAPITRE XVIII.

VÉRITÉ POLITIQUE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ POLITIQUE.

Au lendemain de 1848, la bourgeoisie a cru sauver ses priviléges économiques, faussement décorés du nom de liberté civile, par le sacrifice de ses libertés politiques. Mais les luttes qu'elle a voulu éviter se reproduiront bientôt, plus âpres et plus vives, dans le domaine des intérêts matériels. En effet, ces deux terrains se touchent, ou plutôt ils n'en font qu'un seul. C'est en vain qu'on voudrait les séparer, et qu'on s'imaginerait avoir simplifié le problème, parce qu'on l'aurait scindé. On n'aurait fait que l'obscurcir et le priver de la lumière éclatante que les questions sociales répandent sur les questions politiques. Bien loin d'être étrangère à la répartition de la richesse, la forme gouvernementale obéit aux mêmes lois; elle suit exactement les mêmes vicissitudes, et, dans l'ordre politique comme dans l'ordre social, la volonté de l'homme se voit aux prises avec des vérités inexorables, antérieures et supérieures à tout examen et à toute décision.

Nous l'avons vu, la richesse ne se conserverait pas, si elle n'était confiée à des hommes qui en disposent librement et souverainement; la répartition de la richesse est plus ou moins juste suivant le niveau moral des peuples, et non selon leur fantaisie ; la liberté illimitée est illusoire pour ceux qui n'ont rien, et l'expansion naturelle des forces industrielles amène la domination des plus forts, sous forme de féodalité financière; enfin, l'intervention arbitraire de l'État n'est pas plus efficace, et, en remplaçant les propriétaires par des fonctionnaires, elle joindrait la plus dure servitude politique et morale à la servitude économique, qui n'en serait nullement diminuée. C'est donc sur la vérité économique, sur des principes communs de justice, acceptés par la conscience publique, et mettant un frein à la liberté naturelle de l'homme, que repose la liberté civile, c'est-à-dire la possibilité réelle pour chacun d'acquérir et de conserver un patrimoine. Il faut à cette vérité la protection de l'État pour la défendre contre ses ennemis, et surtout des âmes généreuses, entretenant les vertus ordinaires par les vertus parfaites, et comblant par leur abnégation le gouffre des injustices inévitables. Nous allons retrouver dans l'ordre politique les mêmes lois, les mêmes nécessités, variant avec le niveau moral des nations, et enfin la même définition de la vraie liberté.

Aussi bien que la vie sociale, la vie politique repose sur une base qu'il faut de plus en plus consolider et élargir, mais qui ne peut s'ébranler, sous peine de

renverser tout l'édifice. Au lieu de la propriété, c'est l'autorité. La liberté politique consiste à avoir une part de cette autorité, et le progrès politique, à augmenter de plus en plus le nombre de ceux qui jouissent de la liberté. Mais, en attendant que le pays tout entier puisse participer au maniement de ses propres affaires, l'ordre public, pas plus que la richesse, ne subsisterait un seul instant, s'il n'y avait, en vertu d'un régime établi, des hommes chargés de le maintenir. Tourner la liberté contre le pouvoir ou contre la propriété, ce serait supprimer la puissance même qu'il s'agit de développer et de répartir équitablement, et qui est l'objet de la liberté. De même que le droit d'acquérir suppose que d'autres n'auront pas le droit de vous enlever ce que vous aurez acquis, de même le droit de prendre part à la direction des affaires de votre pays suppose que ces affaires existent, sont déjà dirigées, et que, s'il est permis d'en améliorer la marche par un concours loyal, il est défendu de l'entraver par la violence.

Comme la richesse, cette autorité politique appartient, par la nature des choses, à l'ensemble des forces et des supériorités naturelles, qui consentiront à l'exercer d'une façon d'autant plus régulière, et d'autant moins exclusive que le sentiment de la justice sera plus développé. Tantôt ces supériorités naturelles sont assez sages et assez unies pour manier directement le pouvoir, tantôt elles ont elles-mêmes besoin d'un pouvoir central pour les contenir et les faire vivre en paix. De

là, dans chaque pays, un ensemble de mœurs, de traditions, d'intérêts, qui déterminent la forme du gouvernement, qui sont sa raison d'être, et qui lui donnent ce que l'on peut appeler sa vérité politique.

Appliquer à tous les peuples la même recette, la même panacée politique, est aussi insensé que d'étendre à toutes les terres un seul système de culture, et il est aussi inutile que coupable de critiquer une constitution, ou les vices de ceux qui la manient, tant que l'on n'aura pas le moyen et la certitude d'établir un régime meilleur. L'essentiel n'est donc pas d'imaginer un système idéal, d'autant plus chimérique et plus inapplicable qu'il sera plus parfait, mais au contraire de reconnaître et de proclamer les principes vrais, d'après lesquels tous les gouvernements subsistent, et peuvent s'améliorer.

Ainsi, pour une nation, le point de départ et la condition première de sa liberté et de son existence même, c'est l'adhésion donnée à la vérité politique, c'est-à-dire au gouvernement qui lui convient. Car, d'un côté, le pouvoir ne peut vivre sans le concours de volontés qui fait sa force, et de l'autre, il est évident qu'il ne vivra pas longtemps s'il repose sur une fantaisie, et non sur la véritable connaissance des hommes et des choses.

De plus, pour que la liberté soit complète, il faut que le peuple entier y participe, et qu'au lieu d'être l'exploitation du pays par une caste, le gouvernement représente et protége les intérêts de tous. C'est là

l'élément variable et pourtant essentiel de la liberté. Depuis que le monde existe, le grand nombre est aux prises avec la force, organisée aux mains des plus puissants, des plus intelligents et des plus riches. Héréditaire ou élective, livrée aux hasards de l'anarchie ou aux caprices d'un despote, cette domination n'a reculé que devant les conquêtes pacifiques de la vertu, amenant les grands à se relâcher de leur dur égoïsme, les petits à respecter les supériorités inévitables et à grandir, à leur tour, par leur sagesse, leur union, leur modération et leur patriotisme. Cette influence désintéressée n'a rien de commun avec l'agitation passionnée des partis. Aussi incapable de manier la violence que de la subir, elle ressemble au charme secret qui rayonne de la figure, de la parole, de la vie de l'homme de bien. Elle exerce sur le plus mauvais gouvernement un ascendant invincible, en lui résistant pour le mal, en l'aidant pour le bien. Rien ne la remplace, et, si elle est absente, le peuple qui renverse le pouvoir est sûr d'en avoir un pire.

Ici encore, pour obtenir un résultat qui semble si naturel, mais que l'homme livré à lui-même n'a jamais atteint, nous avons besoin d'une force surnaturelle, servant de contre-poids et de régulateur à l'essor égoïste de l'activité humaine, d'une puissance morale organisée, enseignant à chacun ses devoirs et le respect des droits d'autrui. Ce n'est pas assez d'établir la paix et l'équilibre des supériorités entre elles, en leur accordant une part de pouvoir et une représen-

tation légitime de leurs intérêts. Les grands ne sont que trop disposés à s'entendre pour exploiter tranquillement la multitude. Pour que leur puissance ne dégénère pas en féodalité exclusive, il faut que des hommes capables et intelligents renoncent volontairement aux honneurs, à la fortune, à la prépondérance légitime, à laquelle ils étaient appelés, pour se faire les champions de la justice et les représentants des faibles. De même, il ne suffit pas qu'un pouvoir central, inamovible et indiscutable, serve d'arbitre entre les divers partis et les diverses classes de la société. Pour que ce pouvoir modérateur ne tourne pas en autocratie, et n'arrive pas à diviser, puis à absorber toutes les forces vives du pays, il faut, en face de lui, une souveraineté spirituelle capable de résister à ses séductions comme à ses violences. Ainsi, loin d'arriver à gouverner naturellement et paisiblement les affaires de ce monde, les hommes les plus vertueux ne parviendront à tenir tête aux passions qui minent la liberté, qu'en abdiquant leur suprématie personnelle. C'est à ce prix qu'ils constitueront, en dehors de l'autorité civile, une milice indépendante, donnant aux peuples la garantie du plus complet désintéressement, et aux princes celle d'une fermeté, d'une intrépidité, d'une incorruptibilité à toute épreuve. Liée à l'existence de cette souveraineté spirituelle, la liberté politique devient donc, comme la liberté sociale, un problème religieux, et, comme on pouvait s'y attendre, dans leurs évolutions, les formes politiques se mou-

lent, elles aussi, sur les doctrines morales, qui sont l'âme de toute société.

Or, en dehors du catholicisme, toutes les religions sont, à des degrés divers, l'inféodation de l'Église à l'État, c'est-à-dire la ruine de la liberté. Aujourd'hui encore, les partis qui se disputent le pouvoir représentent, sans le savoir, les uns les tendances schismatiques, confisquant toute autorité spirituelle et temporelle, au profit de l'hérédité dynastique; d'autres, les tendances protestantes, aboutissant à l'omnipotence d'une aristocratie héréditaire ou élective; d'autres enfin, le génie rationaliste, supprimant dynasties et aristocraties pour nous conduire à un pouvoir de fait, personnification de l'infaillibilité nationale, et centre de la toute-puissance administrative.

Loin de corriger les abus du schisme et de l'hérésie, la Révolution les a singulièrement exagérés, en niant tout pouvoir établi, toute supériorité naturelle, et en affirmant la souveraineté du peuple, c'est-à-dire la vérité politique, non plus reconnue, mais créée par la volonté des hommes. En effet, d'un côté, c'était détruire les forces vives du pays; de l'autre, c'était inventer l'autorité d'un peuple imaginaire et insaisissable, dont les décrets, proclamés par l'émeute, pourraient désormais couvrir toutes les folies, les injustices et les tyrannies. De là, la fin précoce de la liberté décrétée en 1789 : liberté devenue à la fois indispensable et impossible, indispensable à un peu-

ple qui se respecte, impossible à un peuple qui se prétend le maître de changer, tous les jours, son gouvernement et sa constitution. De là, au lieu de l'émancipation générale, les progrès et les perfectionnements incessants de la centralisation, commencés par l'ancien régime.

Les déceptions contemporaines (et c'est leur utilité) nous ramènent donc à la doctrine catholique. L'Église seule n'a jamais cessé de poser, en face de tous les pouvoirs, la vraie notion de l'autorité, fondée sur le respect de la justice, et, en face de tous les partis, la vraie notion de la liberté, fondée sur le respect du pouvoir. Alors que la multitude était trop faible pour élever la voix, l'Église la représentait, parlait pour elle, et opposait au césarisme antique une résistance aussi efficace que légitime. Aujourd'hui que les masses sont émancipées, et qu'elles se croient les plus fortes, l'Église s'adresse à elles avec la même indépendance, et leur dit : « Le pouvoir est pour tous, mais non par tous. Sous une forme ou sous une autre, vous ne détruirez jamais la prépondérance des supériorités naturelles. Ce que vous avez à faire, c'est de les empêcher de discuter et de renverser périodiquement le régime établi ; c'est de mettre un terme à cet état anarchique, dont vous êtes les premières victimes. Vous êtes plus intéressées que personne à la création d'un pouvoir central, qui soit, entre tous les partis, un arbitre impartial, désintéressé, inaccessible à la crainte comme à la corruption. Mais la première condition d'une pareille magis-

trature, c'est la stabilité. Plus un pays respecte son gouvernement, moins il a besoin d'être gouverné. Pour être conduit, un pays raisonnable n'a pas besoin d'un homme de génie, toujours tenté de se lancer en de périlleuses aventures. Il suffit d'un honnête homme, ferme et sensé. » C'est l'instinct, plus profond qu'on ne pense, de ces grandes vérités, qui donne au peuple ses tendances profondément monarchiques.

Cependant, quelle que soit la nature et l'étendue de cette autorité centrale, il importe que tous les intérêts soient représentés auprès d'elle, que chacun puisse l'éclairer sur ses propres affaires, lui apporter le concours de son intelligence, de son activité et de son dévouement. C'est la partie réalisable de la souveraineté nationale, où arrive graduellement une société dont chaque membre est prêt à se sacrifier au bien général. Mais le catholicisme seul fait de cette aspiration une vérité pour tous, et non le monopole de quelques privilégiés. Lui seul est capable de tempérer la monarchie et l'aristocratie par ce que la démocratie renferme de sérieux et de légitime. Lui seul constitue, pour les lois éternelles de la morale et de la justice, et pour les plus faibles, opprimés dès que la justice et la morale sont méconnues, une représentation permanente, à l'abri des révolutions, au-dessus des dynasties, en dehors des passions politiques et nationales.

Est-ce là, comme on le répète tous les jours, le renversement des constitutions modernes? Est-ce un

retour violent vers l'absolutisme de l'ancien régime? Loin de là. Alors que, complétant l'œuvre de Philippe le Bel et de Henri VIII, la Révolution nous ramène au césarisme, l'Église, au contraire, nous donne le secret d'une liberté pacifique et progressive. Cette œuvre est plus avancée qu'on ne le croit généralement. Car, dans ce qu'ils ont de stable et de vital, les gouvernements actuels, au lieu de s'appuyer sur les principes de 1789, en sont la négation formelle. Par une réaction naturelle, ils reviennent graduellement aux principes de la vérité politique, adoucie et perfectionnée par la vérité catholique, c'est-à-dire au type du régime représentatif, reposant sur un pouvoir central indiscuté et indiscutable, et sur une représentation multiple des intérêts du pays. Il y a là, dans les esprits comme dans les institutions, un mouvement irrésistible, et, bien qu'inaperçu de la foule, il reçoit de chaque événement une nouvelle impulsion.

Que reste-t-il donc à faire? C'est d'abord que le clergé, sous une forme ou sous une autre, reprenne sa place dans nos assemblées, et puisse signaler tout ce qui, dans la législation, serait contraire à la morale, à la liberté religieuse, aux intérêts des pauvres et des faibles. Ce vœu est déjà, en partie, réalisé chez nous, par l'entrée des cardinaux au Sénat.

Ensuite, il faut qu'assistant, comme témoin délégué par Dieu, aux engagements solennels du prince et de la nation, l'Église rende au serment politique sa valeur religieuse. Est-ce là, comme on nous en accuse,

l'excommunication et la déchéance, qui avaient frappé Henri IV, sans cesse suspendues sur la tête de nos souverains? Non : ce n'est pas la négation, c'est, au contraire, l'affirmation de l'autorité morale du souverain. D'un pouvoir de fait, que le caprice populaire est maître de changer tous les jours, l'Église fait un pouvoir venant de Dieu, fondé sur la nature, le caractère et les traditions nationales, uni au pays par un lien sacré, qui est presque semblable à celui du mariage. Si elle se réserve le droit de déterminer les cas extrêmes, où la nation peut exercer envers le prince infidèle à sa parole le droit de légitime défense, c'est pour limiter et pour prévenir les révolutions, et non pour les ordonner.

Certes, les princes et les peuples peuvent refuser cet arbitrage, et, sous prétexte de garder leur pleine liberté, retomber dans l'état de guerre permanente, qui les fait osciller entre l'anarchie et le despotisme. Toutefois, même en cette situation précaire, alors que les autres font bon marché du serment politique, nulle puissance humaine ne saurait empêcher les catholiques de le prendre plus au sérieux, et de le respecter, tant que l'autorité spirituelle ne leur aura pas affirmé que leur conscience en est dégagée. Mais, en échange, ils sont prêts à résister au pouvoir ou à la loi, toutes les fois qu'elle leur demanderait d'être complices d'une injustice, et, à leurs yeux, il n'est point de but patriotique, ni de suffrage populaire, qui puisse légitimer une action honteuse. Ils se flattent ainsi,

dans tous les temps et sous tous les régimes, d'être les meilleurs serviteurs de l'autorité et de la liberté, et de travailler, plus que personne, à leur affermissement et à leur progrès.

Si le pouvoir est chrétien, comme il tend à le redevenir malgré lui, et, comme il peut l'être d'un instant à l'autre, sans modification violente aux constitutions modernes, comment traitera-t-il la presse, qui prétend exercer, en politique et en religion, un véritable apostolat, et se donne mission de contrôler et de discuter tous les actes de l'autorité ?

Même sur ce terrain, au lieu de devenir plus rigoureuse, la répression prendra un caractère de modération et de justice. A l'arbitraire administratif succédera le règne paisible de la loi. Les gouvernements sentent fort bien qu'ils ne peuvent laisser, tous les jours, ébranler leur principe, attaquer leur personnel, et faire appel contre eux aux passions populaires. Malheureusement, ils regardent comme un dérivatif, favorable à leur tranquillité, l'ardeur et la haine qui se déploient contre la religion. De là, ce libre concert des doctrines les plus opposées, auxquelles on permet de saper la foi dans les cœurs; de là, ce système de mensonges et de calomnies pour grossir les torts du clergé et pour dissimuler ceux des autres, pour dénigrer dans l'histoire quiconque a été catholique, et pour faire un piédestal aux apostats et aux renégats; de là, ce pontificat de la raison, qui s'exerce dans les officines de quelques journaux privilégiés, et qui, ca-

ressant la puissance de l'État non moins que celle des grands financiers, se donne contre l'Église de lâches airs de courage et d'indépendance. Quand le pouvoir désillusionné comprendra que toute attaque faite à la religion lui est fatale, et que c'est lui qui devient, tôt ou tard, victime de la Révolution surexcitée par l'impiété, quand le peuple sentira que toute diminution de la liberté de l'Église est une diminution de sa propre liberté, les outrages grossiers contre la foi nationale disparaîtront d'eux-mêmes, ne fût-ce que sous le coup de quelques amendes, fixées par les tribunaux. Dès qu'elle cessera d'être une fructueuse spéculation, l'irréligion, sevrée de son principal aliment, saura bien calmer son ardeur et sa bravoure. On gagnera en liberté sérieuse ce que l'on perdra en licence. Du jour où l'on n'attaquera plus ni l'Église ni l'État dans leur principe, l'arbitraire pourra faire place à une discussion loyale, au contrôle vigilant des hommes et des choses. Que dire de tous les excès que la mauvaise presse produit ou encourage, en propageant l'immoralité et le scepticisme? Ne vaudra-t-il pas mille fois mieux les prévenir dans leur source que de les combattre par de dures, mais inefficaces rigueurs?

Ainsi, au pays et à l'État de reconnaître qu'il y a une vérité politique, et que cette vérité politique, variant avec le niveau moral, n'a pas de plus solide appui ni de meilleur instrument de progrès que la vérité religieuse. Alors, au lieu d'être tous deux en méfiance perpétuelle, et de se surveiller comme des ennemis,

ils ne feront plus qu'un, et l'État pourra dire au pays : « Si vous avez foi en moi, j'ai foi en vous. D'accord pour le bien général, nous saurons toujours nous entendre : car on n'a jamais vu de prince s'opposer à la pensée de tout un peuple. Sûr de vous, je n'aurai besoin ni de fausser ni de corrompre vos suffrages. Mais si un parti voulait prendre ma place, je lui résisterais : car je suis l'arbitre de tous les partis. Si j'ai mes faiblesses et mes imperfections, elles sont moins fâcheuses pour vous que les conséquences d'un bouleversement général. Que celui qui est sûr de mieux faire que moi, me jette la première pierre. Quant à moi, représentant de la justice, dépositaire de la vérité politique transmise aux générations futures par les générations passées, j'ai le droit et le devoir de mourir pour défendre la mission qui m'a été confiée. S'il le faut, je la scellerai de mon sang. »

Depuis soixante-quinze ans, ce langage a été rarement tenu, rarement compris. Il n'en est que plus admirable et plus grand dans la bouche de Pie IX, le plus légitime, le plus vrai, le plus paternel et, en même temps, le plus ferme des souverains. Hier, il donnait à ses peuples une large part de liberté, et il faisait ouvertement appel à leur concours. Aujourd'hui, récompensé par l'ingratitude, par la trahison, sans puissance matérielle, presque sans États, il affirme solennellement son droit et sa souveraineté, à la face du monde et de toutes les passions coalisées contre lui. Pie IX tient dans ses mains la clef de la

liberté et la clef de l'autorité, après lesquelles le XIX[e] siècle soupire vainement. Lui seul peut rajeunir ces deux forces, les réconcilier, les sacrer, et leur ouvrir une nouvelle carrière de progrès.

Si peuples et princes ne redeviennent pas politiquement chrétiens, on aura beau parler de décentralisation, on centralisera malgré soi et par la force des choses. En effet, qu'est-ce que la centralisation? Qu'est-ce que cette puissance bureaucratique, qui nous enlace dans les réseaux de ses innombrables agents, et nous met, au nom de la liberté, à la merci de fonctionnaires inviolables et irresponsables? Déjà, plus sages que leurs devanciers, les libéraux d'aujourd'hui comprennent, presque tous, les dangers, les abus de cette gigantesque machine. Mais, comment la supprimer du jour au lendemain, si l'on ne connaît à fond sa raison d'être? Comment la ralentir, si l'on n'arrête, dans son principe, l'impulsion qui la fait marcher de siècle en siècle, et la rend plus forte que toutes nos révolutions?

Tout homme centralise, c'est-à-dire qu'il cherche à vaincre les obstacles que la matière, la distance et la diversité des races, des langues et des volontés opposent à l'exécution de ses projets, bons ou mauvais. La centralisation est donc, en elle-même, un effort vers l'unité. Jadis la confusion de Babel, le morcellement des peuples, des provinces, des idées, formait, sur toute la surface du globe, une espèce de végétation spontanée : les hommes se conservaient de père en

fils, sans altération sensible, dans l'indépendance de leur vie propre. Les fondateurs de religions ou d'empires, les commerçants et les industriels sont venus les tirer de cet isolement, pour les jeter dans un moule commun, et les conduire soit vers les sommets glorieux de la civilisation, soit vers les abîmes de la décadence et de la barbarie.

De là une bonne et une mauvaise centralisation. Le monde antique n'a abouti qu'à une concentration néfaste. En face de l'omnipotence des Césars, Babel était un bienfait; la Germanie, un dernier rempart de la liberté et de la vigueur primitives. En effet, avec son génie infernal, Rome ne s'assimilait les forces militaires des peuples conquis que pour entreprendre de nouvelles conquêtes, et pour procurer au peuple-roi du pain et des jeux : c'était une machine montée pour dévorer tout ce qu'il y avait de richesse, de force et de vertu sur la terre.

Au lieu de cette unité de fer, l'Église a eu pour mission de fonder l'unité morale et, par elle, la réconciliation des hommes et des peuples, l'affranchissement et la libre expansion de toutes les forces productives. Sous sa main bienfaisante, on voit s'épanouir les familles, les corporations, les communes, et, comme couronnement, les grandes fédérations du moyen âge, la liberté politique, à la fois accordée à toutes les classes de la société. Avec ce lien moral, les caractères, les intelligences se développent sans contrainte, mais aussi sans discordance, avec leurs nuances propres,

unies en une puissante harmonie. Il y a autant de différence entre cette unité du monde chrétien et celle du monde païen, qu'entre une de nos cathédrales, toute vêtue de statues, de vitraux, de peintures, de clochetons, ayant chacun son originalité, et une pyramide d'Égypte dans sa triste nudité. D'un côté, toute liberté disparaît, sacrifiée à un but tyrannique ; de l'autre, tous les progrès intellectuels et matériels trouvent leur place naturelle.

Si la grande fédération chrétienne n'avait eu à combattre que la centralisation turque ou chinoise, elle les aurait vaincues facilement, sans rien changer à l'indépendance de chacun de ses membres. Par malheur, dans son propre sein, on retourna, on organisa contre elle les forces qu'elle avait créées. Pour l'attaquer, se lèvent et les rois absolus, centralisateurs du pouvoir, et les hérésiarques, centralisateurs de la pensée, et les financiers, centralisateurs de la richesse. En sortant de l'unité morale, ils étaient condamnés à fonder des unités factices et violentes, en guerre les unes avec les autres, en guerre avec elles-mêmes, égoïstes dans leur pouvoir, anarchiques dans leur indépendance, toutes plus ou moins calquées sur l'unité césarienne. Ainsi se formèrent les nations centralisées, qui sont une perpétuelle menace pour les nations voisines ; les industries centralisées, qui sont l'arrêt de mort des petites fortunes ; enfin les sectes, les journaux, les sociétés secrètes centralisées, qui imposent un joug de fer aux intelligences vulgaires.

Du reste, l'unité des âmes brisée, si la centralisation qui lui succède est un mal, c'est un mal nécessaire. Quand les peuples n'ont plus de foi religieuse à l'abri du doute et de la discussion, un gouvernement, qui ne veut pas les livrer, et se livrer lui-même aux fantaisies des inventeurs de doctrines, est obligé, sous peine de périr, de s'occuper des consciences et de les préserver de dangereuses nouveautés. Quand il n'y a plus de foi politique, l'autorité, n'étant jamais sûre du lendemain, est condamnée à s'assurer, heure par heure, des dispositions du pays, des intentions des ambitieux, du sentiment populaire. Le simple droit de légitime défense exige qu'elle puisse, à chaque instant, prévenir une explosion qui l'emporterait.

Les progrès matériels rendent cette concentration de forces encore plus indispensable. La poudre à canon a été le signal de la naissance des armées régulières; l'imprimerie nous a valu le moderne arsenal des lois sur la presse, l'invention des journaux officiels, officieux, subventionnés, tous plus ou moins dirigés par une invisible main; la vapeur et l'électricité ont supprimé l'initiative des préfets, des maires, et, à plus forte raison, celle des départements et des communes. Malgré les projets de loi inspirés par la plus ferme intention de décentraliser, malgré le concert unanime de tous les hommes de cœur et d'intelligence, nous marchons, chaque jour, à de nouveaux et inévitables perfectionnements des rouages administratifs. Et, en vérité, que deviendrait le pays, si canons

rayés, carabines, journaux, chemins de fer, télégraphes étaient, chaque matin, à la disposition de quiconque aurait envie de s'emparer du pouvoir?

Ainsi, point de liberté sans décentralisation. Mais, point de décentralisation possible, tant qu'on n'aura pas assuré la paix, l'union, l'harmonie entre les partis et les classes qui divisent chaque peuple, et entre les divers peuples qui composent l'Europe chrétienne; c'est-à-dire, tant qu'on n'aura pas remplacé la centralisation matérielle et césarienne par la centralisation morale et catholique. En poursuivant ce but, si digne de ses efforts, il semble que l'esprit moderne ait voulu s'interdire de l'atteindre. Car, au lieu de regarder la liberté comme un privilége réservé à ceux qui sont d'accord sur les principes, il en fait une arène ouverte aux principes les plus opposés. Au lieu de fonder cette liberté sur un certain nombre de vérités traditionnelles et indiscutables, il n'en proclame plus qu'une seule, la liberté des systèmes, c'est-à-dire la négation de toute vérité positive et, partant, l'impossibilité de la liberté elle-même. La fin de toute unité morale étant décrétée, les peuples sont condamnés, au milieu du sable mouvant des opinions, à ne plus trouver d'abri que sous des régimes précaires, d'autant plus violents qu'ils sont moins sûrs de leur avenir.

Il est temps d'échapper à ces bouleversements périodiques, et de revenir enfin à la puissance morale, seule capable de pacifier la société de plus en plus

divisée. Deux drapeaux se disputent le monde : l'ancien régime et la révolution; les souverains absolus et les peuples épris de la liberté; le despotisme, quelle que soit la date de sa naissance, persistant à soutenir par la violence ce qui ne peut vivre que par la justice et par la modération, et l'anarchie, voulant également obtenir par la force ce qui se conquiert par la patience, l'abnégation, le respect des lois et de l'autorité. Ce n'est plus la guerre du principe héréditaire et du principe électif, de deux convictions également sérieuses et respectables; c'est la mêlée de ceux qui sont aux affaires et de ceux qui veulent y arriver, de ceux qui ont fait fortune et de ceux qui aspirent à les imiter. Au fond, ces deux camps ne sont pas si éloignés l'un de l'autre qu'on pourrait le penser, et ce sont d'ordinaire les mêmes hommes, qui passent la première moitié de leur vie dans celui de la révolution, la seconde dans celui de l'ancien régime. Arrivé à un certain âge, on laisse à de plus jeunes que soi le soin de poursuivre l'idéal, et l'on se persuade qu'après avoir payé son tribut à cette recherche, peut-être chimérique, il est temps de tirer parti du présent avec ses misères et ses nécessités. On finit ainsi sa carrière en défendant, contre la nouvelle génération, la place à l'assaut de laquelle on a fait ses premières armes.

Entre ce passé vermoulu et cet avenir illusoire, entre ces deux partis, également impuissants, qui feignent de croire qu'ils sauveront le monde, les uns

par de vieilles, les autres par de nouvelles formules, et qui, en attendant, nous acheminent également vers le césarisme, il est un terrain où ils pourraient se rencontrer et se réconcilier. Ce terrain est dédaigné et déserté dans l'ardeur de la lutte ; mais il faut y revenir tôt ou tard, si l'on ne veut tomber, les uns et les autres, entre les mains de quelques exploiteurs de bas étage. C'est le terrain catholique.

Comme le conservateur, le catholique respecte les lois et les institutions, et croit qu'il vaut mieux les améliorer que de les renverser. Mais, tandis que le premier s'obstine dans l'immobilité, et ne songe qu'à abriter ses intérêts sous un édifice en ruine, le second s'attache sans relâche au progrès des hommes et des choses, et sait que la société vit par une séve, sans cesse renouvelée, de justice et de patriotisme.

Comme le révolutionnaire, le catholique n'est jamais satisfait du présent. Il est convaincu qu'il y a toujours à faire pour le bonheur de son pays, et pour celui de l'humanité tout entière. Toutefois, plus impatient, le révolutionnaire brise institutions et gouvernements ; parce qu'il s'expose et se sacrifie lui-même, il croit permis d'exposer les autres, et de sacrifier jusqu'aux éternelles lois de la justice : inutile violence contre une nature qui renaît, toujours la même, de ses racines à peine coupées. Au contraire, le catholique ne croit qu'à la force morale, et poursuit son triomphe tous les jours, à toute heure, sans l'immoler jamais à l'espoir d'un succès qui n'en

serait plus un pour lui. Opprimé, il rend meilleurs ceux qui le persécutent; vaincu, refoulé, exterminé, il renaît, lui aussi, de sa souche toujours vivace, attendant et préparant, avec une persévérance infatigable, le réveil de la justice.

Le catholique est aussi impropre à servir les passions de l'ancien régime que celles de la révolution. Aussi est-il rarement en faveur, plus rarement encore au pouvoir. Mais ce n'est pas là son but. Ce qu'il veut, et ce qui n'est possible qu'à certaines heures d'apaisement, c'est de rapprocher les deux camps qui se partagent les âmes sages ou généreuses, prudentes ou chevaleresques; c'est de faire cesser la division qui permet aux sceptiques de se jouer des unes et des autres, et de garder paisiblement l'empire du monde; c'est d'unir, en une seule et invincible phalange, ces hommes, à la fois énergiques et sincères, qui, aujourd'hui, passent leur vie à s'user et à se détruire mutuellement.

A quel prix cette réconciliation peut-elle se faire? La première condition de succès est que l'Église reste ce qu'elle est, c'est-à-dire une doctrine nette, immuable, au milieu du vague des esprits et de l'éparpillement des croyances. Planant au-dessus des deux partis, elle doit se garder de faire jamais pencher la balance du côté de l'un, parce qu'elle rendrait la paix avec l'autre à jamais impossible. Mieux vaut, pour elle, demeurer en butte aux mécontentements et aux rancunes de tous, que d'abriter, sous le man-

teau de son infaillibilité, le bagage de préjugés, d'idées fausses, de systèmes personnels, que chacun malheureusement apporte avec lui, et voudrait identifier avec sa foi religieuse.

Il faut l'avouer, au sein même des catholiques (et c'est là ce qui les affaiblit et les paralyse), on retrouve à l'état de nuances les deux écoles qui divisent la société : la révolution et l'ancien régime. Ceux-ci, mettant dans la protection de l'État et dans son pouvoir absolu une confiance exagérée, se nourrissent de l'espoir qu'un heureux hasard suffirait pour rendre à la société la paix et le bonheur des âges de Foi. Ils voudraient ainsi conquérir en un jour la récompense qui n'est accordée qu'aux longs et pénibles efforts de la liberté humaine. Ceux-là voudraient, sur-le-champ, lier l'avenir de l'Église à celui d'une société qui marche à la vapeur, sans savoir où elle va, qui n'est plus celle de 1789, plus même celle de 1830, et qui demain ne sera plus celle d'aujourd'hui. Avec une candeur que la perfidie de leurs adversaires ne décourage pas, ils espèrent que, se faisant quelque peu révolutionnaires dans leur vie publique, ils obtiendront des autres qu'ils redeviennent catholiques dans leur vie privée. Sans s'en douter, ils oublient que les questions sociales et politiques sont inséparables des questions religieuses, et que l'Église embrasse tout dans sa doctrine, la vie des sociétés comme celle des familles. Ils ne voient pas que c'est répudier dix siècles de notre histoire, abdiquer à l'avance les

principes que tout peuple, redevenu catholique, pourra et devra puiser dans sa Foi, et, chose non moins grave, ils condamnent ainsi tacitement le pouvoir temporel du Saint-Siége, pouvoir catholique par excellence, obligé par son titre même d'appliquer ces principes immuables.

Insensé qui voudrait encore lier les intérêts de l'Église aux utopies du passé ou aux utopies du présent! Ce serait précisément mettre obstacle à la paix, qui ne se fera que sur le terrain de la vérité. Aussi, au milieu du torrent qui nous emporte, ne nous rattachons ni aux branches fragiles de l'ancien régime, ni à celles de la révolution. Restons ce que nous sommes, c'est-à-dire catholiques avant tout, et mettons toute notre confiance dans la barque de saint Pierre, vraie planche de salut et seul lieu de réconciliation des âmes.

Cette tentative de pacification, si elle était l'œuvre de quelques hommes isolés, serait la plus chimérique qui se puisse imaginer. Sa raison d'être, c'est qu'elle répond à un besoin de notre temps. Les partis les plus violents ne croient plus en eux-mêmes. Les masses poursuivent et veulent l'unité morale, et aristocraties, dynasties, constitutions, gouvernements seront brisés s'ils ne satisfont pas cette aspiration invincible.

Au point de vue de la politique générale, comme à celui de la politique intérieure, Rome seule peut apaiser les haines et les rivalités qui consument

l'Europe. Rien de grand, rien de généreux ne réussira que par l'union intime des nations catholiques. Tout effort de l'ancien régime ou de la révolution tournera au profit de l'Angleterre ou de la Russie, jusqu'au jour où les peuples désabusés reconnaîtront l'impuissance et la stérilité de ces deux despotismes.

Quel enseignement que celui de la Pologne! Ce qui l'a perdue, c'est la poursuite d'une fausse liberté politique et religieuse. Sous prétexte d'indépendance, les nobles polonais n'ont pas su se donner un pouvoir fort, respecté, indiscutable. Ils ont usé en guerres civiles, en élections de souverains, l'énergie à employer contre l'ennemi. Sans nul doute, une bonne république eût mieux valu que cette monarchie perpétuellement en question, que cette nation condamnée, comme la Grèce moderne, à mendier des princes à l'étranger. Mais une république suppose précisément une aristocratie sage, calme, unie, des mœurs simples, des lois respectées. Quand on ne possède pas ces éléments, il faut être trop heureux d'avoir une dynastie, quelle que soit son origine, et de la rendre nationale en la faisant durer. La Russie et la Prusse avaient la leur. Au lieu de demander des consultations à Rousseau, il fallait demander un prince ou un général à la France, et marcher avec lui comme un seul homme.

Même lumière sur la question religieuse. La Pologne ne restera Pologne qu'en restant catholique.

Le schisme grec a son but. Demeurer chrétien sans dépendre de Rome, avec un patriarche à soi, auquel on soumettra les peuples conquis, et qui à la fin sera le pape ou plutôt le pope du monde, voilà le rêve des czars, rêve incompatible avec la liberté catholique. Le protestantisme prussien a, lui aussi, sa voie tracée : il sert en Allemagne les vues de la Russie, pour arriver à supplanter l'Autriche, et à recueillir les dépouilles de l'Église et du Saint-Empire germanique. Contre la Russie et la Prusse, ayant leur dynastie et leur religion nationales, il faut à la Pologne une dynastie et une religion, polonaises parce qu'elles seront catholiques.

Aussi, à quoi bon mendier les faveurs de l'Angleterre et du Piémont, caresser les idées modernes et se défendre d'être ultramontains, c'est-à-dire franchement unis au Pape? L'extermination de la Pologne est, en ce moment, le prix auquel le Piémont achète l'impunité de ses propres méfaits; et, divisées par cette même question d'Italie, l'Autriche et la France ont assisté, l'arme au bras, aux cruautés de Mouravief comme au guet-apens de Castelfidardo.

Chose triste à dire, la société actuelle, dont les Polonais ont vainement flatté les préjugés, accepte ces attentats avec une honteuse apathie. Après un premier mouvement d'indignation en faveur des Napolitains et des Polonais, la pitié s'est lassée. Ces malheureux ont souffert trop longtemps pour rester intéressants, et chacun est retourné à ses affaires, laissant

les victimes se débattre, comme elles le pourraient, contre leurs bourreaux. Sauf quelques trop rares exceptions, les secours se sont bornés à des articles de journaux, paroles creuses que le vent emporte, et qui ne donnent ni un homme, ni une cartouche. Ce n'est pas ainsi que se prouve la sympathie. Attendre et souhaiter que la justice triomphe par sa propre force, c'est la condamner à périr. En ce monde, où le mal seul vit de lui-même, la justice ne subsiste que par les dévouements, et les dévouements se mesurent par les sacrifices de temps, d'argent et de vies. C'est par les sueurs et par le sang que le bien veut être chaque jour arrosé et fécondé.

Dans des siècles qu'on qualifie de barbares, cent, deux cent mille volontaires se seraient levés, sans autorisation ni appel de leurs princes, pour châtier la félonie du Piémont et la férocité des Russes. Car, en dépit du principe de non-intervention, les peuples chrétiens sont frères. Il s'est commis là des crimes, qui ne s'étaient pas vus depuis le temps des Mongols et des Huns, et la responsabilité de ces forfaits retombe sur ceux qui les tolèrent.

Une seule voix a répondu au sentiment populaire, qui se révolte, avec raison, de cette indifférence, et qui réclame impérieusement le règne de la justice; une seule voix a répondu à la France, demandant un congrès pour mettre un terme aux souffrances des peuples opprimés : c'est celle de Pie IX, oubliant ses propres périls pour protester contre la persécution

moscovite, disposant des seules armes qu'on lui laisse pour instruire la canonisation du bienheureux Josaphat, et offrant ainsi, de nouveau, à la vénération du monde entier, un des glorieux martyrs de la foi et du patriotisme polonais.

Ce qui est vrai de la Pologne, l'est aussi de l'Espagne et de l'Italie. Elles ne reprendront leur place dans le monde qu'en s'unissant à la France et à l'Autriche autour du Saint-Siége. Alors, au lieu de vivre d'expédients et de crises, et de renier les gloires de son passé en fléchissant le genou devant le piémontisme, l'Espagne, sortie de sa léthargie, nous aidera à dompter en Afrique la barbarie musulmane, et elle renouera avec le Nouveau-Monde des relations rompues par l'égoïsme et la tyrannie. L'Italie trouvera enfin le secret de sa véritable fédération, et le moyen d'échapper aux ambitieux voisins qui la convoitent. Rome restera la capitale du monde : les catholiques en seront tous citoyens, pendant qu'au lieu d'être les parias de la civilisation moderne, les Romains pourront ou vivre sous le plus paternel des pouvoirs, ou obtenir droit de cité chez tous les peuples chrétiens.

Alors, le croissant fera place à la croix. Conquise d'avance par le souvenir de saint Louis et du général Bonaparte, l'Égypte redeviendra française ; on pourra donner Constantinople à l'Autriche, le Maroc à l'Espagne, la Syrie aux Italiens, la Palestine au Pape, et la Méditerranée sera, sinon un lac français, du moins

un lac catholique, lien commun de ces nations sœurs dont la France sera toujours l'aînée.

Est-ce là, comme on pourrait le croire, au lieu de la paix universelle, une déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Russie, à jamais exclues du concert européen? Non. C'est une croisade contre l'égoïsme et le cynisme politiques, dont elles sont aujourd'hui les représentants, mais nullement contre ces deux nations elles-mêmes. Quand l'Angleterre et la Russie ne rêveront plus l'exploitation et la conquête universelles, elles trouveront, tout naturellement, leur place dans la carrière ouverte aux peuples chrétiens, carrière assez large pour contenter toutes les légitimes ambitions. L'Asie entière à civiliser les attend avec ses six cent millions d'âmes. N'y a-t-il pas de quoi les occuper et les satisfaire?

Pour atteindre ces grands résultats, il est indispensable que les peuples s'unissent, se secourent mutuellement contre les ennemis du dedans et du dehors, et qu'ils remplacent, par une étroite solidarité, fruit du principe chrétien, la dangereuse théorie de la non-intervention, véritable conspiration permanente, successivement dirigée contre chacun d'eux.

Ainsi la liberté nationale, comme la liberté politique, ne peut être fondée que sur la vérité politique, intimement liée à la vérité religieuse. Deux principes et deux puissances menacent l'Europe et la civilisation : le principe schismatique ou autocratique, le principe hérétique ou féodal. Ils ont, dans la Russie

et dans l'Angleterre, leur redoutable incarnation. Du jour seulement où elles rentreront dans le giron de l'Église, ces nations cesseront d'être un danger pour le monde, et y reprendront un rôle glorieux et bienfaisant. Au contraire, dans le midi de l'Europe, les mêmes principes ont produit, en arrivant à leurs dernières applications, la lutte stérile de l'ancien régime et de la révolution, des alternatives fatales de despotisme et de licence, de centralisation et d'anarchie. C'est la gloire et le privilége des peuples catholiques de ne pouvoir accepter, comme définitive, ni l'une ni l'autre de ces tristes solutions, et d'aller de révolution en révolution, d'expériences en expériences, de calamités en calamités, poursuivant toujours l'idéal de la vraie liberté, jusqu'au jour où ils viendront la retrouver au sein de la vérité complète.

CHAPITRE XIX.

VÉRITÉ RELIGIEUSE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

Celui qui a nommé la liberté religieuse, a nommé la plus sainte et la plus inviolable de toutes les libertés. L'homme le plus comblé des dons de la fortune n'est qu'un vil esclave si la main d'un autre homme vient entraver et réglementer les aspirations de son âme, et le pauvre, au contraire, peut être fier, dans sa misère, si rien n'arrête l'essor de son intelligence et de son cœur vers Dieu, et si, du moins à certains jours ou à certaines heures de trêve, il lui est donné de goûter sa part de l'éternelle beauté, de l'éternelle vérité et de l'éternelle bonté. C'est là le trésor par excellence, auquel nul n'a le droit de renoncer, et qu'il faut assurer à chacun, mais, avant tout, à ceux dont la rude vie a besoin de consolations et de dédommagements. Qui donc nous donnera la liberté religieuse? Qui la donnera à tous les hommes, à l'enfant et à la femme comme à l'homme fait, au vieillard et au pauvre comme au riche, au simple comme au savant, au nègre brûlé par le soleil comme à l'habitant de nos somptueuses capitales?

Suffit-il, comme le prétend le droit nouveau, d'abandonner l'homme à lui-même, de l'affranchir de toute tradition, de toute autorité spirituelle, et de le livrer sans frein, sans règle, sans guide, sans protection, aux tâtonnements de sa raison ?

Nous avons déjà constaté qu'avec ce point de départ trompeur, la liberté sociale de 1789 n'est qu'une chimère et un non-sens. Supprimant les forces et les réserves collectives, livrant les plus faibles à la domination des plus forts, l'égalité individuelle est venue aboutir à la traite des blancs, au demi-esclavage des prolétaires, à la misère de la femme et des enfants, et à l'impossibilité matérielle, pour le père de famille, de se refaire un patrimoine, et de reconquérir son indépendance et sa dignité. Point de liberté sociale sans une loi et une puissance morales, inviolables et souveraines, stipulant des garanties et créant des ressources pour les plus faibles.

Même conclusion en politique. La souveraineté nationale, c'est-à-dire le droit illimité de discuter et de renverser les gouvernements, est la négation radicale de la liberté politique ou de la part régulière, pacifique et progressive, qu'une nation, digne de ce nom, doit prendre à l'examen de ses propres affaires. En effet, sous prétexte de liberté, c'est mettre en question le principe même de l'autorité, reposant sur la vérité politique ; c'est livrer le pays aux entreprises, impunies et glorifiées, des intrigants et des ambitieux, c'est-à-dire de la plus hypocrite et de la plus despo-

tique des aristocraties. Point de liberté politique sans une souveraineté spirituelle, en dehors de l'État, assez puissante pour imposer aux plus forts le respect de la justice et de l'ordre établi, et, par cela même, le respect des faibles. De même, point de droit des gens possible, et point de salut contre l'avidité des grandes puissances, toujours prêtes à dévorer les petites, sans un contrôle suprême, indépendant de tous les princes et de toutes les nations, et pouvant faire appel à la conscience universelle.

La question est donc simplifiée par avance. Les besoins politiques et les misères économiques des peuples nous invitent à chercher la liberté religieuse, comme toutes les autres, non dans le déchaînement des systèmes opposés, mais dans la possession et dans le triomphe d'une doctrine positive, assez puissante pour inspirer aux hommes l'amour du travail, le dévouement et le patriotisme, assez pure et assez sûre de sa propre vérité pour conduire les âmes à Dieu, agrandir les cœurs, éclairer les intelligences, sans qu'aucun intermédiaire intéressé vienne exploiter ou fausser leurs aspirations. Cette doctrine existe-t-elle? Si elle existe, comment la reconnaître? Est-elle l'œuvre de l'homme, s'élevant librement vers Dieu, ou l'œuvre de Dieu, venant au secours de l'homme? Tout est là.

Nous avons vu comment la Révolution, d'accord avec nous, a solennellement proclamé cette intime solidarité de toutes les vérités et de toutes les libertés.

Seulement, elle cherchait dans la raison humaine, dans le droit naturel et dans l'initiative individuelle, la puissance destinée à affranchir les intelligences. Elle supposait ainsi tranché, en un jour, le problème dont la solution pèse sur le genre humain depuis son berceau. Car, depuis que le monde existe, quelle est la prétention de toutes les religions et de toutes les philosophies, sinon d'être la véritable expression et le flambeau de la raison humaine? Quel est le but de toutes les législations, si ce n'est de réaliser les lois éternelles de la justice naturelle? Enfin, les erreurs, les injustices, les tyrannies sans nombre, dont l'histoire est le tissu, ont-elles une autre origine que l'initiative individuelle, livrée aux plus extravagantes aspirations? Aussi, en faisant table rase du passé, et en croyant s'isoler de toute tradition, la Révolution n'a abouti qu'à une honteuse répétition des saturnales païennes, au culte de la Raison et à la Terreur. La vérité religieuse n'était donc pas l'œuvre de l'homme livré à ses propres lumières.

Ne pouvant créer la vérité, la raison voulut, du moins, se réserver le droit de la reconnaître et de la trouver par elle-même. De là, au lendemain de l'abolition de tous les cultes, la théorie de leur liberté et de leur égalité. Il se peut, nous dit le droit nouveau, que la raison soit insuffisante, la révélation nécessaire, et que Jésus-Christ soit Dieu. Mais la vérité doit avoir avec elle des caractères de certitude tels, qu'elle parvienne et qu'elle s'impose, par son évidence, à

tous les esprits. C'est à l'Église de nous prouver son authenticité et sa divinité en régnant sans contestation sur le monde. Si elle est l'œuvre de Dieu, si elle possède le secret de tous les progrès et de toutes les libertés, comment se fait-il qu'après dix-huit cents ans, elle soit partout contestée, abandonnée, méprisée, que le schisme et l'hérésie lui aient enlevé les deux tiers de ses enfants, et que le doute et l'incrédulité semblent à la veille de lui ravir les autres? N'achève-t-elle pas de constater sa faiblesse et sa fausseté, en invoquant le bras séculier et la force matérielle, pour défendre les derniers débris de sa suprématie spirituelle? N'est-ce pas contredire son principe, que de porter ainsi atteinte à la liberté des âmes, à ce privilége suprême dont l'homme a raison d'être jaloux, puisqu'il résume son histoire et le mystère de sa création? Car Dieu, ajoute-t-on, attend de nous l'hommage d'un cœur libre, donnant sa libre adhésion à la justice et à la vérité. Libre par essence, la vertu cesse d'être vertu, du moment qu'elle est forcée. La liberté du bien suppose donc la possibilité de la déchéance ou, en d'autres termes, la liberté du mal; et l'on ne saurait la restreindre sans amoindrir également le mérite et la dignité de l'homme.

Dans leur étrange confusion, ces arguments méconnaissent le fond même de la nature humaine et les vrais dangers que court la liberté des âmes. Dans la lutte engagée entre le bien et le mal, on oublie que les consciences ont besoin, non d'être conquises par

la force, mais, au contraire, d'être défendues contre des ennemis qui emploient à les vaincre le mensonge, la ruse, la corruption, la violence. Avec une singulière inconséquence, d'un côté, on reproche à la vérité de n'être pas toute-puissante, et de n'avoir pas converti le monde; de l'autre, on lui interdit jusqu'au droit de légitime défense, et on la livre désarmée aux assauts perpétuels de la force matérielle et de la tyrannie sous leurs mille formes diverses.

Entre ces deux extrêmes, aboutissant à la domination exclusive du bien ou du mal, la vérité s'est tracé une voie qui respecte bien autrement la liberté de l'homme. La vérité religieuse ne s'impose pas, comme la vérité mathématique, par une évidence simple, naturelle et inoffensive. La vérité religieuse entraîne après elle la soumission de l'esprit, de la chair et des passions, la victoire sur soi-même et le remaniement de la vie tout entière. Aussi la nature ne manque-t-elle pas de prétextes pour échapper à ce joug incommode. La Foi reste le triomphe réservé aux hommes de bonne volonté. Elle est, en même temps, et le fruit d'un secours surnaturel et l'acte spontané d'une liberté héroïque. Il est donc insensé d'espérer pour elle un triomphe universel et incontesté, supprimant jusqu'à l'existence du mal.

Individuellement, le mal reste et restera toujours possible. Sans doute, quand l'âme le choisit, c'est une liberté indigne de ce nom, et qui se détruit elle-même par un véritable suicide. Tout acte mauvais di-

minue la puissance de l'homme, et le rend, de plus en plus, dépendant de la matière. Les cent passions opposées qui se disputent son âme dévorent, en quelque sorte, le sol sous ses pieds. Rétrécissant de plus en plus la sphère de son activité, elles le ramènent vers le néant, tandis que le bien ressemble aux espaces infinis, ouverts, dans tous les sens, aux regards conquérants de l'astronome. Mais, si désastreuse qu'elle soit, la liberté personnelle du mal subsiste. Il serait insensé de la contester en elle-même, et de nier la faculté qu'a chacun d'ouvrir le sanctuaire de sa conscience aux plus saintes comme aux plus coupables pensées.

La question change, quand il s'agit de notre activité extérieure, de notre influence sur ceux qui nous entourent. Dans la carrière du vrai, du beau et du bien, point de limites, nulles contradictions, nul antagonisme. Chaque effort y est fécond, et profite à la fois à celui qui le fait et à la société entière. Au contraire, le mal est, autour de lui, la négation, l'anéantissement du bien. Si le travail et l'économie produisent la richesse, le luxe et l'oisiveté la consomment. Si la famille enfante la population, la guerre et la volupté la dévorent. Non-seulement le mal détruit les fruits du bien, mais il le poursuit d'une haine, d'une rage implacable. De là cette guerre, qui est toute l'histoire de l'humanité. De là, pour le bien, l'impérieuse nécessité de se défendre contre les provocations, les ruses, les violences et l'oppression du dehors. La vertu ne

peut être imposée, mais elle a besoin d'être protégée. Les moyens matériels n'ont point de valeur offensive pour étendre ses conquêtes ; mais ils ont une valeur défensive incontestable pour les conserver et les préserver.

Dans cette lutte, la liberté religieuse, la plus précieuse de toutes, est aussi la plus exposée. Comme elle sert de rempart aux autres libertés, elle est, par là même, en butte aux attaques de tous les égoïsmes et de toutes les tyrannies conjurés. Si le pauvre, ne pouvant abuser qu'à certains jours, comme à la dérobée, et toujours si promptement châtié de ses erreurs, cède pourtant à la tentation ; si, même pour lui, la soumission à la vérité religieuse est un acte de courage, quelle énergie ne faudra-t-il pas à ceux qui peuvent abuser tous les jours et à tous les instants, à ceux qui sont les plus riches, les plus intelligents, les plus forts? Comment resteront-ils fidèles à une loi qui fait leur part aussi petite que possible, et qui vient établir, à leurs dépens, la répartition équitable des biens de ce monde? Aussi n'est-il point d'efforts qu'ils n'aient essayés pour la modifier, la falsifier, la confisquer, et partant pour asservir les consciences. Le schisme et l'hérésie ne sont pas autre chose que la tyrannie des princes ou des sectaires, interceptant et faussant les rapports des hommes avec Dieu ; et, de son côté, en supprimant tout secours divin, la révolution livre la multitude désarmée, la raison obscurcie, le droit naturel mutilé, à l'absolutisme sans

limites du mal. En tout temps, la vérité politique et sociale a varié avec la pureté de la vérité religieuse. Chaque altération du dogme et de la morale a été, pour les plus forts, une façon plus commode d'user du pouvoir et de la fortune, un moyen caché de prendre la liberté, la femme et le bien d'autrui. L'intérêt religieux, politique et social du peuple exige donc qu'il soit protégé et défendu contre ces prétendus émancipateurs, qui, après lui avoir jeté, en appât, quelques biens à piller, quelques institutions à détruire, le tiennent ensuite dans une dure captivité.

Qui donc sauvera la raison, la justice et le droit naturel? Qui préservera le peuple des tentatives des plus forts; les plus forts eux-mêmes, des séductions qui les assiégent? Qui saura défendre la vérité, partout menacée, partout combattue, contre les forces organisées, disciplinées, ingénieusement combinées de la féodalité et de l'autocratie toujours renaissantes, contre la puissance envahissante de la centralisation et du césarisme?

La raison, la justice, le droit naturel, l'indépendance des consciences et la liberté populaire sont à jamais perdus, si, au lieu d'être livrée à tout vent d'interprétation, au morcellement indéfini des opinions et au patronage capricieux d'une poignée de professeurs et de journalistes patentés, la vérité religieuse n'a pas, elle aussi, sa vie, son organisation, son armée, sa hiérarchie, sa souveraineté, son incarnation visible et permanente, c'est-à-dire son Église.

Il faut que cette Église soit catholique, c'est-à-dire faite pour tous les peuples, pour toutes les races, pour toutes les classes, sans distinction de climat ni d'origine. Elle doit être apostolique, c'est-à-dire immuable dans son enseignement, capable de tracer, en tout temps comme en tout lieu, le chemin de la justice et de la vérité parfaites. Enfin, il est indispensable qu'elle soit romaine, c'est-à-dire une dans sa souveraineté; placée au cœur même du monde et de la civilisation, assez indépendante pour parler haut à tous les princes et à tous les peuples, assez bien située pour communiquer librement avec toutes les contrées de la terre.

Cette Église existe, et nous l'avons nommée. Salut, Église romaine, ô ma mère! Tu es la libératrice des consciences, et de cette liberté suprême découlent toutes les autres. En toi seule, l'âme est libre d'aller à Dieu, non pas à ces dieux de fantaisie qu'ont inventés pour eux les sectaires et les potentats, les philosophes et les rêveurs, mais au Dieu vivant, qui, étant de toute éternité, t'a fondée et scellée de son sang, qui t'éclaire de son esprit, qui habite, vit et parle en toi. Toi seule as su donner une famille, un foyer, un autel à ceux qui n'en avaient pas. Toi seule n'as pas cessé d'envoyer tes apôtres aux peuples qui dorment du sommeil de toutes les servitudes. Tu as été calomniée, dépouillée, proscrite. Mais c'est le privilége de notre temps de t'avoir rendue plus nécessaire et plus visible que jamais. Au milieu des

souffrances des peuples, dans l'agitation fébrile de la civilisation moderne, au choc de nos révolutions, toi seule tu restes debout, et tu peux nous sauver de la tempête.

La vérité religieuse une fois reconnue, il est urgent de lui accorder le droit de légitime défense; car c'est la légitime défense de la société, de l'autorité et de toutes les vérités politiques et sociales. La liberté de la vérité doit être illimitée. Mais jamais ses ennemis ne la lui accorderont, si elle n'est pas la plus forte, et elle ne demeurera la plus forte que s'il lui est permis de se défendre contre la violence et contre le mensonge. Point de famille ni de société chrétienne possibles, si le père de famille ou l'État ne donne ouvertement à l'Église l'appui et le concours de son autorité, si les falsificateurs de la Foi et les insulteurs de la religion ne sont pas regardés comme aussi coupables que les séducteurs des mœurs et les renverseurs des gouvernements.

Sans cet appui, la vérité demeurera à l'état individuel, réservée aux âmes héroïques, et la multitude, livrée aux entraînements et aux artifices impunis de ceux qui l'exploitent, se précipitera en aveugle sur la pente de la servitude. Ainsi, ne marchandez pas à l'Église la liberté, qu'elle demande pour guérir ses blessures, et pour faire le bien; le peu de protection et de force matérielle, dont elle a besoin pour repousser de perpétuelles et cyniques attaques; le peu d'or et de terre, qu'elle réclame pour Dieu et pour

les pauvres ; la douce et tolérante suprématie, qui lui est nécessaire, non pour dominer ni pour étouffer, mais pour guider et pour développer la raison, la justice et l'activité humaines. C'est le seul moyen de tenir tête à ceux qui veulent la liberté illimitée du mal, et qui, réunissant dans leurs mains tout pouvoir, spirituel et temporel, confisqueraient toute autorité et toute liberté, prendraient tout l'or et toute la terre, et exerceraient, par là, sur le monde la plus dure des répressions et la plus honteuse des tyrannies.

CHAPITRE XX.

SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT[1].

La lumière se fait autour de nous. Aujourd'hui, une foule d'esprits sincères en sont déjà venus à proclamer la sainteté et la grandeur morale de Pie IX, la nécessité de son pouvoir temporel et la supériorité du catholicisme. Beaucoup d'autres commencent à reconnaître l'étroite solidarité des intérêts religieux et des intérêts politiques et sociaux : ils pressentent que la victoire et la prééminence de la religion vraie pourra seule donner le secret de toutes les libertés. Pourtant, on hésite à faire le dernier pas. Pour échapper à une profession de foi catégorique, et aux conséquences qu'elle entraîne, on se fait, contre la vérité et contre la liberté, un dernier retranchement de faux libéralisme, derrière lequel on accumule les arguments les plus ingénieux, les raisons les plus touchantes, et toutes les armes d'une résistance désespérée.

Laissant aux théoriciens le terrain des principes, on se transporte habilement dans le domaine des

1. Prop. 55, 77, 78 et 79.

faits, qui doivent en modifier l'application. C'est, dit-on, l'intérêt actuel de l'Église que l'on a en vue, et son triomphe désirable et nécessaire que l'on veut hâter. Malheureusement le monde n'est plus catholique. Pour ramener le peuple aux prêtres et aux autels qu'il fuit, le seul moyen à prendre, c'est de ne pas le contraindre, et d'éviter, avec le plus grand soin, jusqu'à la moindre apparence de l'intervention qui lui répugne le plus, celle de l'État. Faites-lui voir l'ombre d'un gendarme, et sur-le-champ ce fougueux coursier se cabrera, se rejettera en arrière : vous aurez perdu, en un instant, tout l'espace que vous aviez lentement et laborieusement regagné. Laissez-le donc revenir, librement et spontanément, à la vérité, et contentez-vous de demander, pour elle, le terrain du droit commun, d'une parfaite égalité, d'une honnête et loyale discussion. Il y aura, entre les diverses religions, réciprocité de tolérance, d'égards et de bon voisinage, tout entière à l'avantage de la vérité. Car enfin, ce qui empêche l'homme de bonne volonté de reconnaître et d'embrasser la vérité, n'est-ce pas précisément la protection d'un pouvoir intéressé, qui la dénature, l'enlaidit et la rend odieuse, en la faisant servir à ses desseins égoïstes?

Au contraire, que l'État laisse chacun professer le culte de son choix, et qu'il se contente d'assurer le bon ordre et une certaine décence publique. Quel que soit son bon vouloir, c'est là pour lui le meilleur service à rendre à la vérité. Son appui ne ferait que la

discréditer. S'il proclamait la divinité de Jésus-Christ, ce serait assez pour que chacun se fît un point d'honneur de la contester; s'il envoyait ses fonctionnaires à la messe, personne n'y mettrait plus les pieds. Le plus sage est donc de déclarer bien haut que les questions religieuses ne le regardent pas. Vrai ou faux, le catholicisme a droit de sa part à la même protection que le protestantisme et le judaïsme, et chacun reste libre de choisir la doctrine qu'il voudra, ou de n'en choisir aucune.

Cette pensée est aujourd'hui tellement reçue, elle renferme un si intime mélange d'erreur et de vérité, elle est en si parfaite harmonie avec l'état des esprits et avec la situation exceptionnelle de la société présente, on en a si bien mis au jour les avantages passagers et superficiels, on en a voilé avec tant d'art les dangers permanents et croissants, qu'il peut paraître insensé de la discuter. Il le faut pourtant, sous peine de devenir complice d'un malentendu général, et des calamités qu'il entraînerait à sa suite.

Au premier coup d'œil, rien de plus étrange et de plus significatif que la réunion d'hommes, de toutes nuances, que l'on trouve associés sous ce drapeau soi-disant libéral. Ils y ont été amenés, et ils y sont retenus par les motifs les plus contradictoires. Il y en a d'honnêtes et de perfides, de généreux et d'égoïstes, de croyants et d'impies; et, chose singulière, les premiers sont si attachés à l'illusion qui les fascine, que ce triste voisinage ne suffit pas à leur ouvrir les yeux.

Tout d'abord, ceux qui ont cru aux conquêtes de 1789, défendent cette prétendue liberté de conscience avec la passion que l'on met à sauver le dernier débris d'un objet tendrement aimé. Les socialistes préféreraient toutes les utopies à la solution de la charité et du dévouement chrétiens, des associations et des corporations religieuses ; les libéraux ne voudraient à aucun prix du pouvoir le plus doux et le plus modéré, s'il était fondé sur une religion d'État. Les uns et les autres aiment mieux un César flattant leurs illusions, et ils s'en vont ainsi à l'antipode de la liberté, plutôt que de sacrifier la chimère de la liberté de conscience.

Après ceux qui aiment 1789, viennent, en plus grand nombre, ceux qui en ont peur. Les gouvernements d'ancien régime, dans l'espoir de désarmer la révolution et de sauver leurs priviléges, épousent une théorie qui, en même temps, caresse leurs vieilles aspirations, et les affranchit définitivement de la suprématie gênante de l'autorité spirituelle : ils ne s'aperçoivent pas que c'est se séparer de la seule puissance en état de les rajeunir. Les gouvernements d'hier regardent cette séparation comme une condition de leur existence, comme un dernier hommage de reconnaissance au droit nouveau, qui les a élevés ; et, en repoussant la main de l'Église, ils rejettent la seule consécration capable de consolider ces édifices d'un jour, bâtis sur le sable mouvant des opinions. Nul d'entre eux ne se doute que leur pusillanimité fait la force de la révolution. Tous ils sont assez

aveugles pour se joindre à leur ennemie contre la souveraineté pontificale, c'est-à-dire contre la dernière et la plus haute personnification de l'union féconde et nécessaire de l'Église et de l'État.

Ce n'est pas tout. Ceux-là voudraient fonder la liberté sans le catholicisme, et la sacrifieraient plutôt que de reconnaître la suprématie de l'Église ; ceux-ci se flattent de consolider l'autorité sans le catholicisme, et l'exposent aux coups de la révolution plutôt que d'accepter le secours et la protection du Saint-Siége. Mais à eux s'ajoute cette foule, dont la Foi est affaiblie, et qui, sans vouloir apostasier, est cependant plus ou moins rationaliste, et admet l'égalité et la vérité relative de toutes les religions. Puis vient encore la masse des indifférents, aimant à ne pas prendre parti, à ne point être troublés dans leurs jouissances, à rester bien avec tout le monde, et criant à la fois vive 89 et vive Pie IX. Viennent, enfin, un certain nombre de catholiques convaincus, qui, croyant trop facilement à la bonne foi de leurs adversaires, s'imaginent rallier à eux les hommes sincères par des concessions, et fermer la bouche aux autres, en les prenant au mot, et les mettant en demeure de donner la liberté pour tous.

De là, une coalition formidable pour défendre cette prétendue liberté de conscience, en qui se résument aujourd'hui le progrès et la civilisation modernes. De là, un entraînement d'opinions auquel peu d'hommes ont su résister. Depuis le plus pur démocrate, jus-

qu'au satrape le plus absolutiste, chacun a vanté la tolérance du XIXe siècle. Lord Palmerston et le prince Gortschakoff en ont parlé aussi bien que M. de Cavour, M. de Schmerling, M. Drouyn de Lhuys, Jules Favre, Victor Hugo, et tant d'autres. On a fait joyeusement à cette divinité le sacrifice des derniers biens et des dernières immunités que l'Église possédât dans l'un et l'autre hémisphère, et l'on soupire après le jour où, le Pape ouvrant les yeux, Rome elle-même se mettra à l'unisson et sauvera le monde en se mettant à la remorque de l'illusion générale.

L'engouement a été tel qu'il ne faut en vouloir ni aux gouvernements, qui ont tendu la main à ces partis si divers, sur le seul point où ils fussent d'accord; ni aux libéraux, qui ont cru à ce séduisant mirage; ni aux catholiques, qui ont cherché à tirer le meilleur parti possible d'une nécessité du moment, et se sont peut-être laissés aller, un instant, à croire à la sincérité et à la réconciliation universelles.

Mais l'heure des rêves est passée. Le sang coule en Italie et en Pologne; le Pape est menacé dans son pouvoir temporel, et il s'agit de savoir qui a raison, ou des catholiques persistant à repousser la protection de l'État comme nuisible, et espérant reconquérir leur antique suprématie à l'ombre du droit commun ; ou des ennemis de l'Église, qui, en la séparant de l'État, se croient sûrs de les vaincre l'un et l'autre, et de devenir les maîtres de la société par le seul effet de cette même liberté.

Nul ne saurait échapper à cette alternative : ou bien, la liberté de conscience établie, toutes les autres viendront à la suite, et ce sera pour la vérité le plus beau et le plus glorieux des triomphes ; ou bien la liberté de conscience n'est que le moyen d'amuser la foule et de supprimer libéralement toutes les libertés et toutes les vérités. Il y a là, pour les uns ou pour les autres, une mystification qu'il importe de faire cesser. Les événements ont singulièrement simplifié cette tâche, et il est aujourd'hui facile de montrer que cette séparation de l'Église et de l'État est une situation chimérique, fausse, transitoire, profondément dangereuse, menant fatalement à la servitude religieuse, politique et sociale.

La paix générale de toutes les religions est séduisante en théorie. Mais, ainsi que les autres conquêtes de 1789, elle suppose à l'homme une nature entièrement différente de celle qu'il a réellement. Et comme un nouveau système, si ingénieux qu'il soit, n'y change absolument rien, nous sommes condamnés, ici encore, à quitter les Eldorados et les républiques platoniques pour revenir sur la terre.

En réalité, la tolérance mutuelle, que l'on représente comme une des merveilles du XIXe siècle, ne devient possible qu'entre des religions à demi mortes. L'histoire entière n'a été qu'une longue lutte religieuse. Les dogmes, qu'une philosophie inepte relègue parmi les innocentes fantaisies de l'imagination, ont été, de tout temps, l'âme de la morale : ils ont imprimé

leur cachet à l'homme, à la famille, à la cité, à la nation. Ne prenons que le mariage. Moïse et Mahomet ont permis la polygamie; Luther et Henri VIII ont autorisé le divorce; le catholicisme seul a maintenu l'unité et l'indissolubilité du lien conjugal. Même différence pour l'organisation du travail, de la propriété et du pouvoir. De là des peuples et des races jetées dans des moules entièrement opposés. Aujourd'hui encore, un Chinois et un Français, l'un et l'autre catholiques, sont beaucoup plus près de s'entendre qu'un Russe et un Polonais.

En effet, du moment où deux doctrines vivaces sont en présence, et cherchent à exercer le prosélytisme et l'assimilation, qui est le premier devoir d'un homme convaincu, ou feignant de l'être, il est matériellement impossible qu'il n'en résulte pas une guerre ardente et passionnée. Les hommes se battent pour un peu d'or, de terre ou de volupté, quelquefois pour l'unique plaisir de s'entre-tuer; comment ne tireraient-ils pas l'épée pour les intérêts les plus dignes d'exciter leur enthousiasme? Si tristes et si lamentables que soient ces luttes fratricides, les plus grandes et les plus nobles sont certainement les guerres de religion. Du reste, quand on croit les éviter, elles se reproduisent dans une région inférieure, sous l'empire des mêmes causes et des mêmes passions, et, au fond de tous les conflits, il y a, comme raison première, une question doctrinale.

Au milieu de cette interminable mêlée, une seule

religion a fait profession de ne conquérir les âmes ni par l'or, ni par le glaive. Si les autres s'engageaient, comme elle, à n'employer aucune arme humaine, si les lois réprimaient tout prosélytisme fait par la violence et par la corruption, le catholicisme serait le premier à recueillir les fruits d'une tolérance et d'une loyauté qu'il a toujours eues pour règles de son enseignement. Mais il faut sa puissance, exceptionnelle et surnaturelle, pour imposer aux hommes une pareille modération; et les autres doctrines ne consentiront jamais à accorder une véritable liberté à celle qui est, par sa supériorité, l'objet de leur haine et de leur antipathie spéciales. C'est pourquoi l'Église ne peut renoncer au devoir de réprimer le mensonge et la mauvaise foi, au droit de repousser, quand elle y est obligée, la force par la force.

Cette différence que nous signalons entre l'Église et ses ennemis éclate avec la dernière évidence à la suite des guerres de religion du XVI[e] siècle. Non-seulement les catholiques avaient, de beaucoup, surpassé leurs adversaires en modération et en générosité pendant la lutte; mais, la paix faite, ils accordèrent seuls une tolérance sérieuse aux vaincus.

Comment ne s'est-il pas établi entre les divers pays une sorte de réciprocité? Pourquoi Henri IV, donnant la liberté aux protestants de France, n'a-t-il pas obtenu celle des catholiques d'Angleterre? Ne s'agissait-il pas, de part et d'autre, d'une minorité hors d'état de lutter, et n'était-il pas conforme à la justice et à

l'humanité de lui assurer, partout, une paix achetée par de si longues et si cruelles souffrances? Personne ne songe à résoudre ces questions si simples, et quand on parle de la pacification des âmes, nul n'entrevoit les difficultés, l'impossibilité, qui résident au fond des choses, et que l'histoire n'a pas cessé de constater.

On suppose à tort que catholiques et protestants pouvaient traiter avec une bonne foi égale, et accepter des conditions semblables. Cependant, il y avait entre eux une différence capitale. Une minorité catholique ne peut jamais, à aucun prix, renoncer à l'apostolat, à la propagande active, qui est le premier devoir de la vérité. Plutôt les persécutions, les supplices et la mort, qu'une tolérance achetée par cette lâche désertion. Les protestants, au contraire, s'accommodèrent parfaitement d'une situation d'autant plus naturelle que leur prosélytisme perdit de bonne heure sa force d'expansion. Appliquant, comme les juifs du moyen âge, leur activité aux questions financières, ils se contentèrent d'être les banquiers et les fabricants de la société qui les gardait dans son sein. Même différence pour les devoirs imposés à la majorité. De tout temps, les catholiques, quand ils ont eu le pouvoir, se sont fait une loi de supporter, jusque dans les enfants, l'erreur des parents, et de ne gagner les âmes que par la persuasion; partout où il a été le plus fort, le protestantisme a procédé par voie d'extermination. Ainsi, à moins d'être imperceptible, une minorité catholique était condamnée à la persécution dans un

État hérétique, tandis qu'une minorité protestante devait facilement parvenir à vivre en paix dans un État catholique.

Qu'on ne vienne donc pas nous proposer la liberté de conscience comme une invention moderne, et comme une sorte de libre échange entre l'erreur et la vérité. Respectant la liberté humaine plus qu'aucune autre doctrine, l'Église n'a, sous ce rapport, ni leçons à recevoir, ni transactions à faire, ni concessions à espérer. Il lui suffit d'appliquer les principes qui la guident depuis son berceau. Le reste n'est qu'une liberté chimérique.

Pourtant, s'écrie-t-on, cette liberté existe, et, grâce aux progrès de la civilisation, nous jouissons d'un régime infiniment plus doux et plus libéral que celui dont l'Église avait le privilége. En Angleterre et aux États-Unis, comme en France, on ne saurait contester l'avénement d'une tolérance universelle. Non-seulement les divers cultes sont égaux devant la loi ; mais, dans la vie privée, vous trouvez réunis, dans la plus cordiale intimité, ces catholiques, ces protestants et ces juifs, dont les pères se poursuivaient jadis d'une haine si farouche. Bientôt leurs enfants se marieront entre eux, sans distinction de croyances. Et, du reste, à quoi bon? Tous ne sont-ils pas également de bons maris, de bons pères, d'honnêtes négociants, des citoyens dévoués à leur pays? Les discussions religieuses ne sont-elles pas étrangères à ces principes de morale générale admis par tout le monde? Pourquoi

donc toutes les opinions ne se produiraient-elles pas librement au grand jour, et, à l'exemple des avocats, qui s'embrassent au sortir de l'audience, pourquoi catholiques et libres penseurs ne vivraient-ils pas en frères sous la protection des mêmes lois?

Il ne faut pas s'y méprendre : ce n'est pas là de la tolérance, mais bien une profonde indifférence. Loin de provenir d'un bon sentiment, elle tient surtout à la mollesse et à l'apathie, qui sont une des hontes de notre temps. Il reste peu de vrais juifs, peu de vrais protestants, et, pendant ce temps-là, chez les catholiques eux-mêmes s'est graduellement refroidi l'amour de leurs frères dissidents. C'est cet amour, poussé jusqu'à la tendresse, qui, pendant des siècles, a porté le chrétien à chérir les hommes, et à détester les illusions dont ils étaient victimes, et qui, en retour, a suscité de la part de l'erreur, des colères implacables. Aujourd'hui, la paix paraît faite, parce que la soif du bien et la haine du mal ont diminué. Sous l'empire de cette lâcheté, on assiste froidement à l'extermination des Polonais, à l'unification de l'Italie, aux insultes grossières prodiguées au Christ et à son Vicaire, et l'on passe tous les jours à côté des Pilates ou des Judas modernes, sans sentir la douleur déborder de sa poitrine, et son sang bouillonner d'une juste indignation. Si l'affaissement des esprits et des caractères devait se prolonger, si le soin des intérêts matériels devait prendre la place des préoccupations politiques et religieuses, loin de pacifier le monde, cette abjecte

insouciance transporterait bientôt et concentrerait sur le terrain social, avec une violence et un acharnement plus aveugles que jamais, la guerre qu'on se flatte de bannir de la terre.

Mais, par bonheur, ce nouvel abaissement ne deviendrait possible que si l'Église renonçait pour toujours au prosélytisme qui est sa vie. Il faudrait qu'elle se contentât d'administrer paisiblement, à l'ombre du droit commun, les âmes qui croient encore en elle, et d'être, selon le vœu des rationalistes honnêtes, une religion comme les autres, ou une branche de la religion et du spiritualisme universels. Vain espoir ! Il y a en elle, malgré des affaiblissements passagers, un principe d'amour, qui, tant qu'il lui restera un souffle de vie, la précipitera à la poursuite des âmes dont elle a soif, et lui fera combattre toutes les erreurs, les injustices, les tyrannies, qui pèsent sur l'humanité, et il y a chez ses ennemis un principe de haine, qui les pousse à l'attaquer dans ses derniers retranchements, comme la *delenda Carthago* de la raison émancipée.

Aussi ne jouit-elle, en plein dix-neuvième siècle, que d'une liberté fort limitée et sans cesse disputée. Les articles organiques demeurent suspendus sur sa tête, comme une épée de Damoclès; ses ordres religieux sont à peine tolérés; le pouvoir temporel de son Souverain Pontife est menacé d'une ruine complète. Tout ce qui assure l'indépendance et la vitalité de ses institutions est entouré des méfiances et des entraves de la législation moderne.

Il ne faut pas s'en étonner. Tant qu'il y aura des catholiques dignes de ce nom, ils seront un objet d'antipathie, de suspicion ou de violences, et eux seuls, s'ils sont au pouvoir, sauront être sincèrement et loyalement tolérants. Ce qui est bien plus surprenant, c'est de voir des hommes sérieux croire à la possibilité et à la durée d'une complète neutralité, et la représenter comme une des phases probables de la vie de l'Église. Dans un remarquable discours prononcé au congrès de Malines, le père Félix lui-même n'a-t-il pas semblé admettre, un instant, ce rêve du temps? Heureusement, il avait pris soin, par avance, de peindre, en traits éloquents, ce que peut être cette guerre dissimulée sous le masque d'une fausse paix : « Vous croyez, disait-il, que j'ai fini de vous peindre l'épreuve de la persécution. Détrompez-vous ; il restait à nos ennemis une ressource suprême, la persécution du mépris.

« Ce n'était pas assez de nous frapper, pas assez de nous nier, ils ont essayé de nous déshonorer. Nous noyer dans le sang fut la première tentative, nous ensevelir dans l'ignorance fut la seconde ; nous étouffer dans la boue, ce fut la troisième. Ainsi font toujours les tyrans, de quelques noms qu'ils se nomment ; ils ont besoin de déshonorer leurs victimes. C'est ce qu'ils ont essayé contre nos frères les chrétiens. Ils ont organisé contre eux ce genre de persécution, particulièrement lâche, infâme et cruel, que j'appelle ici la persécution du mépris, et, depuis ce temps-là, tous

ceux qui ont rêvé l'extermination de la race des chrétiens n'ont jamais manqué de leur enfoncer dans l'âme ce glaive de la persécution morale, mille fois plus à craindre que le glaive de la persécution matérielle. »

A cette peinture, trop vive pour ne pas avoir quelque teinte d'actualité, qui ne reconnaît la guerre sourde et implacable faite à l'Église aux plus beaux jours de la neutralité contemporaine ?

Chimérique en elle-même, fausse et restreinte dans son application, la liberté dont nous jouissons, au nom de la tolérance universelle, est, de plus, essentiellement transitoire et passagère : elle tient à un concours momentané de circonstances exceptionnelles.

En Angleterre et aux États-Unis, le protestantisme, débordé par l'incrédulité et par le matérialisme, ne parvient plus à se prendre au sérieux. Il se sent si malade, que, pour sauver son orthodoxie expirante, il est tenté de se rapprocher de l'antique unité romaine, et qu'il n'a plus la force de la combattre sous le drapeau de son propre symbole. Les catholiques, que l'on regardait jadis comme des ennemis publics, apparaissent comme des alliés, presque comme des sauveurs, au milieu de la confusion des opinions, de l'affaiblissement des croyances et d'une dissolution sociale imminente. Les esprits éclairés pressentent que le moment arrive d'opter entre le catholicisme et la raison pure. Chez un grand nombre, leur bienveillance actuelle pour l'Église n'est que l'avant-coureur d'un retour complet.

En France, l'immense majorité offre le curieux spectacle d'hommes baptisés, ayant fait leur première communion, qui ne voudraient pas mourir sans se confesser, mais qui, tout en ayant la foi, seraient bien aises, pendant qu'ils sont jeunes et bien portants, de se persuader, provisoirement, que Jésus-Christ n'est pas Dieu. L'attaquer en face et lui contester sa divinité, bien peu l'oseraient. Cependant, sans se l'avouer, ils sont satisfaits que de plus impies qu'eux s'en chargent, et ils accordent succès, popularité, faveurs à ces blasphémateurs, qu'au fond ils méprisent. Par contre, ils déclament contre les prêtres et les religieux, qu'ils estiment secrètement. Leur inconséquence va si loin que tel voterait aujourd'hui la suppression et l'exil des Jésuites, qui, demain, leur rendra le plus éclatant hommage en leur confiant l'éducation de ses fils. On tient à avoir une femme pieuse, des enfants chrétiens, et, en même temps, on se fait un point d'honneur de se retrancher, contre eux, dans une incrédulité factice, qui n'est que l'hypocrisie d'un scepticisme intéressé.

C'est grâce à la foi latente de cette grande majorité d'hommes qu'en France et en Belgique, l'Église a pu, malgré les entraves de la législation, reprendre peu à peu sa liberté d'action, et relever l'édifice de ses institutions monastiques et charitables. Car, jamais une majorité sincèrement incrédule, réellement convaincue que Jésus-Christ n'est pas Dieu, et que la religion est un moyen d'accaparer le pouvoir et les richesses,

ne tolérerait le prosélytisme et l'organisation des forces catholiques.

Ainsi, dans les pays protestants, l'hérésie, aux abois, est désarmée par le sentiment de sa propre impuissance ; dans les pays catholiques, le rationalisme, mal affermi, n'ose pas encore se vanter d'avoir pris possession des âmes. Toutefois, partout, la masse si nombreuse des indifférents et des inconséquents, ne demandant qu'à dormir, est placée entre deux courants de plus en plus intenses, qui s'efforcent de les entraîner, et entre lesquels, d'un instant à l'autre, il faudra choisir. D'un côté, les ordres religieux renaissent avec la ferveur de leur berceau, et entre leurs mains se réorganisent de toutes parts la charité, la prédication et l'enseignement. De leurs colléges sort une nouvelle génération tout imprégnée de foi. Les épreuves du Saint-Siége augmentent de jour en jour l'amour et le dévouement de ses enfants, et les réunissent tous à ses pieds dans une union parfaite, qui ne s'était pas vue depuis des siècles. De l'autre côté, l'impiété redouble d'efforts pour pénétrer jusque dans les derniers rangs de la société. Abandonnant momentanément à l'Église une portion de l'aristocratie, elle multiplie les mauvais journaux, les publications populaires, où le mensonge et la calomnie se mêlent à la licence et à l'obscénité. La libre pensée, la franc-maçonnerie et les sociétés secrètes dirigent cette propagande avec une unité de vues que le génie du mal peut seul leur inspirer. En face du catholicisme et de Pie IX, se

dresse Mazzini, le pontife persécuté de la jeune Italie, et son Église souterraine, qui s'étend dans tous les bas-fonds de l'Europe, et dont la puissance mystérieuse, minant peu à peu l'ordre moral, se traduit, de temps à autre, par une bombe éclatant à Paris ou à Rome.

La paix est donc factice, passagère, et, de part et d'autre, chacun aiguise ses armes pour de nouvelles luttes. Le monde d'aujourd'hui ressemble à ce Panthéon français, où la croix brille sur la tombe de Voltaire et de Rousseau. Ces vieux patriarches de l'impiété ne sauraient dormir tranquilles, sous les pieds du Christ qu'ils ont blasphémé. Ils se débattent dans leur humiliation, et il faut ou que la croix tombe sous leurs coups, ou qu'ils s'en aillent eux-mêmes, bannis des autels, qu'ils souillent de leur présence.

Aussi est-il temps pour les catholiques d'ouvrir les yeux sur les combats inévitables qui se préparent, et sur les périls croissants que laisse accumuler la séparation de l'Église et de l'État. Le jour n'est pas éloigné où l'on aura peine à s'expliquer le charme exercé sur les esprits élevés et sur les cœurs généreux par cette fausse liberté de conscience.

Où est le secret de cette énigme? D'où est venue la puissance accidentelle d'une illusion, qui a régné pendant trente années avec un incontestable éclat, et que quelques amants attardés voudraient en vain ressusciter? La chose va s'expliquer d'elle-même.

Il y eut un moment où l'ancien régime et la révo-

lution se partageaient encore la société sans en excepter les catholiques. Les timides se consumaient en regrets stériles pour un temps à jamais disparu; les ardents étaient tout occupés de tirer parti de l'avenir, et de faire la paix avec l'esprit moderne, en démêlant ce qu'il avait de noble et de généreux, et en stigmatisant avec lui les abus du passé.

Esprit entier, absolu, superbe, l'abbé de Lamennais se lança à corps perdu dans la seconde de ces directions, et ne rêva rien moins que la fusion intime du principe catholique et du principe révolutionnaire. Suivant lui, l'Église n'était pas autre chose que la souveraineté nationale spirituelle. Ses dogmes étaient acclamés d'avance par la conscience universelle, et, pour mettre fin à la lutte du bien et du mal, pour accomplir la rédemption définitive du genre humain, il ne restait plus qu'à le jeter dans les bras de la vérité, vers laquelle il aspirait. Tenant plus à son rêve qu'à sa foi, le philosophe de l'*Avenir* vint faire naufrage sur ces bas-fonds de l'orgueil, où ont échoué tant de beaux génies.

Ses disciples se séparèrent de lui, avec un courage et une sincérité qui les préservèrent à jamais d'un malheur semblable. Toutefois, demeurant pleinement catholiques sur le terrain religieux, quelques-uns d'entre eux scindèrent, pour ainsi dire, leur tentative, et cherchèrent à se réconcilier avec la société moderne sur le terrain politique.

On était au beau temps du système parlementaire.

A l'inverse de la logique, qui pousse d'ordinaire à chercher l'unité et la solidarité de toutes les forces humaines, l'idéal du moment était de croire à l'isolement possible, à la perfection séparée, à l'indépendance complète de la religion, de la politique, de la science et de la philosophie.

A ce type de la révolution modérée, les rétrogrades ne trouvaient à opposer que la synthèse de l'ancien régime, c'est-à-dire l'autorité dynastique, supérieure à toutes les lois, protégeant l'Église comme une inférieure à son service. C'était sur ce principe faux que la monarchie française avait vécu depuis Philippe le Bel; et, tant qu'il avait été national et populaire, l'Église avait dû en subir les conséquences. Mais les choses avaient bien changé depuis que, par son développement naturel et fatal, l'absolutisme avait enfanté la révolution, et que, pour conjurer l'orage, il avait dû invoquer l'emploi de la force et les victoires de la coalition. L'Église, succursale de l'ancien régime et de la Sainte-Alliance! Il y avait là, ne fût-ce que dans les imaginations, un rapprochement monstrueux, un patronage odieux et funeste, dont les vieux conservateurs cherchaient vainement à se dissimuler le danger, et qui faisait bondir la jeune génération.

L'heure n'étant pas encore venue, où la liberté et l'autorité reconnaîtraient leur impuissance à rien fonder sans le concours de la Foi, et la société restant partagée en deux camps exclusifs, il fallait que la vérité eût ses représentants dans l'un et dans l'au-

tre. La jeunesse, qui aimait, comme elle le mérite, la liberté politique, et la croyait définitivement inaugurée par le système parlementaire, ne pouvait demeurer sans ami ni sans guide. Un homme, entre tous, vécut de sa vie, partagea ses aspirations et ses espérances, et prit ainsi sur elle un immense ascendant : ce fut le père Lacordaire.

Il faut prendre le père Lacordaire tel que nous l'avons connu, tel qu'il a vécu, et non comme voudraient nous le représenter, sur sa tombe à peine fermée, des publications aussi incomplètes qu'indiscrètes, des discussions mesquines et passionnées, faites pour diminuer le nom d'un homme moins haut placé, mais qui ne sauraient porter atteinte à la gloire pure de l'illustre dominicain. Nul n'a rendu à l'Église et à ses institutions militantes des services plus signalés. Nul n'aurait pu faire, à sa place, le bien que nous lui devons. Ses illusions politiques elles-mêmes, s'il en eut, contribuèrent à la sympathie qu'il excita. Ses auditeurs se retrouvaient en lui : ils sentaient leur cœur battre dans sa poitrine. Au lieu du chrétien résigné, qui accepte les événements comme un mal sans remède, et qui, replié sur son âme, ne s'occupe plus que de sa perfection intérieure, c'était, à la fois, le catholique et le citoyen, ayant confiance dans l'avenir, dans la mission inséparable de l'Église et de la France, et croyant fermement à la réconciliation nécessaire de sa foi, de sa patrie et de la liberté.

Écoutons-le se peindre lui-même, dans un épan-

chement de l'amitié : « Né dans un siècle troublé jusqu'au fond par l'erreur, j'avais reçu de Dieu une grâce abondante, dont j'ai ressenti, dès l'enfance la plus tendre, des mouvements ineffables ; mais le siècle prévalut contre ce don d'en haut, et toutes ses illusions me devinrent personnelles à un degré que je ne puis dire, comme si la nature, jalouse de la grâce, avait voulu la surpasser. Quand la grâce vainquit, contre toute apparence, il y a douze ans, elle me jeta au séminaire sans avoir pris le temps de me désabuser de mille fausses notions, de mille sentiments sans rapport avec le christianisme, et je me trouvai tout ensemble vivant du siècle et vivant de la Foi, homme de deux mondes, avec le même enthousiasme pour l'un et pour l'autre, mélange incompréhensible d'une nature aussi forte que la grâce et d'une grâce aussi forte que la nature. »

Et plus loin : « Nous manquons d'un ouvrage qui expose toute la suite de la doctrine catholique d'une manière conforme aux pensées de ce temps, c'est-à-dire capable par de certaines analogies de faire impression sur les âmes telles qu'elles sont. J'ose dire que j'ai reçu de Dieu la grâce d'entendre ce siècle que j'ai tant aimé. »

Voilà tout le père Lacordaire. Il aima sincèrement la liberté politique; il crut trop à son triomphe isolé, que la Foi viendrait consolider plus tard ; il ne s'aperçut point que, se séparant de la vérité religieuse, et ne commençant pas, avant tout, par redevenir ca-

tholique, la liberté condamnait ses expériences à la stérilité.

Trompé dans son espoir, il vit avec tristesse le pays chercher un refuge commode sous un pouvoir plus absolu, et plusieurs de ses anciens amis applaudir, sans mesure, ce nouveau régime, comme un type de gouvernement chrétien. La vue de ces inconstances le fit plutôt tomber dans l'excès opposé. Il ne comprit pas qu'en attendant la réconciliation de la liberté et de l'autorité au sein de l'Église, il fallait subir, tour à tour, leurs tentatives imparfaites, et les aider sans aigreur, comme leur résister sans faiblesse.

Ce chagrin de ses derniers jours lui rendit plus cher encore le rêve de la neutralité momentanée de l'Église. Suivant lui, c'était pour des temps meilleurs qu'elle devait se réserver, comme si elle n'était pas la compagne nécessaire de toutes nos épreuves. Toutefois, ses illusions, comme ses déceptions, n'altérèrent jamais un seul instant le fond même de ses principes. Il ne cessa pas de croire que la prééminence de l'Église était le seul idéal de la liberté. Dans les plus belles pages sorties de sa plume, dans sa lettre au Saint-Siége, en 1836, il constata, et il proclama, avec une admirable netteté, tous les droits de la vérité. « Le monde, écrivait-il alors, cherche la paix et la liberté; mais il les cherche sur la route du trouble et de la servitude. L'Église seule en fut la source pour le genre humain, et, seule, dans ses mamelles outragées par ses fils, elle en conserve le lait intarissable

et sacré. Quand les nations seront lasses d'être parricides, elles retrouveront là le bien qu'elles ne possèdent plus. »

Quatorze ans plus tard, quand il lui fut donné de voir, comme couronnement de son œuvre et de sa vie, un de ses fils spirituels chargé par le Souverain Pontife de gouverner l'ordre de Saint-Dominique tout entier, il tint à honneur de justifier la confiance que Pie IX plaçait en lui et dans les dominicains de France. Pour prouver que, dans son esprit, l'ardeur des sentiments, la soif généreuse de réforme et de progrès ne diminuait en rien la pureté ni la solidité des principes, il vint à Rome tout exprès, et non-seulement il s'expliqua sur toutes les questions controversées, mais il signa une déclaration; attestant sa pleine adhésion à la doctrine catholique sur le domaine temporel du Pape, sur l'origine de l'autorité et de la souveraineté civiles, et sur le pouvoir coercitif de l'Église contre les violateurs de ses lois.

Dans la royauté temporelle du Pape, il reconnaissait, avec Bossuet, une admirable disposition de la Providence assurant la liberté et l'indépendance de son Église. Quant à l'origine de la souveraineté civile, il affirmait qu'elle venait de Dieu seul, et citait comme la base de ses convictions et de son enseignement, le célèbre texte de saint Paul, disant que tout pouvoir vient de Dieu. Enfin, il proclamait hautement que l'Église avait, suivant la parole des conciles, le droit formel, non-seulement d'avertir et de réprimander

ses enfants, mais encore de les châtier quand ils seraient rebelles et incorrigibles, et de les contraindre, par des peines afflictives et corporelles, jusqu'à leur soumission.

Cet acte était trop important, dans la vie du père Lacordaire, pour qu'il n'ait pas dû lui-même en conserver le texte, et, en le publiant, ceux à qui est spécialement confié le soin de cette mémoire, si chère aux catholiques, feraient justice des erreurs et des utopies qui invoquent tous les jours son patronage.

Mort en France, le régime parlementaire s'est perpétué en Belgique. Dans ce pays, la séparation de l'Église et de l'État, qui n'a jamais été complète en France, et que le père Lacordaire n'acceptait que comme un fait accidentel et un mal passager, a prétendu s'ériger en système sérieux, durable et fécond. On a ainsi le singulier spectacle d'un peuple catholique qui, non content de s'être donné un roi protestant, a pris un soin scrupuleux de retrancher de sa constitution jusqu'à l'ombre d'une protection ou d'un privilége donné au catholicisme, et qui a tenu, en lui accordant une liberté fort large, à en assurer une identique aux autres cultes. L'État n'a point de religion; pourtant c'est lui qui donne l'instruction publique; elle sera donc nécessairement basée sur le scepticisme. Le mariage civil précède le mariage religieux. La liberté de travailler le dimanche est solennellement protégée, tandis qu'il n'est pas même question de la liberté, non moins sacrée, de le réser-

ver au repos. Enfin l'indépendance territoriale du clergé est remplacée, non par une indemnité, mais par un traitement, que l'État fournit sans distinction à tous les cultes passés, présents et futurs.

Il y a un pas très-marqué du concordat de 1801 à la constitution belge. Grâce à la sagesse et à la placidité de ce peuple éminemment chrétien, cette séparation de l'Église et de l'État a pu durer trente-cinq ans, sans compromettre entièrement ni la liberté religieuse ni la liberté politique. Au fond, le mal a marché. Les catholiques, qui ont été, en toutes circonstances, sincères, généreux, confiants dans la loyauté de leurs adversaires, sont aujourd'hui certains de ne plus arriver au pouvoir, sans provoquer un appel à l'émeute et aux moyens révolutionnaires; et, s'ils restent éloignés des affaires, ils sont condamnés à voir des atteintes de plus en plus profondes portées, par le parti opposé, à leurs droits et à leurs libertés.

Nul, parmi eux, ne songe à violer une constitution qu'ils ont jurée, et qu'ils observent fidèlement; mais ils ont à constater qu'elle est violée, menacée, ébranlée par leurs adversaires. Ce n'est pas leur bonne foi, c'est celle des autres, qui fait défaut, et dont l'absence alarme justement les amis de la vraie liberté. A ce spectacle, le père Lacordaire ne pouvait s'empêcher de reconnaître que « la Belgique est minée par la même agitation qui ébranle sourdement les royaumes les plus despotiquement gouvernés. »

En effet, pas plus en Belgique qu'en France, il ne

s'agit sérieusement des juifs ni des protestants, que personne ne songe à persécuter, et qui ne sont qu'une infime minorité. Mais derrière la liberté des dissidents se cache celle des rationalistes et des incrédules, et la question est de savoir, non si la Belgique, la France et l'Europe se feront juives ou protestantes, mais si la Belgique, la France et l'Europe seront catholiques ou rationalistes.

Dans cette lutte à mort, il est impossible qu'un gouvernement reste neutre, et qu'il ne porte pas, d'un côté ou de l'autre, le poids de sa bureaucratie et de son administration centralisées. Qu'il le sache ou qu'il l'ignore, chaque garde champêtre, instituteur, maire, sous-préfet, est un agent actif, dont l'exemple et l'influence personnelle profitent à tout instant à l'Église ou au rationalisme. Il en est de même de la direction générale, qui meut cet immense mécanisme.

Au fond, la neutralité même n'est qu'une religion d'État dissimulée. Car, sans l'avouer, elle installe, peu à peu, la religion qui consiste à n'en avoir aucune. Pour les privilégiés, c'est le culte de l'avancement et des dividendes. Pour la multitude, c'est le positivisme, avec ses convoitises brutales et ses révoltes anarchiques. Pour tous, c'est, à courte échéance, le césarisme, c'est-à-dire la servitude universelle.

Ce danger prochain échappe à la petite aristocratie académique, qui, jouissant d'une indépendance et de loisirs exceptionnels, persiste a rêver l'essor spon-

tané de toutes les libertés, fondées sur la liberté de tous les cultes et de toutes les croyances. Au sein de cette société choisie, protestants, juifs, philosophes de diverses nuances, donnent la main aux catholiques pour combattre l'athéisme et le matérialisme. Cependant, les uns et les autres oublient que le mal n'est pas dans ces doctrines, repoussantes par leur propre abjection, mais bien dans les sentiers fleuris et glissants qui y conduisent insensiblement. Par les ménagements qu'ils gardent, par les concessions qu'ils ne craignent pas de faire, les catholiques perdent leur avantage et leur puissance, qui est de posséder la vérité pleine, entière, sans alliage et sans mélange. Dans les éloges qu'ils reçoivent, les incrédules trouvent des prétextes spécieux pour ne pas changer, et pour se croire utiles en restant ce qu'ils sont. Chaque membre de cette petite coalition spiritualiste, qui croit sauver le monde, taille à plaisir dans le Credo de ses pères; chacun choisit, selon sa fantaisie, les idées qu'il juge encore nécessaires, les dogmes devant lesquels sa raison daigne encore s'incliner. Mais, à leur insu, ces grands esprits ne sont plus, dans leurs méditations, que les naufragés de la pensée humaine, faisant des efforts surhumains pour se suffire dans la solitude où le doute les a jetés. Pendant ce temps-là, sourde à leurs décisions nuageuses, qui n'ont ni autorité, ni infaillibilité, ni popularité, la foule leur échappe, et roule, sans guide, vers l'abîme.

Il est temps d'ouvrir les yeux et de renoncer à ces

vains palliatifs. Ne pressez pas tant ceux qui ne sont pas catholiques, d'être, avec vous, tolérants, libéraux, vrais défenseurs des intérêts populaires. Sans doute, il en est qui se préoccupent sérieusement de résoudre ces grands problèmes. Mais, quand ils le voudraient, ils ne le peuvent pas, et ne le pourront qu'en redevenant catholiques. C'est là ce qu'il s'agit de leur démontrer. Au lieu de poursuivre avec eux un but chimérique, il faut leur faire toucher du doigt leur inconséquence, leur impuissance, leur stérilité, et les mettre en demeure de revenir à la Foi. Plus d'équivoques, plus de compromis, plus de cette religion honteuse d'elle-même, renfermée dans ses temples et dans ses sacristies, laissant la politique, la science, l'économie sociale sans contrôle et sans direction. L'Église est le flambeau de la vie publique comme de la vie privée. Libératrice des esprits et des consciences, elle combat tous les égoïsmes, toutes les tyrannies, toutes les oppressions, toutes les théocraties, puisque, seule, elle ne prend pas la place de Dieu pour dominer et pour asservir les peuples, mais qu'au contraire elle rend à la justice et à la morale éternelles leur légitime suprématie, et respecte, même chez ses ennemis, la part de liberté que Dieu s'est imposé de laisser aux hommes.

Cet affranchissement des âmes, fondé sur la vérité complète, restera le privilége d'une poignée de riches et de beaux esprits, il ne sera qu'un vain mot pour les pauvres, pour les ouvriers, pour la multitude in-

nombrable, qui vit au jour le jour de ses labeurs, si la séparation de l'Église et de l'État les livre, sans défense, aux passions des grands, à l'exploitation du capital et de l'impiété. Ce n'est que vivifiées par l'esprit catholique, que les lois politiques et sociales assureront à tous la liberté du vrai et du bien, et restreindront efficacement la liberté du mensonge et du mal, qui, on ne saurait trop le dire, nous mène à la servitude.

CHAPITRE XXI.

UNION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Il n'est donc pas possible de s'arrêter davantage à la solution chimérique, fausse, transitoire et fatale de la séparation de l'Église et de l'État. Elle a fait son temps. Elle est usée, aussi bien que l'idéal de l'ancien régime, qui consistait à soumettre l'Église à l'État. En allant jusqu'au bout dans cette voie logique, la révolution nous force de revenir à la vérité pure et entière, c'est-à-dire à l'union intime de la vérité religieuse et de la vérité politique.

Quoi qu'on en dise, cette solution est la seule populaire. D'instinct, le peuple comprend la religion comme une autorité divine, indépendante de tous les pouvoirs humains, protestant contre toutes les injustices, tenant la balance égale pour les grands et pour les petits, pour les princes et pour les nations, et n'ayant de préférences qu'en faveur des pauvres et des opprimés. Si vous faites de cette magistrature sacrée une esclave du gouvernement, destinée à lui façonner la multitude, ou une étrangère, sans action sur le monde extérieur, impuissante à réprimer les

excès de la richesse et de la force, le peuple la méprisera.

De même, pour le peuple, le pouvoir civil est le serviteur-né de la justice et de la morale divines, le protecteur et le défenseur de la vérité, résistant aux intrigues et aux agitations des ambitieux, servant d'arbitre désintéressé entre tous les intérêts. Si le souverain est l'instrument d'un parti, le courtisan des passions et des préjugés du temps, si son langage n'est que l'écho servile ou le sceptique calcul des événements, s'il ne fait pas profession publique de croire à la loi immuable et parfaite, que Dieu lui donne mission de faire respecter, le peuple méprisera le pouvoir.

Ainsi, l'État a besoin de l'Église, seule capable de soutenir la morale publique et privée; et l'Église a besoin de l'État, pour assurer le paisible exercice de son culte et de ses vertus. Pourquoi ne pas convenir franchement de cet échange de services? Pourquoi ne pas proclamer, au grand jour, cette alliance nécessaire à tous deux?

Autrefois, l'État faisait acheter à l'Église, par mille sacrifices humiliants, le peu de liberté qu'il lui laissait. Il limitait ainsi, à son propre détriment, les bienfaits qu'elle pouvait lui prodiguer. C'est ainsi que l'ancien régime nous a insensiblement amenés au bord du précipice, où il a lui-même disparu. Aujourd'hui, avec le dissolvant de la critique et de l'indifférence, avec les progrès du luxe et de la centralisation si l'on veut

que l'Église sauve la société, il lui faut la liberté entière, non-seulement de sa doctrine, mais de ses institutions, de sa vie publique et de son action sociale.

Pour la lui donner, qu'y a-t-il à faire? Loin de moi la pensée de déterminer et de préciser les clauses d'une paix complète entre l'Église et l'État. Seulement, qu'on n'aille pas croire que ce traité serait compliqué, et que, pour y parvenir, il faudrait de longues et laborieuses négociations. Autant cette œuvre est difficile, quand l'État s'imagine avoir à défendre un intérêt opposé à celui de l'Église, et met toute son habileté, toute sa puissance à obtenir des concessions, que l'Église accepte comme un moindre mal ; autant cette œuvre sera simple, le jour où l'État verra que ses intérêts sont identiques à ceux de l'Église, et cherchera, d'accord avec elle, à réaliser le plus grand bien possible. Pour opérer cette révolution, il ne faut ni changement d'institutions, ni changement de gouvernement : il suffit d'un changement d'esprit. Au lieu de regarder les institutions catholiques comme des ennemis à surveiller et à contenir, qu'on sache y reconnaître des auxiliaires sûrs et dévoués. Quant aux abus, inévitables au sein du clergé comme partout, qu'on laisse à l'Église elle-même, à ses tribunaux, à ses conciles, le soin de les prévenir et de les corriger, avec plus de sagesse et de sévérité efficace que le pouvoir civil n'en saurait avoir en pareille matière. En effet, à l'exemple des conseils de guerre, les tribunaux ecclésiastiques ont toujours eu pour mission de réprimer,

avec une rigueur spéciale, ceux qui abusent de leur caractère sacré. Au contraire, le régime actuel leur assure une sorte d'impunité. Tout prêtre douteux devient l'allié naturel, le serviteur complaisant de l'autorité administrative, et, pour éviter les scandales de la publicité, les supérieurs ecclésiastiques sont trop souvent portés à une indulgence excessive, double inconvénient auquel il est urgent et facile de porter remède.

Ainsi disparaîtront de nos lois les articles organiques, reproduction surannée des erreurs d'un autre âge. L'expérience les a déjà presque tous réduits au néant. Chacun trouvera naturel d'en supprimer le dernier débris, en dispensant le conseil d'État des pénibles applications de l'appel comme d'abus. Aux ordres religieux, qui renaissent de toutes parts de leurs ruines, et dont personne ne conteste plus les services, on rendra l'existence légale, due à toute association utile. Le clergé recouvrera la propriété de ses églises, et le droit de posséder, dont il est seul exclu. Enfin, remplaçant son traitement annuel par des rentes sur l'État, inscrites une fois pour toutes au Grand-Livre, on fera disparaître du budget et le souvenir honteux des anciennes spoliations, et l'apparence d'une dépendance actuelle, qui ne serait pas moins fâcheuse.

Dans ces mesures si simples, il y a de quoi assurer la pleine liberté de l'Église. Si elle la demande, c'est pour servir et pour sauver la société, dont elle invoque

la protection. Les gouvernements sont libres de lui marchander cet appui. Depuis soixante-quinze ans qu'ils ont peur de ses envahissements, et qu'ils la jettent, périodiquement, en pâture à la révolution rugissant à leurs portes, ils ont pu voir ce qu'ils ont gagné à mépriser ses avertissements et ses secours. Louis XVI a payé de sa tête les folies rationalistes de 1789. Après avoir dépouillé le Pape, Napoléon I[er] a entendu prononcer sa déchéance par les libéraux, auxquels il avait fait appel en 1815. La Restauration et Louis-Philippe n'ont fait que réveiller les passions anarchiques en leur sacrifiant les Jésuites. C'est à nous de profiter de ces leçons et de ne pas recommencer, sur une plus vaste échelle, ces tristes expériences.

Liberté de l'Église, c'est bien. Mais, si vous redevenez religion d'État, n'allez-vous pas persécuter les dissidents, et exercer, au nom de la vérité, une tyrannie d'autant plus dure, que vous serez plus ardents et plus convaincus?

Que les amis de la liberté se tranquillisent. Il ne s'agit point de rallumer les bûchers de l'inquisition, bûchers qui n'ont jamais fumé à Rome, et que la cruauté espagnole n'a opposés qu'à la perfidie d'ennemis plus cruels encore. Le catholicisme se borne à réclamer et à maintenir son droit de légitime défense. Mais, quoi qu'il arrive, il n'en usera qu'avec une grande modération et une extrême répugnance. Restant, comme il l'a toujours été, la moins agressive et

la moins oppressive des doctrines, il n'imitera et n'égalera jamais la violence de ceux qui l'attaquent. La vérité ne saurait renoncer à son privilége le plus glorieux, celui d'être toujours infiniment plus tolérante que l'erreur. Elle sait que c'est uniquement par la persuasion qu'elle conquiert : aussi est-ce toujours à contre-cœur qu'elle repousse la force par la force.

L'exercice paisible du culte juif et du culte protestant ne peut être contesté. A Rome, l'un et l'autre sont tolérés. Les juifs ont toujours été regardés comme des témoins historiques, attestant l'authenticité de l'Écriture sainte et la vérité de nos originés. Renfermés dans leurs familles, ils n'ont jamais eu, et n'auront jamais de puissance de prosélytisme. Qui songerait aujourd'hui à se faire juif? Et même, parmi eux, combien y en a-t-il encore qui attendent le Messie, et qui soupirent après Jérusalem? C'est un miracle que leur conservation, et il faut se garder de l'entraver, en les persécutant. Tout au plus faut-il s'occuper de surveiller leurs spéculations, et empêcher l'invasion, dans nos lois, des principes trop flexibles de leur morale financière.

Les protestants n'ont plus de raison d'être, ni de force d'expansion, depuis qu'appliquant logiquement leur principe, le libre examen s'est chargé de continuer et de pousser plus avant leurs attaques contre l'Église et la société. Dépassés par la révolution, entraînés par le rationalisme, c'est à grand'peine si les enfants de la réforme se distinguent encore des

déistes par une vague croyance, non dans la divinité personnelle de Jésus-Christ, mais dans la divinité de son œuvre. Quant aux orthodoxes de la confession d'Augsbourg ou de la foi calviniste, c'est tout au plus si on en trouverait encore quelques rares échantillons, véritables curiosités archéologiques, aussi intéressantes à garder, dans la collection des maladies de l'esprit humain, que ces vieilles hérésies qui végètent, depuis quinze siècles, au fond de l'Orient. Comme les juifs, les protestants sont donc sans danger. Ils nous servent de témoins historiques, et l'opinion publique fait, à elle seule, justice de leurs coûteux mais stériles essais de propagande.

Qu'on laisse donc aux dissidents leurs droits civils, leurs traitements et les biens qu'ils ont su sauver de la tourmente révolutionnaire. Là n'est pas le péril. Mais derrière eux se cachent le rationalisme et le matérialisme, qui minent secrètement la société, et qui se traduisent, chez les grands, par l'accaparement des capitaux, des affaires et des gros traitements; chez les petits, par la haine des riches et par les passions socialistes. Voilà l'ennemi, voilà la maladie religieuse et morale, qui, en juin 1848, a forcé les républicains eux-mêmes à des fusillades et à des transportations en masse.

Pour guérir ce mal profond, qu'y a-t-il à faire, et que demande l'Église? Va-t-elle requérir des peines corporelles contre ceux qui, catholiques de nom, refusent d'obéir à ses lois, ou négligent de participer à

son culte? Le penser serait outrager sa sagesse et sa modération, et méconnaître l'esprit qui l'a toujours guidée. Et, d'abord, elle n'a pas cessé d'établir une distinction radicale entre le doute, l'inertie et la mollesse, que la persuasion seule peut vaincre au cœur de chacun, et l'hostilité ouverte et publique, contre laquelle il est indispensable de se défendre. De plus, même pour ceux qui l'abandonnent et qui la combattent, elle est la première à reconnaître que les temps sont singulièrement changés. Autrefois, les bienfaits du catholicisme étaient si incontestés, la certitude du peuple si complète, que l'on ne pouvait apostasier sans une mauvaise foi évidente : c'était commettre un crime politique et social, autant que religieux. Aujourd'hui, il faut l'avouer, les lumières de l'histoire et du bon sens ont été troublées par tant de mensonges et de calomnies, le doute a été si habilement et si universellement inoculé, la Foi si minée et si affaiblie, qu'il faut plaindre encore plus que condamner les innombrables victimes de l'incrédulité. Dans la multitude de ceux qui hésitent, qui cherchent la lumière sans l'avoir trouvée, mais qui la respectent chez les autres, il y a un vaste champ à défricher par l'enseignement, la prédication et le dévouement.

En principe, pour être efficace, la répression doit être légitime et aux yeux du coupable, qui subit sa peine en reconnaissant qu'il l'a méritée, et aux yeux de la société, qui voit dans ce châtiment une expiation et un exemple salutaires. Se plaçant à ce point

de vue, l'Église et la société tiendront un juste compte de l'état des esprits. Mais, sous peine de périr, elles ne peuvent pas laisser impunis le mensonge et la calomnie sciemment propagés, les outrages grossiers et manifestes au culte et à la morale religieuse. Appliquée avec vigilance, la législation, en vigueur de 1815 à 1848, suffirait à faire cesser ces inexcusables attaques.

La gravité du mal augmente quand, sortant du vague, il prend une forme affirmative, un corps, une organisation, et prépare ouvertement une armée, pour renverser le pouvoir religieux et civil. Cette organisation existe, avec sa force d'expansion et de propagande actuelle, ses réunions, ses chefs, son mot d'ordre, ses serments. Les Papes l'ont dévoilée depuis plus d'un siècle. Ils ne cessent de la signaler à la répression du pouvoir civil, comme un danger permanent pour l'État et pour la société. Ce ne sont pas les Jésuites, dont le régime parlementaire s'est tant préoccupé, ni les conférences de Saint-Vincent de Paul, objet récent des inquiétudes et des rigueurs administratives, ce sont les sociétés secrètes et la franc-maçonnerie qui forment la puissance offensive du mal. Là se transmettent, sous les auspices de l'Être suprême, que l'on daigne, tout au plus, encore y invoquer, les pures formules de 1789, la liberté et l'égalité natives de tous les hommes, la négation de la déchéance originelle, l'émancipation spontanée de l'humanité, la négation de toute autorité civile et spirituelle, et la

fusion de tous les cultes en un vague et pauvre symbolisme, laissé en pâture aux âmes qui ont un invincible besoin de religion.

Dès 1738, le pape Clément XII signalait ces sociétés alors naissantes, « dans lesquelles des hommes de toute religion et de toute secte, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable. » Et, un siècle plus tard, Léon XII, répétant cette condamnation, s'écriait : « Plût à Dieu que ceux qui avaient le pouvoir en main, aient su apprécier cet avertissement autant que l'exigeait le salut de la religion et de l'État! Plût à Dieu qu'ils aient vu dans les successeurs de saint Pierre, non-seulement les chefs de l'Église catholique, mais encore les plus fermes appuis des gouvernements, et les sentinelles les plus vigilantes pour découvrir les périls de la société! Plût à Dieu qu'ils aient employé leur puissance à combattre et à détruire les sectes dont le Saint-Siége leur avait découvert la perfidie! Princes catholiques, les choses en sont venues aujourd'hui à ce point qu'il vous faut réprimer les sociétés secrètes, non-seulement pour la défense de la religion catholique, mais pour votre propre sûreté et pour celle de vos peuples. La cause de la religion est, maintenant surtout, tellement liée à celle de la société qu'on ne peut plus en rien les séparer. » Ces avertissements viennent de recevoir de la bouche de Pie IX une solennelle confirmation.

Ainsi, bien qu'on ferme les yeux sur ses progrès, il

y a un corps d'armée, organisé dans le monde entier, se recrutant chez tous les peuples et dans tous les cultes. L'Église est l'ennemie à laquelle il a déclaré une guerre à mort. La franc-maçonnerie flatte les gouvernements à condition que la Foi soit persécutée; elle demande la liberté pour tous, pourvu qu'on la refuse aux catholiques; et, suivant l'éloquente expression du prince de Broglie, elle invoque la liberté de conscience, sans avoir ni une veine de liberté ni une fibre de conscience. Sous ce drapeau, il y a des millions de dupes, qui croient poursuivre honnêtement l'émancipation universelle, et qui recuieraient d'horreur, s'ils apercevaient le but où on les mène. En France surtout, où le caractère national répugne profondément aux vengeances ourdies dans l'ombre, aux conspirations hypocrites et perfides, cette association se résume, pour le plus grand nombre, en joyeux banquets ou en souscriptions humanitaires. Mais, au milieu du chaos de passions ineptes et contradictoires, qui semblent se neutraliser et se consumer en luttes stériles, une force supérieure coordonne les efforts, dirige les volontés, tire parti des aspirations, et les fait servir à la réalisation d'un plan unique, conçu avec une logique profonde, suivi avec une infatigable persévérance. Cette force directrice, qui apparaît à chaque instant, et sans laquelle l'histoire et la vie sont inexplicables, c'est le génie du mal.

Le génie du mal ne peut s'avouer lui-même. Comme son existence est proclamée par la conscience univer-

selle, son unique occupation est de donner le change à l'opinion, et de faire croire que ce n'est pas lui, mais un autre génie caché, qui séduit, enlace, trompe les âmes honnêtes, et trame de les asservir à son empire. A entendre ses journaux, ses brochures, ses dénonciations de tous les jours et de tous les instants, il est ailleurs une puissance mystérieuse, hypocrite, infernale. L'Église catholique et sa vaste hiérarchie lui servent d'instrument; les ordres religieux en sont les agents secrets; le vertueux Pie IX ne fait que lui obéir. Affamée de domination, elle veut ramener les peuples à la servitude intellectuelle, politique et sociale.

On a tant parlé de cette conspiration ultramontaine qu'on a fini par y croire, et nos hommes d'État se sont crus obligés de la signaler comme un péril public. Mais où en trouver le centre et la tête? Qui en tient les fils? Qui en fait mouvoir les ressorts cachés? Les ministres les plus habiles, les chercheurs les plus perspicaces y ont usé leur sagacité.

A la suite de longues méditations, M. Bonjean a cru découvrir, vingt ans après Eugène Sue, que les Jésuites étaient les vrais coupables, et nous avons eu, en style politique et sénatorial, une nouvelle édition du *Juif errant*.

Mais les Jésuites sont là, prêchant, enseignant au grand jour, et M. Rouland, qui les a surveillés, pendant des années, comme ministre de l'instruction publique et des cultes, n'a jamais rien trouvé à leur

reprocher. On peut l'en croire. Or, suivant lui, la source du mal est beaucoup plus cachée. Tout au fond du faubourg Saint-Germain, au fond d'une cour mystérieuse et déserte, trois ou quatre journalistes, rédigeant le journal *le Monde*, tués il y a quatre ans avec *l'Univers*, et ne revivant que grâce au bon vouloir du ministre de l'intérieur, voilà (qui le croirait?) les chefs diaboliques qui mènent le Pape, les Évêques et les religieux, l'autorité devant laquelle tremblent les plus grandes intelligences, la théocratie renaissante qui menace de nous courber sous un joug de fer.

M. de Persigny a été longtemps ministre de l'intérieur, et il ne peut accepter la responsabilité que lui renvoie M. Rouland. N'avoir pas reconnu l'existence et la gravité d'un tel fléau, c'est chose impossible. Si *le Monde* avait été si dangereux, on l'aurait supprimé dix fois. Non : l'hydre à écraser, c'était la Société de Saint-Vincent de Paul. Aussi n'a-t-on pas reculé, et, malgré les périls que courent tous ceux qui s'attaquent aux ultramontains, on a dissous cette redoutable association. Mais ce n'étaient là que les membres, les soldats, les agents infimes et subalternes. Restait à trouver la tête, cette tête que ni M. Bonjean ni M. Rouland n'avaient eu l'esprit de découvrir. M. de Persigny a voulu en avoir l'honneur, et il a fait tout exprès le voyage de Rome. A peine arrivé, il a vu de ses yeux le secret, le grand secret que personne n'avait aperçu. A son retour, il a, sur l'heure, convoqué tout le peuple français pour en recevoir la confidence.

Ce ne sont plus les Jésuites, ni les rédacteurs du *Monde*, c'est toute une armée de cardinaux, monsignori, religieux, prêtres, employés, valets, c'est-à-dire c'est Rome entière, soudoyée, excitée, ameutée contre la France et la civilisation moderne par l'Autriche, l'ancien régime et les anciens partis. Était-ce la peine de faire le voyage de Rome, pour nous donner cette pâle copie des articles, dont le *Siècle* et l'*Opinion nationale* fatiguent depuis si longtemps leurs lecteurs?

Grands politiques, qui avez tant de peine à vous mettre d'accord, et qui cherchez si loin l'explication des invincibles résistances de l'Église, oui, vous avez raison : il y a, en France, une force supérieure aux fidèles, supérieure au clergé, supérieure aux évêques les plus capables et les plus indépendants, et cette force, elle est à Rome. A Rome même, il y a une force supérieure aux congrégations, supérieure aux cardinaux, une force à laquelle le Pape lui-même obéit, et contre laquelle tous les conseils de la prudence humaine, toutes les habiletés de la diplomatie, toutes les séductions et les menaces viennent se briser. Mais cette force défie vos investigations, parce qu'elle n'est d'aucun homme ni d'aucun parti, d'aucun temps ni d'aucun lieu, et qu'elle est infiniment au-dessus des frêles instruments en qui vous prétendez la surprendre. Cette force, c'est l'Esprit-Saint en personne. Il conduit etil fait vivre l'Église, malgré les attaques de ses ennemis, malgré la faiblesse de ses membres, et, la me-

nant de victoire en victoire à travers les siècles et les tempêtes, il nous donne le spectacle perpétuel du plus éclatant, du plus inexplicable des miracles.

Entre la cité du mal et la cité de Dieu, la guerre est permanente. Mais elle a pris de nos jours des proportions plus larges et plus décisives : les hommes et les peuples y sont engagés, avec toutes les armes d'une civilisation perfectionnée. En des temps simples et grossiers, la société a pu vivre, des siècles, sur des fragments de vérité, alors suffisants pour préserver l'ordre, la famille et la propriété. Aujourd'hui, ce n'est pas trop de la vérité complète pour arrêter la dissolution sociale.

Ceux qui ne voient pas le péril, et qui mettent leur zèle à en trouver et à en combattre d'imaginaires, se font sans le savoir les alliés de l'ennemi, qui ne demande qu'à nous diviser, et à cheminer, sans être aperçu, jusqu'au cœur de la place. En guerroyant contre l'ultramontanisme, c'est l'Église qu'on attaque, qu'on enchaîne, qu'on paralyse. En voulant maintenir l'équilibre entre les ultramontains et les révolutionnaires, on favorise directement le mal religieux, politique et social, que signale l'Église, et contre lequel toutes nos forces devraient se réunir. On laisse libre carrière aux destructeurs de toute autorité et de toute liberté, et l'on condamne la société à des violences, à des châtiments, infiniment plus nombreux et plus tristes que ceux qu'on prétend lui éviter.

Pour la liberté illimitée du bien, comme pour la

répression raisonnable et modérée des excès du mal, les intérêts de l'Église et de l'État sont les mêmes. Séparés, l'une et l'autre seront certainement vaincus, et ce n'est pas trop de leur union intime pour tenir tête aux orages du dix-neuvième siècle.

CHAPITRE XXII.

CONCLUSION[1].

Ainsi, point de liberté sociale, sans la liberté du dimanche, du mariage et de l'enseignement religieux, de l'association et de la corporation chrétiennes.

Point de liberté politique, sans la consécration religieuse du pouvoir et du système représentatif chrétiens, sans une place assurée à l'Église, comme au représentant légitime de la justice, de la morale et des pauvres.

Point de liberté nationale, sans l'union des peuples catholiques autour du Saint-Siége, pour résister aux envahissements du principe russe, du principe protestant, et du principe révolutionnaire, leur auxiliaire naturel.

Point de liberté religieuse, sans la protection de l'État, pour assurer une indépendance complète et une liberté pleine à l'Église, pour réprimer les outrages de l'impiété et les conspirations des sociétés secrètes.

1. Prop. 22 et 80.

Il faut qu'en présence de Jésus-Christ, vivant et régnant dans son Église, et sous la présidence du Pape, son Vicaire, les chefs et les représentants des peuples catholiques, assemblés en congrès, rétablissent les grandes vérités, dont les principes de 1789 n'ont été que la fausse monnaie. Les vrais principes à proclamer nous sont désormais connus. Les hommes et les peuples sont d'autant plus libres et plus unis qu'ils sont plus chrétiens. Le pouvoir vient de Dieu, et a droit au respect, tant qu'il n'a pas foulé aux pieds les engagements dont l'Église est le témoin. La liberté publique consiste, pour chacun, à pouvoir faire tout ce qui est bien. La loi est l'expression de la justice éternelle, dans la mesure où elle peut être réalisée sur la terre, et elle doit, avant tout, assurer le respect de la vérité religieuse, politique et sociale, base de la véritable liberté. Enfin, toute société, dans laquelle l'indépendance et la liberté de l'Église ne sont pas garanties, n'a ni constitution ni liberté dignes de ce nom.

On m'accordera, je l'espère, le mérite d'une entière franchise. Mais on trouvera, peut-être, cet exposé inopportun. A quoi bon demander tant de choses à la fois, au risque de perdre celles que l'on possède déjà? Pourquoi ne pas se conformer à l'esprit du temps, en ménager les susceptibilités, les exigences, voire même les illusions? Pourquoi ne pas se faire libéral à la mode, et ne pas crier vive 89, sauf à interpréter à sa façon ces principes si élastiques et si goûtés? Pourquoi ne pas chercher à plaire au pouvoir, en glissant

habilement sur les articles organiques; aux beaux esprits, en donnant la main à tous les spiritualismes; au peuple, en lui parlant de sa toute-puissante souveraineté? Pourquoi ne pas s'avancer petit à petit, et ne pas attendre qu'on soit les plus forts, pour dire comment on usera du pouvoir?

Pourquoi? Parce que ce serait précisément manquer à la loyauté, qui est notre premier devoir, et justifier des reproches que nous n'avons jamais mérités; parce qu'à ceux qui nous attaquent en face, et qui veulent savoir le fond de notre pensée, il faut la dire sans réticence et sans ménagements; parce que le temps des vérités diminuées est passé, et qu'une affirmation nette a seule quelque valeur. Caresser le pouvoir par un air d'approbation, c'est le tromper et lui laisser ignorer des dangers sur lesquels il ferme les yeux. Vanter les services que les philosophes rendent à l'esprit humain et à la société, c'est pousser à leur ruine la raison, la science et la philosophie, qui se perdent sans le flambeau de la Foi. Flatter le peuple en adorant son infaillibilité, c'est trahir ses intérêts les plus chers, et le conduire par les illusions révolutionnaires à une servitude inévitable. Ces périls, ces erreurs peuvent sommeiller à certaines époques. Les catholiques se résignent alors à une liberté restreinte, à une tolérance transitoire, qui vaut encore mieux que la persécution. Mais ce ne peut être là qu'une trêve, pendant laquelle le mal creuse, mine le terrain, prépare et organise ses forces. Et, quand l'édifice religieux,

politique et social est à la veille d'un nouvel assaut, ce serait manquer à son premier devoir de citoyen dévoué à son pays, dévoué à l'autorité, dévoué à la liberté, dévoué aux intérêts populaires, que de ne pas élever la voix pour signaler nettement le danger.

Nous sommes aujourd'hui à l'une de ces heures solennelles. Chez nous, le schisme est usé, le protestantisme est usé, le gallicanisme est usé, les corporations et les aristocraties sont usées, la foi dynastique et la foi libérale sont usées. La révolution elle-même n'est plus cette jeune fée, qui naguère encore charmait tous les cœurs; comme la digne aïeule que Michelet lui a trouvée au moyen âge, c'est une vieille sorcière, ridée et décrépite, réduite à de ténébreuses machinations. Convaincus d'impuissance, les principes de 1789 sont encore debout, comme une de ces idoles vermoulues, qu'un dernier nuage d'encens dérobe au juste mépris de la foule. Ils ont eu toutefois cet avantage, en poussant l'erreur à ses extrêmes limites, de ramener forcément l'homme à la vérité qu'ils niaient. Leur dernière et suprême formule est la séparation chimérique de l'Église et de l'État, séparation qui les conduirait tous deux à leur ruine, si elle ne les réunissait bientôt en une alliance plus étroite et plus intime que jamais. Ainsi, après avoir tout détruit et s'être détruits eux-mêmes, les principes de 1789 ne nous laissent plus d'autre alternative que de tout rebâtir sur la base chrétienne, ou, sinon, de retomber dans la barbarie et dans la servitude païennes.

Ce sont là les deux types, les deux religions, les deux systèmes, entre lesquels tout homme, tout gouvernement, tout peuple doit choisir. Ici, César, menant à Néron et à Caligula; là, Charlemagne conduisant à saint Louis et à la grande fédération chrétienne. D'un côté, l'individualisme, l'exploitation de l'homme par l'homme, et la traite des blancs; de l'autre, l'association et l'émancipation progressives de toutes les forces humaines. A la fleur de l'âge et au comble de la prospérité, Napoléon Ier eut, lui aussi, ces deux voies ouvertes devant lui; signant le concordat et sacré par Pie VII, il semblait à la veille de devenir un nouveau Charlemagne, quand le génie païen de César troubla sa vue, et l'entraîna vers les rêves de domination universelle qui l'ont perdu. Comme lui, la France d'aujourd'hui hésite entre un retour complet à la liberté catholique et le mirage du césarisme antique. Mais, qu'elle le sache bien, elle est la fille aînée de l'Église, et elle ne réussira jamais à changer son rôle providentiel contre celui des conquérants et des dominateurs vulgaires. Toutes les fois qu'elle se contentera d'être la première des nations catholiques, et la plus fidèle à défendre le Saint-Siége, elle grandira et reprendra sa légitime prépondérance; si elle veut sortir de sa voie, elle se brisera.

Maintenant, comment réaliser cet essor et ce triomphe de toutes les vraies libertés? Est-ce à la façon des révolutionnaires et des despotes, c'est-à-dire par la ruse ou la violence, par la révolte et les conspirations?

Non. C'est au grand jour, par la persuasion, par l'amélioration pacifique, régulière et légale des constitutions et des gouvernements établis. En demandant qu'ils fassent un bien plus grand à la société et à eux-mêmes, nous ne faisons point un acte d'hostilité contre eux. Nous leur obéirons dans tout ce qui ne consistera pas à faire le mal, et, quand nous leur aurons prêté serment, nous le tiendrons plus fidèlement que personne. Les chrétiens n'ont pas refusé de se rendre utiles à leur pays sous les Césars païens. Depuis lors, ils servent, avec honneur et dignité, des gouvernements protestants ou schismatiques. A plus forte raison, peuvent-ils respecter et défendre des pouvoirs qui leur laissent une liberté plus grande, et que les nuages d'un vague rationalisme séparent seuls de la vérité complète.

Ainsi, le triomphe de la justice et de la liberté ne doit être obtenu que par des moyens justes et libres. Toutefois, qu'on ne l'attende pas d'un simple remaniement de nos lois, de la volonté d'un homme, ou de je ne sais quel coup de baguette magique. Un peuple qui croirait trouver, dans une constitution catholique, le moyen d'être heureux sans peine, vertueux sans effort, libre sans sacrifice, ne se tromperait pas moins que ceux qui ont cru décréter ces merveilles par la déclaration de 1791. La promulgation d'une législation en pleine harmonie avec la doctrine de l'Église n'est que la partie secondaire du triomphe de la vérité. C'est donner aux hommes une liberté illimitée

de faire le bien ; mais ce bien, lui-même, ne se réalisera que par leur adhésion généreuse et spontanée.

Pour que le règne de la vérité soit réel, sérieux, durable, il faut qu'à l'abri de la protection qui lui sera donnée, les catholiques se dépensent, se dévouent, s'immolent à son service. C'est en vain qu'on encouragera le repos du dimanche : si des apôtres infatigables ne prodiguent pas au peuple les flots de l'éloquence chrétienne ; si les arts, inspirés par la Foi, ne lui refont pas des temples et des fêtes dignes de lui, ce n'est pas Jésus-Christ, ce sont les dieux du paganisme qu'il continuera d'adorer.

On aura beau maintenir la loi de 1807 sur l'intérêt de l'argent, favoriser les associations ouvrières : si des hommes de cœur ne les aident pas de leur intelligence, si des capitaux, généreusement offerts, ne reconstituent pas le patrimoine des déshérités de la fortune, le travail restera exploité par le capital, et, sur le champ de bataille des affaires, des spéculations, du libre échange, du produit net, les catholiques seront battus par les juifs et par les protestants.

En politique, ce n'est ni par des protestations, ni par des discours, que les chaînes des opprimés tomberont. Pour sauver la Pologne, pour émanciper les chrétiens d'Orient, il faut d'autres arguments. A l'intérieur, il n'est pas de combinaisons qui puissent dispenser les honnêtes gens d'activité, de dévouement, de courage, d'indépendance. C'est en étant sans cesse sur la brèche, et en sacrifiant ses intérêts à ceux de

son pays, qu'on défend, qu'on agrandit le champ de la liberté. En finesse pour découvrir les plans de leurs adversaires, en dissimulation pour cacher leurs propres pensées, en despotisme voilé de liberté, en machiavélisme et en césarisme, les catholiques seront toujours inférieurs à leurs adversaires. Ils sont condamnés, par leur foi même, à être les plus honnêtes, les plus sincères, les plus désintéressés, et à ne triompher que par le dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme.

Enfin, pour convertir les âmes, il ne faut compter ni sur l'exemple des grands, ni sur le prestige du pouvoir, ni sur les accès d'un enthousiasme passager. Jadis les apôtres et les martyrs y ont mis leur sang; les prêtres de tous les temps y ont consacré leurs sueurs, usé leur santé et leur vie. S'ils s'endormaient un seul jour, se fiant aux vertus naturelles et ordinaires pour conserver leur ascendant, ou au bras séculier pour garder leur troupeau, l'ennemi, qui serait toujours là, d'autant plus vigilant qu'il serait moins surveillé, renverserait bientôt leur autorité. Il tournerait contre l'Église ses forces retrempées aux sources de la vie, et, du triomphe même de la vérité, il ferait sortir, pour elle, une nouvelle défaite.

En ce moment, nous avons cette rare et insigne bonne fortune, que les camps sont nettement dessinés. Sur un seul point et dans un seul homme, nous trouvons concentrés et incarnés tous les grands intérêts de l'humanité. Pendant que la révolution fait les

affaires de l'Angleterre et de la Russie, rive les fers de la Pologne, règne en Italie par la main du Piémont, et a, derrière le piémontisme, son vrai pontife en la personne de Mazzini, l'Église lien de la France et de toutes les nations catholiques, l'Église seule capable d'affranchir la Pologne et l'Orient, l'Église possédant le secret des libertés politiques et sociales, et, partant, le moyen de réconcilier le fait et le droit, les princes et les peuples, la richesse et le travail, l'Église est menacée dans la personne du plus grand, du plus généreux, du plus paternel et du plus intrépide des Papes. En défendant, en servant, en aimant Pie IX, nous sommes donc sûrs de défendre, de servir et d'aimer tout ce qui est digne de faire battre nos cœurs.

Mais, si le gardien de nos intérêts est à Rome, le champ de bataille est partout. En quelque lieu que l'on se trouve, il est facile d'obéir à Pie IX et de lutter contre la révolution. Qu'on médite la dernière Encyclique, qui résume sa pensée et sa vie, et l'on y verra, tracée, en traits lumineux, la ligne du devoir présent. A nos portes, nous avons, chacun, à combattre le matérialisme politique et social, dont le venin a déjà pénétré les esprits et les institutions de l'Europe entière. Dans toutes les branches de l'activité humaine, dans toutes les phases de notre existence publique et privée, nous avons à redevenir catholiques, et catholiques sans restriction. Ne nous laissons plus aller à rêver une paix, un juste-milieu chimérique. Il s'agit de prendre courageusement parti dans cette lutte du

bien et du mal, qui est le résumé de notre histoire. Loin d'espérer le développement spontané de la nature, reconnaissons enfin que, pour ne pas se traîner dans la fange, elle a sans cesse besoin d'un coup d'aile surnaturel. Après avoir longtemps cherché la vérité par la liberté, prenons une voie contraire : sachons trouver la liberté par la vérité, et, au lieu de convier le Saint-Siége à une réconciliation funeste et indigne de lui, sur le terrain des erreurs et des illusions modernes, acceptons la planche du salut qu'il offre à notre civilisation en péril.

En présence de cette autorité suprême à soutenir, de ce grand enseignement à suivre, il ne manque pas d'indifférents, qui se bornent à critiquer, à donner des conseils, à exprimer des regrets, ou qui, ayant fait quelques efforts, croient avoir acquitté leur dette envers une cause respectable, mais à laquelle ils ne peuvent tout sacrifier. Les aveugles ne voient pas que ce n'est pas sa cause, son pouvoir, sa liberté, ses biens, mais les nôtres, à la défense desquels le Saint-Père consacre sa vie, immole son repos et sa sécurité. Ils ne sentent pas que c'est nous qui subirons les tristes suites des défaites, des spoliations, des amoindrissements, des douloureuses nécessités, auxquels la parcimonie des uns, les plaintes contradictoires des autres, l'inertie et la mollesse de tous peuvent condamner le Saint-Siége. Ils sont fatigués de la question romaine, comme ils sont fatigués de la Pologne, de la liberté, de la vertu, de tout ce qui de-

mande efforts et sacrifices. Devançant les négociations récemment engagées à Rome, ils auraient été heureux de voir les événements se terminer par un accord complet entre l'Église et le royaume d'Italie. Ce serait là, suivant eux, le triomphe de la modération, de la vraie sagesse politique, des idées modernes bien comprises, la réalisation du seul bien possible ; et, reléguée dans le domaine des chimères, démentie par les faits et par la pratique, l'Encyclique ne serait plus qu'une lettre morte, une vaine satisfaction donnée, en paroles, aux exigences d'esprits rétrogrades et de partis surannés.

Il n'est que trop vrai que, si le Pape a mission de proclamer la saine doctrine, les hommes restent libres de l'appliquer. En Italie, comme ailleurs, ils peuvent réduire la Foi à un dernier souffle de vie, le clergé et les ordres religieux à une ombre de liberté, le Pape à un lambeau de souveraineté. Même ainsi opprimée, l'Église, qui ne pousse jamais les choses à l'extrême, et cherche toujours le moindre mal, se préoccupera, avant tout, de ramener par la douceur ceux qui la persécutent, et de sauvegarder ce qu'elle pourra de leurs intérêts spirituels. De là, de sa part, en toutes circonstances, cette résignation pleine de mansuétude et de désintéressement, qu'on aurait tort de prendre pour de la versatilité ou de la faiblesse : car jamais elle n'a entraîné la moindre concession sur le terrain de la doctrine.

Mais si, aujourd'hui, les hommes sont maîtres des

faits, Dieu, la justice et la logique sont maîtres de leurs conséquences. Les victoires remportées sur la justice portent des fruits amers; et les principes, qui ont été foulés aux pieds, ne tardent pas à réclamer de dures et légitimes expiations. Qu'à l'exemple des peuples modernes, l'Italie s'éloigne de plus en plus de l'Encyclique; que, reléguant l'Église dans ses temples, elle la chasse de la politique, de l'enseignement, de la société : un certain nombre d'âmes isolées, dont Pie IX, en ce moment même, a le salut à cœur, pourront rester fidèles à la Foi; mais rien n'empêchera le navire social d'aller à la dérive, et de se briser bientôt aux écueils inévitables, où conduit l'anarchie des intelligences. Plus on se sera écarté des vrais principes, plus il sera urgent d'y revenir, dût-on y être ramené par les plus rudes châtiments.

Siècle riche et superbe, siècle de luxe et d'opulence, tu laisses le Pape, qui jadis remuait des milliards pour les croisades, dépouillé, réduit à un coin de terre, assiégé par la pauvreté. Il lui faudrait trente millions par an pour payer l'intérêt de sa dette passée, seul vestige qui lui reste de sa souveraineté sur les Marches et sur les Romagnes, et vous, catholiques, qui êtes deux cents millions, vous ne trouvez pas trois sous par tête pour que votre Père puisse tenir ses engagements. S'il ne peut plus y faire honneur, s'il est obligé de renvoyer ses créanciers au Piémont, c'est sur vous, dès aujourd'hui, qu'en retombera l'humiliation, et bientôt, pour n'avoir pas su soutenir par de légers

sacrifices la base de toute prospérité, vous apprendrez ce que coûtent les désastres économiques et les crises sociales, dont la Foi seule pourrait encore nous préserver.

Jeunes gens, qui êtes pleins d'ardeur, et qui aimez les grandes choses, sachez que pour avoir le droit de parler de la liberté, il faut avoir fait quelque chose pour elle, et qu'il ne suffit pas d'user ses plus belles années dans un libéralisme creux et malsain, pour arriver, à travers les plaisirs et les critiques des salons, à accepter, comme terme de sa vie, une part de dividende ou une place au budget. A l'heure qu'il est, le représentant de la force morale et de toutes les libertés est presque seul, à peine entouré d'une poignée de vos amis. La France retirant ses troupes, la révolution se flatte d'achever impunément son œuvre, de frapper sans obstacle à la porte de ce vieillard désarmé, et de le jeter en captivité ou de l'envoyer en exil. Le souffrirez-vous? Ne saisirez-vous pas l'occasion, peut-être unique en votre vie, de faire quelque chose de grand, et de donner, sinon votre sang, du moins un peu de votre temps, de votre activité, de votre or, pour la plus sainte des causes? Ne vous reste-t-il pas, à tous, à combattre sur le terrain des idées? Jusqu'à ce jour, votre indifférence et vos censures ne vous ont-elles pas rendus complices de l'isolement où est réduit le Saint-Père? N'avez-vous jamais rougi de sa doctrine, ni douté de son infaillibilité? Il est temps de rejeter les préjugés vulgaires et les opinions toutes faites,

d'asseoir vos convictions sur la seule base solide, et de les soutenir au grand jour, quoi qu'il vous en doive coûter : sans quoi, vous saurez bientôt, par d'autres périls, à quels abîmes l'abandon de la justice et de la vérité conduit les nations.

Ouvriers, qui luttez contre la pauvreté, et qui gardez, dans votre vie de labeur, le sentiment légitime de votre dignité, ne cherchez pas à séparer votre cause de celle du Vicaire de Jésus-Christ. Car l'Église seule a commencé, et l'Église seule peut achever votre émancipation. Votre sort est intimement uni au sien. Quand elle sera persécutée, opprimée, réduite au salariat ou à la servitude, vous le serez avec elle. Au contraire, son triomphe sera le signal du vôtre, et sa pleine liberté sera le gage de votre indépendance.

Philosophes et penseurs, cessez de marchander aux enseignements de Pie IX votre superbe adhésion. Ce que vous avez enlevé à la prééminence et à l'intégrité de la Foi, vous l'avez en même temps ôté à la puissance de la raison. Hâtez-vous d'unir vos forces pour soutenir et défendre, dans sa magnifique unité, l'édifice de la doctrine catholique, si vous ne voulez pas ramener la sagesse moderne au rôle, stérile et honteux, de Sénèque aux genoux de Néron.

Français, c'est à Rome qu'est le flambeau de la politique traditionnelle, qui peut faire votre grandeur! Peuples opprimés, infortunés Polonais, tournez les yeux vers Pie IX : voilà le seul défenseur intrépide qui ait protesté en votre faveur! Italiens, voilà le prince

qui vous a le plus aimés! Peuples, voilà le représentant et le rempart de toutes les libertés! Gouvernements, voilà la source, le modèle et le salut de toute autorité! Que chacun mette la main sur sa poitrine, et se demande s'il a fait ce qu'il a pu, et s'il ne lui reste plus rien à faire pour Pie IX, ou, sinon, que chacun s'attende à sa part d'expiation.

A cet instant décisif, quelque sombre que soit l'horizon, point de découragement ni de défalllance. Sans doute, à voir l'abandon où est le Pontife, contre lequel toutes les passions conspirent, il semble que sa chute soit inévitable, et que nous soyons à la veille de ces tristes jours de Tibère, où le représentant de la justice et de la vérité éternelle, trahi et délaissé par les siens, mourait seul sur une croix.

Mais, à entendre l'écho d'adhésion et d'amour qui répond à l'Encyclique, on sent que la Foi n'est pas morte, et qu'au milieu de la confusion des doctrines, de la caducité des institutions et des systèmes humains, elle peut avoir demain son plus éclatant triomphe. A nous d'y travailler, dussions-nous n'en pas jouir nous-mêmes. A nous de défendre la vérité, et la vérité tout entière, par tous les moyens en notre pouvoir.

Peu importe le nombre, peu importent les défaites momentanées de ceux qui soutiennent le Saint-Siége par l'épée ou par la parole. C'est à cette petite phalange, à qui l'avenir appartient, que Pie IX adressait, au début de cette année, ces paroles capables de rani-

mer tous les courages et de faire oublier tous les revers : « Il est d'usage, le jour de Noël, que nous « bénissions une épée, destinée au prince qui s'en « servira le mieux pour la cause de la justice. Cette « année, au milieu de tant de grandes nations armées, « de tant de glaives tirés, je regarde, je regarde, et « je vois que cette épée de la Justice, c'est pour moi « que je dois la conserver. C'est moi qui dois la cein- « dre, et c'est à vos mains que j'en confie la défense. « Soyez donc fiers; marchez la tête levée devant Dieu; « soyez pleins de confiance parmi les hommes, parce « que c'est vous, et vous seuls, qui êtes armés pour « la justice, pour la vérité, pour la dignité et la liberté « du genre humain. »

Puissent ces paroles être entendues de ceux qui ont besoin d'être réveillés, soutenus, encouragés! Puissent-elles ouvrir les yeux de ceux qui, en attaquant la souveraineté temporelle du Pape, mettent en péril leurs plus chers intérêts! Et, qu'au lieu de tomber de chute en chute, aux mains de Victor-Emmanuel, de Garibaldi et de Mazzini, qu'au lieu d'assouvir les passions révolutionnaires et de servir la tyrannie sous sa forme la plus redoutable, l'épée de la Justice reste, triomphante et vénérée, aux mains paternelles de celui qui représente la liberté dans la vérité.

APPENDICES

ENCYCLIQUE

DU 8 DÉCEMBRE 1864

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES PATRIARCHES,
PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES
EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE.

PIE IX, PAPE.

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction apostolique.

Avec quel soin et quelle vigilance pastorale les Pontifes Romains Nos Prédécesseurs, investis par Jésus-Christ lui-même en la personne du bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, du devoir et de la mission de paître les agneaux et les brebis, n'ont jamais cessé de nourrir fidèlement tout le troupeau du Seigneur des paroles de la foi et de la doctrine du salut, et de le détourner des pâturages empoisonnés, c'est là ce que nul n'ignore, et Vous, moins que personne, Vénérables Frères. Et, en effet, gardiens et vengeurs de l'auguste religion catholique, de la vérité et de la justice, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, Nos

Prédécesseurs n'ont jamais rien eu de plus à cœur que de découvrir et de condamner, par leurs très-sages Lettres et Constitutions, toutes les hérésies et toutes les erreurs qui, contraires à notre divine Foi, à la doctrine de l'Église catholique, à l'honnêteté des mœurs et au salut éternel des hommes, ont souvent excité de violentes tempêtes et appelé sur l'Église et sur la société civile de déplorables calamités.

C'est pourquoi ces mêmes Prédécesseurs se sont constamment opposés, avec un courage apostolique, aux coupables machinations de ces méchants, qui, déchaînant leurs désordres comme les flots d'une mer en furie, et promettant la liberté, alors qu'ils sont esclaves de la corruption, se sont efforcés, par des maximes trompeuses et par de pernicieux écrits, d'arracher les fondements de l'ordre religieux et de l'ordre social, de faire disparaître du monde toute vertu et toute justice, de dépraver les cœurs et les esprits, de soustraire à la règle des mœurs les imprudents et surtout la jeunesse inexpérimentée, et de la corrompre misérablement, afin de la jeter dans les filets de l'erreur et de l'arracher du sein de l'Église catholique.

Vous le savez très-bien, Vénérables Frères, à peine, par le secret dessein de la Providence et certes sans aucun mérite de Notre part, fûmes-Nous élevés à cette Chaire de Saint-Pierre, que, le cœur navré de douleur à la vue de l'horrible tempête soulevée par tant de doctrines perverses, et des maux immenses et souverainement déplorables attirés sur le peuple chrétien par tant d'erreurs, Nous avons déjà élevé la voix selon le devoir de Notre ministère Apostolique et les illustres exemples de Nos Prédécesseurs; et, dans plusieurs Encycliques publiées par la presse, dans des Allocutions prononcées en Consistoire et dans d'autres Lettres Apostoliques, Nous avons condamné les principales erreurs

de notre si triste époque. Nous avons excité votre haute vigilance épiscopale, et Nous avons averti et exhorté avec instance tous les enfants de l'Église catholique, Nos fils bien-aimés, d'avoir en horreur et d'éviter la contagion de cette peste cruelle. Et, en particulier, dans notre première Encyclique du 9 novembre 1846, à Vous adressée, et dans Nos deux Allocutions en Consistoire, l'une du 9 décembre 1854, et l'autre du 9 juin 1862, Nous avons condamné les monstrueuses opinions qui dominent surtout aujourd'hui, au grand malheur des âmes et au détriment de la société civile elle-même, et qui, source de presque toutes les autres erreurs, ne sont pas seulement la ruine de l'Église catholique, de ses salutaires doctrines et de ses droits sacrés, mais encore de l'éternelle loi naturelle, gravée par Dieu même dans tous les cœurs, et de la droite raison.

Cependant, bien que Nous n'ayons pas négligé de proscrire souvent et de réprouver les plus graves de ces erreurs, l'intérêt de l'Église catholique, le salut des âmes divinement confié à Notre sollicitude, enfin le bien même de la société humaine, demandent impérieusement que Nous excitions de nouveau votre sollicitude à combattre d'autres opinions, sorties des mêmes erreurs comme de leur source. Ces opinions fausses et perverses doivent être d'autant plus détestées, que leur but principal est d'entraver et de détruire cette puissance salutaire que l'Église catholique, en vertu de l'institution et du commandement de son divin Fondateur, doit librement exercer jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'égard des particuliers qu'à l'égard des nations, des peuples et de leurs souverains, et, aussi, de faire cesser cette mutuelle alliance et concorde du Sacerdoce et de l'Empire, qui a toujours été utile et salutaire à la religion et à la société.

En effet, vous ne l'ignorez pas, Vénérables Frères, il ne manque pas aujourd'hui d'hommes qui, appliquant à la société civile l'impie et absurde principe du *Naturalisme*, comme ils l'appellent, osent enseigner que « la perfection « des gouvernements et le progrès civil exigent que la so-« ciété humaine soit constituée et gouvernée, sans plus « tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou « du moins sans faire aucune différence entre la vraie reli-« gion et les fausses. » De plus, contrairement à la doctrine de l'Écriture, de l'Église et des saints Pères, ils ne craignent pas d'affirmer que « le meilleur gouvernement est « celui où on ne reconnaît pas au pouvoir l'obligation de « réprimer par des peines légales les violateurs de la loi « catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique le « demande. » Partant de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, fatale à l'Église catholique et au salut des âmes, et que Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, qualifiait de *délire*, que « la liberté de « conscience et des cultes est un droit propre à chaque « homme, qui doit être proclamé par la loi et assuré dans « tout État bien constitué; et que les citoyens ont droit à « la pleine liberté de manifester hautement et publique-« ment leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole. « par la presse ou autrement, sans que l'autorité ecclésias-« tique ou civile puisse la limiter. » Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent ni ne considèrent qu'ils prêchent la *liberté de la perdition*, et que s'il est toujours permis aux opinions humaines de tout contester, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la Vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité très-nuisible que la foi et la sagesse

chrétienne doivent soigneusement éviter, selon l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

Et, parce que là où la religion est bannie de la société civile, la doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetées, la vraie notion de la justice et même du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la vraie justice et du droit légitime, de là vient précisément que certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent proclamer que « la volonté de peuple manifestée par ce qu'ils « appellent l'opinion publique, ou d'une autre manière, cons- « titue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et « humain ; et que, dans l'ordre politique, les faits accomplis, « par cela même qu'ils sont accomplis, ont force de droit. »

Or qui ne voit, qui ne sent très-bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut plus avoir d'autre but que d'amasser, que d'accumuler des richesses, et ne suivra d'autre loi, dans tous ses actes, que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de servir ses intérêts? Voilà pourquoi de tels hommes poursuivent d'une haine toujours ardente les ordres religieux, sans tenir compte des immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres ; ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister, et ils se font ainsi l'écho des calomnies des hérétiques. En effet, comme l'enseignait très-sagement Pie VI, Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire : « L'abolition des ordres « religieux blesse la liberté de pratiquer publiquement les « conseils évangéliques; elle blesse une manière de vivre « recommandée par l'Église comme conforme à la doctrine « des Apôtres; elle blesse, enfin, ces illustres fondateurs

« eux-mêmes que nous vénérons sur les autels, et qui n'ont « établi ces ordres que par l'inspiration de Dieu. »

Ils vont plus loin, et dans leur impiété ils déclarent qu'il faut ôter aux fidèles et à l'Église la faculté de faire publiquement des aumônes au nom de la charité chrétienne, et abolir la loi « qui, à certains jours, défend les œuvres ser- « viles pour vaquer au culte divin. » Et cela sous le très-faux prétexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la bonne économie publique.

Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure du sein même de la famille. Enseignant et professant la funeste erreur du *Communisme* et du *Socialisme*, ils affirment que « la société domestique ou la fa- « mille emprunte toute sa raison d'être au droit purement « civil ; et, en conséquence, que de la loi civile découlent « et dépendent tous les droits des parents sur les enfants, « et avant tout le droit d'instruction et d'éducation. » Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes impies et de ces machinations est de soustraire complétement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Église l'instruction et l'éducation de la jeunesse, afin de souiller et de dépraver, par les erreurs les plus pernicieuses et par toute sorte de vices, l'âme tendre et flexible des jeunes gens. En effet, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et l'ordre social, et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours et avant tout fait conspirer leurs conseils, leur activité et leurs efforts à tromper et à dépraver la jeunesse, parce que, comme nous l'avons indiqué plus haut, ils mettent toute leur espérance dans la corruption des jeunes générations.

Voilà pourquoi le clergé régulier et séculier, malgré les

plus illustres témoignages rendus par l'histoire à ses immenses services dans l'ordre religieux, civil et littéraire, est de leur part l'objet des plus atroces persécutions; et pourquoi ils disent que, « le clergé étant ennemi des lu-« mières, de la civilisation et du progrès, il faut lui ôter « l'instruction et l'éducation de la jeunesse. »

Il en est d'autres qui, renouvelant les erreurs funestes et tant de fois condamnées des novateurs, ont l'insigne audace de dire que la suprême autorité donnée à l'Église et à ce Siége Apostolique par Notre-Seigneur Jésus-Christ est soumise au jugement de l'autorité civile, et nient tous les droits de cette même Église et de ce même Siége à l'égard de l'ordre extérieur. En effet, ils ne rougissent pas d'affirmer que « les lois de l'Église n'obligent pas en conscience, à « moins qu'elles ne soient promulguées par le pouvoir civil; « — que les actes et décrets des Pontifes Romains relatifs à « la religion et à l'Église ont besoin de la sanction et de « l'approbation, ou tout au moins de l'assentiment du pou-« voir civil; — que les Constitutions apostoliques portant « condamnation des sociétés secrètes, soit qu'on y exige « ou non le serment de garder le secret, et frappant d'ana-« thèmes leurs adeptes et leurs fauteurs, n'ont aucune force « dans les pays où le gouvernement civil tolère ces sortes « d'associations; — que l'excommunication portée par le « Concile de Trente et par les Pontifes Romains contre les « envahisseurs et les usurpateurs des droits et des posses-« sions de l'Église repose sur une confusion de l'ordre spi-« rituel et de l'ordre civil et politique, et n'a pour but « qu'un intérêt terrestre; — que l'Église ne doit rien dé-« créter qui puisse lier la conscience des fidèles relative-« ment à l'usage des biens temporels; — que l'Église n'a « pas le droit de réprimer par des peines temporelles les

« violateurs de ses lois ; — qu'il est conforme aux principes « de la théologie et du droit public de conférer et de maintenir au gouvernement civil la propriété des biens possédés par l'Église, par les congrégations religieuses et « par les autres œuvres pies. »

Ils n'ont pas honte de professer hautement et publiquement les axiomes et les principes des hérétiques, source de mille erreurs et de funestes maximes. Ils répètent, en effet, que « la puissance ecclésiastique n'est pas, de droit divin, « distincte et indépendante de la puissance civile, et que « cette distinction et cette indépendance ne peut exister « sans que l'Église envahisse et usurpe les droits essentiels « de la puissance civile. »

Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'audace de ceux qui, rejetant la saine doctrine, prétendent que, « quant aux jugements du Siége Apostolique et à ses dé« crets, ayant pour objet évident le bien général, les droits « et la discipline de l'Église, dès qu'ils ne touchent pas aux « dogmes de la foi et des mœurs, on peut, sans péché et « sans perdre en rien sa qualité de catholique, refuser de « s'y conformer et de s'y soumettre. » A quel degré une pareille prétention est contraire au dogme catholique de la pleine autorité divinement donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même au Pontife Romain de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, il n'est personne qui ne le voie et qui ne le comprenne clairement et pleinement.

Au milieu donc d'une telle perversité d'opinions dépravées, pénétré du devoir de Notre charge apostolique, et plein de sollicitude pour Notre sainte religion, pour la saine doctrine, pour le salut des âmes qui nous est confié d'en haut et pour le bien même de la société humaine,

Nous avons cru devoir élever de nouveau la voix. En conséquence, toutes et chacune des opinions et doctrines mauvaises signalées en détail dans les présentes Lettres, Nous les réprouvons par Notre autorité Apostolique, Nous les proscrivons, les condamnons, et Nous voulons et ordonnons que tous les enfants de l'Église catholique les tiennent pour réprouvées, proscrites et condamnées.

Outre cela, vous savez très-bien, Vénérables Frères, qu'aujourd'hui les adversaires de toute vérité et de toute justice, et les ennemis acharnés de notre sainte religion, au moyen de livres empoisonnés, de brochures et de journaux répandus aux quatre coins du monde, trompent les peuples, mentent sciemment et disséminent toute espèce de doctrines impies. Vous n'ignorez pas non plus qu'à notre époque, il en est qui, poussés et excités par l'esprit de Satan, en sont venus à ce degré d'iniquité de nier Notre-Seigneur et Maître Jésus-Christ, et d'attaquer avec la plus criminelle impudence sa divinité. Ici, Nous ne pouvons Nous empêcher de vous donner, Vénérables Frères, des louanges très-grandes et méritées pour le zèle avec lequel vous avez eu soin d'élever votre voix épiscopale contre une si grande impiété.

C'est pourquoi, dans les Lettres présentes, Nous Nous adressons encore une fois avec tendresse à Vous, qui, appelés à partager Notre sollicitude, Nous êtes, au milieu de Nos grandes douleurs, un sujet de consolation, de joie et d'encouragement par votre religion, par votre piété, et par cet amour, cette foi et ce dévouement admirables, avec lesquels vous vous efforcez d'accomplir virilement et soigneusement la charge si grave de votre ministère épiscopal, en union intime et cordiale avec Nous et avec ce Siége Apostolique. En effet, Nous attendons de votre profond

zèle pastoral, que, prenant le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, et fortifiés par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous vous attachiez chaque jour davantage à faire, par vos soins redoublés, que les fidèles confiés à votre garde « s'abstiennent des herbes nuisibles que Jésus-Christ « ne cultive pas, parce qu'elles n'ont pas été plantées par « son Père. » Ne cessez donc jamais d'inculquer à ces mêmes fidèles que toute vraie félicité découle pour les hommes de notre auguste religion, de sa doctrine et de sa pratique, et qu'heureux est le peuple dont Dieu est le Seigneur. Enseignez que « les royaumes reposent sur le fondement de la « foi catholique, et qu'il n'y a rien de si mortel, rien qui « nous expose plus à la chute et à tous les dangers, que de « croire qu'il nous suffit du libre arbitre que nous avons « reçu en naissant, sans plus avoir autre chose à demander à « Dieu; c'est-à-dire qu'oubliant notre Créateur, nous osions « renier sa puissance pour nous montrer libres. » Ne négligez pas non plus d'enseigner « que la puissance royale est « conférée non-seulement pour le gouvernement de ce « monde, mais surtout pour la protection de l'Église, et « que rien ne peut être plus avantageux et plus glorieux « pour les Chefs des États et les Rois que de se conformer « aux paroles que Notre très-sage et très-courageux Prédé- « cesseur saint Félix écrivait à l'empereur Zénon, de laisser « l'Église catholique se gouverner par ses propres lois, et « de ne permettre à personne de mettre obstacle à sa « liberté..... Il est certain, en effet, qu'il est de leur intérêt, « toutes les fois qu'il s'agit des affaires de Dieu, de suivre « avec soin l'ordre qu'il a prescrit, et de subordonner, et non « de préférer, la volonté royale à celle des prêtres du Christ. »

Mais si nous devons toujours, Vénérables Frères, nous adresser avec confiance au Trône de la grâce pour en obte-

nir miséricorde et secours en temps opportun, nous devons le faire surtout au milieu de si grandes calamités de l'Église et de la société civile, en présence d'une si vaste conspiration d'ennemis et d'un si grand amas d'erreurs contre la société catholique et contre ce Saint-Siége Apostolique. Nous avons donc jugé utile d'exciter la piété de tous les fidèles, afin que, s'unissant à Nous, ils ne cessent d'invoquer et de supplier par les prières les plus ferventes et les plus humbles le Père très-clément des lumières et des miséricordes ; afin qu'ils recourent toujours dans la plénitude de leur foi à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a rachetés à Dieu dans son Sang; qu'ils demandent avec instance et continuellement à son très-doux Cœur, victime de sa très-brûlante charité pour nous, d'entraîner tout à lui par les liens de son amour, et de faire que tous les hommes, enflammés de ce très-saint amour, marchent dignement selon son cœur, agréables à Dieu en toutes choses, et portant des fruits en toutes sortes de bonnes œuvres. Et, comme les prières des hommes sont plus acceptées de Dieu s'ils viennent à lui avec des cœurs purs de toute souillure, Nous avons jugé à propos d'ouvrir aux fidèles chrétiens, avec une libéralité Apostolique, les trésors célestes de l'Église confiés à Notre dispensation, afin qu'excités plus vivement à la vraie piété, et purifiés de leurs péchés par le Sacrement de Pénitence, ils répandent avec plus de confiance leurs prières devant Dieu et obtiennent sa grâce et sa miséricorde.

En conséquence, Nous accordons, par la teneur des présentes Lettres, en vertu de Notre autorité Apostolique, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe de l'univers catholique, une Indulgence Plénière en forme de Jubilé, à gagner durant toute l'année prochaine de 1865, et non au delà, dans l'es-

pace d'un mois désigné par Vous, Vénérables Frères, et par les autres Ordinaires légitimes, en la même manière et forme que Nous l'avons accordée, au commencement de Notre Pontificat, par Nos Lettres Apostoliques en forme de Bref du 20 novembre 1846, envoyées à tous les Évêques de l'univers, et commençant par ces mots : *Arcano Divinæ Providentiæ consilio*, et avec tous les mêmes pouvoirs accordés par Nous dans ces Lettres. Nous voulons cependant que toutes les prescriptions contenues dans les susdites Lettres soient observées, et qu'il ne soit dérogé à aucune des exceptions que nous avons faites. Nous accordons cela, nonobstant toutes dispositions contraires, même celles qui seraient dignes d'une mention spéciale et individuelle et d'une dérogation. Et pour écarter toute difficulté, nous avons ordonné qu'un exemplaire de ces Lettres vous fût remis.

« Prions, Vénérables Frères, prions du fond du cœur et « de toutes les forces de notre esprit la miséricorde de « Dieu, parce qu'il a lui-même ajouté : *Je n'éloignerai « pas d'eux ma miséricorde.* Demandons, et nous rece- « vrons, et si l'effet de nos demandes se fait attendre, « parce que nous avons grièvement péché, frappons à la « porte, car il sera ouvert à celui qui frappe, pourvu que « nous frappions la porte par les prières, les gémissements « et les larmes, dans lesquels nous devons insister et per- « sévérer, et pourvu que notre prière soit unanime...; que « chacun prie Dieu non-seulement pour lui-même, mais « pour tous ses frères, comme le Seigneur nous a enseigné « à prier. » Et afin que Dieu exauce plus facilement nos prières et nos vœux, les vôtres et ceux de tous les fidèles, prenons avec toute confiance pour avocate auprès de lui l'Immaculée et très-sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie,

qui a détruit toutes les hérésies dans le monde entier, et qui, notre très-tendre Mère à tous, « est toute suave... et « pleine de miséricorde..., qui se montre accessible à « toutes les prières, très-clémente pour tous, qui a com- « passion de toutes nos misères avec la plus large pitié, » et qui, étant Reine, debout à la droite de son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, vêtue d'or et de beauté, n'a rien qu'Elle ne puisse obtenir de Lui. Demandons aussi les suffrages du Bienheureux Pierre, prince des Apôtres, de son Coapôtre Paul, et de tous les saints habitants du ciel, ces amis de Dieu qui possèdent déjà le royaume céleste, la couronne et la palme, et qui, désormais sûrs de leur immortalité, restent pleins de sollicitude pour notre salut.

Enfin, demandant pour Vous à Dieu de tout Notre cœur l'abondance de tous les dons célestes, Nous donnons du fond du cœur et avec amour, comme gage de Notre particulière affection, Notre bénédiction Apostolique, à Vous, Vénérables Frères, et à tous les fidèles, clercs et laïques confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 décembre de l'année 1864, dixième année depuis la Définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu,

Et de Notre Pontificat la dix-neuvième.

PIE IX, Pape.

SYLLABUS

OU

RECUEIL RENFERMANT

LES PRINCIPALES ERREURS DE NOTRE TEMPS

QUI SONT SIGNALÉES

DANS LES ALLOCUTIONS CONSISTORIALES,
ENCYCLIQUES ET AUTRES LETTRES APOSTOLIQUES
DE N. T. S. P. LE PAPE PIE IX.

---

§ I.

Panthéisme, naturalisme et rationalisme absolu.

1. Il n'existe aucun Être divin, suprême, parfait dans sa sagesse et sa providence, qui soit distinct de l'universalité des choses, et Dieu est identique à la nature des choses, et par conséquent assujetti aux changements; c'est Dieu, par cela même, qui existe dans l'homme et dans le monde, et tous les êtres sont Dieu et ont la propre substance de Dieu. Dieu est ainsi une seule et même chose avec le monde, et par conséquent l'esprit avec la matière, la nécessité avec la liberté, le vrai avec le faux, le bien avec le mal, et le juste avec l'injuste.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

II. On doit nier toute action de Dieu sur les hommes et sur le monde.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

III. La raison humaine est, sans tenir aucun compte de Dieu, l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal; elle est à elle-même sa loi, elle suffit par ses forces naturelles à procurer le bien des hommes et des peuples.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

IV. Toutes les vérités de la religion découlent de la force native de la raison humaine; d'où il suit que la raison est la règle souveraine d'après laquelle l'homme peut et doit acquérir la connaissance de toutes les vérités de toute espèce.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Encycl. *Singulari quidem*, du 17 mars 1856.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

V. La révélation divine est imparfaite, et par conséquent sujette à un progrès continuel et indéfini qui réponde au développement de la raison humaine.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

VI. La loi du Christ est en opposition avec la raison humaine, et la révélation divine non-seulement ne sert de rien, mais elle nuit à la perfection de l'homme.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

VII. Les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les saintes Écritures sont des fictions poétiques, et les mystères de la foi chrétienne sont le résumé d'investigations philosophiques; dans les livres des deux Testaments

sont contenues des inventions mythiques, et Jésus-Christ lui-même est un mythe.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

§ II.

Rationalisme modéré.

VIII. Comme la raison humaine est égale à la religion elle-même, les sciences théologiques doivent être traitées de la même manière que les sciences philosophiques.

Alloc. *Singulari quadam perfusi*, du 9 décembre 1854.

IX. Tous les dogmes de la religion chrétienne, sans distinction, sont l'objet de la science naturelle ou philosophique; et la raison humaine peut, d'après ses principes et ses forces naturelles, parvenir par son simple développement historique, à une vraie connaissance de tous les dogmes, même les plus cachés, pourvu que ces dogmes aient été proposés à la raison elle-même comme objet.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue: *Gravissimas*, du 11 décembre 1862.
Lettre au même : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

X. Comme autre chose est le philosophe et autre chose la philosophie, le premier a le droit et le devoir de se soumettre à une autorité qu'il a reconnue lui-même être vraie; mais la philosophie ne peut ni ne doit se soumettre à aucune autorité.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Gravissimas*, du 11 décembre 1862.
Lettre au même : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XI. L'Église non-seulement ne doit, dans aucun cas, sévir contre la philosophie, mais elle doit tolérer les erreurs

de la philosophie et lui abandonner le soin de se corriger elle-même.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Gravissimas*, du 11 décembre 1862.

XII. Les décrets du Siége apostolique et des congrégations romaines empêchent le libre progrès de la science.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XIII. La méthode et les principes d'après lesquels les anciens docteurs scolastiques ont cultivé la théologie, ne conviennent plus aux nécessités de notre temps et au progrès des sciences.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Tuas libenter*, du 11 décembre 1865.

XIV. On doit s'occuper de philosophie, sans tenir aucun compte de la révélation surnaturelle.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

N. B. Au système du rationalisme se rapportent, pour la majeure partie, les erreurs d'Antoine Günther, qui sont condamnées dans la lettre au cardinal-archevêque de Cologne, *Eximiam tuam*, du 15 juin 1857, et dans la lettre à l'évêque de Breslau, *Dolore haud mediocri*, du 30 avril 1860.

§ III.

Indifférentisme, Latitudinarisme.

XV. Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura été amené à regarder comme vraie, par les seules lumières de la raison.

Lettres apostoliques : *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XVI. Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir le salut éternel dans le culte de n'importe quelle religion.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Ubi primum*, du 17 décembre 1847.
Encycl. *Singulari quidem*, du 17 mars 1856.

XVII. Au moins doit-on bien espérer du salut éternel de ceux qui ne vivent nullement dans le sein de la véritable Église du Christ.

Alloc. *Singulari quadam*, du 9 décembre 1854.
Encycl. *Quanto conficiamur*, du 17 août 1863.

XVIII. Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu, aussi bien que dans l'Église catholique.

Encycl. *Noscitis et Nobiscum*, du 8 décembre 1849.

§ IV.

Socialisme, Communisme, Sociétés secrètes, Sociétés bibliques, Sociétés clérico-libérales.

Ces sortes de fléaux sont souvent frappés de sentences, formulées en termes très-graves, dans l'Encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846, dans l'Allocution *Quibus quantisque* du 20 avril 1849, dans l'Encyclique *Noscitis et Nobiscum* du 8 décembre 1849, dans l'Allocution *Singulari quadam* du 9 décembre 1854, dans l'Encyclique *Quanto conficiamur mœrore* du 10 août 1863.

§ V.

Erreurs relatives à l'Église et à ses droits.

XIX. L'Église n'est pas une sociéte vraie et parfaite, pleinement libre ; elle ne jouit pas de droits propres et constants à elle conférés par son divin Fondateur, mais il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Église et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.

Alloc. *Singulari quadam*, du 9 décembre 1854.
Alloc. *Multis gravibusque*, du 17 décembre 1860.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XX. La puissance ecclésiastique ne doit pas exercer son autorité sans la permission et l'assentiment du gouvernement civil.

Alloc. *Meminit unusquisque*, du 30 septembre 1861.

XXI. L'Église n'a pas le pouvoir de définir dogmatiquement que la religion de l'Église catholique est la seule vraie religion.

Lettre apostolique *Multiplices inter*, du 11 juin 1850.

XXII. L'obligation qui concerne les maîtres et les écrivains catholiques se borne aux choses qui ont été définies par le jugement infaillible de l'Église comme étant des dogmes de foi qui doivent être crus par tous.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XXIII. Les Souverains-Pontifes et les Conciles œcuméniques se sont écartés des limites de leur pouvoir; ils ont usurpé les droits des princes, et ils ont même erré dans les définitions relatives à la foi et aux mœurs.

Lettre apostolique *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

XXIV. L'Église n'a pas le droit d'employer la force; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect.

Lettre apostolique *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXV. En dehors du pouvoir inhérent à l'épiscopat, il y a un pouvoir temporel qui lui a été concédé ou expressément ou tacitement par l'autorité civile, révocable par conséquent à volonté par cette autorité civile.

Lettre apostolique *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXVI. L'Église n'a pas le droit naturel et légitime d'acquérir et de posséder.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.
Encycl. *Incredibili*, du 17 décembre 1863.

XXVII. Les ministres sacrés de l'Église et le Pontife Romain doivent être absolument exclus de tout soin et domaine sur les choses temporelles.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XXVIII. Il n'est pas permis aux Évêques de publier même les Lettres Apostoliques sans la permission du gouvernement.

Alloc. *Numquam fore*, du 15 décembre 1856.

XXIX. Les grâces accordées par le Pontife Romain doivent être regardées comme nulles, si elles n'ont pas été demandées par l'entremise du gouvernement.

Alloc. *Numquam fore*, du 15 décembre 1856.

XXX. L'immunité de l'Église et des personnes ecclésiastiques a tiré son origine du droit civil.

Lettre apostolique *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

XXXI. Le for ecclésiastique pour les procès temporels des clercs, soit au civil, soit au criminel, doit absolument

être aboli, même sans consulter le Siége Apostolique et sans tenir compte de ses réclamations.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.
Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1865.

XXXII. L'immunité personnelle, en vertu de laquelle les clercs sont exempts de la milice, peut être abrogée sans aucune violation de l'équité et du droit naturel. Le progrès demande cette abrogation, surtout dans une société constituée d'après une législation libérale.

Lettre à l'Évêque de Montréal : *Singularis Nobisque*, du 20 septembre 1864.

XXXIII. Il n'appartient pas uniquement par droit propre et naturel à la juridiction ecclésiastique de diriger l'enseignement des choses théologiques.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XXXIV. La doctrine de ceux qui comparent le Pontife Romain à un prince libre et exerçant son pouvoir dans l'Église universelle, est une doctrine qui a prévalu au moyen âge.

Lettre apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXV. Rien n'empêche que, par le décret d'un Concile général ou par le fait de tous les peuples, le souverain Pontificat soit transféré de l'Évêque romain et de la ville de Rome à un autre Évêque et à une autre ville.

Lettre apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXVI. La décision d'un Concile national n'admet pas d'autre discussion, et pour trancher toute question, l'avis de l'Administration civile suffit.

Lettre apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXVII. On peut instituer des Églises nationales sous-

traites à l'autorité du Pontife Romain et pleinement séparées de lui.

Alloc. *Multis gravibusque*, du 17 décembre 1860.
Alloc. *Jamdudum cernimus*, du 18 mars 1861.

XXXVIII. Les prétentions excessives des Pontifes Romains ont poussé à la division de l'Église en orientale et occidentale.

Lettre apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

§ VI.

Erreurs relatives à la société civile, considérée soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Église.

XXXIX. L'État, comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XL. La doctrine de l'Église catholique est opposée au bien et aux intérêts de la société humaine.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Quibus quantisque*, du 20 avril 1849.

XLI. La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un pouvoir indirect négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent non-seulement le droit qu'on appelle d'*exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme *d'appel comme d'abus*.

Lettre apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

XLII. En cas de conflit légal entre les deux pouvoirs, le droit civil prévaut.

Lettre apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

XLIII. La puissance laïque a le pouvoir de casser et de rendre nulles les conventions solennelles (vulgairement appelées *Concordats*) conclues avec le Siége Apostolique sur l'usage des droits concernant l'immunité ecclésiastique, sans le consentement de ce siége et même malgré ses réclamations.

Alloc. *In consistoriali*, du 1er novembre 1850.
Alloc. *Multis gravibusque*, du 17 décembre 1860.

XLIV. L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et la direction des âmes. Aussi elle peut juger des instructions que les pasteurs de l'Église publient, d'après leur charge, pour la règle des consciences; elle peut même décider sur l'administration des sacrements et sur les dispositions nécessaires pour les recevoir.

Alloc. *In consistoriali*, du 1er novembre 1850.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XLV. Toute la direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un État chrétien est élevée, si l'on en excepte seulement dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix ou l'approbation des maîtres.

Alloc. *In consistoriali*, du 1er novembre 1856.
Alloc. *Quibus luctuosissimis*, du 5 septembre 1851.

XLVI. Bien plus, même dans les séminaires des clercs, la méthode à suivre dans les études est soumise à l'autorité civile.

Alloc. *Numquam fore*, du 15 décembre 1856.

XLVII. La bonne constitution de la société civile de-

mande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe de la population, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Église, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le bon plaisir des gouvernants et le courant des opinions générales de l'époque.

Lettre à l'Archevêque de Fribourg : *Quam non sine*, du 14 juillet 1864.

XLVIII. Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation placé en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Église, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et de la vie sociale sur cette terre.

Lettre à l'Archevêque de Fribourg : *Quam non sine*, du 14 juillet 1864.

XLIX. L'autorité laïque peut empêcher les évêques et les fidèles de communiquer librement entre eux et avec le Pontife Romain.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 juin 1862.

L. L'autorité laïque a par elle-même le droit de présenter les Évêques, et peut exiger d'eux qu'ils prennent en main l'administration de leurs diocèses avant qu'ils aient reçu du Saint-Siége l'institution canonique et les lettres apostoliques.

Alloc. *Numquam fore*, du 15 décembre 1856.

LI. Bien plus, la puissance séculière a le droit d'interdire aux Évêques l'exercice du ministère pastoral, et elle n'est

pas tenue d'obéir au Pontife Romain en ce qui concerne l'institution des évêchés et des Évêques.

Lettre apostolique *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

LII. Le gouvernement peut, de son propre droit, changer l'âge prescrit pour la profession religieuse, tant des femmes que des hommes, et enjoindre aux communautés religieuses de n'admettre personne aux vœux solennels sans son autorisation.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

LIII. On doit abroger les lois qui protégent l'existence des communautés religieuses, leurs droits et leurs fonctions; bien plus, la puissance civile peut donner son appui à tous ceux qui voudraient quitter l'état religieux, qu'ils avaient embrassé, et enfreindre leurs vœux solennels; de même elle peut supprimer complétement ces mêmes communautés religieuses, aussi bien que les églises collégiales, les bénéfices simples, même de droit de patronage, et attribuer et soumettre leurs biens et revenus à l'administration et à la disposition de l'autorité civile.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.
Alloc. *Probe memineritis*, du 22 janvier 1855.
Alloc. *Cum sæpe*, du 26 juillet 1855.

LIV. Les rois et les princes, non-seulement sont exempts de la juridiction de l'Église, mais même ils sont supérieurs à l'Église quand il s'agit de trancher les questions de juridiction.

Lett. apost. *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

LV. L'Église doit être séparée de l'État, et l'État séparé de l'Église.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

§ VII.

Erreurs concernant la morale naturelle et chrétienne.

LVI. Les lois de la morale n'ont pas besoin de sanction divine, et il n'est pas du tout nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

LVII. La science des choses philosophiques et des mœurs, et de même les lois civiles peuvent et doivent se soustraire à l'autorité divine et ecclésiastique.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

LVIII. Il ne faut reconnaître d'autres forces que celles qui résident dans la matière, et toute la morale, toute l'honnêteté doit consister à accumuler et augmenter de toute manière ses richesses et à se procurer des jouissances.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.
Lett. Encycl. *Quanto conficiamur*, du 10 août 1863.

LIX. Le droit consiste dans le fait matériel; tous les devoirs des hommes sont un mot vide de sens, et tous les faits hnmains ont la force du droit.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

LX. L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1861.

LXI. Une injustice de fait couronnée de succès ne porte aucune atteinte à la sainteté du droit.

Alloc. *Jamdudum cernimus*, du 18 mars 1861.

LXII. On doit proclamer et observer le principe que l'on nomme de *non-intervention.*

Alloc. *Novos et ante*, du 28 septembre 1860.

LXIII. Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes et même de se révolter contre eux.

Lett. Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Quisque vestrum*, du 4 octobre 1847.
Lett. Encycl. *Noscitis et Nobiscum*, du 8 décembre 1849
Lett. apost. *Cum catholica*, du 26 mars 1860.

LXIV. La violation d'un serment, quelque saint qu'il soit, et toute action criminelle et honteuse opposée à la loi éternelle, non-seulement ne doit pas être blâmée, mais elle est tout à fait licite et digne des plus grands éloges, quand elle est inspirée par l'amour de la patrie.

Alloc. *Quibus quantisque*, du 9 avril 1849.

§ VIII.

Erreurs concernant le mariage chrétien.

LXV. On ne peut établir par aucune raison que le Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXVI. Le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat et qui peut en être séparé, et le sacrement lui-même ne consiste que dans la seule bénédiction nuptiale.

Lett apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXVII. De droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble, et dans différents cas le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

LXVIII. L'Église n'a pas le pouvoir d'apporter des empêchements dirimants au mariage; mais ce pouvoir appartient à l'autorité séculière, par laquelle les empêchements existants doivent être levés.

Lett. apost. *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

LXIX. L'Église, dans les siècles postérieurs, a commencé à introduire les empêchements dirimants non par son droit propre, mais en usant du droit qu'elle avait emprunté au pouvoir civil.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXX. Les canons du Concile de Trente qui prononcent l'anathème contre ceux qui osent nier le pouvoir qu'a l'Église d'opposer des empêchements dirimants, ou ne sont pas dogmatiques ou doivent s'entendre de ce pouvoir emprunté.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXXI. La forme prescrite par le Concile de Trente n'oblige pas, sous peine de nullité, quand la loi civile établit une autre forme à suivre, et veut qu'au moyen de cette forme le mariage soit valide.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXXII. Boniface VIII a le premier déclaré que le vœu de chasteté prononcé dans l'ordination rend le mariage nul.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXXIII. Par la vertu du contrat purement civil, un vrai mariage peut exister entre chrétiens; et il est faux, ou que le contrat de mariage entre chrétiens soit toujours un sacrement, ou que ce contrat soit nul en dehors du sacrement.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.
Lettre de S. S. Pie IX au roi de Sardaigne, du 9 septembre 1852.
Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.
Alloc. *Multis gravibusque*, du 17 décembre 1860.

LXXIV. Les causes matrimoniales et les fiançailles, par leur nature propre, appartiennent à la juridiction civile.

Lett. apost. *Ad apostolicæ,* du 22 août 1821.
Alloc. *Acerbissimum,* du 27 septembre 1852.

N. B. — Ici peuvent se placer deux autres erreurs : l'abolition du célibat ecclésiastique et la préférence due à l'état du mariage sur l'état de virginité. Elles sont condamnées, la première dans la Lettre Encyclique *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846, la seconde dans la lettre apostolique *Multiplices inter*. du 10 juin 1851.

§ IX.

Erreurs sur le principat civil du Pontife Romain.

LXXV. Les fils de l'Église chrétienne et catholique ne sont pas d'accord sur la compatibilité de la royauté temporelle avec le pouvoir spirituel.

Lett. apost. *Ad apostolicæ,* du 22 août 1851.

LXXVI. L'abrogation de la souveraineté civile que possède le Saint-Siége, servirait même beaucoup à la liberté et au bonheur de l'Église.

Alloc. *Quibus quantisque,* du 20 avril 1849.

N. B. — Outre ces erreurs explicitement notées, plusieurs autres erreurs sont implicitement condamnées par la doctrine nettement exposée et formulée que tous les catholiques doivent fermement professer sur le principat civil du Pontife Romain. Cette doctrine est clairement enseignée dans l'Allocution *Quibus quantisque*, du 20 avril 1849 ; dans l'Allocution *Si semper antea*, du 20 mai 1850 ; dans la lettre apostolique *Cum catholica Ecclesia*, du 26 mars

1860 ; dans l'Allocution *Novos*, du 28 septembre 1860 ; dans l'Allocution *Jamdudum,* du 18 mars 1861 ; dans l'Allocution *Maxima quidem,* du 19 juin 1862.

§ X.

Erreurs qui se rapportent au libéralisme contemporain.

LXXVII. A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes.

Alloc. *Nemo vestrum,* du 26 juillet 1852.

LXXVIII. Aussi c'est avec raison que, dans quelques pays, catholiques de nom, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui viennent s'y établir, y jouissent chacun de l'exercice public de leur culte particulier.

Alloc. *Acerbissimm,* du 27 septembre 1852.

LXXIX. En effet, il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent le fléau de l'*Indifférentisme.*

Alloc. *Numquam fore,* du 15 décembre 1856.

LXXX. Le Pontife Romain peut et doit se réconcilier, et se mettre d'accord avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne.

Alloc. *Jamdudum cernimus,* 18 mars 1861.

DÉCLARATION

DES DROITS DE L'HOMME

PLACÉE

EN TÊTE DE LA CONSTITUTION DE 1791

Les représentants du peuple français, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen :

Art. 1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Art. 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics,

selon leur capacité, et sans autre distinction que leurs vertus et leurs talents.

Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

Art. 8. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Art. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée

pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Art. 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

FIN.

TABLE



APPENDICES.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, RUE SAINT-BENOIT, 7







